This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376613

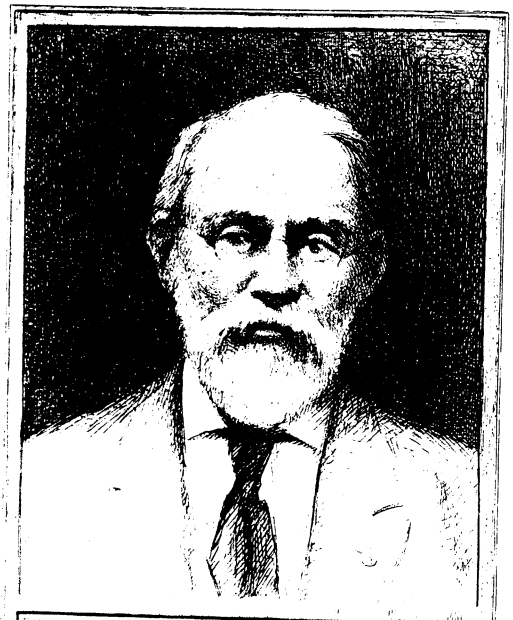

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS

DE

LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

NEUVIÈME VOLUME

1er Semestre 1869

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nijh
3-17-53
26766

L'envoi de la *Revue* continue après l'expiration de l'abonnement. Toute personne qui ne renverra pas le présent numéro sera considérée comme abonnée pour l'année 1869.

LE NOM DU CHEVALIER DE MÉRÉ,

LE LIEU ET LA DATE DE SA MORT.

La vie du chevalier de Méré est peu connue. Par quel singulier caprice du sort cette existence tour à tour calme et bruyante, agitée et pacifique, a-t-elle commencé et fini dans le silence le plus complet? Un esprit vif, une plume alerte, un caractère aimable, des relations nombreuses et choisies, un séjour prolongé à la cour et à l'armée en plein règne de Louis XIV semblaient devoir lui assurer une certaine notoriété, j'allais presque dire, la célébrité. Comment se fait-il que la véritable famille du chevalier de Méré soit restée inconnue à ses biographes, et que tous confondent avec lui ses frères ou des étrangers? M. Sainte-Beuve lui-même, dans le charmant portrait qu'il nous en a tracé, ne donne ni le nom de sa famille, ni celui de ses plus proches parents, ni la date, ni le lieu de sa naissance ou de sa mort. Nous allons essayer d'éclairer une partie de ces obscurités. Nous tenons à connaître ceux qui ont passé sur cette terre du Poitou que nous habitons, et nous prions nos

Hosted by Google

lecteurs de vouloir bien pardonner les minutieux détails dans lesquels nous allons entrer.

M. de Rochave, en publiant dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* de décembre 1867, *une lettre inédite du chevalier de Méré,* a posé deux questions. La seconde seule a provoqué des réponses qui, jusqu'à présent, n'ont pas dissipé les nuages qui couvrent l'existence du chevalier de Méré. S'appelait-il Georges Brossin ou Antoine Gombaud?

Pour appuyer son système relativement à l'origine du chevalier et lui garder le nom de Brossin, M. Beauchet-Filleau est obligé de le supposer issu d'une alliance ignorée entre un membre inconnu de la famille Brossin et dame Françoise de La Tour-Landry (*Revue* de mars dernier).

La donnée de M. Maltouche est beaucoup plus simple. Il ouvre les *Archives de la Noblesse*, de Lainé, et il y trouve que les initiales A. G. C. S. D. M., qui indiquent le nom de l'auteur du *Discours de l'Esprit,* signifient Antoine Gombaud, chevalier, seigneur de Méré (*Revue* de juillet dernier). Voilà la vraie solution de cette question litigieuse et, faisant allusion au nom de M. Maltouche, nous pouvons lui appliquer la devise anagrammatique de Jean Bouchet : *Ah! bien touché!*

Il s'agit de démontrer que cette solution est bonne et seule acceptable. Nous apportons aujourd'hui dans le débat quatre documents inédits d'une authenticité complète qui viennent confirmer cette manière de voir et nous les rapprocherons des renseignements épars dans les *Lettres* imprimées de notre Poitevin.

Quelles sont, d'après les auteurs qui ont parlé du chevalier de Méré, les exigences des petits problèmes historiques que nous allons essayer de résoudre?

Pour qu'Antoine Gombaud soit le chevalier de Méré de la cour de Louis XIV, il doit avoir été cadet d'une famille poitevine et fils d'une dame de La Tour-Landry.

Il doit avoir possédé une jolie maison de campagne, à quelques lieues de Poitiers; il doit y avoir séjourné longtemps et y être mort vers 1685.

Il doit avoir eu pour frère aîné consanguin, M. de Plassac.

Hosted by Google

Il doit avoir eu pour frère utérin Charles Yongues, seigneur de Sevret, dont la femme fut légataire universelle du chevalier.

Il doit avoir eu des relations intimes avec plusieurs personnages notables du Poitou, entre autres avec Gogué, procureur du roi à Saint-Maixent.

Analysons nos quatre documents nouveaux et voyons s'ils apportent quelque lumière dans le débat.

I. — Par acte du 16 juin 1633, passé à La Rochelle devant Dupays, notaire, Françoise de La Tour-Landry, veuve de Benoît Gombaud, chevalier, seigneur de Mesré et à présent épouse de François Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, donne à son fils aîné Charles Gombaud, seigneur de Mesré, qui a les droits cédés de son frère Josias et qui se fait fort pour son frère Antoine, chevalier de Mesré, et pour ses sœurs Françoise, Charlotte, Anne et Jehanne, une partie de la terre et seigneurie de Baussay (1), jusqu'à concurrence de la somme de 15,000 livres, selon l'appréciation qui en sera faite par experts.

II. — Malheureusement la terre de Baussay se trouvait hypothéquée par diverses dettes et créances de Françoise de La Tour-Landry. Pour exécuter les clauses de l'acte précédent, il aurait fallu vendre Baussay, et c'est ce qu'on voulait éviter à tout prix. Alors une transaction est convenue entre la mère et ses trois fils, Charles, seigneur de Mesré, Josias, seigneur de Plassac, Antoine, chevalier de Mesré, qui se portent garants pour leurs sœurs Françoise, Jehanne, Charlotte, Catherine et Anne. Dans cet acte, signé au château de La Mothe-Saint-Héray, le 18 juillet 1634 et reçu par J. Gastineau, notaire, la dame de Sevret abandonne à ses enfants la terre de Baussay, à condition que son fils Charles en prélèvera d'abord une portion jusqu'à concurrence de la somme de 15,000 livres dont elle lui est personnellement redevable, suivant l'acte du 16 juin 1633; qu'il acquittera les dettes de sa mère s'élevant à la somme de 17,000 livres, et que le surplus sera partagé entre les enfants

(1) Baussay ou Beaussais est une commune du canton de Celles, arrondissement de Melle. Le château a été rebâti en partie.

Hosted by Google

du premier lit, à la charge de donner aux enfants du second lit une somme de 3,000 livres, pour les droits qui pourraient leur appartenir sur la seigneurie en question. Les enfants Gombaud devront en outre payer à leur mère une pension viagère de 300 livres par an. La terre de Baussay était alors saisie et affermée 2,000 livres.

Ces deux actes disent expressément que Françoise de La Tour-Landry se maria deux fois; que de son premier mariage avec Benoît Gombaud, elle eut trois garçons, Charles, Josias, Antoine, et cinq filles; que de son second mariage avec François Yongues, elle eut un garçon, Charles, et une fille. Tout cela est clairement exprimé et ne peut prêter à aucune discussion. Que devient alors le premier mariage de Françoise de La Tour-Landry, avec un Brossin, suivant l'hypothèse gratuite de M. Beauchet-Filleau?

Des trois fils issus du premier mariage, l'aîné Charles était titré seigneur de Méré; le second Josias était qualifié seigneur de Plassac; le dernier avait le titre de chevalier de Méré.

III. — De longues années se passent. Françoise de La Tour-Landry et Josias Gombaud, seigneur de Plassac, son second fils, étaient morts. Une de ses filles, Catherine Gombaud et son époux, François de Chauvigny, seigneur de Boutonvilliers, dans le Perche, commencèrent un procès contre Charles Gombaud, seigneur de Mairé et de Baussay, l'aîné de la famille, pour le forcer au partage des successions ouvertes.

Sur ces entrefaites, Charles Gombaud vint à mourir. Le 26 février 1673, François de Chauvigny et sa femme firent assigner Antoine Gombaud, chevalier de Mairé, seigneur de Baussay, y demeurant, comme héritier du seigneur de Mairé, son frère, afin de reprendre le procès commencé, et firent saisir les prix de ferme de la terre de Baussay ainsi que ce qui était dû à Charles Gombaud par plusieurs personnages, entre autres par François d'Orfeuille, seigneur de Fouquault, et par Barnabé Brisson, sieur du Palais, sénéchal de Fontenay, parent du fameux président.

« Avant l'échéance de l'assignation », la dame de Chauvigny

Hosted by Google

mourut aussi, après avoir fait son testament à Saint-Maixent, le 7 mars 1673, devant Rousseau et Coudré, notaires, en faveur de son mari. Celui-ci continua le procès qui semblait devoir être «long et difficile et l'événement doubteux», lorsqu'un ami commun, Jean de Baudean-Pardaillan, chevalier, comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héray, lieutenant-général du roi en Poitou, «assembla les parties» en son château de La Mothe. Là, «par l'advis du comte de Parabère, » et des amis et conseils dont elles étoient assistées», les parties condescendirent à un accord ou transaction qui fut rédigé par Guillon, notaire, le 6 avril 1673. Les conditions étaient: 1° que le chevalier de Mairé resterait chargé des dettes de ses frères, et que François de Chauvigny ne répondait que de celles de sa femme; 2° que le chevalier de Mairé payerait à Charles Yongues, seigneur de Sevret, son frère utérin, la somme de 2,500 livres sur celle de 3,000 qui était due par Catherine Gombaud et son mari, moyennant quoi le seigneur de Chauvigny renonçait à tous les droits qui pouvaient lui appartenir dans les successions de sa belle-mère et de ses beaux-frères.

Dans cet acte comme dans ceux faits quarante ans auparavant, nous retrouvons les trois frères qualifiés invariablement des mêmes titres: Charles Gombaud, seigneur de Méré; Josias, seigneur de Plassac; Antoine, chevalier de Méré. De ces trois frères qui ont signé l'acte de 1634, un seul survit et appose sa signature au pied de l'acte de 1673. Ces deux signatures du chevalier de Méré, faites à quarante ans d'intervalle, sont parfaitement identiques, sauf un peu de lenteur dans l'exécution de la dernière. Ce n'est point la gravité indécise de son frère Charles, ni l'entrain et la précipitation expansive de son frère Josias, c'est une écriture plus courte, plus correcte, plus nette, plus posée, plus ferme, un peu compassée.

Cet acte de 1673 porte, parmi les noms des amis et conseils des contractants, deux signatures qui nous intéressent: Ferruyau et Gogué; la première est celle de l'aïeul de notre grand-mère; nous avons eu plaisir à retrouver le nom de notre ancêtre roturier honorablement placé comme ami ou conseil à côté de ceux des hauts seigneurs de notre pays. La seconde si-

Hosted by Google

gnature nous a rappelé un nom qui revient quelquefois dans la correspondance du chevalier de Méré, et c'est un lien de plus qui attache le chevalier aux Gombaud. La famille Gogué est de l'ancienne bourgeoisie de Saint-Maixent, et celui de ses membres, dont il est ici question, était procureur du roi dans cette ville. La collection des *Lettres* du chevalier de Méré en contient deux (44 et 166) adressées à ce Gogué; elles témoignent des relations d'affectueuse estime et d'amitié qui existaient entre eux. C'est sans doute du même individu qu'il est question dans la lettre 37 adressée au duc de Mazarin, dont nous parlerons bientôt. Les registres de Baussay nous signalent aussi la présence d'un des membres de cette famille, auprès de notre chevalier : le 17 août 1682, « Michel Gogué, sieur de » Boisdesprés, escollier », assistait à un mariage dans l'église paroissiale.

IV. — Le quatrième document que nous avons à faire connaître est l'acte d'inhumation d'Antoine Gombaud. Il provient de la même source que la note qui précède, c'est-à-dire des archives de la commune de Baussay. En voici la copie exacte :

« Aujourdhuy trentiesme décembre mil six cens quatre vingt « quatre a esté enterré en ceste église de Baussay audevant le « grand hostel messire Antoine Gombaud, chevallier seigneur de « Méré après avoir receu tous les saints sacrements de l'église. Il « mourut sur les 8 heures du soir le 29 dudit moy de décembre « en présence des soubsignés.

« Charlotte du Plantis du Landreau.
« Comenge.
« M. Devallée, prieur de Baussay. »

Voilà une date certaine : le chevalier de Méré est mort le 29 décembre 1684. Il est mort célibataire et cependant une femme, Charlotte du Plantis du Landreau assista à ses derniers moments, accompagna son corps à sa dernière demeure et signa l'acte authentique de ses funérailles. Quelle est cette femme? C'est la belle-sœur d'Antoine Gombaud, l'épouse de Charles Yongues, seigneur de Sevret; c'est elle qui fut la légataire universelle du chevalier de Méré; c'est elle qui est désignée

Hosted by Google

sous le titre de « la marquise de Sevret », par tous les auteurs qui ont parlé de notre chevalier ; c'est elle qui, à partir de 1684, devint propriétaire de la seigneurie de Baussay. Cette terre lui appartenait encore en 1698, ainsi qu'on le voit dans le *Mémoire concernant le Poitou, par Meaupou d'Ableiges, intendant.* (*Etat du Poitou, sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux, page 532). Nous possédons aussi un reçu de lods et ventes écrit en entier de sa main en 1700 et daté du château de Baussay qui, jusqu'à la Révolution, est resté dans la famille Yongues de Sevret (1).

Nous avons lu, dans l'acte de 1673, qu'Antoine Gombaud habitait le château de Baussay et nous venons de l'y voir mourir. Recherchons maintenant dans les *Lettres du chevalier de Méré* s'il nous sera possible d'y saisir quelques traces de son séjour dans sa maison de campagne. Malheureusement il semble qu'il ait voulu cacher sa vie et rendre ses lettres muettes en leur ôtant presque tous les noms de lieux ou d'individus, et n'y mettant jamais de dates (2).

(1) Le nom des seigneurs de Sevret a été défiguré par presque tous les auteurs qui en ont parlé. Ils écrivent Yonques, ce qui est certainement une erreur. Les Yongues ont habité, pendant plusieurs siècles, les environs de Melle. Le dernier représentant de cette famille a été en 1787 député à l'assemblée provinciale du Poitou, par l'élection de Saint-Maixent, et en 1789 il fit partie de l'assemblée de la noblesse, à Poitiers, et son nom est écrit *Yung de Sevret*, dans la liste de la sénéchaussée de Civray, paroisse de Baussay. (*Archives de l'Ouest*, par Antonin Proust, t. I, p. 130).

(2) Quoique les *Lettres du chevalier de Méré* aient eu plusieurs éditions, elles sont cependant d'une grande rareté. Barbier (*Manuel du libraire*, 5e édit. t. III. p. 1650) n'en parle que pour assigner à l'édition *princeps*, 1682, un prix considérable. Nous avons eu à notre disposition l'exemplaire appartenant à la bibliothèque de la ville de Niort. C'est un volume in-12 de 710 pages, dont voici la description : *Lettres de Monsieur le chevalier de Méré. Première partie. Paris, Denis Thierry et Claude Barbin, MDCLXXXII.* Après le titre, viennent 6 pages non cotées contenant la table des lettres 1-87. A la page 360 se trouve un nouveau titre identique au premier, sauf la variante : *Suite de la première partie* ; suivent 9 pages de la table des lettres 88-208, puis la pagination recommence par 361 et continue jusqu'à la fin du volume, page 710 où se trouve un extrait du privilége du roi en 2 pages non cotées. Les feuilles de tout le volume sont signées: Tome I, A—Gg. Y a-t-il des éditions plus étendues ?

Hosted by Google

Dans sa lettre 143, il dit à un de ses amis : « Ne croyez pas « que je sois enchanté de Paris ny de la cour. Il me semble que « je suis citoyen du monde, à peu près comme l'étoit Socrate, « et je ne laisse pourtant pas de tourner de temps en temps les « yeux vers mon village, et peut-être avec autant de tendresse « qu'en avoit Caton pour sa patrie. Tous les courtisans sont « comme autant d'enfans de tribu qui ne se souviennent ny de « leurs parens ny du lieu de leur naissance. Ces sortes de gens « charmez de la cour ne pensent qu'à satisfaire leur ambition. « Et s'il arrive qu'on les éloigne et qu'ils soient contraints de « retourner chez eux, l'abord de leur maisón leur fait plus de « dépit qu'Ulysse n'eust de plaisir à revoir la sienne. Pour moy, « comme vous savez que je ne suis point villageois dans les vil- « lages, je vous puis dire aussi que la cour ne me rend pas « courtisan, et que plus je voy le monde, plus j'en connois la « juste valeur. »

Ne pourrait-on pas inférer de cette lettre que le chevalier de Méré est né dans *son* village? Mais passons. Il écrit (lettre 29) à M. de Marillac, intendant du Poitou : « Si j'avois pu sortir « depuis que vous êtes venu en Poitou, je vous assure qu'au « lieu de prendre la liberté de vous écrire, je serois allé vous « rendre mes très-humbles respects..... Il est vray aussi que « j'avois dessin de vous recommander mon village, mais je ne « scay plus comment vous en parler, et quelle apparence, après « vous avoir allégué des noms illustres de vous aller nommer « des taudis et des cabanes. Je songe pourtant qu'Aristide « et Caton vouloient mourir pour leur patrie. Ce sont d'assez « beaux noms, et je croy qu'à l'exemple de ces grands hommes « je ferai bien d'estre zélé pour ma paroisse. Il y a plus de dix « ans qu'elle n'a esté recommandée, et cette négligence peut « nuire bien fort aux habitans et mesme au gentilhomme. Faites « moy la grâce, Monsieur, d'en vouloir bien dire un mot. »

Le nom de Baussay ne paraît pas une seule fois dans la correspondance du chevalier, mais une description exacte quoique anonyme de cette résidence se trouve dans la lettre 50 adressée à M. Colbert du Teron, intendant de la marine : « J'ose vous « supplier très humblement, Monsieur, de ne point faire couper

Hosted by Google

« un petit bois que des gens qui sont venus de votre part ont « découvert, je ne scay comment, devant les fenestres de ma « maison : elle est située dans un agréable valon sur le bord « d'un ruisseau et environnée de prez et de fontaines. Ce ter- « roir me donne de fort bons fruits et d'excellent vin ; mais je « n'ay de couvert que ce bois, et sitost que le soleil se montre, « je n'en perds pas un rayon. Il y a eu quelque bien dans nostre « famille ; présentement je n'ay que ce petit coin de terre pour « toute résidence, et si mon bois est abattu je ne scay ce que « je deviendray les estés et mesmes lès hyvers, car il me couvre « áussi des vents. Je vous puis encore asseurer que ce bois est « de si mauvaise nature et si mal conditionné que le meilleur « ouvrier n'en scaurait faire une bonne chaloupe. Du reste « j'appartiens de si près à Monsieur le marquis de La Roche- « Courbon, vostre gendre, qu'il me semble qu'en un besoin je « pourrois espérer vostre protection. » Cette dernière phrase nous rappelle la parenté des Gombaud et des Courbon (1).

A la mort de son frère Charles, Antoine Gombaud devint seigneur titulaire de Baussay, et il dut, dans les délais coutumiers, rendre à la baronnie de Saint-Maixent les devoirs, foi et hommage, aveu et dénombrement, que devait la seigneurie qui désormais lui appartenait tout entière. Le chevalier de Méré écrivit, à cette occasion, au duc de Mazarin (Armand-Charles de La Porte), baron de Saint-Maixent, une lettre (37) dont

(1) Au moment de l'impression, une preuve de plus de l'identité du chevalier de Méré avec Antoine Gombaud, nous arrive. Parmi les *lettres* du chevalier, nous en avions noté deux (60 et 103) adressées au comte de Blénac, qui y est qualifié : « mon cher ami », et nous n'avions pu déterminer quel était ce personnage. Le comte de Blénac est Charles de Courbon, sénéchal de Saintonge en 1649, gouverneur des îles d'Amérique en 1677, etc. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Anatole de Brémond d'Ars.

Notons aussi que dans un annexe à la transaction du 18 juillet 1634 dont nous avons parlé précédemment, se trouve parmi les noms des créanciers de Françoise de La Tour-Landry, l'indication suivante : « Mademoiselle de Courbon, 8,500 livres. » En marge de la première page de la minute du même acte le notaire a écrit : « Coppyé au sieur Bourbeau, sergent royal à « Cougnac, comme ayant charge de Madame de Courbon. »

Hosted by Google

nous croyons devoir copier quelques passages : « C'est une « pure nécessité qui me fait prendre la liberté de vous écrire « puisqu'il m'est impossible de m'aquiter de ce que je vous « dois, Monseigneur, si vous ne m'en facilitez les moyens. « Vostre procureur du Roy seroit sans reproche s'il estoit moins « rigoureux à exécuter vos ordres. Mais il ne garde en cela ny « mesure ny bienséance, et ne croit pas qu'il puisse avoir raison « de différer d'un moment tout ce que vous lui commandez. « Si bien que dans le moindre de vos interest il ne considère « non plus le meilleur de ses amis qu'un inconnu. Il me con- « treignit, l'an passé, de revenir de Paris six mois plutost que « je n'eusse voulu pour vous rendre mon hommage. A cette « heure, tout malade qu'il est, il me presse de rendre mon dé- « nombrement, et je cherche partout sans rien trouver. Car les « désordres de nostre famille ont esté si grands que si l'on me « demandoit d'où vient que je me crois le maître de la maison « où je suis, je ne scaurois que répondre, si ce n'est que je scay « par tradition que mon père l'estoit ou du moins qu'il feignoit « de l'estre et qu'on le laissoit faire. C'est ce qui m'oblige à « vous supplier très humblement d'ordonner à vos officiers de « me communiquer les aveux que mes prédécesseurs ont rendu « au domaine du Roy qui vous appartient aujourdhui, et de « m'en instruire à mes despens..... Peut être que je devrois « espérer quelque chose de particulier en ce qui me concerne. « Je me suis souvent trouvé à l'armée comme aventurier ou « volontaire sous Monseigneur le maréchal vostre père qui « m'honoroit de sa bienveillance, et m'embrassoit toutes les « fois que je me présentois devant lui. »

Nous trouvons encore dans les *Lettres* du chevalier quelques autres traces de son séjour et de ses relations dans le pays. Il écrit à Madame Bitton (lettre 104) pour la remercier de l'intérêt qu'elle a pris et des services qu'elle a rendus à « cet homme » qui, à son retour, lui « a assuré qu'en sa ville de Melle et sur « le chemin de Paris et dans Paris même il n'a rien découvert « qui ressemble » à la beauté de cette dame.

Il avait beaucoup d'affection pour Etienne Savignac, seigneur de Vieux-Fourneau, échevin et capitaine en chef du régiment

Hosted by Google

royal de Niort. Il le recommande d'une façon amicale et pressante à Madame de Maintenon (lettre 43) et au duc de la Vieuville (56). Il écrit de sa campagne à une dame (133) : « Monsieur de Vieux-Fourneau n'est pas encore ici, mais il « viendra ce soir. » Deux lettres (74 et 141) sont adressées à Etienne Savignac lui-même et prouvent leur intimité. La première mérite d'être reproduite en partie : « Madame de « Mizeré, qui devoit aller vous rendre une visite à Nyort et me « prendre en passant, est encore auprès de sa tante qui ne peut « ny mourir ny vivre, et quand elle sera de retour, je prevoy « qu'elle voudra faire vendange. Ainsi, Monsieur, je ne croy « pas vous voir sitost à moins que vous ne veniez ici. Il est vray « que trois ou quatre heures de chemin par un si beau temps « ne vous doivent pas épouvanter, et puis il me semble que « vous êtes déjà fait à la fatigue..... Je vous promets donc que « si vous venez Dimanche ou Lundy nous ne ferons toute la « semaine que nous promener, que discourir de tout ce qui « nous viendra à l'esprit. Si les pièces de bœuf salées de six « mois ont je ne scay quoy de plus haut goût que celles qui ne « le sont que de six jours, si les perdreaux l'emportent sur les « jeunes cailles, si les truites sont toujours à préférer aux « carpes, si les trufles en doivent beaucoup aux champignons, « et de combien les melons valent mieux que les pêches. Il me « semble aussi que les muscats et les figues sont de quelque « prix, et quand ce ne seroit que la diversité plait et délasse, « il se faut bien garder de les négliger. Nous joindrons l'expé- « rience au raisonnement, la saison le comporte, et vous savez « que je trouve de tout cela sans sortir de mon petit domaine, « et du vin, Dieu merci, qui ne le cède guère à celui du clos « d'Avenet ny des Célestins de Mantes. »

Nous allons citer encore un fragment intéressant de la lettre 96 adressée à une dame et qui prouve la parenté du chevalier de Méré et de Madame de La Villedieu, c'est-à-dire, des familles Gombaud et Gillier : « Je ne scay, Madame, si je suis encore « assez heureux pour avoir quelque part en vostre souvenir..... « Cependant trouvez bon que je vous supplie très humblement « de vous employer dans une affaire où je prends beaucoup

Hosted by Google

« d'interest, et qui ne vous sera pas difficile..... Il est question « de deux religieuses de mérite à qui j'appartiens, et que « Madame la marquise de la Villedieu (Françoise de Crevant, « veuve de Louis Gillier, marquis de la Villedieu-de-Comblé), « leur mère, a fait venir en ce diocèse sans avoir songé qu'elle « en devoit demander permission à Monsieur de Poitiers. Cette « pauvre dame a perdu son mary et son fils ainé depuis peu de « temps, et deux autres fils qui lui restent sont à l'armée. Vous « savez bien ce que c'est, Madame, que de recevoir de pareils « coups de la fortune, et qu'en ce triste estat on ne s'occupe « qu'à se plaindre. Elle n'a que ces deux filles pour se consoler « de tous ses malheurs, et si elles sortent si précipitamment de « la province, je ne scay ce qu'elle deviendra, ny ce qu'elles « deviendront. Elle souhaite passionement que Monsieur de « Poitiers permette à ses filles d'entrer pour quelques jours « dans le couvent de la Mothe (Saint-Héray), parce qu'elle de- « meure fort près de là et qu'elle pourra les y voir commode- « ment. Je vous demande cette grâce, et vous conjure d'estre « bien persuadée qu'il y a peu de personnes dans le monde à « qui je sois si aise d'avoir obligation qu'à vous. »

La branche cadette de la famille Gombaud, à laquelle appartenait Antoine, était peu fortunée. Les actes notariés que nous avons analysés ci-dessus indiquent la seigneurie de Baussay comme sa seule propriété patrimoniale, ce qui concorde parfaitement avec la lettre 50 du chevalier de Méré à M. Colbert, intendant de la marine, et avec la lettre 37 au duc de Mazarin que nous avons citées plus haut. Nous pouvons encore rattacher à cela le fait certain que cette famille a eu longtemps des dettes nombreuses (actes de 1634 et 1673), et que presque tous les auteurs qui ont parlé du chevalier disent qu'il vécut au milieu de ses créanciers ainsi que le prouve la lettre 11 adressée à Madame de Marillac : « Je ne scay par où me justifier d'avoir « passé par une ville où vous etiez sans vous rendre mes très « humbles respects. Ce qui m'ennuie beaucoup en cela, c'est « que j'ai une grande aversion à vous dire la cause de mon in- « civilité. Mais il n'importe: j'aime encore mieux que vous « me croyez mal dans mes affaires que mal-honneste homme.

Hosted by Google

« Vous scaurez donc, s'il vous plaist, Madame, qu'il y avoit « une foule de créanciers qui m'attendoient et que je ne pouvois « satisfaire. La mauvaise fortune qui m'accompagne souvent ne « m'a jamais tant fâché qu'en cette rencontre. »

Une phrase de la lettre datée du 20 mars 1666, publiée par M. de Rochave, a prêté à une double interprétation. Le chevalier dit à Madame la marquise d'Ars : « Mon frère et ma sœur vous « baisent très humblement les mains. » Il est ici question de son frère Charles Gombaud qui mourut quelques années plus tard et d'une de ses sœurs qui peut-être était célibataire comme eux et demeurait avec eux à Baussay. C'est sans doute de cette même sœur qu'il parle dans le passage suivant de la lettre 159 : « Je ne me souviens point d'avoir mangé des oranges d'une si « douce odeur ny d'un si bon goût depuis les premières qui « vinrent de la Chine, et vous nous en avez envoyé dans une si « grande profusion qu'en vérité, Madame, vous n'en sauriez « faire de plus magnifiques présens quand vous seriez reine de « Portugal. Cette abondance pourtant n'a pas empêché que ma « sœur et moy ne nous soyons grondez à qui en auroit le plus, « quoyque nous n'ayons jamais eu de différent pour nos autres « partages..... Quand ma sœur auroit eu toutes les oranges, je « serois encore le mieux partagé du billet que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire. »

Des faits et des textes que nous venons de rappeler, il résulte évidemment que le chevalier de Méré, homme de cour et littérateur, est Antoine Gombaud, fils de Benoît Gombaud et de Françoise de La Tour-Landry.

Il nous reste à résumer en quelques mots ce que nous savons des frères et des sœurs de notre chevalier.

Benoît Gombaud, chevalier, seigneur de Méré et de Baussay, avait épousé Françoise de La Tour-Landry, dont :

1° Charles Gombaud, chevalier, seigneur de Méré, puis de Baussay en 1633, mourut vers 1673, célibataire.

2° Josias Gombaud, écuyer, seigneur de Plassac, est devenu propriétaire de la seigneurie de Baussay, par acte du 23 août

Hosted by Google

1639, en payant 50,000 livres pour acquitter les dettes de la succession de sa mère et celles de son frère aîné. Il fit son testament olographe le 18 janvier 1650 et mourut célibataire peu de temps après. Il était connu sous le nom de Plassac et avait publié en 1648 un volume intitulé : *Lettres de M. de Plassac.* Il fut quelquefois confondu avec le chevalier de Méré, et c'est de là sans doute que plusieurs auteurs disent que celui-ci fut connu sous le nom de Plassac dans sa jeunesse.

3° Antoine Gombaud, chevalier de Méré, devint seigneur de Baussay en 1673, et le 6 avril de la même année, il transigea avec François de Chauvigny, son beau-frère, pour le réglement de leurs intérêts. Il est mort le 29 décembre 1684, célibataire, dans son château de Baussay. Sa biographie est à refaire et en vaudrait la peine.

4° Françoise Gombaud.

5° Jeanne Gombaud.

6° Charlotte Gombaud.

7° Catherine Gombaud, épouse de François de Chauvigny, seigneur de Boutonvilliers. Elle fit son testament, à Saint-Maixent, le 7 mars 1673 et mourut peu de jours après.

8° Anne Gombaud qui est nommée dans les actes de 1633 et 1634.

Françoise de La Tour-Landry se maria, en secondes noces, à François Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, dont elle eut :

1° Charles Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, époux de Charlotte du Plantis du Landreau.

2° Françoise Yongues.

C. Sauzé.

La Mothe-Saint-Héray, 10 décembre 1868.

—

Hosted by Google

DESCRIPTION

D'ARMES ET D'OBJETS DIVERS

TROUVÉS

DANS LA SÈVRE NIORTAISE

—

Les travaux de canalisation exécutés dans la Sèvre Niortaise, en amont de Coulon, ont mis au jour une assez grande quantité d'armes et d'ustensiles de différentes époques, qui, pour la plupart sont dans un état de conservation aussi parfait qu'on peut le désirer. Grâce à la bienveillance de l'administration des ponts et chaussées, et aux soins de M. Texier entrepreneur des travaux, nous avons pu tout recueillir, et tout examiner.

Je n'entreprendrai pas de déterminer exactement l'âge de chaque chose; il serait souvent difficile, même à l'archéologue le plus expert en pareilles matières, de fixer une date qui ne pût donner lieu à discussion. Le but que je me propose est de décrire tout ce qui a été trouvé, en faisant connaître, autant qu'il m'est possible, les diverses périodes dans lesquelles on peut grouper un certain nombre d'objets. Des dessins, mieux que toute description, en feront comprendre la forme au lecteur, qui pourra juger lui-même, et se prononcer sur ce qui fait pour nous le sujet de quelque doute.

Le premier objet qui ait été rencontré, et aussi l'un des plus anciens, est une pirogue; nous n'hésitons pas à lui donner une origine celtique. Elle se trouvait au milieu de la rivière actuelle, enfouie dans la vase, à environ un kilomètre de Coulon; elle

Hosted by Google

était à peu près intacte, creusée dans un seul tronc de chêne, et avait 10 mètres de longueur. Malheureusement le bruit de cette découverte se répandit avec trop de rapidité; des curieux vinrent la voir, chacun en détacha un fragment pour s'assurer de l'essence du bois, de son état de conservation, et avant que des précautions eussent été prises pour l'enlever et la mettre en lieu de sûreté, elle était réduite en morceaux. Le fond seul restait en place, et on pouvait encore juger de sa forme et de sa grandeur.

Cette découverte devenue inutile, ne pouvait que laisser des regrets aux personnes désireuses d'avoir sous les yeux un spécimen d'embarcation Gauloise, lorsque le hasard voulut que, quelques jours plus tard, une pirogue semblable fut rencontrée à 500 mètres environ en amont de la première; celle-là était engagée dans l'un des talus de la Sèvre, et occupait une position particulière, dont nous aurons occasion de parler plus loin. Elle a été enlevée avec soin, et transportée à peu près entière au musée de Niort, où nous avons pu l'examiner, et en prendre les dimensions.

Cette seconde pirogue (Pl. II. F. III) est comme la première, creusée dans un seul tronc de chêne, mais elle n'a que 5^m40 de long; l'une des extrémités a 0^m42 de large, et l'autre 0^m35; au milieu la largeur est de 0^m65, les bords ont 0^m20 de hauteur, et leur épaisseur est de 0^m05. A des distances inégales de chacune des extrémités, à 1^m au bout le plus large, et 1^m40 à l'autre bout, se trouvent deux cloisons ménagées dans le même tronc d'arbre, et divisant l'embarcation en trois parties. Quel était le but de ces cloisons? Etait-ce pour conserver aux rameurs des places libres, lorsque la partie comprise entre les deux traverses était encombrée par le produit de la pêche; ou n'était-ce que pour donner plus de solidité aux bords de la pirogue?

On peut aussi se demander comment étaient dirigées ces embarcations, et où se plaçaient les rameurs. On ne voit aucune trace de la fourche destinée à supporter la rame; fût-elle très-grossière, il eut fallu la fixer aux bords du bateau, et on en verrait l'emplacement. On peut donc en conclure qu'ils se servaient, non pas de rames aussi longues que celles employées aujour-

Hosted by Google

PL. 1.

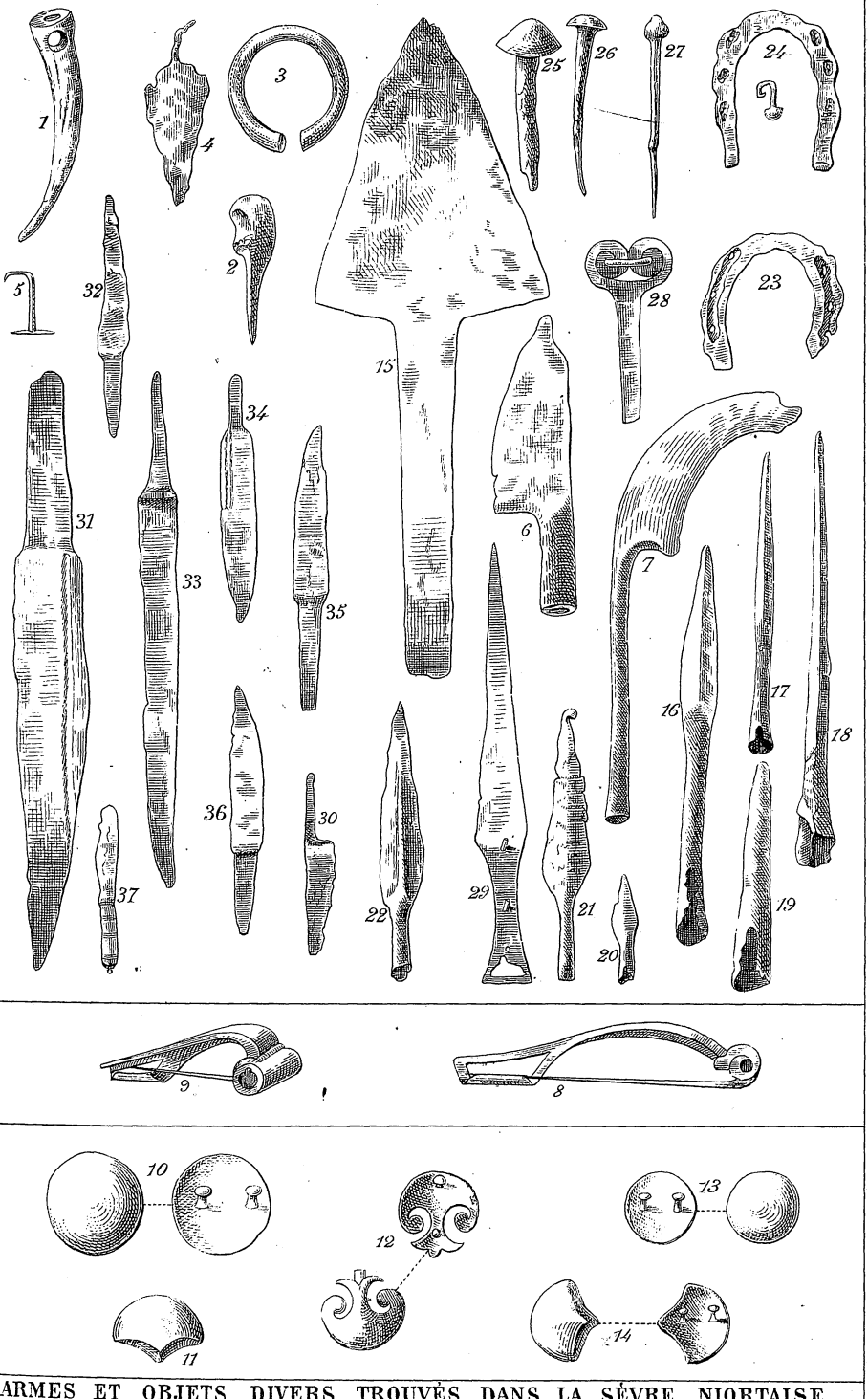

ARMES ET OBJETS DIVERS TROUVÉS DANS LA SÉVRE NIORTAISE.

Lith. Bichillot, Niort.

Hosted by Google

Hosted by Google

d'hui, mais de pagaies, plus grandes peut-être que les *pelles* des marais de la Sèvre, et pouvant servir de *pigouilles* dans les bas-fonds. Les conducteurs se plaçaient indifféremment dans un endroit ou l'autre de l'embarcation, le plus ordinairement aux extrémités, où ils se tenaient debout ou assis, lorsque le milieu du bateau était occupé par un chargement quelconque. Aujourd'hui encore sur certains fleuves de l'Amérique, des pirogues semblables à celles-ci, sont conduites par deux rameurs, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

L'un des bords de notre pirogue, brisé par un choc probablement, a été réparé, et une planche y a été adaptée à l'aide de clous en fer (Pl. I. n° 5); ils ont 0^m06 de longueur et sont quadrangulaires; la tête ronde, large de 0^m023, est très-aplatie. Ces clous sont très-réguliers, et prouvent qu'à l'époque où ils ont été fabriqués on savait parfaitement travailler le fer. Le fait que je viens de signaler peut avoir son importance pour ceux qui croient que l'usage du fer a été apporté par les Romains, car alors la pirogue serait postérieure à l'occupation Romaine; si elle est antérieure, comme je le pense, l'art de travailler le fer était connu avant les Romains, ce qui ne me paraît pas douteux.

C'est près de la seconde pirogue qu'on a rencontré les objets les plus anciens, et appartenant à l'époque gauloise :

Pl. I, n° 1. Bois de cerf taillé en forme de poinçon; à la partie supérieure se trouve un trou dans lequel on pouvait passer une lanière destinée à suspendre cet outil; longueur, 0^m14.

N° 2. Autre poinçon fait avec un os, un cubitus de cheval; longueur, 0^m13.

N° 3. Bracelet en bronze parfaitement conservé.

N° 4. Poignard en fer, très-mince et ployé en divers endroits; la pointe est retournée et prouve la mauvaise qualité de cette arme; soie très-petite; longueur de la lame, 0^m11.

Ces quelques objets ont été rencontrés isolément; mais un peu plus en amont se trouve l'endroit où l'on a fait le plus

Hosted by Google

riche butin. C'est un ancien gué, qui devait se trouver sur le trajet d'une voie romaine fort peu connue et à peine étudiée par M. Lary qui s'exprime ainsi (1) :

« Il existe également une antique voie venant du midi, traversant les communes de Marsais, d'Usseau, d'Epannes, et paraissant se diriger vers un passage de la Sèvre qui porte encore aujourd'hui le nom de gué, où la tradition locale place un ancien pont, et où l'on remarque encore au fond de la rivière un pavé solidement établi (2). Au nord de ce passage, il en existe un second sur l'autre bras de la Sèvre, à 2 kilomètres environ au-dessus de Coulon, où la voie devait aboutir, après avoir traversé l'île de Magné. »

C'est en retirant du lit de la rivière les pierres qui formaient le deuxième gué dont parle M. Lary, qu'on a rencontré ce qui nous reste à décrire.

Pl. I, n° 6. Couteau semblable à ceux qui servaient aux sacrifices; longueur, 0m20, douille assez forte (3).

N° 7. Instrument d'agriculture ou de campement, ayant la forme de la serpe actuelle, douille très-allongée; longueur totale, 0m30.

Nos 8 et 9. Deux fibules en bronze parfaitement conservées, représentées demi grandeur naturelle.

Nos 10, 11, 12, 13, 14. Agrafes en bronze de diverses formes et diverses dimensions, représentées au tiers de grandeur naturelle.

L'importance de ce passage, pendant la période gallo-romaine, est aussi prouvée par des monnaies en bronze et en argent; la plus récente est à l'effigie de Trajan. Il y en avait une douzaine environ, parmi lesquelles on peut citer :

1° Denier d'argent de M. Antoine et Octave.

M. ANT. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. M. BARBAT. Q. P.

(1) *Revue littéraire de l'Ouest (1839-1840).*

(2) Gué de Malvault.

(3) Quelques-uns de ces ustensiles ont été décrits dans *Poitou et Vendée*, par M. B. Fillon, auquel je dois d'utiles renseignements sur les objets qui font le sujet de notre découverte.

Hosted by Google

Tête nue de M. Antoine à droite.

℟ CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. P. C.

Tête nue d'Octave à droite. (*Cohen*).

2° Moyen bronze d'Auguste; au revers, l'autel de Lyon, avec le nom de Tibère en surfrappe.

3° Moyen bronze d'Agrippa.

M. AGRIPPA L. F. COS. III.

Tête à gauche avec la couronne rostrale.

℟ S. C. Neptune debout tenant un dauphin et un trident. (*Cohen*).

4° Moyen bronze de Néron.

IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. P. PP.

Tête nue à droite.

℟ S. C. Victoire tenant un bouclier, sur lequel on lit: S. P. Q. R. (*Cohen*).

5° Moyen bronze de Domitien, au revers la fortune.

6° Moyen bronze de Trajan (104-110 de J.-C.). (*Cohen*).

IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P.

Buste lauré à droite.

℟ S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C.

Dace assis devant un trophée.

On peut encore signaler la présence d'une très-grande quantité de débris d'amphores et de vases de différentes formes, avec quelques fragments de poteries rouges et noires.

Tous les autres objets sont antérieurs au x^e^ siècle, ce qui peut faire supposer que ce passage a été abandonné vers cette époque.

Pl. I, n° 15. Soc de charrue triangulaire, analogue à celui dont se servaient les romains: dans certaines contrées la charrue a conservé cette forme; longueur du soc, 0^m^20.

N° 16. Fer de lance avec douille très-allongée, dans laquelle se trouvaient encore des fragments du bois; arête médiane peu saillante: longueur, 0^m^28.

N° 17. Fer de lance quadrangulaire, très-effilé, avec douille; longueur, 0^m^21, largeur, 0^m^01.

Hosted by Google

N° 18. Fer de lance semblable au précédent; longueur, 0m30.

N° 19. Fer de lance avec douille assez large, le fer est aplati vers la pointe qui devait être peu aigue; longueur, 0m17.

N° 20. Fer de flèche, arête peu saillante, avec douille; longueur, 0m08.

N° 21. Fer de lance avec douille, arête médiane peu saillante; longueur, 0m19, largeur du fer, 0m035.

N° 22. Fer de lance à peu près semblable au précédent.

N° 23. Fer à cheval assez large, et très-usé; trois clous de chaque côté, engagés dans une rainure semblable à celle qu'on retrouve aujourd'hui sur certains fers anglais.

N° 24. Fer à cheval peu large, avec les branches assez étroites. Des boursouflures faites avec intention sans doute, se trouvent en face des étampures qui sont allongées, et permettent à la tête du clou de s'y engager en partie. Un des clous était encore attaché au fer (1).

Nos 25, 26, 27. Clous de différentes formes.

N° 28. Instrument en fer d'usage inconnu.

N° 29. Couteau très-aigu, lame droite; les rivets destinés à fixer le manche sont restés dans la soie, à l'extrémité de laquelle un trou devait être destiné à recevoir une lanière. Longueur : 0m30.

N° 30. Couteau dont la pointe a été brisée. Longueur approximative : 0m14.

N° 31. Grand couteau, appelé *scramasaxe;* longueur : 0m42; largeur : 0m06; soie large et plate; d'un côté une gorge d'évidement, deux de l'autre côté.

N° 34. Petit couteau semblable au précédent; les gorges d'évidement se prolongent moins loin sur la lame. Longueur: 0m18.

N° 32, 35 et 36. Couteaux à peu près semblables, sans gorge d'évidement.

N° 33. Couteau assez long; la pointe est légèrement relevée, et

(1) Un fer semblable a été trouvé à Yébleron (Seine-Inférieure). *Le tombeau de Childéric par M. l'abbé Cochet.*

Hosted by Google

Hosted by Google

F.I.

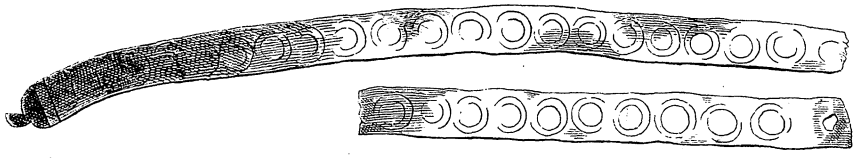

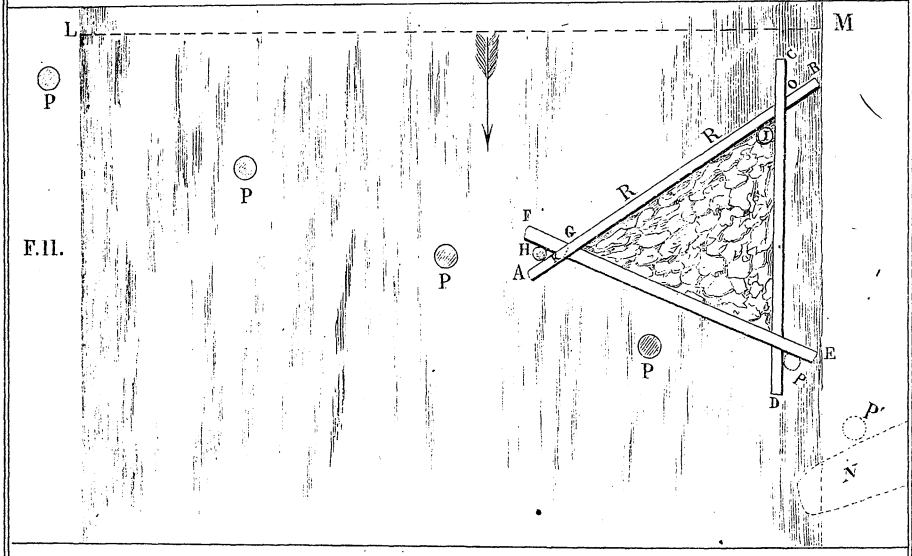

F.II.

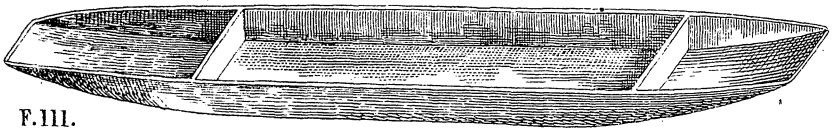

F.III.

Hosted by Google

la soie est séparée de la lame par une partie saillante. Longueur : 0m36.

N° 37. Petit couteau, manche rond en bronze. Longueur : 0m11.

Pl. II. F. I. Bracelet en bronze, très-mince; longueur : 0m18; largeur : 0m006; brisé en deux morceaux. Il est couvert d'ornements formés de circonférences concentriques, au milieu desquelles se trouve en relief un dessin qu'il est impossible de déterminer. Quel que soit ce dessin, on peut attribuer ce bracelet à l'époque mérovingienne.

Il nous reste à parler d'un pilotis (Pl. II. F. II) rencontré à 50 mètres en aval du gué. Il se compose d'une rangée de pieux (P) distants les uns les autres de 3 mètres, traversant obliquement la rivière actuelle, et d'un triangle, dont nous avons étudié la disposition avec le plus de soin possible. La largeur du fond de la rivière, LM, après les travaux de canalisation, est de 10 mètres. L'un des côtés de ce triangle DC long de 4m40, est sensiblement parallèle au bord de la rivière; la longueur des autres côtés est : AB, 4m60, et FE, 4m20. La rivière devait s'étendre plus loin sur la rive gauche, et l'angle COB devait être opposé au courant; une preuve est la pirogue N qui se trouvait engagée dans le talus. L'âge de cette pirogue ne peut être changé par sa présence près du pilotis, et rien ne prouve que ce pilotis ne lui soit postérieur. Il a pu être construit sans la rencontrer; car en prolongeant sur la rive gauche la ligne de pieux P, on remarque que le pieu P', à 3 mètres du précédent, n'a pas dû y toucher. Le triangle était maintenu par les pieux H à l'extérieur, et I à l'intérieur; il devait s'en trouver un autre en *p*.

Des fouilles ont été pratiquées autour du triangle, il reposait sur de grosses pierres, l'intérieur était aussi rempli de pierres. Les bois étaient encastrés les uns dans les autres, et de telle sorte, que le côté AB qui se trouvait dessus au point K, passait dessous au point O. Il y avait encore 3 morceaux de bois superposés; leur largeur était de 0m15, et leur hauteur de 0m20. Sur le côté AB, on remarque, en R, deux entailles où se

Hosted by Google

trouvaient peut-être des traverses destinées à consolider le triangle.

Quand a pu être construit ce triangle ? il serait difficile, je crois, de donner une date même approximative.

Était-ce un pont ? la tradition qui en place un au gué de Malvault, pourrait faire croire à cette opinion ; mais on trouve un pilotis semblable à 50 mètres en amont, immédiatement au-dessous du gué, et un pont ne devait pas avoir 50 mètres de large, à moins qu'il y en ait eu deux, ce qui n'est pas admissible.

Était-ce une écluse ? des travaux de ce genre n'ont guère été pratiqués sur la Sèvre avant le XVII^e siècle, et celle-ci n'a pas été signalée.

On pourrait encore croire à l'existence d'un moulin, mais je me contente de constater aussi exactement que possible, la disposition de ce travail, et de le livrer à l'étude de personnes plus compétentes.

E. Roy.

Hosted by Google

LES HALLES DE NIORT

—

Les halles actuelles de la ville de Niort vont disparaître, pour faire place à un établissement beaucoup plus vaste, plus salubre et mieux approprié aux besoins de la population. Elles avaient succédé aux halles construites en 1455, lors de l'affranchissement des foires de Niort, sur l'emplacement auquel ce premier édifice a laissé le nom de rue des Halles. Il fut détruit en 1793, et remplacé provisoirement par l'église Notre-Dame, qu'un arrêté du conseil général, du 20 novembre 1793, affecta aux déballages publics et aux marchés aux grains.

C'est sous ces anciennes halles, *les plus grandes et les plus commodes du royaume*, (ne craint pas d'avancer le premier état de nos rues et places publiques) que le commerce de Niort se développa et acquit une grande prospérité.

M. Briquet, dans son *Histoire de la ville de Niort,* fait la description suivante de l'établissement créé au commencement de ce siècle :

« Auprès de l'hôtel de la mairie, il y avait un emplacement « considérable qui n'était qu'un dépôt d'immondices, aussi « contraire à la sûreté qu'à la salubrité publique. Le maire « Brisson y fit construire, en 1803, des bâtiments qui pré- « sentent une façade uniforme de 324 pieds, et qui consistent « en un corps de garde, une halle aux blés, une halle pour les « charretiers et les coquetiers, une halle pour les étoffes du « pays, un dépôt des effets des troupes de passage, la poisson- « nerie de rivière, la poissonnerie de mer, une halle aux cuirs,

Hosted by Google

« la boucherie foraine, un bureau des poids publics, la grande « boucherie, la tuerie.

« Le préfet Dupin se chargea dans cette circonstance d'ac- « quitter la dette de la reconnaissance publique : il prit, le « 8 octobre 1803, un arrêté qui ordonne que la rue du Canon, « faisant partie de la grande route de Lyon à Brest, portera le « nom de rue Brisson. »

Pour compléter cette esquisse, nous ajouterons que les différentes parties de l'édifice, qui viennent d'être indiquées, avaient accès sur la voie publique par de larges portes surmontées de plaques en marbre noir, portant des inscriptions dont voici le texte :

DITAT ET ALIT DIVA CERES.

—

PRIMA HOMINUM NUTRIX POMONA.

—

AFFATUM HIC TELLUS OLEARIA DONA ADMINISTRAT.

—

NOSTRAS HIC ARIES DAT VESTIMENTA BOOTI.

—

MARTI PEREGRINO (1).

—

SANA SUIS AFFERT ALIMONIA SEPARA NATIS.

—

NEPTUNO ALITORI.

—

UNA MENSURA UNUM PUNDUS.

—

EX MORTE VITA.

(1) Nous n'avons jamais vu le magasin ou dépôt d'effets de troupes de passage dont parle Briquet ; mais l'idée d'un abri pour le soldat voyageur était heureuse. Il existe maintenant dans plusieurs villes des casernes de passage, qui dégrèvent la population du logement militaire. Ne serait-il pas possible, à Niort, d'affecter à cet usage la caserne de gendarmerie qui va être vendue par le département et qui est parfaitement située ? Cette destination serait tout à la fois très-utile et digne du souvenir qui se rattache au dernier séjour de Napoléon Ier dans la ville de Niort.

Hosted by Google

Au-dessus de l'entrée principale, sise au levant, on lisait :

PRÆ. DUPIN, AD USUM PUBLICUM HAS ÆDES STRUERE CURAVIT
ÆD. BRISSON, ANNO R. P. XI.

Ces inscriptions, conçues selon le goût de l'époque, furent, nous a-t-on dit, le résultat d'un brillant concours littéraire. Nous aurions mauvaise grâce aujourd'hui à en contester le mérite : autres temps, autres mœurs. On nous permettra de dire toutefois que, si elles furent généralement admirées, leur style allégorique, emprunté à une langue morte et aux souvenirs de la mythologie, dut être fort peu compris des dames de la halle et des ménagères qui allaient s'approvisionner aux marchés de Niort.

Trois de ces plaques indicatives, maintenant déposées au Musée de la ville, ont donné lieu, lors de leur enlèvement, à des découvertes offrant quelqu'intérêt, et que nous croyons devoir constater ici.

Celle qui désignait la boucherie portait cette inscription laconique : *ex morte vita.* Nul ne se doutait qu'avant d'être affecté à cet usage, ce marbre avait longtemps reposé sur un tombeau et qu'il était en quelque sorte emprunté à la mort; Mais en retournant la face qui est restée pendant 66 ans cachée à tous les yeux, on y a trouvé l'inscription suivante :

ILLE DE LE
INES DITTES DE LA PAIX EN LA CITTÉ DE LA DITTE VILLE D'ARRAS
OV DAME SVZANNE DE BAVDÉAN, DVCHESSE ET MARESCHALLE DE NAVAILLES,
ALORS FILLE D'HONNEVR DE LA REINE ANNE D'AVTRICHE FIT DON
D'VNE LAMPE D'ARGENT POVR BRVSLER A PERPÉTUITÉ DEVANT L'IMAGE MIRA-
[CVLEVSE DE LA S^te
VIERGE, ET SON CORPS AYANT ÉTÉ APPORTÉ DANS LA PRÉSENTE ÉGLISE ELLE
Y A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT.
PRIEZ DIEV POVR LE REPOS DE S E

Il a été facile de reconnaître que cette tablette, mutilée et incomplète, avait appartenu à l'un des tombeaux de la famille de Baudéan-Parabère, qui existaient, avant 93, dans l'église Notre-Dame de Niort.

Voici, en effet, l'épitaphe qui a été fidèlement reproduite

Hosted by Google

sur le mausolée de François de Baudéan-Parabère, rétabli, ainsi que ceux de son père et de sa mère, en 1853, dans la chapelle mortuaire qui leur a été consacrée :

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE,
DE MESSIRE FRANÇOIS DE BAUDÉAN-PARABÈRE
COMTE DE NEUILLAN ET DE LA ROCHE-RUFFIN,
SEIGNEUR DE St-SAUVANT ET AUTRES LIEUX,
GOUVERNEUR DE LA VILLE ET CHATEAU DE NIORT,
NOURRI ENFANT D'HONNEUR DU ROI LOUIS LE GRAND,
ET CAPne D'UNE COMPAGNIE DE CHEVAU-LÉGERS.
IL MOURUT TRÈS-CHRÉTIENNEMENT A ARRAS
LE XIme SEPTEMBRE CIↃ IↃC XL VIII,
EN LA XIXe ANNÉE DE SON AGE,
DES BLESSURES QU'IL REÇUT A LA BATAILLE DE LENS,
SES ENTRAILLES FURENT MISES EN TERRE
DANS LA CHAPELLE DES BÉNÉDICTINES DITES DE LA PAIX
EN LA CITÉ DE LA DITE VILLE D'ARRAS
OU DAME SUSANNE DE BAUDÉAN
DUCHESSE ET MARÉCHALE DE NAVAILLES
ALORS FILLE D'HONNEUR DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE
FIT DON D'UNE LAMPE D'ARGENT POUR BRULER A PERPÉTUITÉ
DEVANT L'IMAGE DE LA Ste VIERGE
ET SON CORPS AYANT ÉTÉ TRANSPORTÉ
DANS LA PRÉSENTE ÉGLISE
ELLE LUI A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Les tombeaux de la famille de Baudéan-Parabère ont subi de tristes épreuves. Élevés en 1684, par la duchesse de Navailles, bienfaitrice des pauvres de Niort, qui fonda avec son illustre époux l'hôpital général de cette ville, ils furent renversés et fouillés en 1793. Les cercueils de plomb furent fondus et les restes qu'ils contenaient, mis dans la terre commune du cimetière voisin, n'ont pu être réintégrés dans leur sépulture. Ce cimetière lui-même a disparu, sans laisser la moindre trace sur les lieux qu'il occupait.

Quant aux statues, dues au ciseau du célèbre sculpteur Girardon, et aux autres marbres qui ornaient les tombeaux, ils

Hosted by Google

furent sauvés de la destruction par Bernard Dagessy, peintre de talent dont s'honore la ville de Niort. Une savante notice de M. Charles Arnauld, sur l'église Notre-Dame, publiée en 1839, relate en ces termes l'acte accompli par M. Bernard :

« Ces marbres, parure de S^te^ Marie, allaient périr peut-être, « quand un artiste célèbre, le citoyen Bernard, vint leur ap- « porter son influence et son aide pour les sauver. Il les fit « démonter avec soin, pièce à pièce, et transporter au Muséum « où ils reposèrent en paix, à l'ombre de la loyauté publique. « L'ange qui sonnait de la trompette fut moins heureux que « ces vieux serviteurs de la vieille monarchie qu'il voulait « éveiller : il fut brisé, livré aux flammes. »

Sans doute on a rétabli aussi fidèlement que possible, comme nous l'avons dit plus haut, ces monuments funéraires, mais ils sont vides de leur dépôt sacré, et, après les profanations de 93, il était encore réservé à l'un des marbres qui rappelaient la mémoire et les services des Baudéan-Parabère, de décorer la porte d'une boucherie publique. Devant cet exemple des vicissitudes qui poursuivent l'homme jusque dans son dernier asile, n'est-ce pas le cas de répéter humblement : *Ubicumque sepeliamur Domini est terra et plenitudo ejus?*

Les deux autres plaques dont il nous reste à parler ont aussi éprouvé un changement de destination.

Sur la première sont gravés ces mots :

UNA MENSURA, UNUM PUNDUS;

Sur la seconde : MARTI PEREGRINO.

Retournées et rapprochées l'une de l'autre, elles présentent, sur la face qui était appliquée au mur des halles, cette inscription en grandes capitales :

CLAUDIVS PELLOT
SUPPLICIVM LIBELLORVM MAGISTER
AT QVE
APUD PICTONES, LEMONICES
ENGOLISMENSES, SANCTONES
AQUITANOS QVE PRÆFECTUS.

Hosted by Google

Quel fut ce Claude Pellot dont l'inscription ci-dessus devait transmettre le nom à la postérité? Où, et à quelle occasion ce marbre avait-il été primitivement apposé ?

Nos recherches, qui n'ont pas été poussées bien loin, il est vrai, nous ont seulement appris qu'un haut personnage de ce nom existait sous le règne de Louis XIV, qu'il était allié à la famille Colbert, et qu'il fut d'abord intendant de Guyenne, puis premier président du parlement de Rouen.

Cette famille ne figure ni dans la biographie Michaud, ni dans le dictionnaire historique et généalogique de M. Beauchet-Filleau. Il n'en est question dans l'ouvrage du père Anselme et dans celui du chevalier de Courcelles qu'accessoirement à d'autres noms, et à raison de ses alliances.

Le dernier de ces auteurs, t. x, article Colbert, p. 7, v, mentionne ce qui suit :

« Madelaine Colbert, née en 1625, mariée :

« 1° Avec, etc.

« 2° Avec Claude Pellot, chevalier, seigneur de Port-David, « premier président du parlement de Rouen, mort le 3 août « 1683. Elle lui survécut jusqu'au 8 juillet 1696, et fut in- « humée aux Minimes de la place royale, à Paris. »

On lit dans l'ouvrage héraldique du père Anselme, t. 2, p. 141, VII :

« Henry de La Fare, dit le marquis de Tornac, seigneur de « Castagnol, etc.

« Femme, Isabeau Pelot, fille de Claude Pelot, seigneur de « Port-David et de Cendras, *maître des requêtes*, *intendant de* « *Guyenne*, conseiller d'Etat, puis président de Rouen, etc. »

C'est bien là le même Claude Pellot, qualifié dans l'inscription qui nous occupe *de supplicum libellorum magister et de præfectus*..... Rien n'indique que le personnage, qui fut maître des requêtes et intendant de Guyenne, avant de devenir premier président de Rouen, et qui n'était pas du Poitou, soit décédé dans cette province, et précisément à Niort. Il y a plutôt lieu de supposer que cette inscription, dont nous n'avons évidemment retrouvé qu'une partie, était placée sur l'un des monuments publics de la ville de Niort, construit pendant

Hosted by Google

l'administration de Claude Pellot, qui paraît avoir été d'assez courte durée. Nous laissons aux archéologues le soin de faire de plus amples recherches à cet égard.

Si la mémoire de cet éminent magistrat a dû souffrir de l'oubli auquel a été condamnée pendant plus d'un demi-siècle, l'inscription destinée à la perpétuer, elle n'a pu du moins s'offenser des mots gravés sur l'autre côté de ce même marbre pour servir à la décoration des halles de Niort. Nous aimons à penser que Claude Pellot fut un intendant hospitalier *marti Peregrino*, et que, dans ses diverses fonctions, il s'inspira toujours de cette sage devise : *Una mensura, unum pundus.*

Prosper CASIMIR.

—

CABRERA

SOUVENIRS D'UN PRISONNIER

—

Les quelques lignes qui suivent sont extraites des manuscrits laissés par M. Didime-Thomas Josse, chevalier de la Légion-d'honneur, officier en retraite, décédé à Fontenay-le-Comte, le 26 mai 1868, âgé de 82 ans.

M. D. Josse était né à Saintes. Il avait épousé une demoiselle Delusse, fille d'un peintre saintais, dont le nom et les productions ne sont peut-être pas tombés dans l'oubli parmi ses compatriotes.

Hosted by Google

Nous savons peu de choses sur sa vie, sauf la part qu'il prit à la guerre d'Espagne et sa captivité dans l'île de Cabrera. Dans un de ses récits de campagne, il dit qu'après 6 mois de garnison à Rennes, il en est parti le 18 octobre 1807.

Il était du nombre de ces malheureux, victimes d'une ambitieuse folie, qui furent jetés, après la capitulation de Baylen, sur le rocher de Cabrera, un de ceux qui connurent les horreurs et les angoisses de la captivité ; un de ceux enfin qui, malgré les souffrances et les maladies, purent rentrer en France en 1814.

M. Josse a laissé le récit de ce qu'il avait enduré sur le sol infertile de Cabrera, et nous avons cru intéresser en publiant quelques passages de cette lugubre histoire. Ce que l'on va lire dispense de tout commentaire...

Autant que possible, nous avons conservé le style de l'auteur ; cependant nous avons cru devoir parfois, lorsqu'une coupure ne pouvait s'opérer, sacrifier le respect dû au texte, aux règles de la grammaire.

Paul Brunaud.

..... « Ce fut donc sur ce rocher que furent jetés les débris du corps d'armée du général Dupont. On nous débarqua dans la soirée ; chacun passa la nuit comme il put. Le lendemain nous choisîmes au bord de la mer l'endroit le plus convenable pour construire des cabanes. Les quelques tentes que nous avions servirent pour l'hôpital et la décoration d'un théâtre dont je parlerai bientôt.

« Chacun chercha à se placer le mieux possible et se bâtit un abri à la hâte. Les officiers se mirent trois ou quatre ensemble et les soldats firent à peu près de même. On travailla avec la plus grande activité et au bout de six ou huit jours on se trouva logé tant bien que mal. ».....

(L'auteur raconte ensuite qu'après la construction de ces baraques provisoires, les prisonniers s'en bâtirent de plus so-

Hosted by Google

lides, avec les pierres que fournit l'île de Cabrera. Je reprends la suite de la narration).

..... « Nos nouvelles cabanes établies, nous nous visitions les uns les autres, afin de passer le temps le plus agréablement possible. »

« Voici quelle était la ration des officiers. Un pain de trois livres qui en réalité en pesait à peine deux, une livre de vache ou de chèvre (parfois gâtée), deux ou trois petites pommes de terre, quelques feuilles de choux-fleurs, un peu d'huile et de vinaigre, un quart de vin dans lequel il y avait au moins moitié eau. Celle du soldat n'en différait que par la qualité du pain. Il avait quelquefois de la morue ou des fèves, rarement de la viande.

« Après un repos de quelques jours, nous fûmes reconnaître l'île que nous habitions. Au midi, nous découvrîmes une grotte dont l'entrée offrait un aspect assez agréable; à droite, il y avait un figuier assez gros; à gauche, quelques arbres..... Pour descendre dans cette excavation, profonde d'environ 60 à 70 pieds, il fallait se laisser glisser le long d'une corde attachée à l'entrée. Cette grotte avait environ 50 pieds de circonférence. Le sol était couvert d'un sable très-fin; nous y bûmes d'assez bonne eau qui filtrait d'un rocher, en si petite quantité qu'il fallait attendre longtemps pour en remplir le creux de la main. Il y avait au fond de ce trou un espèce d'autel entouré de colonnes d'eau congelée, qui donnaient à ce lieu un aspect des plus pittoresques. Un jour, il prit fantaisie à notre aumônier d'y venir dire la messe. ».....

« Auprès du vieux château se trouvait une citerne qui depuis longtemps était tarie. On résolut de la convertir en salle de spectacle. Avec du noir et du rouge, on peignit quelques lambeaux de toiles; ce furent nos décors. Les officiers composèrent quelques pièces qui furent jouées avec des comédies et des opéras, tels que les *Folies amoureuses, le Dépit amoureux, Fanchon la vieilleuse, etc., etc.* Les rôles de femme étaient remplis par de jeunes militaires. La musique de chaque régiment jouait tour à tour à l'orchestre. Seuls les costumes ne brillaient pas. On jouait un rôle de marquis en veste de soldat,

Hosted by Google

un rôle de duchesse, habillé en cantinière. Les représentations avaient lieu le soir. On n'était admis que sur la présentation d'un billet, la citerne ne pouvant contenir qu'un nombre très-limité de spectateurs. Deux cartes se payaient un sol et un peu d'huile prélevé sur la ration des spectateurs, afin de subvenir à l'éclairage. »

« Malgré ces distractions, on n'oubliait pas la patrie, et chacun dressait un plan d'évasion. Mais les moyens de fuir Cabrera étaient difficiles et les occasions peu fréquentes. Un jour quelques hommes s'emparèrent de la barque qui nous apportait des vivres, égorgèrent ou jetèrent à la mer les marins espagnols qui la montaient et s'enfuirent. Depuis nous n'en avons plus entendu parler. »

« Cette évasion, qui procura la liberté à quelques soldats, nous fut bien funeste. Les prisonniers qui s'étaient échappés s'étaient emparés de l'embarcation avant qu'on eût débarqué les provisions qu'elle contenait et se sauvèrent en les emportant. Nous restâmes donc huit jours sans vivres. On se ferait difficilement une juste idée de nos souffrances pendant ce laps de temps. Le désordre se mit parmi nous. Les soldats refusèrent d'obéir aux chefs. Ils brisèrent, mais inutilement, les portes des magasins. On réunit un conseil de douze officiers pour aviser au meilleur parti à prendre, mais que pouvaient-ils faire en pareille circonstance. Chacun fut obligé de chercher sa nourriture où et comme il put.

« On abattit un pauvre âne qui servait à porter de l'eau à l'hôpital et l'on partagea sa chair et sa peau par portions égales. Au nord-est de l'île croissait un peu de trèfle, on le ramassa et on le mangea. Au bout de quelques jours, cet aliment fit défaut. La faim pressant, nous fûmes obligés de nous nourrir de *Gaude*, plante abondante à Cabrera. Pendant plusieurs jours, il nous fallut nous servir de cette herbe que nous faisions bouillir et mangions assaisonnée avec du sel.

« Des soldats découvrirent sur les rochers des nids d'oiseaux de la grosseur des goëlans, d'un plumage noir et de la famille des palmipèdes (les Espagnols les appellent *Hirondelles de mer*), qu'ils allèrent prendre pendant la nuit. Plusieurs d'entre

Hosted by Google

eux furent victimes de leur imprudence et tombèrent du haut des rochers où se logeaient ces oiseaux. Quelques-uns cependant nous apportèrent de ces nids avec les pères et mères.

« Il y avait aussi dans l'île une grande quantité de petits lézards noirs que l'on se mit à manger après les avoir fait griller sur la braise. »

« Voilà à quel genre d'aliments nous étions réduits !

« Nous vîmes à plusieurs reprises quelques chèvres sauvages sur les hauteurs les plus escarpées de l'île. Les soldats ne purent en attraper qu'une seule qu'ils se partagèrent. Autrefois, cette île était occupée par un grand nombre de ces animaux, d'où vient son nom de Cabrera. »

« Tous les matins nous examinions la mer du haut des rochers, afin de nous dérober au spectacle navrant des misères de nos soldats et pour voir si on ne venait pas à notre secours..... Enfin parut une barque, elle était chargée de vivres, que l'on débarqua de suite et qui furent immédiatement distribués. Plusieurs soldats, qui prirent trop de nourriture à la fois, moururent d'indigestion. »

« Pour éviter de nouvelles évasions, nous fûmes gardés par plusieurs bâtiments espagnols, dont les marins établirent une cantine dans l'île. Ces navires surveillaient la côte et croisaient en tout sens, ne laissant approcher les barques de pêcheurs qu'à une portée de canon du rivage. »

« Le prêtre, que les Espagnols nous avaient envoyé, habitait le vieux château. Lorsqu'il faisait sa tournée dans le camp, il était presque toujours revêtu de ses habits sacerdotaux et portait avec lui le vase contenant l'hostie sacrée. Quelques soldats le suivaient; un d'eux portait une petite sonnette et annonçait son approche. Quand on lui demandait à combien de moribonds il avait administré les derniers secours de la religion, il répondait en français, car il le parlait assez bien.....

« Je tais ses réponses, car je rougis encore en me rappelant qu'un homme qui nous avait été envoyé pour nous consoler un peu dans l'affreuse misère où nous nous trouvions, ne faisait autre chose que de nous injurier et exigeait des malheureux qu'il

Hosted by Google

approchait un serment infâme. Aussi, dans la suite, personne ne voulait plus le voir. »

« Il y avait près de deux ans que nous étions prisonniers et les habits que nous avaient laissés les Espagnols, après notre capitulation, tombaient en lambeaux. Nous étions vêtus comme des mendiants, sales à faire horreur (nous n'avions pas de linge pour changer). Aussi cet état de malpropreté fit-il accroître sensiblement le nombre des malades. »

« Dans une des grottes de l'île s'étaient retirés une soixantaine de dragons (ce qui fit appeler cette caverne *la grotte des Dragons*). Sous ce rocher, profond d'environ 25 pieds, qui ne recevait la lumière que par son entrée, ces hommes avaient étendu des feuilles sèches et des herbes sur lesquelles ils couchaient. Ils faisaient aussi un peu de feu pour diminuer l'humidité produite par les gouttes d'eau qui coulaient le long des parois. Ces malheureux n'avaient, pour toute couverture, que trois ou quatre mauvaises vestes et autant de culottes qui servaient à ceux qui allaient aux vivres. Ils étaient tellement maigres et tellement noircis par la fumée qu'ils n'avaient d'humain que la forme.

« Le nombre des malades étant venu à augmenter, les médicaments manquèrent et il fut impossible de nous en faire avoir d'autres, les capitaines des canonnières qui nous gardaient ayant dit qu'ils n'avaient pas l'ordre de nous en fournir.

« Le nombre des morts s'accroissait de jour en jour. Nous ne pouvions jeter les cadavres à la mer, parce qu'il n'y avait ni flux ni reflux et qu'ils seraient restés à l'endroit où on les aurait mis, ni les enterrer, parce que sur ce rocher il n'y avait pas assez de terre pour les couvrir. Le bois dont nous avions besoin était trop rare pour songer à brûler les corps. On fut donc obligé de les déposer le plus loin possible, derrière l'hôpital, dans une vallée assez profonde qui s'appela : *Vallée des morts.*

« Nous éprouvions assez fréquemment de grands coups de vent. Une nuit, nous eûmes un temps affreux. Nos baraques furent démolies; la pluie tombait par torrent entraînant avec elle tout ce qu'elle rencontrait. Quelques malades, dont les tentes avaient été arrachées, furent ainsi jetés à la mer.

Hosted by Google

« ..... Enfin nos réclamations furent écoutées et six cents hommes, tant officiers que soldats, furent conduits les uns à Minorque, les autres à Majorque. Je fus du nombre de ceux que l'on transporta à Palma. A peine débarqués, les habitants nous reçurent à coups de pierres et nous escortèrent ainsi jusqu'à la prison qui nous était destinée. Nous étions à peu près depuis quatre mois à Palma, où nous souffrions tout autant qu'à Cabrera, lorsqu'arriva la nouvelle d'un succès des armées françaises.

« La populace n'en fut pas plutôt instruite qu'elle démolit les fours où l'on faisait cuire notre pain, et s'assembla autour de la prison pour nous égorger. Les portes furent démolies et le commandant, après plusieurs sommations, fit tirer sur la multitude. Un espagnol fut blessé. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter la fureur de ces forcenés contre nous. Ils disaient que, puisqu'on avait versé le sang espagnol, il fallait également répandre le sang français. Ces cris et ces vociférations venaient jusqu'à nous. Nous fîmes alors des préparatifs de défense. Nous nous armâmes avec des débris de tables et de chaises, avec des couteaux et des fourchettes attachées à des morceaux de bois. Nous étions décidés à vendre chèrement notre vie avant de mourir. »

« Le capitaine général Reding, suisse, commandant de Palma, qui cherchait autant que possible à calmer la sédition, vint nous visiter. Lui et son aide-de-camp furent fort étonnés de voir dans quel état de défense nous nous étions mis, surtout avec nos faibles ressources. Il nous engagea à rester tranquilles ; il y allait de notre vie, car si les Espagnols apprenaient que nous nous étions armés, ils mettraient le feu à la prison. Le général nous dit ensuite qu'il venait de s'entendre avec les autorités de Minorque pour nous soustraire à la fureur du peuple et nous renvoyer à Cabrera.

« 35 ou 40 officiers, confiants dans la promesse du commandant, sortirent de la prison par une rue détournée qui conduisait au lieu d'embarquement. L'évêque de Palma, suivi de tout son clergé, marchait à leur tête portant le Saint-Sacrement. Les prêtres de toutes les paroisses faisaient la haie.

Hosted by Google

On eut dit des condamnés conduits à l'échafaud. Malgré toutes ces précautions, la populace s'aperçut qu'on la trompait et qu'on faisait disparaître les malheureux qu'elle avait résolu d'égorger. Aussi des cris de : *A mort les Français* se firent-ils entendre bientôt, et le massacre commença à ce signal. L'évêque, malgré son courage et son zèle, ne put le prévenir et l'empêcher. Les Espagnols n'écoutaient que leur rage; et, chaque fois que l'on élevait le Saint-Sacrement, ils mettaient un genou à terre et faisaient le signe de la croix, puis le carnage recommençait. L'évêque, pas plus que les prisonniers, n'échappa à la fureur du peuple. Il reçut plusieurs blessures. »

« Enfin quelques militaires parvinrent à s'embarquer. Un autre détachement eut le même sort, malgré les nombreuses précautions prises pour le faire fuir. Seuls, les jeunes purent s'échapper; les vieillards furent presque tous massacrés par ces furieux, ou noyés par les marins des embarcations qui les jetaient à la mer et les assommaient à coups d'avirons.

« Nous retournâmes enfin à Cabrera où il nous fallut rebâtir nos baraques; c'est alors que fut conçu le projet d'une évasion. On construisit, dans une des grottes de l'île, une barque destinée à contenir une douzaine de personnes, qui, en cas de réussite devaient instruire le gouvernement de nos malheurs et de nos souffrances. La construction de cette barque fut un chef-d'œuvre d'intelligence et d'industrie. Avec le fer de vieilles gamelles, on fabriqua des scies. Le soufflet de forge fut fait avec de vieilles culottes. Nos artilleurs devinrent des forgerons et des charpentiers. Enfin notre travail touchait à la fin quand nous fûmes trahis par un soldat italien qui, pour toute récompense, eut une ration de plus. Trois officiers, surpris à travailler à cette barque, disparurent de l'île; depuis, personne n'a entendu parler d'eux. »

« Il nous fut enjoint de livrer les outils que nous avions confectionnés, sous peine d'être mitraillés par les deux frégates qui gardaient Cabrera. Nous obéîmes à cette menace... »

« Un jour parut en rade un aviso arrivant de Palma. Il venait annoncer que tous les officiers allaient partir pour l'Angleterre. Cette nouvelle d'un médiocre intérêt pour nous (car nous ne

Hosted by Google

faisions que changer de captivité), ne laissa pas néanmoins de nous réjouir un peu. Nous allions donc fixer sur notre sort nos familles avec lesquelles nous n'avions pu correspondre depuis Baylen. Pourquoi devînmes-nous prisonniers des Anglais. C'est ce que nous n'avons jamais su. »

« J'aurais bien des choses à raconter sur les mauvais traitements que nous firent subir les Anglais, mais je m'arrête, ne m'étant pas proposé autre chose que de retracer, autant que la mémoire me le permettrait, les incidents de mon séjour à Cabrera. »

—

LES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du rapport au conseil général des Deux-Sèvres de M. A. Caillé. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant *in extenso* la partie relative aux monuments historiques de notre département.

Le projet de restaurer, en la complétant, l'église Notre-Dame de Niort, monument remarquable par son clocher avec flèche et par son joli portail, est en cours de révision, d'après des bases et proportions qui n'entraîneront pas de dépenses excessives. Il faut espérer que la piété des fidèles, excitée par la belle restauration de l'église Saint-André, ajoutera d'importantes ressources aux sacrifices du Département, de l'Etat et de la Ville.

Une somme de 55,421 fr., provenant de sources diverses, savoir : souscriptions particulières, 4,000 fr.; impôt municipal, 12,000 fr.; subvention du ministère des cultes, 20,000 fr.; subvention de l'Etat, particulière aux monuments historiques, 19,421 fr., permettra de restaurer le côté sud de l'église de Saint-Maixent, monument singulier et remarquable à bien des

Hosted by Google

égards, surtout parce qu'élevée au XVII^e siècle, elle est une imitation parfaite, un habile pastiche du style fleuri du XV^e siècle.

L'église de Javarzay, si singulière pour les diversités de son architecture, nécropole de l'illustre et spirituelle famille Rochechouart, a été l'objet d'un travail complet de restauration, lequel est actuellement soumis à l'examen de la commission des monuments historiques.

La jolie, je pourrais dire la mignonne chapelle de l'hospice de Menigoute, dont la porte est un véritable bijou digne du ciseau des Pilon et des Goujon, sera peut-être victime de l'exagération que MM. les architectes apportent parfois dans l'établissement des devis de restauration. On a demandé pour ses travaux plus de 38,000 fr.; pareille dépense, appliquée à un édifice aussi modeste dans ses proportions, a paru excessive, et par suite le principe en a été repoussé. Nous espérons néanmoins que le projet pourra être notablement réduit, et qu'une subvention modérée, venant s'ajouter aux 10,000 fr. offerts par l'administration de l'hospice, permettra d'assurer, sinon la restauration complète, du moins la conservation de ce gracieux édicule.

Des travaux bien entendus ont été exécutés à la toiture du corps de bâtiment qui relie entr'eux les donjons du château de Niort, dont le plus remarquable, celui du midi, rappelle le nom illustre et funeste du Plantagenet Richard Cœur-de-Lion. Nous exprimons de nouveau le regret que des maisons sans style masquent sa façade orientale, et nous nous plaisons à espérer que l'administration actuelle de la ville de Niort, désireuse de réparer les erreurs de celles qui l'ont précédée, voudra, dans un temps peu éloigné, dégager et mettre en pleine lumière un monument d'architecture militaire féodale, qui est un de ses plus beaux ornements.

L'église de Saint-Généroux, aussi curieuse que vénérable, est un précieux spécimen du style roman primitif; elle a l'aspect d'un temple romain, ce qui autorise à penser qu'elle aurait bien pu être construite au VII^e ou au VIII^e siècle. Dans tous les cas, c'est la plus ancienne église du département. On

Hosted by Google

estime qu'il faudrait une somme de 37 à 38,000 fr. pour en assurer la conservation et la restauration. Les ressources locales et départementales sont de près de 5,000 fr. Nous faisons des vœux pour que l'Etat accorde le surplus, de manière à permettre l'exécution du projet définitif.

Le rapport présenté l'année dernière, conformément à la demande du Conseil général, par l'architecte des monuments historiques, établissait le déplorable état de la plupart d'entr'eux. Nous n'en reproduisons pas les détails. Il résulte du rapport du même architecte, pour cette année, que cet état ne fait que s'aggraver.

Le rapport de 1867, comme celui de 1868, nous édifient suffisamment sur la nécessité de combattre avec énergie et avec suite les ravages que le temps, *tempus rerum edax,* souvent moins meurtrier que la main des hommes, exerce sur ces véritables témoins du passé. Il nous paraît indispensable de sortir à ce sujet des généralités, et d'entreprendre d'une manière suivie, et par ordre d'urgence, la réconfortation ou la restauration de nos monuments nationaux. Nous exprimons à ce propos le vœu que les monuments en question soient classés, non pas précisément selon leur date et leur importance, mais selon leur état réel et le besoin d'y faire des travaux urgents, dans l'intérêt de leur conservation. Ce classement serait suivi d'une série de projets et de devis, nécessairement sommaires, établis, non pas en vue d'une restauration complète, ce qui est, la plupart du temps, une opération à la fois coûteuse et dangereuse pour le caractère du monument, mais afin d'arriver à une consolidation qui soit de nature à empêcher la ruine.

L'absence de ces projets est fâcheuse, en ce sens qu'elle empêche les communes où existent des monuments, de consacrer, dores et déjà, à leur conservation, des ressources qu'elles sont toute disposées à voter, ressources qu'accroîtraient souvent des dons particuliers. Je ne vous citerai que la ville de Thouars. Le maire de cette ville, un de nos honorables collègues, vous dira que s'il existait un projet avec devis pour le château de La Trémouille, de ces grands capitaines, qui se faisaient

Hosted by Google

tuer, jeunes et vieux, à Marignan et à Pavie (1), la ville de Thouars aurait voté des ressources d'une notable importance, pour sauver de la ruine, avec le concours de l'Etat et du département, un édifice dont l'état de délabrement est constaté en ces termes dans le rapport de l'architecte :

« Il faut renoncer à décrire toute l'étendue des réparations que « réclame cet édifice. Les couvertures, non entretenues, amenant « le mauvais état des cheneaux et des corniches, deviennent des « causes de ruine permanente. Les voûtes du portique de la Cour « d'honneur sont perdues par les infiltrations des eaux pluviales. « Chaque année augmente les dégradations, et si l'on n'y « remédie, il faudra considérer le monument comme perdu. »

Dans votre dernière session, votre sollicitude s'est portée sur une catégorie de monuments, dont la conservation a été jusqu'à présent négligée dans notre pays, ce qui a amené la destruction et la disparition de plusieurs d'entre eux. Nous voulons parler des monuments de l'*époque celtique*. L'attention de M. le Préfet a été éveillée sur ce point (2).

(1) Charles de La Trémouille fut tué à la bataille de Marignan à l'âge de 29 ans; Louis de La Trémouille, deuxième du nom, périt à la bataille de Pavie à 69 ans. Les tombeaux de ces nobles capitaines, qu'on voyait autrefois dans la chapelle du château, ont disparu. Puisse leur souvenir et leur image revivre par le marbre ou le bronze dans la ville de Thouars, ainsi que notre collégue, M. Loury, en a conçu le généreux dessein !

(2) Voici comment je m'exprimais à ce sujet, dans le rapport que je fis au nom de la 2e commission :

Il est une catégorie de monuments dont jusqu'à présent la conservation a été complètement négligée; je veux parler des *monuments druidiques*. Beaucoup ont déjà péri; si l'on n'y prend garde, les autres subiront le même sort; on les émiettera en cailloux pour ferrer nos chemins. Moins heureux que les monuments de la Grèce, dont on retrouve des restes précieux dans les maisons des Turcs, ils disparaîtront à tout jamais. Convient-il de laisser faire? Vous ne le penserez pas. Aussi nous vous proposons d'appeler l'attention de M. le Préfet sur les dispositions à prendre pour assurer la conservation de monuments dont quelques-uns ont un si grand caractère d'originalité que le Département des Beaux-Arts a cru devoir en faire figurer des représentations moulées sur place, dans le Musée de Saint-Germain, consacré par l'historien de Jules César, à recevoir les reliques de la civilisation gallo-romaine. Je veux parler de la chambre sépulcrale du grand *tumulus* de Bougon.

Hosted by Google

Les monuments de Bougon, dans le canton de la Mothe-Saint-Héray, nous ont paru mériter un intérêt spécial, par leur nature et leur caractère, qui sont tels, que l'administration des musées impériaux a fait mouler la chambre sépulcrale de l'un d'eux, pour figurer dans le musée gallo-romain du château de Saint-Germain.

M. le Préfet veut bien nous faire connaître, dans son rapport, qu'il a invité l'architecte des monuments historiques à faire un rapport sur ces témoins de l'âge druidique. Ce travail n'est pas encore parvenu, mais l'ouvrage de M. Charles Arnauld sur les monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres, et l'article *Bougon,* du même auteur, inséré au Dictionnaire celtique que publie le Ministère de l'Instruction publique, suffisent, nous le pensons, pour mettre M. le Préfet à même d'en demander le classement comme monument historique. Le temps presse, car l'un des grands *tumulus* a déjà été entamé, et si les pierres généralement plates qui le constituent n'avaient pas été si friables, il est probable que ce gros *chiron* (1) serait depuis plusieurs années dispersé et réduit en poussière.

Nous appelons de nouveau l'attention aussi éclairée que bienveillante de M. le Préfet sur la nécessité de prescrire un ensemble de mesures pour assurer le maintien dans leur état actuel, non-seulement des monuments de Bougon, mais encore de tous ceux qui existent en très-grand nombre dans le 2e canton de Saint-Maixent et dans celui de la Mothe-Saint-Héraye, ainsi que sur divers autres points du département.

Il nous paraîtrait utile à cette fin, d'abord d'en faire constater, par les soins de MM. les Maires, l'existence, la nature, la situation et la propriété; ensuite d'en dresser l'état par commune et par canton; enfin d'en établir ce que nous appellerons l'assiette, sur une carte départementale. Ce dernier travail pourrait être confié à la Société de statistique, sciences et arts. La sollicitude des maires serait appelée sur la conser-

(1) Tas de pierre au milieu d'un champ. La plupart des chirons de notre pays sont des débris de tombeaux ou de monuments celtiques. (L. Favre, *Glossaire du Poitou.*)

Hosted by Google

vation de ces vénérables monuments, qu'ont protégé pendant des siècles la sainte et superstitieuse terreur qu'ils inspirent, les légendes qui se rattachent à plusieurs d'entre eux, et la légion fatidique des fées, des lutins et de messire le Diable, qui y tenait ses assemblées, aux pâles clartés de la lune, divinité si vénérée de nos braves aïeux, les Gaulois. Les ingénieurs et les agents des services des ponts et chaussées, de la voirie vicinale, seraient invités à les respecter dans leurs travaux et à dévier quelque peu, au besoin, de la ligne droite pour passer à côté, et ne pas en sacrifier les matériaux à l'empierrement des routes et des chemins. Enfin, les particuliers, sachant que ces monuments intéressent notre histoire nationale, se feraient un devoir de les conserver, et l'on ne verrait plus, comme la chose est arrivée récemment, des dolmens transformés en margelle de puits et en pierre à laver.

AD. CAILLÉ.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

HISTORIQUE DU MONASTÈRE DE PUYBERLAND, par R.-F. Rondier, juge honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Melle, Ch. Moreau et Ed. Lacuve; Niort, L. Clouzot.*

C'est avec un intérêt que l'on comprendra sans peine que nous avons lu cette œuvre du doyen des antiquaires et des érudits de nos contrées. Heureux sont les hommes pour lesquels l'hiver n'a point de glace. Rien dans l'*Historique du Monastère de Puyberland* ne peut faire supposer que ces lignes sont dues à une main plus qu'octogénaire, on

Hosted by Google

retrouve dans le récit des luttes judiciaires que les religieuses eurent à soutenir contre M. de Vernou, cet esprit railleur et narquois, souvenir du siècle dernier, auquel l'auteur appartient par son enfance. Espérons que cette intelligence toujours si virile et d'une activité si précieuse ne nous dit pas ici son dernier mot, et que cette monographie n'est pas un adieu.

Le couvent de Puyberland n'eut point la brillante destinée de quelques-uns des grands monastères de nos contrées, sa vie fut bien plus courte, sa destinée bien modeste. Fondé en 1653, sur les bords d'un petit ruisseau, sur le versant d'une colline surplombant une charmante petite vallée, il eut cependant ses moments de splendeur relative, ce furent ceux de l'administration de Françoise Marie de Lezay, fille de la fondatrice (1). La fille des Lusignan sut donner une telle impulsion aux âmes pieuses qui étaient venues s'associer à l'œuvre de sa mère, elle sut si bien inspirer le respect et la ferveur, qu'elle compta jusqu'à trente-trois religieuses de chœur autour d'elle, mais sous ses successeurs cette prospérité diminua insensiblement; de longs et coûteux procès (ils l'étaient tous en ce temps là) vinrent se mêler aux autres causes de décadence, et cette jeune institution paraissait dejà bientôt prête à se dissoudre lorsque la Révolution française est venue l'empêcher de mourir de sa mort.

*
* *

Histoire des Moines et des Évêques de Luçon, par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon. Tome I. *Paris, Lecoffre*, in-8.

Nous voudrions nous étendre à loisir pour faire connaître avec détails le premier volume de cet ouvrage. M. l'abbé du Tressay s'est préparé depuis longtemps par de nombreuses recherches à la publication de l'*Histoire des Moines et des Évêques de Luçon*, et disons-le, dans ce temps de littérature facile il faut tout à la fois un grand courage pour entreprendre, et non moins de persévérance pour mener à bonne fin un travail sérieux et de longue haleine.

Nous avons lu avec attention l'ouvrage de M. l'abbé du Tressay, il mérite tout le succès qui judicieusement doit s'attacher aux livres bien pensés et bien dits; nous avions eu tout d'abord l'idée de justifier

(1) Suzanne de Ceris, épouse de Gabriel de Lezay.

Hosted by Google

notre opinion par quelques coupures. — Nous aurions voulu par des citations faire apprécier le style de l'auteur et démontrer que sous sa plume les événements se peignent et se dramatisent; l'espace nous fait défaut. Passons donc en revue les matières contenues dans le premier volume.

Nous croyons, peut-être sommes-nous dans l'erreur, mais fidèle à notre rôle de critique, nous devons dire ce qui à notre point de vue est un défaut; nous croyons qu'au lieu de consacrer tant de pages à nous décrire la religion druidique et ses cérémonies, l'auteur aurait dû se livrer plutôt à une étude fructueuse et encore aujourd'hui inentreprise de la géographie des contrées sur lesquelles les futurs évêques de Luçon étendront plus tard leur houlette pastorale; les quelques lignes consacrées au Marais et à sa population, à l'invasion des Teïfales et à la position qu'occupaient les Agesinates, ne nous paraissent pas suffisantes; des travaux ont déjà été entrepris sur ces questions de l'histoire dans ces temps reculés. MM. Audé, Fillon, Mourain de Sourdeval, etc., ont publié des notes ou des ouvrages; pourquoi, puisque M. l'abbé du Tressay parlait de la religion des anciennes peuplades qui habitaient le Bas-Poitou, ne s'est-il pas servi des découvertes si intéressantes de M. le curé du Bernard? au lieu de généraliser comme il l'a fait, il eût été préférable qu'il localisât, car ce n'est que de la comparaison de ces diversités que la science arrive à formuler ses lois.

Nous nous permettrons, nous aussi, de reprocher à M. l'abbé du Tressay ce mot de Vouillé employé pour désigner la bataille entre Clovis et Alaric, et nous l'inviterons à lire pour fixer ses irrésolutions à ce sujet (s'il en a et si cette erreur n'est pas plutôt le résultat d'une ancienne et fautive terminologie), le mémoire si clair et si précis de M. le commandant de Saint-Hippolyte, inséré dans *les Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* (année 1864); disons aussi que le passage commençant la page 79, n'est rien moins que clair; il y a eu interversion, bien sûr, car l'auteur n'a pu écrire ce que l'on a imprimé, que « la chronique de Saint-Maixent dite de Maillezais » a suivi et adopté le récit de Bouchet dans ses annales d'Aquitaine, relativement à l'origine de Luçon et à l'étymologie de son nom.

Nous comprenons très-bien que dans ces temps reculés, l'histoire de nos petites villes ne soit que le corollaire de bien d'autres histoires, qu'elles n'ont pour ainsi dire pas de vie propre et particulière. Cependant nous trouvons encore que l'auteur avant de nous donner les détails de la fondation du monastère des bords de la Sèvre, s'est bien étendu

Hosted by Google

sur celui que saint Filibert fonda dans l'île d'Hério, et sur tout ce qui s'y rattache.

Il faut se défendre de ce penchant à faire de longues digressions sur les différents sujets qui passent sous sa plume. Ceci allanguit le récit, détourne l'attention et fatigue le lecteur. Nous aurions également désiré voir un plus grand nombre de pièces justificatives, les quelques chartes données à la fin du volume ne sont point inédites; est-ce que les archives de la Vendée, les manuscrits de D. Fonteneau à la bibliothèque de Poitiers, etc., ne renferment pas des documents intéressants à consulter, dignes de voir le jour. L'on ne se contente plus aujourd'hui d'une affirmation de l'écrivain, nous sommes les enfants du doute, nous voulons que chaque assertion soit justifiée.

Sous le bénéfice de ces observations, nous attendons M. l'abbé du Tressay à son second volume qui, nous l'espérons, sera digne de son aîné et continuera son succès.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Notre-Dame-de-Lourdes, ou Réflexions symboliques et morales sur les Apparitions de la sainte Vierge à Bernadette Soubirous, publiées avec l'approbation de Nosseigneurs les évêques de Tarbes, Bayonne, Carcassonne, etc., par M. l'abbé Eugène Boyer (1).

L'accueil fait à ce livre par la presse religieuse a été des plus sympathiques, et nous sommes heureux de répéter ici les éloges qui lui ont été donnés et qu'il mérite à tous égards, comme le dit M. B. Dabadie dans *la Guienne*. Toute l'histoire du sanctuaire de Lourdes et des dix-huit apparitions de la sainte Vierge à Bernadette est là et fournit aux pélerins un sujet de lecture spirituelle et de méditation. Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Lourdes, pas plus qu'à Corinthe, mais tout le monde peut du moins lire le livre de M. l'abbé Boyer. A quelque point de vue de croyance que l'on se place, que l'on soit fidèle, tiède, indifférent, que l'on se vante même de repousser toute idée d'une divinité quelconque, nous croyons que la lecture de pareils ouvrages est malgré tout toujours utile, et que tôt ou tard on leur doit quelques bonnes pensées.

(1) Expédié *franco* contre 2 francs en timbres-poste à l'adresse de M. l'abbé Boyer, à Saintes (Charente-Inférieure).

Hosted by Google

*
* *

M. le v^te^ Paul de Chasteigner donne une nouvelle édition revue et augmentée, de son opuscule : *les Vins de Bordeaux, Guide pratique des Gens du monde pour le choix, l'usage et la conservation des vins de table* (1). Nous avons déjà rendu compte de la première édition de cet intéressant travail, intéressant pour tous ceux qui suivant le précepte de Rabelais désirent être appelés *beuveurs très-précieux*, pour tous ceux qui tiennent à offrir de bons vins, qui ont à cœur de soigner leur cave et de ne boire que *du meilleur*. Les conseils que donne M. de Chasteigner sont le résultat d'une longue expérience, à ce titre ils méritent créance et attention.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

La bibliothèque de Niort vient de s'enrichir d'un authographe qui emprunte une grande importance historique aux circonstances qui l'ont fait paraître, et surtout à la célébrité de la personne qui l'a entièrement écrit de sa main..... Voici ce qui y donna lieu :

En 1694, la maison de Saint-Cyr venait d'être convertie en communauté religieuse, afin qu'on y suivit une règle plus sévère. Madame de Fontaines allait remplacer Madame Priolo comme supérieure, et Louis XIV vint en personne remercier Madame Priolo, dans les termes les plus obligeants, des services qu'elle avait bien voulu rendre à l'établissement, en se chargeant, momentanément, de sa nouvelle organisation. Le roi commença par recommander le choix des sujets qu'on admettrait à l'avenir à Saint-Cyr. Madame de Maintenon

(1) *Bordeaux, librairie centrale,* in-12.

Hosted by Google

adressa des paroles flatteuses aux dames de Saint-Louis, et Louis XIV confirma l'intérêt qu'il portait à l'établissement par ces paroles :

« Je n'ai envisagé dans cette fondation que la gloire de Dieu, l'utilité » du royaume et le soulagement de la noblesse. Je serais heureux si » je pouvais, par ce moyen, rendre à Dieu autant d'âmes que je lui » en ai ravies par mon mauvais exemple. »

Saint-Cyr allait donc être soumis à une règle austère. Il lui fallait des principes et des traditions pour perpétuer cette grande œuvre, et Madame de Maintenon était seule pour porter le poids d'une si grande entreprise. Voulant faire des dames de Saint-Louis de véritables religieuses, dit Monsieur de Noailles, elle avait préparé un petit écrit intitulé : *l'Esprit de l'Institut*, qu'elle avait soumis à la correction de l'évêque de Chartres et de l'archevêque de Cambray, puis ensuite elle le présenta au roi fondateur qui, après l'avoir lu entièrement, y mit cette approbation :

« J'ai lu ce traité qui explique parfaitement les intentions que j'ai » eues dans la fondation de la maison de Saint-Louis ; je prie Dieu de » tout mon cœur que les dames ne s'en départent pas. »

Cet écrit devait être placé en tête des constitutions de la maison de Saint-Louis et chaque religieuse devait en avoir un exemplaire. Cependant il ne fut imprimé que cinq ans après en 1699.

On y explique, dit encore Monsieur de Noailles, le caractère de la fondation et on y recommande de conserver les principes de pauvreté, de simplicité, de désintéressement et d'observer la régularité, le silence, l'éloignement du monde en évitant la curiosité.

Théophile Lavallée dit aussi dans une de ses notes, que Madame de Maintenon envoya à l'évêque de Chartres le projet d'un petit traité qu'elle désirait qu'il fit sur l'Esprit de l'Institut des religieuses de Saint-Louis, ce qui eut lieu en effet conjointement avec Fénelon. Le plan de Madame de Maintenon fut exactement suivi. Elle y fit elle-même de nombreuses corrections et additions, de telle sorte que ce livre doit être regardé comme son ouvrage. Elle y avait ajouté le portrait d'une parfaite novice qu'elle avait adressé en 1693 à Madame de Montalembert dame de Saint-Louis (1), sa parente. « Je crois, ma chère mère, écrivait encore madame de Maintenon à madame de Fontaines, en mai 1694, devoir mettre entre les mains de la bibliothécaire un écrit qui doit demeurer à tout jamais dans la bibliothèque de Saint-Cyr. On le

(1) Pierre de Cardillac, aïeul de Madame de Maintenon, avait épousé Louise de Montalembert.

Hosted by Google

reçut avec enthousiasme à la communauté. Chacune des dames voulut l'avoir, et toutes manifestèrent le désir que leur bienfaitrice y ajoutât quelques mots pour attester la grande part qu'elle y avait prise, mais elle répondit modestement : vous n'y pensez pas, quoi voulez-vous que je mette ma signature à côté de celle du roi ? puis elle dit aussi qu'on ne jugeait pas encore à propos de le faire imprimer, parce que leur maison était tellement à la mode que tout le monde voudrait le lire pour faire sa cour, non-seulement le lire, mais encore le juger, et je ne veux pas, ajouta-t-elle d'une manière agréable, « ni qu'on le loue, ni qu'on le vitupère. » Elle permit seulement qu'on l'eut en manuscrit. Elle en copia elle-même quelques exemplaires et en fit copier secrètement quelques autres.

C'est donc, à n'en pas douter, une copie par Madame de Maintenon elle-même que nous possédons, copie de son propre ouvrage, la copie qu'elle adressa à la supérieure, madame de Fontaines, et en tête de laquelle Madame de Boufflers, qui fut plus tard supérieure, crut devoir écrire : « Ce livre doit rester dans les archives et être gardé en dépôt, « parce qu'il est tout entier de la main de Madame de Maintenon. »

Félicitons-nous donc des circonstances heureuses qui ont mis notre ville à même d'entrer en possession d'un si curieux et si intéressant autographe, et rendons grâce aussi à Monsieur le maire de Niort qui n'a pas cru devoir laisser échapper cette belle occasion de faire, au nom de la ville, une si précieuse acquisition.

La ville de Niort ne pouvait laisser passer dans des mains étrangères un autographe de la femme illustre qui prit naissance dans ses murs et qui, après avoir passé tour à tour par les plus dures et les plus brillantes épreuves de la fortune, devint l'épouse de Louis XIV.

Théop^le^ Frap....

Niort, 22 décembre 1868.

*
* *

Deux découvertes intéressant l'une la numismatique et l'autre l'archéologie viennent d'être faites dans les environs de Chef-Boutonne.

Un paysan en faisant ouvrir un fossé à demi-comblé près du bourg de Saint-Martin-d'Entraigues a trouvé parmi les terres qu'il rejetait une hache en bronze parfaitement conservée qui se trouve maintenant dans le cabinet de notre collaborateur M. Beauchet-Filleau.

Hosted by Google

A quelques jours de là, près de la route départementale de Saint-Maixent à Ruffec à quelques cent mètres du bourg d'Ardilleux dans un champ nommé les Pierrières, une autre personne trouvait à une très-petite profondeur, vingt-six pièces d'or cachées sous une pierre. Parmi ces pièces se trouvait : un *heaume de Charles VI*, lequel bien qu'il fut un peu fruste a été acquis par un marchand de Paris au prix de 300 fr., et six *Guyennois d'Edouard III;* quant aux autres elles ne présentaient, d'après M. Rondier qui a eu ce petit trésor entre les mains, aucun intérêt historique.

*
* *

Nous apprenons par *la Gironde* que M. le docteur Gyoux, médecin adjoint des hopitaux de Bordeaux, qui a laissé de si bons souvenirs à Saint-Jean-d'Angély vient de remporter le prix (d'une valeur de 500 fr.) sur la question que la Société protectrice de l'enfance avait mise au concours : « De l'éducation physique et morale de l'enfant, depuis la « naissance jusqu'à l'achèvement de la première dentition. »

*
* *

Dans une de ces réunions de quinzaine que donne la Société philharmonique de La Rochelle à ses abonnés, et qui de simples soirées musicales deviennent de véritables concerts, l'on a exécuté, après l'ouverture de *Guillaume Tell*, premier hommage rendu à la mémoire de Rossini, une *Cantate* qui a été vivement applaudie.

Ce morceau dû à M. Gaudin pour les paroles, à M. Eckirch pour la musique, est, nous dit-on, très-bien réussi, et a été convenablement exécuté; nous félicitons les auteurs de leur bonne pensée et nous souhaitons à la ville de La Rochelle de fréquentes occasions d'apprécier les talents réunis du poète et du musicien.

*
* *

Le 28 décembre dernier a été ouvert le chemin de fer entre Niort et Angers, dont la réception avait eu lieu le 19 décembre précédent. Selon l'usage, il y a eu à cette occasion fêtes et banquets pour célébrer l'heureuse issue de la construction de cette ligne si importante pour le pays qu'elle traverse, qui était comme isolé et perdu au milieu des terres.

Hosted by Google

Les travaux d'art les plus remarquables sont, en partant de Niort :

Le pont de trois arches d'ouverture, sur la Sèvre-Niortaise.

Le viaduc de cinq arches de 17 mètres 50 de hauteur, sur l'Autise, après la station de Saint-Pompain.

Le pont sur la Sèvre-Nantaise, d'une forme elliptique de 24 mètres de largeur. Ce pont, d'une seule arche, construit en granit bleu de Bressuire, est d'une grande hardiesse et d'un bel effet.

Le viaduc de Maulévrier, de sept arches, de 27 m. 59 de hauteur.

Et le viaduc de Mazières, entre Maulévrier et Cholet, de cinq arches, d'une hauteur de 22 mètres 50 centimètres.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Depuis notre dernière Revue, la Société des Antiquaires de l'Ouest n'est pas restée oisive; elle a publié le bulletin du troisième trimestre de 1868, et tenu trois séances dont une était sa séance publique annuelle, nous allons les passer successivement en revue :

Le bulletin, outre les comptes-rendus sommaires des séances, contient un rapport de M. Lecointre-Dupont, sur les bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, année 1865 et premier semestre 1866, dans lequel il rend un juste hommage aux études entreprises par M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournay, sur les anciennes peintures murales dont il reste des traces à la cathédrale de cette ville. Comme ce monument est de différents âges, M. l'abbé Voisin parcourt ainsi les divers genres de décoration usités à ces époques, ce qui pour la Belgique, du moins, fait de ce travail un espèce de vade-mecum du peintre ornemaniste.

Nous citerons encore, d'après l'honorable rapporteur, une notice de M. Alexandre Penchart, sur deux magnifiques tapisseries de haute lice, du XVI^e^ siècle, représentant l'une un sujet religieux, l'autre un

Hosted by Google

sujet légendaire; une série d'articles de M. Schuermans, et enfin une étude de M. Édouard Fétis, sur un tryptique de Quentin Metsis que l'auteur intitule : *La Descendance apostolique de Sainte-Anne*, qu'il considère comme l'une des plus belles pages de la peinture flamande du XVI^e^ siècle.

M. Rédet, dans sa *note sur deux procès-verbaux d'huissiers en 1657 et 1672*, a fait connaître deux nouveaux épisodes de cette longue odyssée des mésaventures auxquelles ces agents de la force publique étaient exposés autrefois. Rabelais nous en a laissé dans son chapitre consacré au seigneur de Bâché et à la manière dont il *accoustroit les Chicquanous*, un pâle récit auprès des dangers par trop réels que coururent les deux rédacteurs des procès-verbaux exhumés par M. Redet, des archives de la Maison-Dieu de Montmorillon, documents curieux pour l'histoire de l'administration de la justice dans nos provinces. Ce bulletin se termine par une notice sur les travaux et la vie scientifique de M. François-Henri Pallu, originaire de Poitiers, ancien membre de la Société des Antiquaires, et décédé, il y a déjà quelques années, vice-président honoraire du tribunal civil du Mans. Parmi les nombreux travaux du magistrat-archéologue, nous distinguerons une géographie historique du département de la Vienne; la ville de Poitiers surtout, sa ville natale, a été l'objet de ses recherches, et il a pu terminer l'article qui lui était consacré. Il serait désirable que ces manuscrits vinssent à Poitiers et fussent publiés, ceux au moins qui sont en état de l'être, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

*
* *

Passons aux séances :

Le 17 décembre, la réunion fut présidée par M. Lecointre-Dupont; il annonce la mort récente de M. de Boismorand qui, l'un des premiers dans nos contrées, a fait des fouilles intelligentes dans nos tumuli, et a formé une curieuse collection d'objets d'art et d'antiquité, sur laquelle il a laissé des notes qu'il serait désirable de voir publier. La Société a fait consigner dans son procès-verbal l'expression de ses vifs regrets pour la perte de ce membre distingué, qu'elle aimait à compter dans son sein depuis son origine en 1834.

Elle y a fait également mentionner un témoignage d'affectueuse sympathie pour la perte de M. le docteur Gaillard, qui n'était pas, il est vrai, l'un de ses membres, mais qui avait longtemps honorable-

Hosted by Google

ment présidé la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, sœur aînée de celle des Antiquaires de l'Ouest.

Après le dépouillement de la correspondance parmi laquelle nous remarquons l'accusé de réception par M. le ministre de l'instruction publique, du Dictionnaire du patois poitevin de M. l'abbé Lalanne (publication de la Société), M. le président a mis sous les yeux de la compagnie le haut de crosse ou plutôt la partie du haut de crosse découverte dans un tombeau, sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Cyprien, que les RR. PP. dominicains ont bien voulu lui prêter et lui permettre de faire lithographier pour la Société. Il a émis quelques considérations sur l'époque à laquelle devait remonter cette crosse et la forme qu'elle devait avoir en son entier. La Société l'a engagé à rédiger une note à cet égard.

Il a annoncé ensuite que M. Imbert (de Thouars) venait de faire parvenir au secrétariat le manuscrit de son histoire de la ville de Thouars, et M. J. Goudon de la Lande sa notice sur l'ancienne abbaye de Villesalem.

M. le secrétaire donne lecture, au nom de M. Imbert, de sa notice sur Jouyneau Desloges, le fondateur du journal intitulé : *Les Affiches du Poitou*, et M. de Gennes, de la suite de son grand travail sur la coutume du Poitou. Dans cette partie, il a traité des conditions de la noblesse, et surtout de celles émanant des fonctions municipales et judiciaires.

*
* *

Le lundi 28 décembre, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa 34e séance publique. Une nombreuse et savante assistance se pressait dans la salle qu'avait mise à la disposition de la docte compagnie, M. le doyen de la Faculté des sciences. Autour de M. Lecointre-Dupont, qui présidait la séance, se voyaient M. le préfet de la Vienne et Mgr l'évêque de Poitiers, l'un et l'autre membres honoraires, M. Bourbeau, maire de la ville, etc.

Dans son discours, M. Lecointre-Dupont a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Boula de Nanteuil, intendant de Poitou, dont les mesures prudentes et sages surent atténuer en Poitou les désastreux effets de la disette dont cette province fut affligée en 1786, et auquel la ville de Poitiers décerna une médaille d'or, comme témoignage de sa reconnaissance.

Après le rapport d'usage, dans lequel M. Ménard a rendu compte

Hosted by Google

des travaux de la Société, pendant l'année 1868, M. de Longuemar, dans un rapide exposé, a fait connaître, d'après différents écrivains spéciaux et surtout d'après le beau travail de M. Matty de la Tour, l'étendue, le tracé et la construction des voies romaines, et d'après ses observations personnelles qui sont venues confirmer l'opinion de MM. Pistollet de Saint-Ferjeux et Mesnard, il a établi en Poitou l'existence d'une lieue gauloise plus longue de 200 mètres que la lieue romaine.

Mgr Pie qui ensuite a pris la parole a, dans un très-intéressant mémoire intitulé : *M. de Barante et les Mémoires de M^me^ de La Rochejacquelein*, établi et clairement justifié que M. de Barante n'avait fait que revoir le manuscrit de la veuve de Bonchamps, mais que le véritable auteur de cet intéressant ouvrage était bien M^me^ la marquise de La Rochejacquelein, tout cela dit avec cette hauteur de style, cette facilité d'expression, que tout le monde connaît et apprécie.

*
* *

Le lendemain la société se réunissait pour procéder à l'élection de son bureau et des membres de son conseil d'administration pour l'année 1869.

Ont été nommés :

Président, M. de Longuemar, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques ;

Vice-président, M. de Gennes, conseiller à la Cour impériale ;

Secrétaire, M. Ménard, ancien proviseur du lycée ;

Vice-secrétaire, M. Richard, archiviste du département ;

Trésorier, M. Rondeau, conseiller à la Cour impériale ;

Questeur, M. Max de Clisson.

Membres du conseil d'administration.

MM.

Lecointre-Dupont, lauréat de l'Institut ;

Audinet, ancien inspecteur de l'Académie ;

Rédet, ancien archiviste du département ;

Auber, chanoine de la cathédrale, historiographe du diocèse.

De nombreuses admissions avaient eu lieu et après le dépouillement de la correspondance et le dépôt sur le bureau d'un grand nombre de

Hosted by Google

livres, brochures et objets divers offerts à la compagnie, la société a pris sur la proposition de M. Ledain, une détermination dont nous ne pouvons que la féliciter; elle a nommé une commission chargée de rechercher et de signaler les documents inédits qu'il serait important de publier. Cette commission se compose de MM. l'abbé Auber, historiographe du diocèse; Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne; Richard, archiviste actuel; Ledain, à Parthenay; Imbert, à Thouars. La Société invite, en outre, tous ses membres à coopérer à cette œuvre importante. C'est une heureuse idée, que nous approuvons, et dont nous attendons avec impatience de connaître les résultats; il y a beaucoup à faire pour cette commission, espérons qu'elle remplira avec succès la mission qui lui est confiée.

*
* *

Le 15 décembre 1868, la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure s'est réunie, et le nouveau bureau élu dans la séance du 1er décembre précédent, a été installé; il se compose de : MM. l'abbé A. Cahour, président; F. Parenteau, vice-président; S. de la Nicollière, secrétaire-général; baron de Wisme, secrétaire du comité; Ch. Marionneau, secrétaire-adjoint; L. Petit, trésorier; Bourgoin, archiviste; Orieux, A. Perthuis, Lesant, baron des Dorides, membres du comité.

Après diverses présentations et communications, la compagnie a entendu la lecture 1° de : *Jeanne de Rays, la Sage*, étude biographique du XIVe siècle, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. S. de la Nicollière.

2° fragments des *Œuvres choisies de Charles Loyson*, par M. Émile Grimaud.

*
* *

Dans sa séance du 29 décembre, la même société a entendu le compte-rendu de la découverte du cimetière mérovingien de Vertou, du résultat des fouilles qui ont été faites sur l'emplacement du chœur de l'église abbatiale de ce lieu, et sur une inscription curieuse provenant de l'ancien prieuré de Saint-Pierre, dans cette commune, par MM. Lukis et Marionneau, et une communication de divers documents inédits sur la Bretagne, qu'avait adressés M. Paul Marchegay.

Hosted by Google

*
* *

Le N° de septembre de la *Revue des Sociétés savantes des départements* indique au nombre des communications faites à la section d'histoire et de philologie du comité des travaux historiques, divers envois de M. Marchegay, correspondant, parmi lesquels est une charte poitevine en langue vulgaire de l'année 1275; et par M. Rédet, copie d'une pièce concernant les états de Bretagne tenus à Dinan en 1717 et 1718 qui se trouve aux archives de la Vienne parmi des documents concernant le temple de Clisson.

*
* *

Dans sa séance du 6 janvier, la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, a procédé au renouvellement annuel de son bureau et de son conseil d'administration.

Ont été élus :

Membres du bureau.

Président : M. Orillard, directeur de l'École de médecine;
Vice-président : M. Aubrun, notaire;
Secrétaire : M. Audoynaud, professeur au lycée;
Trésorier : M. Pingault, docteur-médecin;
Secrétaire-Archiviste : M. Mauduyt, pharmacien.

Membres du conseil.

MM.
De Curzon, propriétaire;
Mérine, avoué à la cour;
Cirotteau, vétérinaire.

*
* *

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély. — Par suite des élections qui ont eu lieu à la séance du jeudi 7 janvier, la Commission est composée, pour 1869, de :

MM.
Ev. Augier de Lajallet, président;
De Meschinet, Alfred Devers, vice-présidents;
Ferdinand Bonnet, secrétaire-général;
Charles de Reboul, Edmond Poitevin, secrétaires adjoints;
Eugène Lemarié, conservateur-archiviste;
Pinatel, conservateur-archiviste-adjoint et bibliothécaire;
Texier, trésorier.

Nathan.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH-ANNUAIRE commercial de Luçon et de la Vendée, pour l'année 1869. *Luçon, Cochard-Tremblay*, 1 volume in-18, 84 p. 15 c.

ALMANACH-GÉNÉRAL le Vendéen, pour 1869. *Napoléon-Vendée, Ve Ivonnet*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH-GÉNÉRAL du département de la Vendée, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte, Robuchon*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH (LE GRAND) Vendéen, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte, Ve Fillon*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH VENDÉEN, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte, Ouvrard*, in-12, 72 p. 15 c.

ANNUAIRE départemental de la Société d'émulation de la Vendée, 1869, 13e année. *Napoléon-Vendée, Ve Ivonnet*, 1 vol. in-8°, 206 p.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vendée, année 1868. *Napoléon-Vendée, Sory*, 1 vol. in-12, 240 p.

LALLIÉ (A.). Le district de Machecoul, 1788-1793. — Etudes sur les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le pays de Retz. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1869, 1 volume in-18 jésus. 4 fr.

LOYSON (Charles). Œuvres publiées par Emile Grimaud, avec une lettre du R. P. Hyacinthe et des notices biographique et littéraire, par MM. Patin et Sainte-Beuve. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1869, 1 vol. in-8° de 388 pages, portrait. 6 fr.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

—

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

Hosted by Google

LA FAMILLE DE CHAUFFEPIÉ

—

Jean de Chauffepié, né vers 1570, dans la circonscription de l'Election de Niort, pasteur dans cette ville depuis la première année du XVII^e^ siècle jusqu'en 1637, époque de sa mort, appartenait à une famille ancienne maintenue sur le catalogue des nobles de la province, par Colbert de Croissy et Barentin, intendants de la généralité (1). La considération dont il jouissait dans son parti était justement acquise et ses coreligionnaires lui en donnèrent plusieurs témoignages en le nommant successivement député aux grandes assemblées de Châtellerault, de Gergeau, de Grenoble, de Nîmes, de La Rochelle et au synode d'Alais où il joua un rôle important et se distingua par un ardent attachement à la réforme et par un zèle constant pour son triomphe. L'amour de la controverse l'entraîna, comme tant d'autres, dans la lutte engagée entre le clergé catholique et les ministres protestants, et il publia le *Récit véritable de ce qui se passa hier l'après-disnée, septième jour de mars, en l'entrevue du capucin nommé P. Valentin qui presche le caresme en cette ville de Niort, et de Jean Chauffepié, ministre de la parole de Dieu, en la dite église, fidellement recueilli, soudain après qu'on se fut séparé, par le susdit Chauffepié,* à Niort,

(1) De Chauffepié, Benjamin et Second, maintenus nobles par sentence de d'Aguesseau, portent : *d'argent à deux bandes brétesées, coupées d'azur, au chef écartelé en sautoir d'or et de sable, d'argent et de gueules, chargé de quatre croisettes de l'une et de l'autre.*

Hosted by Google

chez Jean Baillet, marchand libraire, devant le Chasteau, 1611, in-12.

Le Père Capucin y répondit par le *Flambeau de la vérité* que de Chauffepié crut devoir réfuter par un traité intitulé : *Abondance d'eau pour éteindre le flambeau que le nommé P. Valentin, capucin, a jeté contre la vérité, c'est-à-dire, réfutation ample des fausses accusations et doctrines dont il a rempli un écrit qu'il a intitulé : le Flambeau de la vérité*, Niort, Jean Baillet, 1612, un vol. in-12. Les titres seuls indiquent le but et le style de ces ouvrages qui se ressentent du mauvais goût et des passions de l'époque.

Les conférences entre les pasteurs protestants et les missionnaires catholiques étaient fréquentes alors. On se disputait avec acharnement, on s'insultait. Les gros mots et les démentis se croisaient, les auditeurs étaient parfois obligés de s'interposer pour que des menaces on n'en vînt pas aux coups; puis chacun des athlètes rentrait dans sa tente et célébrait sa victoire. Quelques conversions suivaient ces disputes orageuses; ce motif et la crainte de mécontenter l'autorité royale décidèrent plus tard les Consistoires à interdire ces luttes de la parole, si fréquentes sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Les meilleurs esprits se laissaient alors entraîner vers cet écueil, et Jean de Chauffepié y échoua.

Il eut deux fils : le plus jeune Benjamin, sieur de l'Isle, né en 1620, pasteur à La Mothe-Saint-Héraye, sortit de France en 1685 avec sa femme et sa fille.

L'aîné, Second de Chauffepié, né à Niort en 1608, fut présenté au baptême par Agrippa d'Aubigné, ami de son père. Après avoir étudié à l'Académie de Sédan, il reçut vocation de l'église de Champdeniers en 1633 et la desservit près de cinquante ans. En 1679, il fut désigné avec Baignoux, pasteur à Poitiers, pour rétablir la concorde dans l'église de Niort, violemment agitée par le ministre Plassay. Les deux conciliateurs surent toucher les cœurs et parvinrent à rétablir la paix dans le troupeau divisé en deux camps qui en étaient venus aux injures et menaçaient par obstination de réduire leur église à une ruine prochaine irréparable.

Hosted by Google

Second de Chauffepié avait soixante-treize ans lorsqu'il fut contraint d'abandonner la petite ville qu'il habitait et dont le temple avait été interdit. Ayant reçu l'ordre de s'éloigner de sa résidence où, quoique paralytique, il exerçait encore une grande influence, il se fit transporter, sur un brancard, à Cherveux où il mourut le 13 juin 1684, âgé de 74 ans 2 mois et 10 jours.

Anne, sa fille aînée, écrivit un mois après sa mort, une notice nécrologique très-touchante, qui fournit des renseignements précis sur toute la famille.

« M. de Chauffepié, mon très-cher et très-honoré père, dit-elle, a été vingt-et-un ans, cinq mois et vingt-sept jours veuf de damoiselle Claude de la Forest, notre très-chère et très-honorée mère, qui n'avait que trente-et-un jours moins d'âge que lui, et qui est morte le 16 décembre 1662 : femme de grande modestie, grande sagesse et grande piété, d'un esprit vif et d'une humeur douce tout ensemble. Ils ont vécu, mon père et elle, dans une union parfaite et un mariage aussi heureux que les embarras et les chagrins extérieurs le peuvent permettre, vingt-cinq ans, six mois et treize jours, ayant épousé dans le bourg de Mauzé, le 2 juin 1637, et ayant demeuré dans celui de Champdenier jusques au jour de leur séparation. Ma mère a été enterrée en ce lieu auprès de deux enfants qu'elle y avait mis au monde et qu'elle en avait vus sortir longtemps devant elle. Elle en a laissé cinq : deux garçons et trois filles. Elle a nourri de son lait tous les sept que le Seigneur lui avait donnés, et les cinq qui lui ont survécu survivent encore à mon père. L'aîné des garçons, âgé de quarante ans, est ministre à Coué, le second, âgé de trente-huit ans, ministre à Aunay. Ses filles, dont je suis l'aînée, sont âgées de quarante-quatre ans l'une, de quarante-deux la cadette et de vingt-sept la troisième. Nous sommes encore ensemble dans le bourg de Cherveux où nous avons enterré mon père..... Il avait vécu dans une santé et une liberté d'esprit et de corps admirable jusqu'au temps où cette triste maladie l'accabla..... Il joignait à toutes les sciences nécessaires à un fidèle ministre de l'Evangile, tout l'agrément d'esprit qu'on peut souhaiter dans un homme de grande politesse et toute l'adresse d'un bon

Hosted by Google

ouvrier pour les arts mécaniques. Son humeur n'avait pas moins de charmes dans la société familière que ses prédications avaient de force dans ses actions publiques. Et enfin après avoir vécu en l'amour et en la crainte de son Dieu, il est mort très-doucement en sa grâce et se repose maintenant avec Abraham, Isaac et Jacob, en attendant le jour bienheureux de la résurrection, où nos corps vils seront rendus conformes au corps glorieux de Notre Seigneur Jésus-Christ. A lui, comme au Père et au Saint-Esprit soient honneur, empire, force et magnificence, dès maintenant et à jamais. *Amen.* »

Ses deux fils Samuel et Second, également pasteurs, comme on l'a vu, durent quitter le royaume après la révocation de l'édit de Nantes et passèrent en Hollande où l'une de leurs sœurs, M^lle^ des Aubiers, les avait précédés. Samuel, avant son émigration, avait été désigné par l'intendant de Lamoignon, en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du roi, du 16 juin 1685, pour administrer le baptême aux enfants de ceux de la Religion prétendue réformée dans les bailliages de Thouars et de Bressuire, avec résidence fixe dans cette dernière ville. Il n'y resta pas longtemps et préféra l'exil à une mission sans importance, mais non sans péril.

Anne de Chauffepié, âgée alors de quarante-cinq ans, était, depuis la mort de son père, retirée à Mauzé, avec la plus jeune de ses sœurs, M^lle^ de La Croix, auprès de ses tantes, filles de l'ancien pasteur de La Forest. Les dragons, lancés par Louvois, n'épargnèrent pas ces faibles femmes ; leur demeure fut envahie et pillée, leurs meubles vendus et elles-mêmes privées de toute ressource, réduites à fuir, cherchèrent un asile dans les châteaux voisins que les troupes n'avaient pas encore occupés. Anne et sa sœur se sauvèrent à Olbreuse, où elles espéraient trouver un refuge respecté des soldats. Elles y demeurèrent trois mois, mais Madame d'Olbreuse, menacée de voir sa maison occupée militairement, renvoya tous ses coreligionnaires qui étaient accourus implorer sa protection. M^lle^ de La Croix resta dans les environs de Mauzé. Anne de Chauffepié se résigna à la fuite, vécut quelque temps errante et réduite à se cacher pour se soustraire aux recherches. Enfin espérant s'em

Hosted by Google

barquer à La Rochelle, elle s'y rendit et se jeta dans une barque avec une cinquantaine de fugitifs qui parvinrent à sortir du port. Découverts par un garde-côte, ils achetèrent son silence vingt pistoles et gagnèrent un vaisseau anglais; mais une canonnière, chargée de surveiller ces parages, aborda ce navire et tous les Français qui étaient à bord furent conduits à la citadelle de l'île de Ré. Anne y resta un an et résista à tous les moyens mis en œuvre pour la convertir. Deux Pères Jésuites y travaillèrent avec ardeur. Le lieutenant de la forteresse lui-même, plein d'égards pour ses prisonniers, employa les voies de la persuasion pour l'engager à abjurer. Puis on eut recours à la rigueur, à l'isolement, au cachot; tout fut inutile. Elle répondait constamment qu'elle passerait sa vie en captivité plutôt que de trahir sa conscience. La plupart de ses compagnons se soumirent et abjurèrent; seules, huit femmes persévérèrent comme elle. C'étaient ses deux tantes de la Forest, les demoiselles de Saumaise, de Saint-Laurent, de Boisragon, du Mas, Perot de La Pommeraye et une dame de Ruffignac.

Le 23 août 1685, le major appela M^lle^ de Saumaise à la porte et lui dit que M. de Meaux (1), son parent, avait écrit à M. le gouverneur de Rhé en sa faveur, et qu'il y avait même une lettre de cet évêque pour elle. Sur les quatre heures un sergent vint la quérir et la mena devant le gouverneur. Celui-ci lui donna la lettre de M. de Meaux qui lui offrait de la tirer de prison, et l'appelait près de lui sous deux conditions : l'une, qu'elle voulut entrer dans un couvent de religieuses pour y être avec plus de bienséance que chez lui, et l'autre, qu'elle souffrît qu'on lui parlât quelquefois, mais sans violence, de la mauvaise religion qu'elle professait; et il ajoutait : « Je fais la même offre à M^lle^ de Chauffepié, votre intime amie, et je vous assure que je ne serai jamais cause qu'on vous sépare; je travaillerai plutôt à vous réunir dans la véritable Eglise. »

Le gouverneur demanda à M^lle^ de Saumaise ce qu'elle décidait et s'il manderait à M. de Meaux qu'elle consentait, et sa bonne amie aussi, à ce qu'il offrait. Elle répondit que non;

(1) Bossuet était passé de l'évêché de Condom à celui de Meaux.

Hosted by Google

qu'elle était en état d'obéir à ce qu'on lui commanderait, mais qu'elle ne consentirait point à ce qu'on lui parlât mal de sa religion qu'elle ne changerait jamais. On la pria, on la menaça, on la flatta, on fit tout ce que l'on put pour l'épouvanter; elle fut inébranlable, et subit en effet, ainsi qu'Anne de Chauffepié, un redoublement de sévérité et de rigueur.

On prit enfin le parti de les séparer. M^lle^ de Saumaise fut mise aux Saintes-Claires de La Rochelle, et son amie aux Ursulines de Niort.

Les religieuses la traitèrent avec douceur et s'attachèrent à elle; de son côté elle leur voua une amitié sincère et une vive reconnaissance. L'intendant Foucault vint la voir au couvent et la pressa fort de changer de religion, l'assurant que toute résistance serait inutile et qu'il faudrait finir par là. Pour parvenir à la soumettre, il résolut de l'éloigner du centre de ses connaissances et de la changer de résidence. Malgré les regrets et les instances des bonnes religieuses, on la leur enleva et on la conduisit à Chartres. Là, elle fut enfermée à la conciergerie avec plusieurs autres protestantes. « Nous y étions assez pressées, dit-elle dans son *Journal*, mal couchées et assez incommodées d'ailleurs, mais possédant pourtant une tranquillité d'esprit plus grande que notre état ne semblait devoir le permettre. Ceux qui nous voyaient en paraissaient surpris. » Tel est l'effet de la persécution quels qu'en soient la cause et le but; elle relève l'énergie des uns, rehausse leur courage et excite la sympathie et la pitié de la foule. « Quelques-uns allèrent jusqu'à dire, poursuit-elle, qu'ils avaient peine à croire que notre religion fut aussi méchante qu'on le prétendait, puisqu'ils voyaient souffrir pour elle si constamment des épreuves qui leur paraissaient insupportables sans un secours tout particulier du Seigneur. Une belle-fille de la geolière en vint jusqu'à nous avouer qu'il ne serait pas bon pour elle qu'elle nous vit souvent, parce que nous la rendrions huguenote. Il y a apparence que ces sortes de discours furent cause que nous ne demeurâmes pas longtemps dans ce lieu-là. »

Anne de Chauffepié fut alors transférée dans un couvent isolé du Perche, à l'abbaye d'Arsisse où elle resta dix mois, séparée

Hosted by Google

de ses compagnes et en butte aux conférences quelque peu acerbes du confesseur de la maison. Son caractère n'en fut point aigri, sa soumission, en dehors de tout ce qui n'intéressait pas sa religion, lui concilia, comme à Niort, l'affection des religieuses qui eurent pour elle toutes sortes de complaisances et de bontés. « La lettre de cachet, qui m'avait mise dans cette maison, raconte-t-elle, portait que je n'aurais aucun commerce, ni au dedans ni au dehors, ni par écrit, ni de vive voix ; mais l'Abbesse qui est bonne et charitable et qui a toujours devant les yeux cette règle d'équité qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, n'observe pas cet ordre avec exactitude. » Enfin, après deux années de détention, Anne, persévérant dans sa croyance, obtint la permission de sortir de France, alla rejoindre ses parents en Hollande et se fixa en Frise.

Il ne faut pas croire qu'elle ait traversé toutes ces épreuves sans ressentir parfois de profonds découragements. Alors elle plaçait sa confiance en Dieu, priait et se sentait fortifiée et consolée. « Il m'est arrivé trois fois, pendant nos grandes misères, raconte-t-elle, que le Seigneur a répondu d'une manière sensible pour moi aux prières que je lui ai faites. La première est à Olbreuse, le jour de Noël, que ne sachant que faire, ni où aller pour me cacher, je lui demandai instamment qu'il me fit la grâce de sortir du royaume ou celle de persévérer dans la profession de la vérité contre toutes les tentations où je pourrais être exposée. Il ne répondit rien à ma première demande; je n'ouïs point de voix qui frappât mes oreilles pour la seconde; mais j'en sentis une plus forte dans mon cœur, qui me dit : tu persévéreras.

« La seconde est dans les cachots de Rhé, le 25 août, en demandant, sous le bon plaisir du Seigneur, d'être rassemblée avec M^lle^ de Saumaise : je sentis le même mouvement.

« La troisième de ces occasions, que je ne veux ni ne dois jamais oublier, est à Arsisse, dans un temps où l'on m'avait fort chagrinée, en me disant qu'on ne savait comment je pouvais vivre sans exercice de religion et sans participation de sacrements. Je priai avec toute l'ardeur dont j'étais capable pour le

Hosted by Google

recouvrement de ces deux grands biens dont j'étais privée, et je sentis si vivement que Dieu me les redonnerait, que je me relevai de ma prière en rendant mille grâces à ce bon maître de m'avoir exaucée. Mais il faut que j'avoue, à ma confusion, que ces assurances de sa bonté ne m'ont pas toujours garantie de craintes, d'alarmes et de chagrin sur toutes les menaces qu'on me faisait. »

Si l'on éprouve le regret de voir une belle âme persévérer dans l'erreur, on ne peut s'empêcher d'admirer cette foi vive, cette douceur, cette piété et cette force de caractère dont les femmes, dans les crises décisives, sont plus susceptibles peut-être que les hommes.

Cette fille et sœur de ministres a persévéré jusqu'à la fin et a laissé le récit des persécutions et des souffrances qu'elle a éprouvées. Cet écrit a été publié pour la première fois dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, année 1858, sous le titre de *Journal d'Anne de Chauffepié, à l'époque des Dragonnades et du Refuge*, 1685-1688, pages 58 à 68 et 256 à 268. La copie de ce manuscrit conservé précieusement dans la famille a été faite par une nièce et sous les yeux de l'auteur, et remplit 26 pages in-8° d'une écriture fine et nette, au bas de laquelle est cette mention : « Ecrit à Balk en Frise, en 1689. » C'est là que s'étaient retirés ses sœurs et ses frères, Samuel et Second, anciens pasteurs des églises de Coué et d'Aunay ; c'est là qu'elle a vécu entourée de l'affection des siens et qu'elle est morte, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connue.

L'un de ses neveux, Jacques-Georges de Chauffepié, né à Loewarden, en 1702, après avoir desservi les églises de Flessingen et de Delf, fut appelé par celle d'Amsterdam, où il exerça quarante-trois ans le ministère évangélique, et mourut en 1786. Ce fut un savant distingué et laborieux.

On a de lui :

1° *Histoire du monde sacré et profane, depuis la création du monde jusqu'à la destruction de l'Empire des Assiriens à la mort de Sardanapale, et jusqu'à la décadence des royaumes de Juda et d'Israël, sous les règnes d'Achaz et de Pekach,*

Hosted by Google

en XII livres, pour servir d'introduction à l'*Histoire des Juifs,* du docteur Prideaux, traduite de l'anglais, par P. Bernard, de Chauffepié et Toussaint, Leyde, Jean et Herm. Verbeck, 1738, 2 vol. in-12. Tome III, Paris, G. Cavelier, 1752, 1 vol. avec cartes et figures. J.-P. Bernard a traduit le premier vol., de Chauffepié, le second, et Toussaint, le troisième.

2° *Lettres sur divers sujets importants de la Religion,* 1736, 1 vol. in-12.

3° *Sermons destinés à prouver la vérité de la Religion chrétienne par l'état présent du peuple Juif.* Amsterdam, 1756, 1 vol. in-8°.

4° *Le Supplice de la Croix,* réimprimé dans un recueil, par Gerdes, en 1734.

5° *Vies des plus illustres Philosophes de l'antiquité,* traduites du grec, auxquelles le traducteur a ajouté les vies de Diogène-Laërce, d'Epictète et de Confucius. Amsterdam, 1758, 3 vol. in-12.

6° *Tableau des Vertus chrétiennes,* traduit de l'Anglais. Amsterdam, 1760, in-8°.

7° *Nouveau Dictionnaire historique et critique, pour servir de suite à celui de Bayle.* La Haye, 1750-56, 4 vol. in-f°. Ouvrage savant, plus modéré que son modèle, moins partial dans ses appréciations, mais non exempt des préjugés de secte. Sur quatorze cents articles dont il se compose, les uns sont littéralement traduits de l'anglais, d'autres ont été refondus, la plupart sont l'œuvre de l'auteur. On y trouve des renseignements précieux et l'esprit d'incrédulité et d'hostilité contre toute religion qui distingue Bayle en a complètement disparu.

8° *Sermons sur divers textes,* publiés par Samuel de Chauffepié, neveu de l'auteur. Amsterdam, 1787, 3 vol. in-8°.

Jacques-Georges de Chauffepié a encore composé une vie de Pope, mise en tête des œuvres diverses de ce poète. Amsterdam, 1754, 7 vol. in-12, et 1767, 8 vol. Il est aussi le traducteur des volumes XV et XXIV de l'*Histoire universelle anglaise, depuis le commencement du monde,* in-4°.

Voilà une existence bien remplie.

Nous ne savons rien de plus de Samuel de Chauffepié, l'édi-

Hosted by Google

teur des sermons de son oncle. Il est probable qu'il lui succéda dans sa charge. M. Lièvre, dans son *Histoire du Protestantisme en Poitou,* nous apprend que l'un des membres de cette famille exerce encore le ministère à Amsterdam, et qu'il existe à Hambourg plusieurs descendants de l'ancien pasteur de l'église protestante de Niort.

Le V^te^ DE LASTIC SAINT-JAL.

—

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE LA VENDÉE.

—

La Société d'Émulation de la Vendée est appelée à rendre d'immenses services au pays, et je crois faire acte de patriotisme en initiant le public, d'abord à son organisation et au but qu'elle se propose, et, en second lieu, aux travaux qu'elle a exécutés depuis sa fondation.

I

Les Sociétés savantes sont partout à l'ordre du jour. Il n'y avait en France, en 1865, que neuf départements qui fussent en dehors du mouvement scientifique qui agite le monde à

Hosted by Google

l'éternel honneur de l'esprit humain à qui Dieu a donné en pâture les innombrables merveilles de la création. *Mens agitat molem.*

La Vendée ne pouvait pas rester étrangère à ce travail des intelligences qui conduit l'homme à la vérité par l'étude approfondie de la nature et des diverses civilisations qui ont, depuis son origine, couvert le globe de leurs monuments. Aussi a-t-elle son association dite *Société d'Émulation de la Vendée*, Société divisée en trois sections : Sections d'Agriculture, d'Horticulture, des Lettres, sciences et arts; car elle a pour but le développement de l'agriculture dans ses branches diverses, l'encouragement et le progrès de l'industrie, de la littérature, de l'histoire, des sciences naturelles, des arts et de l'archéologie.

Le préfet du département, M. Boby de La Chapelle en dressa les statuts et les fit accepter par le bureau du Comice agricole de Napoléon, le 7 juillet 1854. La Société était formée. Cependant elle ne fut définitivement constituée que le 29 du même mois par la nomination de son bureau.

M. H. de Puiberneau, membre du conseil général, et homme de progrès, fut porté au fauteuil de la présidence.

M. Leroy de La Brière, receveur général, qui s'était fait l'âme, on peut dire de l'association, en fut établi le trésorier.

M. Hanriot, professeur de rhétorique au lycée, fut appelé aux fonctions de secrétaire général.

M. Mouillade, nommé président de la section d'agriculture, fut remplacé, par suite de son décès, par M. Pervinquière, juge-de-paix à Napoléon. Le secrétaire fut M. Bonnaud, cultivateur.

M. le docteur Brethé, maire de la ville et horticulteur distingué, eut la présidence de la section d'horticulture, avec M. Marchal, professeur de mathématiques au lycée, pour secrétaire.

M. Léon Audé, secrétaire général et conseiller de préfecture, trouva sa place toute faite dans la troisième section (il cultivait les lettres depuis longtemps) ; il en devint le président avec M. Huret, recteur d'Académie, pour secrétaire.

Hosted by Google

Honneur à ces hommes de professions et d'opinions diverses, qui se tendirent généreusement la main au-dessus de toute caste et de tout parti, pour mettre en commun leurs lumières et diriger leurs concitoyens dans la voie des améliorations agricoles et des études sérieuses.

Ce fut l'âge d'or de la Société !

La Société, ainsi constituée, fit appel à ceux qui ont l'amour du sol qui les a vu naître et le désir d'en voir augmenter la richesse. Le champ était immense, car il renfermait tout ce qui a rapport à l'agriculture, c'est-à-dire les prairies naturelles et artificielles, les irrigations, les drainages, les assolements et les engrais; plus, les bois taillis et les forêts, les arbres d'agrément et les arbres à fruits, créés les uns pour l'ornement de nos parcs et de nos jardins, les autres pour satisfaire nos appétits et nos goûts. Ajoutez à cela les admirables productions de la floriculture avec l'éclatante et splendide variété de ses fleurs, et les merveilles de la pisciculture peuplant nos viviers, nos étangs, nos ruisseaux, nos rivières, nos fleuves de myriades de poissons, au moyen d'incubations et d'éclosions artificielles, et rendant à nos écluses à eau salée ces succulants crustacés dont nos voisins les Armoricains et nos ancêtres les Pictons étaient jadis si friands, au témoignage du poète Ausonne :

Sunt et Armorici qui laudant ostrea ponti
Et quæ Pictonici legit accola littoris.
(Aus. ép. XIII. v. 35).

Quelqu'étendue que fut l'arène dans laquelle la Société invitait les agronomes à descendre, pour vaincre la nature et la forcer à leur livrer de nouveaux trésors, celle attribuée aux hommes d'étude avait encore des horizons plus larges. Ils étaient conviés, les uns à passer leur vie dans les bibliothèques pour y compulser les anciens titres et les vieilles chartes et refaire l'histoire du passé, les autres à s'enfoncer dans les entrailles du sol pour enrichir nos musées des produits minéralogiques et archéologiques, ou à prendre le bâton du pélerin pour visiter les monuments mégalithiques, ou de pierre, élevés

Hosted by Google

à l'ombre des chênes séculaires dans les temps pré-historiques, les substructions romaines éparses çà et là sur des terrains aujourd'hui déserts, les donjons de la féodalité perchés comme des nids d'oiseaux sur des rochers escarpés et dont les ruines menacent de combler les vallées qui les entourent, les édifices et les œuvres d'art de toute sorte que nous ont légués la Renaissance et les temps modernes.

Le travail était gigantesque et de nature à effrayer le savant le plus intrépide. Mais il en est des Sociétés scientifiques comme d'une république d'abeilles, chaque abeille remplit de son miel son alvéole, et de la réunion de toutes les alvéoles résulte l'harmonie qui ne forme qu'un tout, c'est-à-dire la ruche. Chaque travailleur butine ainsi dans le parterre de la science au profit de la Société dont il est membre, et concourt dans la proportion de ses forces, à sa gloire et à sa prospérité.

Six mois après sa fondation, la Société d'Émulation comptait 307 membres. Ils étaient en 1856, 386; en 1857, 397, et en 1858, 413. Toutes les classes fournirent leur contingent. On y vit à côté des hommes de l'administration, de la robe, de l'épée et de l'université, Mgr l'évêque, des vicaires généraux, des curés, des médecins, des percepteurs, des maires, des instituteurs, de riches propriétaires et de simples fermiers; jamais Société peut-être ne jouit à son début d'une plus grande popularité.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les travaux auxquels se sont livrés quelques-uns de ses membres dans les trois sections d'agriculture, d'horticulture et des sciences, lettres et arts.

II

SECTION D'AGRICULTURE.

Un des moyens les plus puissants pour faire sortir le cultivateur de sa paresse et de sa routine traditionnelle, est de le faire venir dans les Comices agricoles. Là, il voit des machines

Hosted by Google

dont il n'avait pas l'idée, qui suppléent à l'insuffisance des bras, ainsi que des instruments aratoires qui lui étaient inconnus, et dont la supériorité sur les anciens est incontestable. Là, il se trouve en présence de tout ce que les étables des alentours renferment de plus parfait dans les races chevaline, bovine, ovine et porcine, rien n'y manque. Là, il entend proclamer le nom des lauréats qui ont mérité des primes pour leurs animaux domestiques. Ce spectacle l'émeut, lui donne des remords et l'entraîne, comme malgré lui, dans la voie du progrès.

La Société d'Émulation patronne ces comices dans les divers cantons et leur consacre un article dans son *Annuaire* de chaque année. Le Comice du mois d'octobre, tenu au chef-lieu du département, est général pour toute la Vendée. Plus de cent bêtes à cornes et beaucoup de béliers et de verrats sont présentés au concours. Il n'est pas jusqu'au beurre qui ne soit admis à l'honneur de fixer les regards du jury d'examen. Soixante ou quatre-vingts prix sont distribués dans la journée à des cultivateurs qui, la joie dans l'âme et la bourse garnie, rentrent dans leurs foyers avec la résolution de faire encore mieux pour obtenir aux assises suivantes une nouvelle récompense.

La section d'agriculture ne s'est pas bornée à ces encouragements; mais plusieurs de ses membres ont pris la plume pour en défendre la cause et écarter d'elle les fléaux qui peuvent la menacer.

Dès le mois d'octobre 1854, M. l'agent-voyer Gramont se mit en rapport avec M. de Liron d'Airolles, directeur de la compagnie générale de drainage à Paris, et apprit aux cultivateurs, dans l'annuaire de 1855, la manière de poser les drains ou tuyaux d'écoulement, pour le desséchement des terrains humides. Il détermina la profondeur qu'on devait leur donner et le nombre de mètres dont chaque rangée devait être espacée.

De son côté, M. Alasonière, médecin-vétérinaire du dépôt impérial de Napoléon, initia les cultivateurs vendéens à l'étiologie de la péripneumonie épizootique de l'espèce bovine, à ses symptômes, aux altérations pathologiques qui la caractérisent et au traitement qu'elle réclame. Il indiqua plus tard les résul-

Hosted by Google

tats satisfaisants qu'il avait obtenus par l'inoculation, pour prévenir chez les bêtes à cornes cette maladie contagieuse. Il publia aussi un autre article intitulé : *De l'influence favorable des habitations salubres, sur la santé des animaux*, avec un *devis estimatif des travaux relatifs à la construction d'une étable modèle*, dressé par M. Clair, architecte du département. Disons à l'honneur des propriétaires, qu'un bon nombre d'entre eux ont profité de la leçon et ont bâti, pour leurs fermes, des étables au sol incliné et à rigoles, pour l'écoulement des urines, avec une série de petites croisées dans les murs latéraux, et des portes à deux battants, aux extrémités, pour renouveler l'air et chasser les gaz délétères. M. Alasonière fit ressortir également le bienfait des prairies artificielles au point de vue de l'alimentation des animaux.

Profitant de son expérience et de sa science médicale, M. Constant Merland s'attacha, lui, à donner aux gens de la campagne d'excellents conseils d'hygiène, tant pour éloigner l'insalubrité des maisons que pour les désinfecter au besoin.

Nos éleveurs ayant déjà fait des progrès, le comité départemental, institué par la commission impériale, admit vingt-six d'entre eux à l'honneur de représenter l'industrie de la Vendée à l'exposition universelle de 1855. Huit obtinrent des distinctions du jury des récompenses. M. Audé en profita pour rappeler la maxime si vraie de Sully : *Labourage et élevage sont les deux mamelles de l'État.*

L'année 1856 imprima un nouvel élan aux diverses branches de l'agriculture en Vendée. Au concours régional qui eut lieu à Napoléon, les 7 et 8 mai, les cultivateurs montrèrent qu'ils étaient dignes de la Société d'Émulation qui, depuis près de deux ans, s'était placée à leur tête. Ils eurent, pour les bêtes à cornes, six premiers prix, six médailles d'or, deux troisièmes prix, deux médailles de bronze et cinq mentions honorables ; et, pour les animaux de basse-cour, trois premiers prix et trois médailles de bronze. Ils n'eurent point de rivaux pour l'espèce chevaline et ils remportèrent les sept primes qui lui étaient attribuées.

Dans la séance générale de la Société, tenue le 31 août suivant,

Hosted by Google

à laquelle assistaient les membres du conseil général avec M. le préfet, M. de La Motte-Rouge fit comprendre l'utilité et l'importance d'une école de dressage et de montage dans le département. Une commission d'organisation fut nommée, et, un an après, M. Pervinquière pouvait dire, avec vérité, en qualité de secrétaire et de rapporteur, que l'on touchait pour cette question, à une solution certaine et peu éloignée. Tous les éleveurs apprécient aujourd'hui les bienfaits de cette école, à la fondation de laquelle tout le monde, on peut dire, a contribué, à commencer par M. le maire de Napoléon et son conseil municipal.

Une école de dressage appelait l'attention sur les chevaux. M. Alasonière le comprit, et il se hâta d'écrire sur les tumeurs osseuses des jarrets du cheval, vice assez commun en Vendée. Il définit ces tumeurs en vétérinaire hors ligne, en expliqua la cause et en indiqua le traitement.

En 1857, le cheval fit encore les honneurs de l'*Annuaire*. M. de Laroque-Latour, lieutenant-colonel, commandant le dépôt de remonte à Fontenay, distingua trois races bien caractérisées dans le département, la race de la Plaine propre au labour et au gros roulage, mais trop grande et trop lourde pour l'artillerie, race dont les femelles servent à la production mulassière si appréciée dans le Poitou; la race Maraichine qui a une grande analogie avec la race normande apte à l'attelage de luxe, demi-léger et à la cavalerie de réserve; enfin la race de Bocage. C'est le cheval aux formes un peu sèches que tout le monde désire, le cheval nerveux, bien musclé, ardent, docile, le cheval dont l'œil s'allume au son du cor et de la trompette, qui s'élance à la voix des chiens et du canon, franchit les obstacles et bondit au-dessus des précipices, le cheval au sabot de fer, que le guerrier caresse un jour de bataille comme son meilleur ami, et qui, dans la vie publique ordinaire, entraîne brillamment et rapidement le tilbury de son maître, pendant vingt lieues sans débrider. M. de Laroque concluait en pressant les éleveurs de conduire leurs poulinières dans les haras de l'État, et de ne pas (par un aveugle intérêt d'un moment), les mettre à la merci d'étalons de village, qui le plus souvent jet-

Hosted by Google

tent dans leurs suites par leur mauvaise qualité, leur dissolvante misère.

Dans un rapport sur l'école de dressage, trois mois après sa fondation, M. le comte de Montigny revint sur le même sujet et prouva aux éleveurs que le dépérissement de la race chevaline en Vendée avait deux causes, les étalons reproducteurs de mauvais aloi, et la spéculation mal entendue des propriétaires qui, vendant leurs belles pouliches aux Normands, ne se réservaient pour la reproduction, que des pouliches mal formées et mal nourries. Il constatait avec bonheur que l'école de dressage qu'il dirigeait et où piétinaient déjà quatre-vingts chevaux, était appelée, sous ce rapport, à opérer une révolution dans le pays.

Le capitaine Basserie, du 4e régiment de cuirassiers, appuya M. de Montigny de l'autorité de sa parole. Malheureusement la guerre d'Italie et une opposition systématique firent passer l'école par de terribles épreuves, comme le constata M. de Puiberneau dans l'annuaire de 1859, mais elle devait en triompher par le retour de la paix et l'apaisement des passions et des préjugés. Ajoutez qu'une association s'était formée au capital de 20,000 fr. pour exciter l'émulation parmi les éleveurs du Marais. Leurs chevaux achetés au prix d'environ 750 fr., furent vendus, après quelques mois passés à l'école de dressage, plus de 1,000 fr. pièce, prix supérieur à celui payé par la remonte. Au concours hippique de Paris du mois de juin 1860, la race chevaline de la Vendée, représentée par une vingtaine de têtes, mérita à nos éleveurs quatre médailles d'argent, trois médailles de bronze, en tout douze prix et 8,000 fr. en argent. Le nouveau directeur de l'école, M. Dalton fut heureux de porter cette bonne nouvelle à la connaissance de tous ceux qui s'intéressaient à la prospérité de la Société d'Emulation.

La race chevaline n'a pas été la seule à préoccuper la section d'agriculture de la Société. La race ovine eut son article en 1859. M. Pervinquière raconta dans l'*Annuaire* les efforts faits par M. le général Belliard, au commencement de ce siècle, pour implanter en Vendée les mérinos et obtenir une amélioration dans nos quatre races qui sont: la petite race du Bocage,

Hosted by Google

la grande race flandrine du Marais, la belle race de la Plaine, et la forte race Mortagnaise originaire de la partie montagneuse du département.

Le premier besoin de l'agriculture est celui des céréales. Les engrais, comme on le sait, en sont l'agent le plus actif, aussi ont-ils fixé l'attention de la Société.

A la suite de l'enquête provoquée par une circulaire ministérielle du 19 février 1862, sur les engrais artificiels, M. de Puiberneau conseilla aux agriculteurs, au nom de la commission chargée d'y répondre pour le département, d'employer le guano sur le sol calcaire ou les terrains profonds et un peu secs (M. Verger en avait précédemment indiqué l'emploi), le noir pur de raffinerie sur les défrichements et les terrains argileux, la cendre de marais sur les sols schisteux; puis il rendit un hommage solennel à la chaux qui depuis quelques années, produit des résultats merveilleux, non comme un engrais réparateur, mais comme un amendement qui modifie et améliore le sol en lui donnant les sels dont il a besoin pour la reproduction.

M. Morvau de Saint-Gilles n'avait pas attendu l'enquête pour se faire dans l'*Annuaire* l'avocat du chaulage des terres. Dès 1860, il faisait connaître dans un style aussi piquant qu'original, les bienfaits de la chaux à l'état pulvérulent, et surtout à l'état de compost terreux arrosé avec de l'acide sulfurique étendue d'eau.

La terre du Bocage étant entièrement dépourvue de calcaire, il est évident que l'introduction qu'on y fera de cet élément, exercera une influence énorme sur les semences qui lui seront confiées, c'est le raisonnement que fit M. de Puiberneau en 1863, dans un article où passant de la théorie à la pratique, il enseigna aux agriculteurs du Bocage Vendéen, les chaulages à dose moyenne répétés tous les six ou sept ans.

Le monde roule dans le même cercle depuis son origine. Le chaulage des terres que plusieurs croyaient d'invention récente, était connu des Gallo-Romains. Nous en avons la preuve dans ces mots de Pline, qui datent de dix-sept siècles : *OEdui et Pictones aclce uberrimos fecêre agros* (*Hist. nat.*, l. XVII). Grâce à la

Hosted by Google

chaux, le Poitou était dès cette époque, avec le pays des Eduens, le grenier de la Gaule.

Les Vendéens se passionnent facilement pour leurs champs, mais on ne les voit que rarement dans leurs vignes. C'est peut-être le genre de culture qu'ils négligent le plus. La Société d'Emulation a été heureuse d'ouvrir les colonnes de son *Annuaire de* 1866, à un article de M. Edmond Sabouraud, intitulé : *Essai de culture de la vigne en Vendée, d'après la méthode du docteur Guyot.*

Les oiseaux touchent de trop près à l'agriculture pour que le bureau de la Société ne s'en préoccupe pas. Aussi avons-nous dans l'*Annuaire de* 1863 un spirituel article de M. Constant Merland sur le Picvert qu'il désigne à la colère des cultivateurs. Peu s'en faut que le moineau et d'autres animaux granivores ne soient renfermés dans le même anathème.

Par contre, M. Ernest Boncenne prend dans le même volume la défense de l'hirondelle comme étant l'auxiliaire de l'homme. On est forcé d'aimer cette charmante voyageuse quand on a lu les belles pages qu'elle a inspirées à ce naturaliste. Il réhabilita aussi en 1865, quelques oiseaux et quelques animaux proscrits, tels que les salamandres, les chouettes, les chauves-souris.

Le département a l'avantage d'être sillonné par plusieurs cours d'eau, de posséder de riches marais et de toucher à l'Océan par plus de trente lieues de rivage. Dans ces conditions, les poissons de toute espèce forment avec les moules, les huîtres et le sel, une source précieuse d'alimentation et d'exploitation commerciale.

Dès son début, la Société d'Emulation trouva dans M. René Caillaud un pisciculteur ardent et dévoué qui prit à tâche d'introduire dans nos rivières des truites et des saumons par quinze et vingt mille à la fois.

A la pisciculture fluviale, il joignit la pisciculture marine ou l'ostréiculture. Nous commençons à jouir du bénéfice de ses huîtrières. Il nous a appris aussi à connaître les pholades ou dails, précieux mollusques qui ont la faculté de s'introduire dans les corps les plus durs, d'y croître et de s'y développer, à l'abri de toute attaque de leurs ennemis.

Hosted by Google

D'autre part, M. Edouard Gallet nous a donné dans l'*Annuaire* la statistique des sels pour l'année 1866, et a fait connaître le mouvement des petits ports du marais septentrional, tant pour les entrées, les sorties, le cabotage, que pour l'exportation des diverses denrées produites par le pays.

Tels sont les travaux de la section d'agriculture et les encouragements donnés depuis quatorze ans, par la Société d'Emulation à ceux de ses membres qui en font partie.

III

SECTION D'HORTICULTURE.

Les arbres, les plantes potagères et les fleurs sont, avec les prairies et les moissons, le beau manteau dont se pare la nature. Leur culture se rattache à l'agriculture en général; cependant, elle forme dans la Société, une section à part qui a son président et son secrétaire particuliers. Le public attend avec une légitime impatience l'article promis par son président sur les arbres à fruits auxquels nous devons donner la préférence dans nos jardins. Les leçons seront d'autant mieux accueillies qu'on en sent plus vivement le besoin. Nous n'avons eu jusqu'ici que quatre articles sur l'horticulture: le premier sur l'ananas, par M. le docteur Brethé; les autres sur les cultures maraîchères et horticoles sont dus à la plume de M. Boncenne.

Le bureau de la Société n'a pas négligé pour cela cette branche de l'industrie. Chaque année à l'époque du Comice agricole de Napoléon, il prend sous son patronage une exposition qui se fait dans le manége de l'école de dressage, exposition où l'arboriculture, les fleurs, les fruits et la culture maraîchère offrent des spécimens remarquables et on peut dire complets, et se termine toujours par une distribution de médailles et de primes.

Au concours régional de 1856, les horticulteurs Vendéens

Hosted by Google

méritèrent toutes les palmes données par le jury. Ils ne se laissèrent point enfler par ce succès, mais comprenant que l'union fait la force et accélère le progrès, ils formèrent en 1863 une Société annexe de la Société d'Emulation. Les réglements de cette Société, dressés par M. Charles Merland, nouveau président de la section d'horticulture, furent approuvés en séance générale, le 10 janvier 1864, par vingt-neuf jardiniers de la ville, auxquels s'adjoignirent vingt-sept membres honoraires en tête desquels se trouvèrent M. le Préfet et le bureau de la Société.

Le 30 août de la même année, la Saint Fiacre fut l'occasion d'une manifestation sympathique de la part des deux autres sections représentées par leurs présidents et par leurs secrétaires. Au banquet qui couronna cette fête, j'eus l'honneur de porter aux horticulteurs un toast que je fis précéder de ces mots :

« Messieurs,

« L'agriculture, l'horticulture et l'archéologie sont les industries de notre époque qu'il importe le plus d'encourager. Elles sont au corps social ce que sont les artères dans le corps humain, elles font circuler dans ses membres la sève de la vie; l'agriculture et l'horticulture alimentent ce qu'il y a en nous de matériel, tandis que l'archéologie est, avec les lettres et les arts, le pain de l'intelligence et de l'esprit. L'agriculture, l'horticulture et l'archéologie sont donc tellement unies entre elles qu'elles ne doivent plus vivre séparées.

« Vous l'avez compris, horticulteurs de Napoléon-Vendée, puisque vous associant ensemble vous avez dit :

« Prenons rang dans la Société d'Emulation; fraternisons avec l'agriculture et les lettres, et pour cimenter notre union avec elles, qu'elles aient leurs représentants à notre fête patronale; que le matin ils mêlent leurs prières aux nôtres pour invoquer Saint Fiacre, et que le soir ils s'asseoient à notre

Hosted by Google

banquet patriotique et se confondent avec nous dans le même sentiment de joie fraternelle.

« Horticulteurs, votre appel a été entendu, nous venons vous donner la main et applaudir à votre œuvre. C'est vous dire combien nous trouvons votre profession honorable, utile, nécessaire, et le désir que nous avons que vous ne vous laissiez surpasser par aucune association du même genre, quelle que soit la réputation méritée qu'elle ait eue jusqu'à ce jour. Que le Vendéen ne soit plus désormais, pour la variété de ses fruits, le tributaire d'Angers ou de toute autre cité, mais qu'il le soit de Napoléon-Vendée...., etc... »

Oui, oui, répondirent les jardiniers! et ils ont tenu parole. Nous trouvons maintenant chez eux de quoi nous assortir en fleurs, en graines maraîchères, en arbres d'agrément et en arbres à fruits. Encore quelques années, et des poires pleines de saveur remplaceront avantageusement celles à moitié sauvages dont se nourrissent de père en fils, depuis des siècles, nos cultivateurs.

J'arrive à la troisième section.

IV

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

C'est là que les hommes d'étude se donnent spécialement rendez-vous. Dans cette section, l'*Annuaire* a ouvert ses colonnes aux rapports et comptes-rendus, à la littérature, aux articles nécrologiques, à l'histoire, à l'archéologie et aux sciences naturelles.

Rapports et comptes-rendus. — Nous trouvons dans chaque *Annuaire* le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année. Merci à MM. Moriette, Debrun, Dassis-Gaillissans, Charles Merland et Gouraud qui les ont résumés d'une manière si brillante, en qualité de secrétaires généraux ou de secrétaires adjoints!

Littérature. — Nous avions, il y a quelques années, deux

Hosted by Google

poètes au service de la Société, M. Moreau père, avocat, auteur d'*un poème de la Vendée*, et M. Emile Grimaud qui a fourni à l'*Annuaire, Angélique des Melliers,* une épître adressée à notre compatriote, *M. Paul Baudry,* le peintre désormais célèbre qui remporta une première médaille à l'exposition de 1857; et *la lettre de Crimée.* Depuis son mariage, M. Grimaud, s'étant fixé à Nantes, *la Revue de Bretagne et de Vendée* est aujourd'hui la seule feuille où s'impriment ses vers faciles et harmonieux. Mais consolons-nous, d'autres amis des Muses ne tarderont pas à le remplacer, entre autres, deux lauréats des académies de province : MM. les abbés Lamontagne et Jean-Jacques Rousseau.

Les poésies d'André de Rivaudeau, natif de Fontenay-le-Comte, furent l'objet d'une ovation délirante à la Cour d'Henri II, mais aujourd'hui elles ne sont connues que d'un petit nombre de littérateurs. M. Mourain de Sourdeval en a fait l'objet d'une étude particulière qu'il a communiquée aux lecteurs de l'*Annuaire.*

Parmi nos contemporains, une humble institutrice Vendéenne, M^lle^ Dubreuil, s'est éprise d'amour pour la langue de Racine, et a semé une grâce infinie sur ses pièces fugitives. Trois d'entre elles sont arrachées à l'oubli et vivront dans nos annales avec l'excellent article de M. Constant Merland qui en a fait l'élogieuse critique.

Les pensées sur le goût sont d'un autre genre. C'est un travail qui appartient à M. Grimouard de Saint-Laurent.

Il ne faut pas oublier les morts, surtout ceux qui ont, par quelque côté, rendu service à leurs concitoyens; de là les articles nécrologiques.

Articles nécrologiques. — L'*Annuaire* a cinq articles nécrologiques, le premier sur M. Mouillade par M. Constant Merland; le deuxième sur M. le comte de Mornac par M. Léon Audé; le troisième sur M. le comte de Bagneux par le même; le quatrième sur M. le marquis de Saint-Denis par M. Mourain de Sourdeval; le cinquième sur M. le vicomte Charles de Lézardière par M. Constant Merland.

Les articles nécrologiques conduisent à l'histoire proprement dite :

Hosted by Google

Histoire et recherches historiques. — Chaque pays tient à ce qu'il appelle ses grands hommes, c'est-à-dire aux personnages qui ont jeté sur lui un certain éclat. M. Constant Merland s'est donné la mission de faire la galerie des nôtres. C'est un acte de patriotisme qui l'honore et qui est encore rehaussé par le charme qu'il sait attacher à son récit. Nous avons de lui des notices historiques sur M^lle^ de Lézardière dont les travaux sur *la théorie des lois de la monarchie française,* font l'étonnement et l'admiration des princes mêmes de l'histoire;

Sur le poète sablais Paliau ;

Sur René Guiné commandant de la station des Sables sous le premier empire, si redouté des navires Anglais qui avaient pour mot d'ordre cette recommandation si honorable pour lui : *Défiez-vous du commodore Guiné dans le golfe de Gascogne;*

Sur le général Belliard, originaire de Fontenay, l'un des héros de l'expédition d'Egypte.

Chaque année M. le docteur Merland enrichira d'une nouvelle notice sa galerie contemporaine.

Remontant à quelques siècles plus haut, M. Léon Audé n ous a fait connaître d'abord Pierre Durcot de la Roussière, baron de la Grève, mort en 1615, et ensuite la famille de Saligné. Je trouve dans la chronique consacrée à cette maison, un mot plein d'à-propos que les hommes appelés à diriger les autres dans la science ne devraient jamais oublier, et qui semble écrit à l'adresse de leurs susceptibilités jalouses, « l'oubli de demain, leur dit-il, ensevelira les riens qui vous blessent aujourd'hui. » Ces hommes heureusement, j'aime à le penser du moins, ne se rencontrent pas chez nous.

Homme de cabinet, M. Audé se trouva prêt dès la formation de la Société, à commencer la publication de ses *Etudes historiques et administratives de la Vendée.* Il a donné successivement Réaumur, Pouzauges, Puy-Papin, Mouilleron-en-Pareds, Saint-Germain-Laiguillier, le Talud-Sainte-Gemme, La Meilleraye-Tillay, Chavagnes-les-Redoux, Monsireigne, le Boupère, les Châtelliers-Châteaumur, la Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, la Pommeraie et Saint-Mesmin. Nous avons du même

Hosted by Google

auteur une étude sur le *langage populaire en Vendée*, un résumé des livres de comptes de René Grignon, sgr de la Pélissonnière, à la fin du XVI^e^ siècle, et trois articles sur les souterrains-refuges de la Cacaudière, de Réaumur et de la Marronnière.

M. Mourain de Sourdeval a entrepris de son côté, des recherches utiles à notre histoire locale. Il a écrit d'excellentes notices sur M. de la Bourdonnay de Blossac, sur M^lle^ de Lézardière, sur les communes de Commequiers, de Sallertaine, de la Garnache, sur l'île de Riez et l'expédition de Louis XIII contre Soubise, sur l'île de Bouin, sur l'île d'Yeu et sur les soulèvements du sol dans le canton de Beauvoir-sur-Mer.

Le marais septentrional dont ce canton fait partie, a été également le sujet d'une étude statistique de la part de M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-de-Monts. Nous souhaitons la bienvenue à ce jeune et intelligent collaborateur. C'est l'auteur de la *monographie de la ville de Beauvoir* autour de laquelle on a fait tant de bruit il y a quelques mois, dans le journal de l'*Espérance du peuple*. S'il nous était permis de donner un conseil à M. Gallet, nous lui dirions : « La Société d'Emulation qui vous a ouvert les bras avec tant de joie, a pour principe de ne blesser ni les personnes ni les partis; faites de même, et avec la vigueur de style que l'on vous connaît, au lieu de contradicteurs, vous ne trouverez plus sur votre route désormais que des lecteurs qui vous applaudiront.»

Ancien élève de l'école des Chartes, M. Paul Marchegay vice-président de la Société, est l'un des travailleurs qui jette le plus de lumière sur l'histoire du Bas-Poitou pendant le moyen-âge. Les pièces qu'il publie sont des monuments d'autant plus précieux qu'ils sont authentiques et inédits. Outre les chartes de l'abbaye de Bois-Grolland (commune de Poiroux) et du prieuré de Fontaines (commune du Bernard) qu'il a fait imprimer à part, il en a donné à l'*Annuaire* quatorze sur le prieuré de Bois-Goyer (commune de Vendrennes), dix sur celui de Saint-Laurent-sur-Sèvre et toute une série de documents sur chaque canton.

J'ai publié, à mon tour, quelques chartes du XIII^e^ siècle sur

Hosted by Google

la chapelle du Breuil (commune du Bernard), et j'ai annoté le catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jean Moreau en 1447, tiré des dosssiers du château de la Rabatelière, par M. Constant Gourraud, notaire honoraire à Chavagnes, catalogue intéressant qui nous donne le niveau des études avant l'invention de l'imprimerie, au XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle.

Pour en finir, mentionnons *l'histoire de l'art chrétien pendant le moyen-âge* par M. Grimouard de Saint-Laurent; *la nomenclature comparée des priviléges dont jouissaient avant 1789, les habitants des îles de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu et des devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis*, par M. Piet dont la perte est si vivement sentie; et deux articles de M. Filaudeau, ancien archiviste que la mort nous a également enlevé; le premier sur le *boisseau en Bas-Poitou avant* 1789, et le second sur *l'élection de Fontenay en* 1730.

Archéologie. — Cette science vient en aide à l'histoire et fait revivre le passé. Que saurions-nous des temps pré-historiques, si l'archéologie ne nous faisait pas connaître ce qui nous reste des monuments de cette époque? Ces monuments sont muets, il est vrai, cependant quelle parole éloquente ne font-ils pas entendre en faveur de la civilisation des peuples qui foulèrent notre sol longtemps avant Jésus-Christ! civilisation puissante au moins par la force matérielle!

Les savants de Paris qui sont nos maîtres à tous égards, ne cotaient la Vendée, il y a quelques années, que pour dix-sept monuments celtiques; or, j'en ai compté environ cent quarante dans le seul arrondissement des Sables d'Olonne, et plus de deux cents dans tout le département. Mes *antiquités celtiques* ont rectifié cette erreur et rétabli les faits.

On disait, il y a quarante ans, que les romains n'avaient laissé que peu de traces dans le Bas-Poitou. Contrairement à cette opinion, nous avons prouvé, MM. de la Brière, Piet, de Sourdeval, Audé, Benjamin Fillon et moi, qu'ils étaient solidement établis dans notre contrée. M. de la Brière a rencontré un de leurs cimetières à la Créancière, à deux lieues de Napoléon-Vendée. M. Piet a trouvé les substructions de leurs établisse-

Hosted by Google

ments dans l'île de Noirmoutier; M. de Sourdeval dans le marais de Saint-Gervais; MM. Audé et Brethé à Saint-Hilaire-le-Vouhis, aux abords du Lay; M. Benjamin Fillon au Langon à Jard et sur une partie du littoral; disons en passant que la découverte au Veillon de 50,000 pièces de monnaies des IIe et IIIe siècles, a fourni une ample matière au talent numismatique de l'auteur de *l'Art de Terre.* Quant à moi, j'ai constaté, comme mes confrères, des débris romains un peu partout, mais je me suis borné dans l'*Annuaire* à décrire les villas du Bernard et les bains remarquables dont cette localité était dotée.

La colline de Troussepoil a plus spécialement attiré mon attention. Là, j'ai fait sortir de dessous terre les dépouilles des fils de ces fiers gaulois qui forcés d'être romains, n'en conservèrent pas moins pendant toute la période Antonienne, une partie des rites de leurs ancêtres, avec le culte des druides les derniers prédicateurs de leur indépendance, auxquels ils offrirent l'asile impénétrable de leurs forêts, et, au besoin, l'abri de leurs pirogues qui sillonnaient l'Océan. J'ai été chercher les restes de leurs chefs politiques et religieux, non plus sous des tumulus, comme il s'en trouve au Bernard, mais dans les entrailles du sol, en des fosses arrondies comme des puits, et à des profondeurs variant depuis 3 mètres jusqu'à 14 mètres. Je les ai surpris là en flagrant délit de désobéissance, coulant des monnaies dans des moules en terre cuite, malgré la défense des empereurs, cultivant la vigne en dépit de leurs édits, cachant leurs prêtres que Claude avait voulu expulser dû monde connu, et recevant de leurs mains avec une confiance sans borne, l'ocre sacrée coulée en forme de petits pains, pour la guérison de leurs maladies; brûlant leurs morts contrairement à la loi, déposant leurs cendres vénérées dans des urnes, les accompagnant de leurs ustensiles de ménage, de leurs instruments de travail, de divers objets funéraires et symboliques, d'animaux domestiques, d'insectes et de rongeurs, et donnant à leurs ombres, comme viatique, du blé, des fruits, de la viande, des coquillages et du poisson. La céramique de ces siècles reculés semble s'être réfugiée toute entière dans ces nécropoles

Hosted by Google

à forme conique. Des coupes au vernis étrusque, des patères et des bols samiens s'y trouvent mêlés à des amphores et à des cruches à la panse large et au goulot rétréci, et à des pots à couverte gris de fer, ou noire, au type gaulois perpétué. Ce mode de sépulture dont on avait perdu la trace, m'a été révélé depuis dix ans, par treize grandes fosses sépulcrales.

Aux enfouissements Romano-Gaulois et Gallo-Romains succèdent les sépultures Mérovingiennes, Carlovingiennes et du Moyen-âge. L'étude de nos cimetières chrétiens m'a fait connaître le mobilier funèbre de ces diverses périodes : anneaux, attaches, fibules en bronze, vases à eau bénite et pots thuriféraires, à imbrications, ou à croix de Saint-André tracés à la roulette, lagènes et sébilles en terre, etc. Tous ces objets s'y rencontrent comme par enchantement.

Enfin, par M. Léon Ballereau, les merveilles de l'orfévrerie à la fin du XII^e^ siècle, nous sont manifestées avec la crosse abbatiale qu'il a trouvée dans les cloîtres de Luçon. Tel est le bienfait de l'archéologie.

Minéralogie. — Notre département est riche en charbon de terre et en minéraux. Quel beau champ ouvert à nos géologues! Jusqu'ici cependant, l'annuaire ne posséde qu'un article du docteur Bouchet, de regrettable mémoire, sur les mines de fer, d'antimoine, d'ardoise et de houille que possède la Vendée. Espérons que quelques-uns de nos savants ingénieurs viendront avant peu compléter son travail.

Voilà, en quelques mots, ce que la Société d'Emulation de la Vendée a fait depuis sa fondation. Une société qui favorise comme elle le fait, les diverses branches de la science et de l'industrie, mérite les encouragements de tous ceux qui ont à cœur le bien-être et la gloire du pays. Puisse l'article que je lui ai consacré, augmenter le nombre de ses membres et des écrivains qui travaillent au succès de son *Annuaire!*

L'abbé Ferd. BAUDRY,
Curé du Bernard,
Secrétaire de la section d'archéologie.

—

Hosted by Google

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jônain.

—

LA CHARENTE

(5me article)

—

Claudius-Rutilius Numatianus, né en Gaule, dans la Petite-Bretagne, parle du sel, au premier livre de son *Itinéraire*, et décrit la manière de le faire sur les bords de la Méditerranée :

Au pied de ma villa s'étendent des salines;
C'est le nom des marais à sel, tu le devines.
La mer en longs canaux y coule doucement
Et remplit des bassins à maint compartiment.
Aux mois où le soleil domine la nature,
Qu'il fait fendre le sol et sécher la verdure,
On entr'ouvre l'écluse au courant attendu;
Sur une aire échauffée il reste suspendu :
On voit sous la chaleur une croûte salée
En cristaux naturels soudain coagulée.

Voilà ce que Rutilius écrivait sous le règne du jeune Théodose. Il nomme salines ou marais à sel ce que les Saintongeais appellent marais salants. Notons que ces mêmes peuples entendent par Bretagne l'Armorique, ou ce que Sidoine appelait Bretagne-sur-Loire, au temps du même Théodose.

Hosted by Google

Pour ne rien omettre au sujet de la Charente, je reviens au docteur Alain, qui en parle ainsi :

« Je dirai un mot de la Charente, le fleuve principal de cette région. Il est très-profond et très-sinueux, difficilement navigable, à cause de ses détours ; il l'est cependant depuis la ville de Châteauneuf, où il commence à descendre tranquillement par le milieu des campagnes saintongeaises ; car, à partir de cette ville, se déploie une plaine semblable à la mer par ses horizons à perte de vue. Le peuple la nomme *Champagne,* comme qui dirait étendue de champs. Elle se prolonge jusqu'à Saintes, et se trouve à présent séparée de la rivière par quelques bois. »

Brouage n'est qu'à sept lieues de Saintes, de même que Marennes, sa voisine, dont le clocher très-élevé, sert de phare et éclaire, la nuit, les mariniers qui de l'œil du désir cherchent le port. Les habitants de Brouage, si bien pourvus d'eau salée, manquent d'eau douce et sont obligés d'en aller chercher par terre à un quart de lieue de Jacopolis, à Hiers, qui est un prieuré.

Non loin de Marennes est la presqu'île d'*Arvert.* Elle surpasse en étendue les autres salines, et a, en outre, de grandes forêts toujours vertes d'yeuses et de pins. Ce bois résineux prend feu et brûle avant d'être sec ; c'est de là que cette péninsule a été dite *ard-vert*, en langage saintongeais (1).

De Jacopolis on va par mer à *Oleron,* en deux heures à peu près, si le vent est favorable. C'est une île de l'océan saintongeais, appelée, comme on sait, *Uliaron* par Pline, liv. IV, et *Olarion* par Sidoine, dans son épître sixième à Nammacius, liv. VIII : « Tu te reproches tes courses effrénées à travers champs après les lapins olarionais : leur ayant laissé le temps de multiplier, ce n'est pas une grande affaire que de les traquer jusques dans leurs rochers. Si notre cher Apollinaire va vous voir, ton père et toi, ce sera pour lui un exercice précieux. »

(1) Ne serait-ce point plutôt du breton *ar-verc'h*, la fille, la vierge, d'après quelque légende ? Trad.

Hosted by Google

L'île d'Oleron a de remarquable un château fortifié par la nature, un collége de chanoines franciscains, six paroisses, un riche couvent de Bénédictins selon l'ordre de Cîteaux. A qui me demanderait s'il y a encore beaucoup de lapins à Oleron, je suis parfaitement en mesure de répondre que cette île au sol sablonneux est toujours peuplée de ce gibier. Elle abonde aussi en blé, vin, sel et en toutes choses nécessaires à la vie. Oleron n'est pas d'un difficile accès. Il en est de même de l'île de Ré, dont nous parlerons plus loin.

La presqu'île d'Arvert porte une abbaye dédiée à la Vierge Marie et appelée *de Vaux,* à cause de sa situation. Ce qui forme la péninsule d'un côté, c'est la rivière de *Seudre*, dont les rives ne brillent pas de verdure, mais de blanches piles de sel sur ses marais. La Seudre, formée d'un grand nombre de ruisseaux de la Saintonge, n'est pas navigable avant de recevoir la marée, mais offre néanmoins, par ses prairies, de grands avantages aux habitants de ses bords.

De l'autre côté est le fleuve de *Gironde,* qui passe à *Royan,* petite ville ancienne et très-forte, de nature et d'art. La Gironde est si proche de la mer qu'elle en offre l'aspect et s'y jette, s'y perd aussitôt. A l'embouchure, se pêchent de petites sardines fort recherchées de ces populations et très-délicates, à leur goût (1). Près des promontoires, la Gironde est si poissonneuse, sans parler des truites dont elle abonde, que ses riverains sont généralement pêcheurs et font de beaux profits, aux mois de mai et de juin, époque où les gros poissons, attirés par l'eau douce et par les aliments qu'elle apporte, se pressent en foule dans ce bassin de mer et tombent dans les immenses filets. Les plus remarquables de ces grands poissons portent dans la tête deux petites pierres que les gens du pays se suspendent volontiers au cou, en guise d'amulettes contre la colique. Ils nomment *Maigres* ces poissons, qui, en effet, n'ont pas la chair grasse, mais ferme et blanche autant que celle du veau. On la donne aux moissonneurs et autres journaliers, con-

(1) Les *Royans*, qui ne se pêchent plus que vers la hauteur d'Arcachon, plus au Sud. Trad.

Hosted by Google

fite dans le sel et le vinaigre. Il se pêche de ces gros Maigres de trois ou quatre pieds de long, d'un pied de large et d'épais. Il faut des chevaux harnachés exprès pour les transporter. On assaisonne cela au vinaigre et aux petits aillets. C'est chose étonnante la quantité qu'on en prend lorsqu'il fait du tonnerre, et non-seulement près de Royan, mais sur toute la côte de Poitou.

Sur la Gironde se trouve un bourg célèbre appelé *Meschers,* situé sur un promontoire au sommet duquel se voient de loin des moulins à vent qui ne le cèdent aux moulins à eau que par l'irrégularité de leur mouvement; ayant toujours du vent, parfois de la tempête, ils alimentent largement toute la contrée et suppléent aux cours d'eau que l'été fait tarir. Les roches de ces falaises produisent beaucoup de cristemarine, qui, blanchie à l'eau chaude et confite en sel et vinaigre, se conserve pour exciter l'appétit et pour divers usages médicaux. Là, des forêts de pins sauvages, chevelure, en quelque sorte, des dunes de sable, les couronnent d'une éternelle verdure. Ces arbres, blessés au tronc, laissent couler des larmes que les habitants recueillent pour espalmer leurs navires et pour beaucoup d'autres commodités.

Plus haut et à deux mille pas avant le bourg de Saint-Seurin d'Uzet, se trouve *Talmont*, port très-sûr et renommé pour sa facilité d'accès. La ville est à la cîme d'un promontoire suspendu au-dessus de la mer et qui semble lui commander, comme le palais d'Eole, chez le poète. On a fait une coupure du côté de la terre, en sorte que la marée fait le tour de la ville et achève de rendre forte par l'art une position déjà munie par la nature. Aussi, le port de Talmont est célèbre et très-fréquenté.

Viennent ensuite *Saint-Seurin d'Uzet,* et, deux milles plus haut, *Mortagne,* mentionné comme ville dans le concile de Limoges. C'est aujourd'hui un simple bourg, chef-lieu de principauté, remarquable par un château et par un couvent d'Augustins. Dans la vie de saint Martial, écrite par Aurélien, son disciple, il est question de Mortagne en ces mots : « L'Esprit Saint avertit le bienheureux Martial d'aller sur les bords de la

Hosted by Google

Garonne, à un endroit appelé Mortagne, où s'assemblait de toutes parts un grand peuple, avide de recevoir, dans de fréquentes exhortations, plus de lumières sur les mystères de la foi et de la vie éternelle, dont ils avaient déjà vu beaucoup de signes et de miracles. L'apôtre, ayant trouvé là un peuple immense disposé à croire en Dieu, y demeura trois mois; et ensuite le bienheureux Martial revint à pied de Mortagne dans le Limousin. »

On trouve plus loin *Cosnac* de Saintonge, ville située comme Mortagne et jadis très-forte. Les furieuses guerres anglaises n'y ont laissé que le château.

Blaye est encore entière et ne saurait être prise que par famine. Il y a constamment garnison pour garder cette frontière du pays. Dans la vie de Grégoire de Tours, « il fallait, est-il dit, traverser la Germaine près du château de Blaye. » Je suppose que *Germaine* est mis là au lieu de Garonne, par erreur.

P. JÔNAIN.

—

Hosted by Google

ROLES SAINTONGEAIS

—

ELECTION DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

—

CAPITATION DE 1750

—

NOBLESSE

—

Rôle de répartition fait par nous, Louis-Guillaume de Blair, chev^r^, seigneur de Boisemont, Courte-Manche et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, m^e^ des Requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de La Rochelle, de la capitation des nobles de l'Election de Saint-Jean-d'Angély pour l'année 1750, ainsi que suit :

LA VILLE DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

Le s^r^ DE ROIFFÉ, père. . . . . 25 l.
Domestique. 1

Jacques-Charles-François de la Perrière, écuyer, sgr de Vaux en Nivernois, et de Roiffé et de Petit-Bois en Aunis, né en 1698, auteur d'un traité de physique céleste et terrestre (Paris, 1766, 3 vol. in-12), marié (1717) à Marguerite-Elisabeth de Castello, morte en 1753, fille de Gaspard de Castello, chevalier, sgr des Tannières et de Leffort, capitaine au régiment de Navarre, et d'Elisabeth Gadouin, était fils de Jean-Baptiste

Hosted by Google

de la Perrière, écuyer, sgr de Vaux et de Lancy, capitaine aide-major au régiment de Duras-cavalerie, et de Suzanne de Ferrière, dame de Roiffé. De lui descendent MM. de la Perrière de Roiffé, des Tannières et de Tesson, encore représentés.

Le s^r DELAPORTE 10
Domestique. 1

La d^lle MAICHIN DE TRÉZANCE 6
Domestique. 1

Trézance, sur le cours d'eau de ce nom, en la commune de Saint-Loup, canton de Tonnay-Boutonne. — Peut-être Henriette-Sylvie Maichin, dame de Bessé et de la Prade, morte fille en 1758. Elle était fille d'Armand Maichin, et d'Anne Fè-Lesmerie, dame de Bessé et de la Prade, et petite-fille de Benjamin Maichin, sgr de Trézance, frère de l'historien Armand Maichin, lesquels Benjamin et Armand Maichin, frères, avaient épousé les deux sœurs : Louise Legendre (1644), et Anne Legendre (1639). — La postérité d'*Armand* doit être encore représentée en Poitou par un M^r de Maichin, marié à d^lle de Gadebois (d'Angoulême). Il descendrait de Louis Maichin, sgr de Fieffranc, et de Jeanne-Marie de Cumont de Vinax, lequel *Louis* était le second fils d'*Armand* et d'Anne Legendre, et fut père de *François-Armand* (ou *Hermant*) Maichin qui s'établit à Tillou en Poitou.

La d^lle MAICHIN DES PLACES. 3

Probablement Marguerite Maichin, dite M^lle des Places, décédée célibataire. Elle était fille de Claude-Auguste Maichin, s^r des Places (3^e fils de l'historien *Armand*), et de Marie Macé de La Chesne, mariée en 1676.

La dame DEMOULINS 10
Domestique. 1

Faut-il lire des Moulins, au lieu de Moulins? On trouve Jean Boiceau, qualifié sgr des Moulins et de La Vergne, en 1668, marié à Clorinde Pallet.

Hosted by Google

La veuve du s[r] D'ÉCHILLAY. 6
Domestique. 1

Ce doit être Victoire de Gabarret, nièce du lieutenant-général des armées navales, qui était veuve dès 1733, de Joseph-Henri de Beaumont, sgr d'Eschillais, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, dont vint: Charles de Beaumont, comte d'Eschillais, sgr de La Brissetière et de Montmalan, enseigne de vaisseau en 1749, marié avec Anne Gentil de Brassaud qui lui donna deux filles : 1° Anne-Pétronille de Beaumont d'Eschilais, mariée (1769) à François-Armand de Mânes, chevalier, vicomte-seigneur de Montmalan ; 2° Geneviève-Victoire-Elisabeth de Beaumont, qualifiée marquise d'Echillais, mariée (1773) à François-Dominique Aymer, chevalier, sgr de Marsilly, capitaine au régiment de Piémont-inf[ie], chevalier de Saint-Louis, dont : Louise-Eustelle Aymer, mariée à Jean-Pierre Legardeur de Tilly, enseigne de vaisseau, ch[r] de Saint-Louis, à qui elle porta la terre de La Brissetière en Echillais, possédée aujourd'hui par M[r] Théodule Le Gardeur de Tilly, leur fils. — Echillais, commune du canton de Saint-Agnant, arrondissement de Marennes.

La d[lle] DE TRÉZANCE DE BESSÉ. 3

Elle était aussi de la famille Maichin. — Trézance appartenait vers 1800 à un M[r] Meaume, qui le vendit alors au sieur Lallemand, de Tonnay-Boutonne, dont les descendants se sont partagé cette habitation et les terres qui en dépendaient. — Par acte du 21 mai 1750 (reçu Robinet, notaire à Saint-Jean-d'Angély), la terre de Trézance est attribuée en partage à Suzanne Maichin, seconde fille de Benjamin Maichin, sgr dudit Trézance et de Bernéré, et de Suzanne Delestang. Elle était mariée à Jean Meaume, sgr de Ribemont et de Mornai, trésorier de France à La Rochelle. — Bessé, arrière-fief mouvant de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, dont la maison noble était située dans la ville *(intrà muros)* près la porte dite de Niort. On l'appelait communément le *Grand Logis*. Cette maison est aujourd'hui incorporée au couvent des

Hosted by Google

Dames Bénédictines, et la plus grande partie des terres dépend du domaine de Pellouaille, appartenant à MM. Joly d'Aussy.

Le sr DEVERVANT 10
Domestique 1

Jacques-Alphée Goulard de Vervant, ancien capitaine de cavalerie, excusé pour son grand âge de comparaître au ban de 1758. (Voir plus loin à l'article St-Hilaire).

Les quatre enfants du feu sr DELAFERRIÈRE . . . 10

Devaient avoir eu pour aïeul Pierre du Chastenet, sgr de La Ferrière (par. de Migré), marié, avant 1694, à Bénigne de Collincourt, vivante en 1740, et sœur de Marie de Collincourt, femme de son frère, Charles du Chastenet, sgr de La Sigogne (par. de St-Etienne). Nous ne connaissons à ce Pierre du Chastenet que deux enfants : 1° Marie-Anne du Chastenet, mariée à Hélie Rochier de la Rue-Franche; 2° Pierre du Chastenet, 2e du nom, sgr de La Ferrière, y demeurant, mort avant 1756, et marié à Charlotte Gourdry, dont six enfants : 1° Jean du Chastenet, écuyer, sgr de La Ferrière, qui eut au moins une fille (Hélène du Chastenet), et qui est probablement celui qui comparaît au ban de 1758; 2° autre *Jean*, écuyer-chevalier, lieutenant d'infanterie, marié (1764) à Marie de Bouvot, morte en 1767. Il demeurait à Bignai, et est décédé en 1771, n'ayant eu qu'une fille, morte en 1770; 3° Charles du Chastenet, écuyer-chevalier, sgr de La Ferrière et de Rennebourg, marié (15 sept. 1765) à Suzanne-Adélaïde-Fortunée Lenne-Duvergé, fille de Louis Lenne-Duvergé, médecin pour le roi en la ville de Saint-Jean-d'Angély, demeurant *toutes parties* en la paroisse de Saint-Denis-du-Pin, lequel *Charles* fut père de Jean-Charles du Chastenet, marié à Rosalie de la Vernède; 4° Marie du Chastenet, veuve, en 1765, de Pierre de Conty de la Simalière, demeurait à La Ferrière; 5° autre Marie du Chastenet, religieuse ursuline au couvent de St-Jean (ci-devant hôtel du duc de Rohan); elle prit le voile le 3

Hosted by Google

janvier 1757; 6° autre Marie du Chastenet, femme de Gabriel Rochier, morte avant 1762. Tout porte à croire qu'il s'agit ici des 4 premiers, *Marie* étant, comme religieuse, considérée comme morte pour le monde.

Le sr DE ROIFFÉ, fils 6
Domestique 1

Henri-Charles de La Perrière, sgr de Roiffé, etc., fils de *Jacques-Charles-François*, mentionné plus haut. (Voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de la Morinerie).

HAIMPS-FRAGNEAU.

La dame DUCLUZEAU 15
Domestique. 1

Le sr DUCLUZEAU, fils. 6
Domestique. 1

Ils étaient évidemment de la famille Gaudin du Cluseau. François Gaudin, présent au ban de 1758 et à l'assemblée électorale de 1789, doit être le même que celui dont il est ici question. — Le Cluseau et Fraigneau, situés paroisse d'Haimps.

ANNEZAY.

Le sr D'ANEZAY. 15
Domestique. 1

Cette seigneurie appartenait, au XVIIe siècle, à la famille Barthoumé, et devait appartenir alors aux Beaucorps?

LA FRÉDIÈRE.

La ve du sr DEMESCHINET 6

Marie-Angélique Estourneau, mariée à Jean de Meschinet, sgr de Bellevue et du Cochet. Elle fut la mère de François de Meschinet, l'électeur de 1789. (Voir La Morinerie).

Hosted by Google

ASMURÉ.

Le sr CHEVALIER DELESCOURS 20
Domestique 2

La dame DE CHANTOIZEAU. 10
Domestique. 1

Peut-être Louis-Marie de Lescours, qui comparaît au ban de 1758 avec son frère *Louis-Armand*. — Chantoitoiseau, en la commune d'Amuré (Deux-Sèvres), est passé à la famille du Chesne de Vauvert (qui le possède actuellement), par le mariage de Sophie de Lescours avec Pierre-Léopold du Chesne, en septembre 1831.

ASNIÈRES.

Le sr DE FIEFGAILLARD. 10
Domestique. 1

Probablement Jacques-Alexandre Gaillard, sgr de Laleu (par. d'Asnières), de Fiefgaillard, etc., marié, en 1745, à Marianne du Boucheau du Château, laquelle se fait représenter comme veuve à l'assemblée électorale de 1789 (St-Jean-d'Angély). *Jacques-Alexandre* assiste au ban de 1758; il était fils de François Gaillard, sgr de Fiefgaillard et de Laleu, mousquetaire du roi, et de Marthe du Bois de Landes, mariée en 1712. — Famille éteinte.

Le sr DE LAGIRAUD 10
Domestique. 1

On trouve Jean Devallée de Lagiraud, sur le rôle du ban de 1758. — Cette terre appartint depuis à la famille de Goulard de Laléard, et a été vendue, il y a quelques années, par M. Lodoïs de Roumefort.

La ve du sr DESGALAY? 3

AUJAC.

La dlle D'AUJAC 3

Sans doute l'une des sœurs ou des tantes de René de

Hosted by Google

Chièvres, chevalier, sgr d'Aujac, qui comparaît à l'assemblée de 1789 (St-Jean-d'Angély).

AUMAGNE.

Le sr DE SAINT-MARTIN DES GRANGES 10
Domestique. 1

Le sr et dlle DE SAINT-MARTIN. 6
Domestique. 1

Est-ce Jacques de Saint-Martin des Granges, excusé au ban de 1758, comme n'ayant qu'un bras? — On trouve vers la même époque, Louis de Saint-Martin, chevalier, sgr des Granges, La Cabourne, etc., marié à Marie-Anne Le Coq de Boisbaudran, dont vint : Louis-Pierre de Saint-Martin de Fragne, marié à Marie de La Porte, fille de *Jacques*, éc., sgr d'Estrades, et de Marie-Julie Lériget de Château-Gaillard.

AUTON.

La dlle DAUTON 6
Domestique. 1

Probablement Marie Thomas, dite Mlle d'Authon, morte fille. Son père, Pierre Thomas, qualifié, en 1728, sgr-baron d'Authon, et conseiller au présidial de Saintes, ne serait décédé que vers 1763, laissant, outre *Marie* précitée, deux filles : 1° Marie-Thérèse Thomas, mariée à Antoine-Maurice Charrier, procureur du roi honoraire au siége de Saint-Jean-d'Angély, à qui elle porta la baronnie d'Authon qui passa à leur fille, Marguerite-Thérèse Charrier, femme (1782) de Claude-Alexandre Normand, fils du receveur des tailles, sgr des Eglises d'Argenteuil; 2° Marie-Anne Thomas, mariée (1740) à Bertrand de La Laurencie, sgr de Chadurie et des Thibaudières, aïeul de Mr de La Laurencie, maire de St-Jean-d'Angély, mort à Château-Couvert, en 1860.

BALLAN.

La ve du sr DEBALLAN. 15
Domestique. 1

Hosted by Google

La d^lle DE BALLAN 20

Paule de Vernou de Bonneuil, fille de Charles de Vernou, chev^r, sgr de Bonneuil, Melzéard, etc., et de Marie-Suzanne Béraudin, avait épousé (1731) François-Joseph de Livène, ch^r sgr de Balan, des Brousses, etc., et en eut : 1° Louis-Joseph de Livène, mort célibataire en 1749; 2° Marie-Paule-Pélagie de Livène, seule héritière de sa branche, mariée (1750) à Charles de Livène, chevalier, sgr des Rivières, son parent, à qui elle porta ladite terre de Balan.

BAZAUGES.

La d^lle FRETTARD 3

Cette ancienne maison est encore représentée par M. André-Charles-Henri de Frétart, marquis d'Escoyeux, marié (1865) à d^lle Félicie de Fradin. On trouve aussi un M^r de Frétard, propriétaire à Gondeville, canton de Ségonzac (Charente), en 1866.

BERNAY.

Le s^r DEPARANSAY 40
Domestiques. 1

Louis-Armand, marquis de Lescours, sgr de Paransay et de Ternant, marié à Madeleine de Courbon-Blénac, fille de François de Courbon, capitaine de vaisseau, et de Madeleine de Bonnegens, dame de Saint-Mandé, fille elle-même de Joseph de Bonnegens, lieutenant-général au siége de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Lemaistre, fille de Michel Lemaistre, avocat du roi. Il était fils de Louis-François de Lescours, sgr-marquis de Paransay, et de Suzanne Elisabeth Green de Saint-Marsault, et frère de Louis-Marie de Lescours qui assiste avec lui au ban de 1758.

BIGNAY.

La v^e du s^r BOUVOT, père. 6
Domestique. 1

Elle devait s'appeler Magnant.

Hosted by Google

La v^e^ du s^r^ BOUVOT , fils. 3

Julie Maichain, fille de Benjamin Maichain et de Suzanne Delestang; elle épousa (14 décembre 1742) Charles de Bouvot, sgr de Maillé, dont elle était veuve en 1748, et mourut le 29 mai 1755, après ayoir établi son beau-frère, Philippe de Bouvot, curé de Grand-Jean, tuteur de ses 2 filles : 1° Marie de Bouvot, mariée (1764) à M^r^ de Chastenet de La Ferrière, et morte en 1767; 2° Henriette de Bouvot.

BRIE.

Le s^r^ DEGADEVILLE, le jeune 20
Domestique. 1

Des Frétart, sgrs de Gadeville (paroisse de Brie).

CHERBONNIÉRES.

Le s^r^ DEGRANDFIEF 15
Domestique. 1

Grandfief (paroisse de Cherbonnières) appartenait alors à la famille de Beauchamps. Est-ce Henri-Charles de Beauchamps, chevalier, sgr de Cherbonnières, marié (1724) à Madeleine-Dorothée de Lescours, fille de Louis-François de Lescours, sgr-marquis de Paransay, et de Suzanne-Élisabeth Green de Saint-Marsault; ou *Charles-Grégoire* (sans doute son fils), marquis de Beauchamps, sgr de Grandfief, né en 1731, député aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély en 1789 ? — Cette ancienne maison vient de s'éteindre dernièrement par la mort de Léon-Charles de Beauchamps, marié à Eudoxie de Bonsonge, décédé à Saint-Seurin de Claire-Bize, le 18 février 1867. Il était fils de Léon-Louis, chevalier de Beauchamps, et de Jeanne Guenon de Saint-Seurin, et petit-fils de Léon de Beauchamps, sgr de Souvigné, capitaine au régiment d'Artois, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Agnès de Mariol, et arrière-petit-fils de René de Beauchamps, sgr de Souvigné, enseigne de vaisseau, et de Marie Renaudet.

Hosted by Google

COULONGES.

Le sr DE SAINT-HERMINE 20
Domestique. 1

Louis-Clément de Sainte-Hermine, sgr de Coulonges et de Mérignac, page de la reine, en 1725, puis capitaine au régiment de Vibraye-Dragons, marié à Elisabeth Guiton de Maulevrier, dame d'Agonnay, dont il eut *René-Louis*, marquis de Sainte-Hermine, électeur à Saint-Jean-d'Angély (1789). *Louis-Clément* était fils de Louis de Sainte-Hermine, chevalier, sgr de Mérignac, colonel du régiment de Caylus-infie, chevalier de Saint-Louis, et de Blanchefleur-Geneviève de Guibert, dame de Coulonges. — Branche éteinte dans la Bourdonnaye-Blossac, et Leroy de Bardes.

COIVERT.

Le sr DEMAILLÉ. 20
Domestique 1

On trouve Jean de Castello, sgr de Maillé en Coivert, marié (1655) à Marguerite Pallet. Il fut probablement le père d'Henri de Castello, aussi sgr de Maillé en 1694. — Charles de Bouvot se qualifiait également sgr de Maillé, mais il était décédé dès 1748, ne laissant que deux filles.

Le sr DEVERTEUIL 5
Domestique 1

Le sr DEREVERDY 3

On trouve Louis de Reverdy, excusé par ses infirmités au ban de 1758. Il pouvait être fils d'autre Louis de Reverdy, écuyer, capitaine au régiment de Navarre, et de Marguerite de Castello; et frère de : 1° Marguerite de Reverdy, mariée à Jean de La Laurencie, sgr de Blanzay; 2° Marie-Anne de Reverdy, mariée (1722) à Sébastien Pépin, sgr de La Pimpelière et de La Crestinière, veuf de Marie Michel de Diconche.

Hosted by Google

Le sr DEBLANZAY 6
Domestique. 1

Ce devait être Jean de La Laurencie, marié à Marguerite de Reverdy dont il vient d'être parlé. — Les Pallet se sont aussi qualifiés srs de Blanzay. — Une partie du fief d'Antraize (en Tonnay-Boutonne) s'appelait Blanzay-Antraize.

La ve du sr CHEVALIER DE VILLEMORIN 6
Domestique. 1

Le sr JOYAUD (ou COYAUD?) DUPORTAIL. . . . 6
Domestique 1

COURCELLES.

La dame ve du sr MAICHIN DE LAPRADE. 3

La Prade, en la commune de Courcelles. — Françoise Baron, qui avait épousé Michel-Daniel Maichin, sr de La Prade, fils de Daniel Maichin, sgr de La Prade, et de Silvie Texereau, et petit-fils de *Benjamin*, sgr de Trézance, frère d'*Armand* Maichin, l'historien. Françoise Baron ne semble avoir laissé qu'une fille : Marie-Madeleine Maichin, mariée à N. Dubois de Landes à qui elle porta les terres de La Prade et de Pelouaille en Bessé, et dont elle eut une fille : Julie Dubois de Landes, mariée à César-Jean Joly d'Aussy.

Le sr DE SAINT-LORAND. 6
Domestique. 1

On trouve vers cette époque, Jean-Jacques Rousselet, sgr de Vivroux et de Saint-Laurent, marié à Marie-Anne-Henriette Maichin, fille aînée de Benjamin Maichin, et de Suzanne Delestang.

Le sr DUCHATEAU 20
Domestique. 1

Le Château, en la paroisse de Courcelles, appartenait, en 1666, à la famille Barthoumé, du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély.

Hosted by Google

Le sr DELALOEN? 6
Domestique. 1

Ce nom aura été mal lu ou mal écrit, peut-être pour Laleu ou Lalouë?

Le sr CHEVALIER DE LA COURADE 40
Domestique. 1

Le sr DARGENCE DE BAUPUY 6
Domestique. 1

Du Bousquet?

GARNEAU.

Le sr DE L'ETANG. 3

Il portait le surnom de sr de Piles, et plaidait en 1712 contre Louis Charrier, procureur du roi à Saint-Jean-d'Angély, à l'occasion des eaux des moulins de Garnaud.

COURCOMME.

Le sr DEPINDRAY 5

COURCERAC.

La dlle AUBERT. 6
Domestique 1

De la famille Aubert de Bardon de Courserac, représentée à l'assemblée électorale de Saint-Jean-d'Angély en 1789.

DEYRANXON.

Le sr DEROLAND. 10
Domestique. 1

Probablement de la famille Rolland de Montmouton, issue du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély. — Lisez Day-Rançon ou Dey-Rançon, près Mauzé (Deux-Sèvres).

Hosted by Google

Le sr DERANQUE 6
Domestique. 1

Il était peut-être fils d'Abraham de Ranques, écr, sr des Marais, demeurant en la ville de St-Jean-d'Angély en 1691.

ÉPANNES.

Le sr DE BOISSEUIL 30
Domestique. 2

De la famille Roulin de Boisseuil.

FONTCOUVERTE.

Le sr DELAROCHE D'AUTEMON 6
Domestique. 1

Pierre-Dominique Vigoureux, écuyer, sgr de La Roche d'Aumont (en Fontcouverte), et de Breurias (peut-être pour Brézillas?), inhumé en l'église Saint-Michel de Saintes, le 7 avril 1754, âgé de 54 ans, avait épousé Hélène Dangibaud. Il était fils de N. Vigoureux de La Roche, et de Magdeleine Le Breton de Ransanne, et fut père de Joseph-Dominique Vigoureux, sgr de La Roche d'Aumont, marié à Marie-Françoise du Breuil de Guitaud. — Famille éteinte en 1864.

GRAND-JEAN.

La ve du sr DE BRILLAC 30
Domestique. 2

Elle devait être la mère du chevalier de Brilhac, qui vote à Saint-Jean-d'Angély en 1789.

GUISALLES.

Le sr DEGUISALES 6
Domestique. 1

Peut-être Salomon Chapiteau de Guissalle, présent au ban de Saintonge en 1758, et qui vote à Angoulême en 1789? — Famille représentée en Angoumois dans la branche de Rémondias.

Hosted by Google

LABENATE.

La v^e du s^r GALLET. 5
Domestique. 1

La famille Gallet de Thézac et de Fiefgallet en Saintonge, paraissant éteinte dès le XVII^e siècle, faut-il voir ici un membre soit d'une famille Gallais, de La Rochelle, dont était Pierre Gallais, conseiller et procureur du roi en l'élection de cette ville, marié à Elisabeth Sauvignon, et père de Suzanne Gallais, mariée (1626) à Jacques de Beaumont, sgr de La Roche d'Ussaut; soit d'une famille Gallet de La Roche et d'Isay, qui a occupé la mairie de Niort dès 1603, et qui portait : d'*or, à un coq de sable, couronné et membré de gueules?* On trouve aussi *(Armorial du Poitou)* Gallet : *de sable, à un chevron d'or accompagné de 3 besants d'argent.*

LANDES.

Le s^r DELANDE 10
Domestique. 1

Probablement V. Dubois, co-seigneur de Landes, par sa femme, sœur de Jean Guibert de Landes, mentionné plus bas.

La v^e du s^r DECASTELLO. 6
Domestique. 1

Serait-ce Elisabeth Gadouin, fille de Thomas Gadouin, écuyer, sgr des Morinières, et de Marguerite Périchon? Elle avait épousé (1698) Gaspard de Castello, écuyer, sgr de Leffors, etc., capitaine au régiment de Navarre, qui, avec Pierre de Castello, son frère aîné, avait été maintenu à l'intendance par Pinon.

Le s^r DELANDE-GUIBERT 6
Domestique. 1

On trouve Jean Guibert de Landes au ban de 1758. Il ne possédait qu'une partie de la sgrie de Landes, partagée entre lui et ses 4 sœurs dont les maris se qualifiaient

Hosted by Google

également sgrs de Landes. Jean Guibert avait épousé Jeanne-Julie Robert d'Oriou, fille de Jacques-Jean-Baptiste Robert, et de Marie-Marguerite de Bonnegens.

Le sr DEMÊCHINET. 6
Domestique. 1

Devait être l'un des trois fils de Jean Meschinet, sgr du Cochet en la paroisse de Landes, et de Marie-Angélique Estourneau de La Tousche d'Asnières, et probablement, l'aîné, *Jean*, mort (après 1750), lieutenant au régiment de Cambis-infanterie.

LAVERGNE.

La dame DE JOUHÉ. 15
Domestiques. 2

Le sr DE JOUHÉ. 15
Domestique. 2

François Turpin, chevr, sgr-marquis de Jouhé, de Bouin, Villarmarc, La Renaudière, Fontbelle et La Vergne, fils de Jacques Turpin, chevr, sgr de Bouin, et de Françoise Normand des Bournis, était mort avant le 31 janvier 1736, et s'était marié 2 fois : 1° à Jeanne Turpin, dame de La Vergne, sa parente, fille de Jacques Turpin, marquis de Jouhé, et de Marie-Anne Boiceau, laquelle lui porta la terre de La Vergne et mourut sans postérité; 2° à Louise-Sophie de Courbon-Blénac (1732), fille de *Jean-Louis*, marquis de Blénac, sgr de Romegoux, capitaine des vaisseaux du roi, et de Sophie de Pons, dame de Champdolent. C'est elle qui est ici désignée comme *la dame de Jouhé;* elle eut un fils : Casimir-Auguste-Alexandre Turpin, comte de Turpin, marquis de Jouhé, sgr de La Vergne, Bouin, Villarmarc, Bramfan et de Blanzac, marié (1755) à Jeanne-Françoise du Mosnard de Villefavard, dont il paraît n'avoir laissé que des filles :

1° Jeanne-Françoise-Thérèse Turpin, fille aînée, dame de La Vergne, mariée (1773) à Charles-

Hosted by Google

François de La Perrière, chevalier, sgr des Tannières, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Jean-d'Angély ;

2° Marie-Thérèse-Jeanne Turpin, née à Saintes (1765) ; et peut être aussi :

3° Rosalie Turpin de Jouhé, mariée avec Arnoul-Gabriel-Anne-Pétronille de Courbon, marquis de La Rochecourbon-Blénac ;

4° Madeleine Turpin, dame de Villarmarc, convoquée au bailliage secondaire de Civrai, pour l'élection des Etats-Généraux de 1789.

LE PIGNÉ.

Le sr DEMONTRILLON. 6
Domestique. 1

Peut-être Louis de Montrillon, présent au ban de 1758? Il était sgr du Pin. — Le Pigné, ancienne paroisse située près de Ternant.

DESTOUCHES.

La ve du sr GUÉRIN. 5
Domestique. 1

Le sr GUÉRIN et les dlles ses sœurs. 6

Appartenaient à la famille Castin de Guérin de La Magdeleine. Au lieu de *Destouches*, lire les Tousches de Périgny. La Magdeleine sise en cette commune.

La dlle DESBERNARDIÈRES. 3

LOIRÉ.

Le sr DEMANE-DUGASON. 5
Domestique. 1

Est-ce Clément de Mânes, chevalier, sgr du Gazon, lieutenant au régiment de l'électeur de Bavière, marié (1725) avec Anne-Marie-Henriette de Sainte-Hermine,

Hosted by Google

fille de César de Sainte-Hermine, sgr de Saint-Laurent et de La Barrière, et de Marie Legrand de Gallois ? ou leur fils, François de Mânes, chevalier, sgr de Loiré, marié (1758) à Marie-Claire de Bremond, dame de Chassagne, fille de *Jacques-René*, sgr d'Orlac, et de Mélanie Dubourg? *Clément* était fils cadet de Jacques de Mânes, sgr des Coûts, capitaine au régiment d'Artois, et de Marie-Françoise de Culant, fille d'Isaac de Culant, chevalier, sgr d'Anqueville, et de Marie de Culant du Landrais.

Le sr DUROLLIN. 3

Pourrait être pour du Roullin ?

LOULAY.

Le sr FROTTIER. 20
Domestique. 1

François Frottier, sgr de Paizay et de Loulay, que l'on croit fils de Jean Frottier, sgr de Loulay, mousquetaire de la garde du roi, capitaine au régiment de Normandie, et de Catherine Cousin, sa seconde femme. — Ancienne famille poitevine, représentée dans les branches de La Messelière, de Bagneux et de La Coste, et qui porte dans ses armes : *d'argent, au pal de gueules, accosté de 10 losanges de même, 5 à dextre, 5 à sénestre, 2-2-1*. — François Frottier est excusé *par son grand âge*, au ban de 1758.

MAQUEVILLE.

Le sr DELASTRE-DEBOUCHEREAU. 12
Domestique. 1

Il devait être petit-fils de Jean de Lastre, sgr du Boucheau, et de Louise des Moulins, mariés en 1660. On trouve aussi un de Lattre, commissaire de la marine au département de Rochefort en 1763 (Guill. Merville). Jean-Nicolas de Lastre comparaît au ban de 1758. — Bouchereau, fief situé en la paroisse de Maqueville.

Hosted by Google

MARETAY.

Le sr DE BESSÉ. 3

Les Mesnard de La Tascherie ont été sgrs de Bessé? — Maretay, ancienne paroisse réunie à Matha.

MASSAC.

Le sr DELIVENNE-GROSBOIS. 6
Domestique. 1

La dlle VIGIER. 6

On trouve Charles de Livenne, marié à N. Vigier, dame de Massac, fille de Charles Vigier, sgr de Massac, et d'Anne de Sainte-Hermine, fille de Joachim de Sainte-Hermine, sgr du Fâ, de Cireuil, de Saint-Laurent, etc., et d'Anne de Polignac. — Cette N. Vigier avait pour sœurs : 1° Suzanne Vigier, mariée (1709) à Geoffroy de Blois, sgr de Roussillon; 2° N. Vigier, mariée à N. Renouard, sgr de La Magdelène.

MIGRON.

La ve du sr TIZON. 10
Domestique. 1

MONS.

La ve du sr DEROMEFORT. 8

Chevreuil de Romefort.

Le sr DELATACHERIE. 3

Sans doute Charles Mesnard de La Tascherie, qui comparaît au ban de Saintonge (1758). Il pouvait être petit-fils de Jean Mesnard (*aliàs Meynard*), sgr de Bois-boucaud, et de Louise Gréaume, et arrière-petit-fils d'Isaac Meynard, sgr de Bessé, et de Blanche Raizin.

MORAGNE.

La dlle DE BAUCORPS. 6

Hosted by Google

MURON.

La v^e du s^r DELAPORTE-BOUTON. 6
Domestique. 1

NANTILLÉ.

Le s^r CHEVALIER. 6
Domestique. 1

Serait ce Mathieu Chevalier du Chausset, présent au ban de 1758?

NÉRÉ.

Le s^r DELARUE-FRANCHE. 3

Marie-Anne Maichin, fille d'*Armand* (l'historien), et d'Anne Legendre, était dame de La Rue-Franche, et porta ce fief à son mari N. Rochier, écuyer, s^r des Vallées, demeurant à Néré. Ils eurent pour fils ou petit-fils : Gabriel Rochier, sgr de La Rue-Franche, marié (1731) à Marie Du Chastenet, dame de La Sigogne (par. de Saint-Étienne) et de Boisserolle, morte sans enfants en 1762, fille de Pierre Du Chastenet, sgr de La Ferrière (par. de Migré), et de Charlotte Gourdry. Il assista au ban de 1758, et avait vendu conjointement avec sa femme, en 1756, les seigneuries de La Sigogne et de Boisserolle. Par son testament, en date du 27 juin 1747, il lègue à Marie Du Chastenet, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, et la nu-propriété à ses frères et sœurs qui étaient : 1° *Hélie* Rochier, s^r de La Rue-Franche, marié avec Anne Du Chastenet (tante de *Marie*); 2° *François*; 3° *René*; 4° *Suzanne*, veuve de Pierre de Villedon; 5° *Marianne*.

La Rue-Franche, fief mouvant de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, avait une origine plus ancienne que l'Abbaye et presque légendaire. Son existence est constatée dans la charte par laquelle la comtesse Agnès donna, en l'an 1048, à l'abbé de Saint-Jean-d'Angéri, tout ce qui restait en Saintonge de l'ancienne résidence de Pepin, roi d'Aquitaine, petit-fils de Charles-Magne. Cette

Hosted by Google

charte lui donne la qualification de *Vicus*, le nom de *Rua-Alerici*, et la situation *intrà burgum Sancti Joannis*. Ce fief jouissait de beaucoup d'immunités et de franchises, d'où lui venait probablement le nom de *Rue-Franche*. C'est aujourd'hui la place de l'*Orme-Vert*. (Note de M. le président Duret).

La v^e^ du s^r^ DELAFONTAINE. 3

La famille Rochier possédait La Fontaine en Néré, vers 1667.

Le s^r^ DELABARDE. 3

NEVIC.

Le s^r^ DELATOUR. 6
Domestique. 1

NUAILLÉ.

La d^lle^ DEMORNAY. 6
Domestique 1

Ligoure? Famille de Saint-Jean-d'Angély.

PAILLÉ.

Le s^r^ DELOSTANGE. 20
Domestique. 2

Est-ce François de Lostanges, sgr de Paillé, ou *Jean-François-Joseph*, qui semble avoir été son fils? Ce dernier, qualifié baron de Lostanges, puis marquis de Beduer, vicomte de Sainte-Naboude, etc., a épousé à Gaillac (1769) Marie-Céline-Bernardine-Renée d'Huteau de Fenayrols, fille de Jean-Louis-Etienne, comte d'Huteau, sgr d'Amour, lieutenant des maréchaux de France en Languedoc, et de Jeanne-Simonne-Charlotte de Blane, dame de Fenayrols. La maison de Lostanges de Sainte-Alvère, qui est encore représentée, porte : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur, accompagné*

Hosted by Google

de 5 étoiles de gueules en orle. — Quant à la branche de Paillé, elle doit être éteinte, car l'on trouve qu'Antoine de Bremond de La Lande de Clavière est convoqué (1789) au bailliage secondaire de Saint-Maixent, pour la baronnie de Paillé dont il avait hérité pour une partie lui provenant de *la succession de M. de Lostanges.* (Voir pour la filiation de cette branche, l'*Histoire de Saintonge*, par Maichin, à l'article Aunay).

PRIGNAC.

Le s^r DECHABRIGNAC. 10
Domestique. 1

La Faux de Chabrignac? Peut être Nicolas de La Faux de Chabrignac, excusé par ses infirmités au ban de 1758.

Le s^r DE BOISBOUCARD. 3

Serait-ce pour Boisboucaud?

ROHAN-ROHAN.

Les d^lles DENEROU. 3

Le s^r DETHIBAUD D'ALERY. 3

La v^e du s^r THIBAUD LA *CAUSSADRIE* ? 3

Le s^r THIBAUD DELAVERGNE 3

Le s^r THIBAUD-GOURJAUD. 3

La famille Thibaud d'Allery est encore représentée à Niort.

SAINT-DENIS-DU-PIN.

Le s^r DECASTELLO DE SAINT-MARCEAU. . . . 6
Domestique. 1

Le s^r GENDIN. 10

Ce nom aurait-il été mal écrit, et faut-il lire Jandin?

Hosted by Google

Philippe Jandin, ancien lieutenant de cavalerie, est présent au ban de 1758. Il avait épousé, le 14 octobre 1726, Marie-Thérèse de Bonnegens, dame Du Bellai (par. de Saint-Denis-du-Pin), fille de Joseph de Bonnegens, lieutenant-général au siége de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Lemaistre. Il est dit gentilhomme du pays de Verdun.

SAINT-ÉTIENNE.

Le sr DE SAINT-ÉTIENNE. 10
Domestique. 1

Est-ce Gaspard de La Lande, seigneur de Saint-Étienne, lieutenant de vaisseau, marié (1719) à Marie-Jeanne Diego de Peredos, ou un de leurs fils : 1° Nicolas de La Lande, gouverneur de Melle, chevalier de Saint-Louis, marié (1750) à Esther Néric d'Ausy ; 2° Léon de La Lande, capitaine au régiment de Berri, marié (1771) à Françoise-Félicité d'Ahuti? (Voir, pour la filiation de cette famille, Guill. Merville).

SAINT-FRAINE.

Le sr BÉCHET. 5
Le sr DESLEAUX DUVIVIER. 6

Ce nom nous paraît avoir été mal lu ; faudrait-il *de Lestang du Vivier?* ou *du Lau?*

Le sr DE BOISBAUDRAN. 10
Domestique. 1

Des Le Coq de Boisbaudran représentés à Cognac? Peut-être Etienne-Jean-Charles Lecoq de Boisbaudran, chevalier, seigneur de la Prévôté de Mainxe, etc., marié à Marguerite Templerault, dont, entre autres : 1° Jean-Gaspard Lecoq, né à Cognac (1761), capitaine au régiment de Touraine-infanterie, marié (1791) avec Adélaïde-Sylvie Roubaud ; 2° Barthélemy Lecoq de Boisbaudran, marié (1791) à Marie-Lucie Bernard, dont : *Scévola* Lecoq de Boisbaudran, né en 1793. MM. Lecoq

Hosted by Google

négociants à Cognac, doivent être les représentants actuels de cette famille.

Le sr DEPONTHIEU DU COURTIOU. 3

Alexandre de Ponthieu, chevalier, sgr du Courtiou, fils de Daniel de Ponthieu et de Jacquette de La Porte-aux-Loups, meurt âgé de 38 ans et est inhumé en l'église de Lanville, le 13 mars 1750. Il avait épousé à Lanville, le 16 octobre 1737, Marie Maignan, fille de feu Jean Maignan, sr des Marais, lieutenant-criminel de l'élection de Cognac, procureur-fiscal de la principauté de Marcillac, et d'Anne Nadeau. Alexandre de Ponthieu est dit de la paroisse de Saint-Fraigne (dans son acte de mariage), et laissa un fils : Jacques-Christophe de Ponthieu, né à Lanville en 1743, qui eut pour parrain autre Jacques-Christophe de Ponthieu (sans doute son oncle paternel), et qui était dans les ordres en 1766.

SAINT-HÉRIE.

Le sr DE BOURDEILLE. 60
Domestique. 2

Le sr comte DE BOURDEILLE. 60
Domestique. 2

Saint-Hérie, commune réunie à Matha, en 1818. — Henri-Joseph, comte de Bourdeille, baron de Matha, né en 1715, colonel du régiment d'Orléans-infanterie, marié à Louise-Marguerite d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, sœur du vicomte d'Aubeterre, ambassadeur en Espagne et chevalier des ordres du roi. Il était fils d'Henri de Bourdeille, comte de Matha, sgr de Saveilles et de Touchimbert, et de Marie-Suzanne Prévost de Touchimbert et de Saveilles, mariée en 1713; et fut père de Henri-Joseph, marquis de Bourdeille et d'Aubeterre, premier baron du Périgord, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, marié trois fois : 1° (1770) à Marguerite-Henriette Desmier de Saint-Simon d'Archiac, fille de Louis-Étienne, comte d'Archiac, colonel du régiment d'Ar-

Hosted by Google

chiac, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, et de Marie d'Anthès; 2° (1773) avec Adélaïde-Thérèse d'Estampes, fille de Louis, marquis d'Estampes, colonel des grenadiers de France, et d'Adélaïde-Godefroy-Julie de Fouilleuse de Flavacourt; 3° (1789) à Marie-Jacquette-Claude de Beaumont, morte en 1810. Du 1er mariage est issue Amélie-Joséphine-Françoise de Bourdeille, mariée d'abord à M. Thibaud de La Garde, dont postérité, et ensuite à Joseph Ancelin d'Espart, sans enfants. Du second mariage, sont venues deux filles : Marie-Henriette-Claire de Bourdeille, mariée à Félix-Charles Wogs d'Hunolsthein, dont postérité actuelle, et Louise-Élisabeth de Bourdeille, mariée à Charles-Raymond-Sylvan, marquis de Béranger. Et enfin du 3e mariage, est provenu Joseph-Marie-Armand de Bourdeille, marquis de Bourdeille, mort en 1845, marié à dlle Blanche-Adélaïde-Eudoxie Emé de Marcieu, décédée, à Paris, en 1864, laissant : Hélie-Louis-Charles-Gustave, marquis de Bourdeille, marié (1856) à Marie-Léontine-Alix de Galz de Malvirade, dont deux garçons : *Henri* et *Roger*.

SAINT-HILLAIRE.

Le sr DEVILLEFRANCHE. 10
Domestique. 2

Jacques-Alphée Goulard, chevalier, sgr de Saint-Hilaire, Villefranche, Le Roullet, La Hoguette, Chamouillac, baron de Rochereau, marquis de Vervant, né en 1681, décédé en 1760, avait épousé, étant alors lieutenant au Régiment du roi, en 1700, Marie-Rose Boisson, veuve de Jean de Lamberties, chevalier, sgr de La Chapelle-Narval, fille d'Antoine Boisson, écuyer, sgr de Bussac, Le Roullet, Rochereau, etc., et de Marie de La Rochefoucauld d'Orbay, et en eut deux fils dont le cadet, *Antoine*, qualifié sgr de *Villefranche*, Laléard, La Hoguette, etc., mourut en 1784, et pouvait être celui dont il s'agit ici? *Jacques-Alphée* était fils de Jacques-Martel Goulard, chevalier, marquis de Vervant, décédé (1700) en Angleterre où il avait émigré pour cause de religion,

Hosted by Google

et de Marthe-Fabrice de Gressenich, à qui le roi, après sa conversion, donna les biens confisqués sur son mari.

SAINT-JULIEN.

La d^lle LATOUCHE. 3

SAINT-LORAND.

La v^e du s^r DECHERVE, père. 6
Domestique. 1

Le s^r DECHERVE, fils. 3

De la famille de Beaucorps. — Saint-Laurent de La Barrière.

Le s^r BEAUCORPS DE LA DUCHERIE. 3

Probablement Charles-Louis de Beaucorps, chevalier, sgr de La Ducherie, présent au ban de 1758, marié : 1° 30 août 1730, à Marie Grégoireau de La Pinellerie; 2° à Marie-Magdelène Béraud. Il vivait encore en 1774, date du mariage de son fils, Pierre-Philippe-Célestin de Beaucorps, chevalier, ancien officier de dragons, avec Marie-Anne de Guérin, fille de Pierre de Guérin, écuyer, s^r de Lestang, sgr de Bizac, et de Marie-Anne (*aliàs* Louise) Grégoireau, dont vint Louis de Beaucorps, né 1778, marié (1799), avec Adélaïde Boucher qui lui donna plusieurs enfants, entre autres, Célestin de Beaucorps, marié à d^lle Eugénie Mossion de La Gontrie, aujourd'hui sa veuve sans enfants, et François-Prosper de Beaucorps, commissaire-adjoint de la marine à Rochefort.— La Ducherie, *aliàs* La Bucherie, en la commune de Saint-Laurent de la Barrière, canton de Tonnay-Boutonne.

SAINT-MARTIN-D'ANILLÉ.

Le s^r DUBREUIL-MALMAUD. 6
Domestique. 1

René Turpin, écuyer-chevalier, sgr du Breuil-Marmaud, du Petit-Mondevis, de Thommeille, de Fief-Gallet

Hosted by Google

et de Faye en partie, maintenu par Bégon (1700), inhumé dans le chœur de l'église Saint-Michel de Saintes (1766), marié deux fois : 1° (1718) à Marie-Jeanne Pepin, fille unique de Sébastien Pepin, sgr de La Pempelière et de La Crestinière, conseiller au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Michel (des Michel de Diconche et de La Morinerie); 2° (1724) à Françoise-Gabrielle de Mirande, fille de Henri-Seguin de Mirande, chevalier, sgr de Sainte-Gemme et de Thommeille, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Antoinette de Verdelin. De ce second mariage, plusieurs enfants : 1° *Charles* qui suivra; 2° Jacques-Gaspard, vicomte de Turpin, sgr de Fief-Gallet, de Faye et de Villeneuve, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, député suppléant aux Etats-Généraux (1789), né en 1732, mort à Saintes en 1818, marié (1764) à Françoise-Élisabeth Chevalier des Landes, fille de M. maître Chevalier des Landes, sgr de Villeneuve, conseiller au présidial de Saintes, et d'Élisabeth Dufaur; 3° Jean-Baptiste Turpin du Breuil, chevalier, sgr de Thommeille, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, marié (1774) à La Martinique, avec Marie-Élisabeth Germain du Paty, dont il a eu Louis-Jacques-Gaspard Turpin, vicomte de Turpin de Jouhé, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Marie-Galande, décédé à Paris, le 7 janvier 1867, laissant de Marie-Luce de Rools-Joursolas de Laubière, un fils : Louis-Eugène-Albert-Marie, vicomte de Turpin de Jouhé, marié à Versailles (1861) à Isabelle-Jacqueline, baronne de Tuyll de Seroos-Kerken; 4° Marie-Jeanne Turpin, mariée (1762) à René de Chièvres, sgr d'Aujac, chevalier de Saint-Louis, etc., dont postérité.

Turpin (Charles de), chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et du Petit-Mondevis, qualifié marquis de Turpin, aide-major au port de Rochefort et capitaine des vaisseaux du roi, avait d'abord été reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte, puis s'était marié (1748) avec Élisabeth-Julie de Macnémara, dame de la baronnie de Lemung, de La Chatellenie de La Rochecourbon et du comté de Torfoux, fille unique héritière de Jean-Baptiste

Hosted by Google

de Macnérama, chevalier, baron de Lemung, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, commandant des Gardes de la marine au port de Rochefort, et de Julie de Stapleton, lequel J.-B. de Macnérama se remaria (1754), étant alors lieutenant-général des armées navales et commandeur de Saint-Louis, à Marie-Catherine Larcher. Charles de Turpin est décédé à Lhoumée en 1768, laissant : 1° *René-Charles* qui suivra; 2° Claude-Jean-Baptiste Turpin, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi, marié (1779) avec Anne-Constance Achard-Joumard, dame de Balanzac, dont quatre filles; 3° Catherine-Julie de Turpin, mariée à Nicolas-René-Henri, comte de Grimouard, vice-amiral, exécuté révolutionnairement à Rochefort, laissant postérité.

Turpin (René-Charles de), chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et du Petit-Mondevis, officier au régiment du Roi-infanterie, convoqué à l'assemblée électorale de Poitiers (1789), pour son fief du Breuil-Marmaud, marié (1775) à Marie-Bertille-Antoinette Héron, fille de Louis-Antoine Héron, écuyer, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Guy-Bertille de Brach, obtient du directoire du département de la Charente-Inférieure un décret, en date du 24 août 1792, qui lève le séquestre mis sur ses biens et sur ceux de ladite Héron, sa femme, dont il eut un fils : *Charles-Hippolyte* (voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, La Morinerie).— René Turpin, dont il s'agit dans ce rôle, était fils de Jacques Turpin, chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et de Vilotte, et d'Élisabeth ou Isabelle Turpin de Busserolles, fille de Gaspard Turpin, chevalier, sgr de Busserolles, et de Jacquette du Teil. La terre et seigneurie du Breuil-Marmaud (paroisse de Saint-Martin-de-Juillers) était entrée dans la famille Turpin par le mariage d'Antoine Turpin, sgr d'Ardilleux, La Bataille, etc., vivant en 1494, avec Anne de La Magdelène de Ponthieu, dame du Breuil-Marmaud en la paroisse de *Saint-Martin-d'Aunay (sic)*, ce qui donnerait à penser qu'à cette époque (xv^{e} siècle), Saint-Martin-de-Juillers pouvait s'appeler *Saint-Martin-d'Aunay*. Nous ne connaissons pas d'ailleurs le nom de Saint-Martin d'*Anillé*, qui aura pu être mal écrit pour Saint-Martin-d'*Aunay?*

Hosted by Google

SAINTE-MÊME.

Le sr DEVILLEMINSEUL. 10
Domestique. 1

Ce devait être René-François de Bégeon, chevalier, sgr de Villemenseuil, marié à Marie-Marguerite Guillemain, remariée depuis à Joseph Réveillaud, garde du corps du roi. Il était fils d'autre René-François Bégeon, écuyer, sgr de Villemenseuil (en Anjou), et de Marie (*aliàs* Charlotte) du Bourg, sœur de Claude du Bourg, écuyer, sgr de Brézillas, Le Gua et Le Brandet (en Saint-Vaise), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Vaudray, qui, par son testament de 1740, fait donation à M. de Villemenseuil, son neveu. René-François-Melchior de Bégeon de Sainte-Même, l'électeur de 1789, était son fils (voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de La Morinerie). Cette ancienne famille, aujourd'hui éteinte, descendait de Guillaume Bégeon, sgr de La Roche-Froissard, marié, au xve siècle, à Jeanne de Champeaux, et bisaïeul de François Bégeon, 2e du nom, marié à Jeanne du Plessis-Châtillon. (V. Guillonnet-Merville).

SAINT-OUEN.

Le sr CHEVALIER DE LIVENNES. 6
Domestique. 1

Est-ce Jean-Léon de Livenne, fils cadet de *Charles-Marc*, chevalier, sgr des Rivières (par. de Saint-Ouën), de Lauron et du Breuil, capitaine au régiment de Navarre, et de Jeanne d'Audonnet, lequel *Jean-Léon* comparaît au ban de 1758; ou son frère aîné, Jean de Livenne, chevalier, sgr des Rivières, du Breuil et de Lauron, marié (1714) avec Angélique de Beaumont, fille d'Henry de Beaumont, chevalier, sgr d'Augé et du Grand-Lauron, et de Marie Emard? Ce dernier fut père de Charles de Livenne, chevalier, comte de Livenne, marquis de La Rochechalais, sgr des Rivières, les Brousses-aux-Sicots, Montchaude, Chatelars, Pouchenin, baron de Bâlan et de Cuzaguès, sgr de Cingé en Touraine, etc., etc.,

Hosted by Google

marié (1750) à Marie-Paule-Pélagie de Livenne-Verdilles-Bâlan, sa parente, dame de Bâlan, des Brousses et de Pouchenin, et l'un des commissaires de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes en 1789 (voir La Morinerie).

Le s^r DEMANSOGNE. 3

SAINT-PARDOUL.

La v^e du s^r DEMAREUIL. 3

La d^lle DANTRÈZE. 3

Probablement une d^lle de La Laurencie, fille ou sœur de Bernard de La Laurencie (voir article Tonnay-Boutonne.

La v^e du s^r DEPERS. 3

SAINT-SAVINIEN.

La v^e du s^r DE BESSÉ. 10
Domestique. 1

Peut-être Anne Fé-Lesmerie, dame de Bessé et de La Prade, mariée avec Armand Maichin, si elle existait encore, ce qui est douteux?

TAILLANT.

La v^e du s^r DELAGALERNERIE. 10
Domestique. 1

Boisseau de La Galernerie. Sans doute de la même famille que Boisseau de Pouzou, maire en 1604-1605, qui se signala par ses sages mesures contre la peste qui ravageait alors la ville de Saint-Jean-d'Angély.

TAILLEBOURG.

Madame la princesse DE TALMOND. 100
Domestique. 6

Probablement Marie-Louise Jablonowska, fille de

Hosted by Google

Jean, prince de Jablonowski, grand porte-enseigne de Pologne, laquelle épousa (1730) Anne-Charles-Frédéric de La Trémoille, prince de Talmont, comte de Taillebourg et duc de Châtellerault, mort sans postérité (1759), et fils de Frédéric-Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont, lieutenant-général des armées du roi, marié (1707) à Elisabeth-Antoinette de Bullion, fille de Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, prévôt de Paris, et de Marie-Anne Rouillé.

TONNÉBOUTONE.

Le s[r] DANTRAIZE. 6
Domestique. 1

La seigneurie d'Antraize, en Tonnay-Boutonne, devait appartenir alors à la famille de La Laurencie, car on trouve Bernard de La Laurencie d'Antraize, présent au ban de 1758. Il était sans doute fils de Gabriel de La Laurencie, chevalier, sgr d'Antraize et de Mourière (par. de Tonnay-Charente), vivant en 1693, et mort avant le 30 juillet 1703, que Bénigne Aubert est dite sa veuve et tutrice de leurs enfants dont semble faire partie Marguerite de La Laurencie, qui paraît avoir épousé Louis de Vallée, écuyer, sgr de Monsanson, dès 1703. — Ce *Gabriel* qui n'est pas indiqué dans la généalogie de cette famille (par La Chenaye), doit avoir eu pour père autre Gabriel de La Laurencie, sgr de Moulières (pour Mourière), vivant en 1635 et marié à Madelène Giraut. — Des La Laurencie, la terre d'Antraize est passée aux Pallet, et a été vendue (vers 1818) par M. Pallet de Blanzay, à M. Léon de Sartre qui la possède encore aujourd'hui (1867).

La dame DE LA CAILLAUDIÈRE. 3

TONNAY-CHARENTE.

La v[e] du s[r] DANTEFAY. . . . . 6.
Domestique. 1

Hosted by Google

La dlle LIMOUSIN DES GROIS. 3

La ve du sr DELAGACHETIÈRE. 30
Domestiques. 2

Gommier de La Gachetière, famille qui semble éteinte depuis longtemps dans la province. — On trouve (1690) Pierre de Gommier, écuyer, sgr de La Frégonnière, veuf de Sara Bastier et tuteur de leurs enfants. — La Gachetière passa plus tard à la famille Masson de La Sausaye.

Le sr DEMIRANDE. 10
Domestique. 1

Louis de Saint-Martin de Mirande, qui assiste au ban de 1758? ou plus probablement François Lemouzin de Mirande, ancien brigadier des Gardes du roi, présent au même ban comme maréchal-des-logis?

VERVANT.

Le sr DECRÈS. 40
Domestiques 2

Antoine-Louis-Auguste de Crès de Vervant, lieutenant des maréchaux de France, présent au ban de 1758. (Voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de La Morinerie). Tout porte à croire qu'il possédait partie de la seigneurie de Vervant dont l'autre partie appartenait à Jacques-Alphée Goulard précité.

VARS.

Le sr LAINE DUPORTAIL. 5
Domestique. 1

Ls sr RENAUD de JÉÉS. 15
Domestique 1

La ve du sr SAINTPAUL. 6
Domestique. 1

Le sr DAUGE. 6
Domestique. 1

Hosted by Google

VILLEMORIN.

Le sr DEVILLEMORIN. 35
Domestique. 2

Chevalier de Villemorin. Peut-être Henri Chevalier, qui comparaît au ban de 1758.— La terre de Villemorin fut vendue plusieurs années avant la Révolution, par M. de Nantillé, à M. Clémenson qui l'a revendue plus tard à M. Clergeau, maire de la commune de Villemorin.

VOIZRAY.

La ve du sr DE SAINT-MARTIN 25
Domestique. 1

Louise-Armande Maichin, fille de *Claude-Armand*, et de Marguerite Pépin des Filotières, et petite-fille de l'historien Armand Maichin; elle avait épousé Charles de Saint-Martin, sgr de Geay et de Puycerteau. — Voizray pour Voissay, commune du canton de Saint-Jean-d'Angély.

VARAIZE.

Le sr DUBELLAY. 6

Ce doit être Jean-Baptiste-François Griffon, marié à Jeanne-Thérèse de Jaudin, fille de *Philippe*, et de Marie-Thérèse de Bonnegens, mentionnés plus haut.— La terre du Bellay est encore possédée par les représentants de cette famille.

Le sr GRIFFON DELARICHARDIÈRE. 25
Domestique. 1

Les deux enfants du fe sr DELARICHARDIÈRE . . . 6

Griffon de La Richardière avait épousé Marie Groussard, veuve de René Charpentier de Laurière, et petite-fille d'Henri Groussard, sr d'Anglars, docteur en médecine, et de Suzanne-Bénigne Maichin, fille elle-même d'*Armand* Maichin. Marie Groussard mourut en 1771

Hosted by Google

(le 8 octobre), laissant de son second mariage, deux filles : 1° Louise Griffon, mariée à Aubin Griffon de Beaumont; 2° Marguerite Griffon, mariée à François Duboulet.

Somme totale du présent rolle, quinze cent vingt-trois livres.	1,523[l]	»
Quatre sols pour livre, trois cent quatre livres, douze sols.	304[l]	12[s]
	1,827[l]	12[s]

Fait et arrêté par nous, intendant susdit, à Saint-Jean-d'Angély, le 20 octobre 1749.

Signé : DE BLAIR DE BOISEMONT.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Considérations d'art et de politique, à propos du Musée de la Marine du Louvre, par J. A. Adolphe Caillé. — *Paris*, *Dolin*, *1839*.

1839 ! — Mais c'est une véritable évocation littéraire 1839-1869, voici trente ans que M. Caillé écrivait ces lignes, pourquoi les rappeler ?

Ah ! pourquoi ? parce que notre Revue est destinée à devenir un utile auxiliaire de tous ceux qui s'occupent, à quelque titre que ce soit, de l'histoire de notre Poitou, que l'histoire littéraire est aussi importante à étudier que l'histoire des batailles, et que c'est un numéro de plus à ajouter au catalogue des ouvrages sortis d'une plume poitevine.

Lorsqu'à propos de sa motion au Conseil général dont nous avons rendu compte dans le n° de décembre de cette Revue, nous parlions de M. Caillé et de ses ouvrages ; nous ignorions l'existence de cette brochure, qui nous est venue depuis entre les mains.

Voici comment l'auteur après avoir expliqué et justifié la destination que devait avoir le Louvre dans l'esprit de quelques-uns, c'est-à-dire de devenir « le temple des arts, le sanctuaire où viendront se placer les œuvres de son activité, de son intelligence, de son imagination, les témoignages de ses gloires et de ses douleurs, de ses triomphes et de ses infortunes, les saintes reliques et les testaments de son passé », jetait dans l'avenir un coup-d'œil en quelque sorte prophétique et devinait les splendeurs que notre époque a déployées pour l'achèvement de ce palais.

« Transportons-nous par l'imagination au temps où le Louvre sera achevé. Quelle magnificence de lignes architecturales ! Pour le développement des ailes et le grandiose des formes, on dirait un palais de la Haute-Égypte, mais l'harmonieuse combinaison des détails, la lé-

Hosted by Google

gèreté des colonnades, l'élégante pureté des sculptures, l'exquise finesse de l'ornementation décèlent le mélange de l'art grec et de l'art luxuriant et fleuri du XVI^e^ siècle. Il ne fait qu'un avec les Tuileries. Il est à son aise; autour de lui, tout est vaste, quais et rues, tout est monumental; des grilles l'entourent de toutes parts, des colonnes rostrales font autour de lui flamboyer dans la nuit les flammes du gaz, des portes de fer sont aux guichets; la cour est pavée de granit et de marbre, décorée de fontaines dans le goût de la renaissance avec de blanches nymphes dont les pieds baignent dans l'eau et qui sourient aux passants comme celles de Jean Goujon et de Coustou. Corniches, entablements, frontons, galeries, balustrades, balcons, tout est sculpté, tout se déroule en fleurs et en figures, les niches ont chacune un buste de noble artiste, la place du Carrousel est libre et nue, des sphinx de granit, des lions de marbre et de bronze sont accroupis aux portes et veillent au bas des escaliers. »

L'on peut voir par cette citation quel est le faire de l'écrivain, celui du penseur et de l'historien ne sont point au-dessous.

Toutes les gloires maritimes de la France passent successivement sous sa plume; ses gloires et ses revers, mais il y a pour le vaincu de nobles pitiés quand il a succombé comme Primauquet, quand il s'est englouti comme le *Vengeur*.

La brochure de M. Caillé est un panthéon élevé à notre marine; il passe toutes les époques en revue, cite les principaux noms de chacune d'elles, et comme pour l'achèvement du Louvre, on croirait vraiment qu'il a été consulté pour l'agencement du Musée; partout on sent, on devine que la plume en écrivant était conduite par une main vraiment française. A chaque page ressort et brille l'amour du beau, l'amour du grand, résumés dans ce qu'ils ont de plus vrai : l'amour de la Patrie.

*
* *

GLOSSAIRE DU PATOIS POITEVIN, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXXII, année 1867, 2^e^ partie, 1 vol. in-8° 5 fr.

Le Glossaire du patois poitevin par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré, dont nous avons annoncé la prochaine publication sous les auspices de la docte compagnie, forme la seconde partie du XXXII^e^ volume de ses mémoires.

Hosted by Google

Ce travail réside plutôt dans le glossaire lui-même que dans les détails philologiques préliminaires que nous espérions y trouver. C'est un reproche que nous nous permettrons d'adresser à M. l'abbé Lalanne.

Ne pas s'être attaché d'une manière plus particulière à dégager des travaux de ses devanciers, de ses études personnelles et des conseils qu'il était si bien placé pour recevoir, la grammaire de notre patois, est une faute ; et nous craignons que des voix plus autorisées que la nôtre ne le fassent sentir à l'auteur.

Si ces quelques proverbes patois sont à leur place dans l'introduction, nous pensons que la nomenclature bien incomplète encore des usages, croyances et superstitions, des mets et friandises usités dans diverses parties de notre Poitou, pouvaient s'encadrer parfaitement dans une étude de mœurs, mais que leur intercallation dans cette partie du glossaire ne pouvait suppléer à bien des détails spéciaux et techniques que nous aurions aimé à y voir.

Si dans la partie intitulée : Observations grammaticales, nous avons pu constater, comme une heureuse innovation, le tableau des mutations que subissent dans leur prononciation les lettres, les syllabes, les diphtongues, de canton à canton, de commune à commune, nous aurions désiré quelque chose de plus, c'est-à-dire y lire une étude grammaticale, philologique, raisonnée sur la formation des mots poitevins, la forme qu'ils affectent généralement, et les règles de décomposition et de recomposition qu'a suivies le génie de ceux qui parlent ce patois en s'attaquant aux expressions qu'il s'est assimilées.

Si nous avons vu avec satisfaction M. l'abbé Lalanne donner aux adjectifs les différentes formes et variantes qu'ils subissent, nous aurions désiré voir à la suite de chacune d'elles le nom des contrées où ils sont en usage. Nous aurions désiré pour les verbes, voir M. l'abbé Lalanne entrer dans des détails plus circonstanciés tant sur leur formation en général que sur celle de leurs temps, et nous mettre sous les yeux en même temps quelques exemples de chaque conjugaison.

Pourquoi avoir retranché certains temps du verbe *être* ? n'avoir donné que les plus irréguliers ? n'avoir pas relevé les différences qui se présentent selon les pays ? Et le verbe *avoir* ? pourquoi ne s'y trouve-t-il pas ? Les observations générales présentées sur les conjugaisons sont loin de pouvoir suppléer aux conjugaisons elles-mêmes. Sur ce point nous trouvons cette partie de l'ouvrage bien incomplète et nous aurions cru que la commission chargée d'examiner l'œuvre de M. l'abbé Lalanne aurait réclamé de son érudition bien connue les détails, les renseignements philologiques et grammaticaux dont nous venons de signaler, de déplorer l'absence.

Hosted by Google

Le Glossaire en lui-même, si son introduction offre de regrettables lacunes, est, on s'en convainc facilement, un travail fait avec une consciencieuse érudition. Nous l'avons parcouru avec toute l'attention qu'il mérite, et si nous avons remarqué que la multiplicité des indications jette un peu de confusion et laisse un peu trop d'incertitude, nous ne pouvons que louer l'auteur de la sobriété avec laquelle il a usé de l'étymologie. Nous aurions cependant à lui demander pourquoi il a adopté pour les infinitifs des verbes en *er* la terminaison *ai*, nous savons bien que la prononciation simule ce son à l'oreille dans une grande partie du Poitou, mais dans d'autres ce n'est plus cela, et bien loin cette diphtongue *ai* se prononce *aïe*, témoin l'arrondissement de Melle. A part cette réflexion qui, nous le croyons, n'est pas sans raison d'être, nous ne pouvons qu'approuver le Glossaire de M. l'abbé Lalanne.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Études sur Agrippa d'Aubigné, conférence donnée à Tarbes le 29 mai 1868, par M. L.-B. Des Francs, professeur de rhétorique au lycée impérial de Bourg. — *Tarbes*, *Th. Telmon*. — 1868, in-8°.

Dans cette conférence, M. Des Francs, par suite d'un sentiment que l'on s'explique, s'est fait bien plutôt panégyriste qu'historien. D'Aubigné pour lui n'est qu'une victime sacrifiée, malgré ses services, à la parcimonie, à l'indifférence ingrate de Henri IV, à la haine sans motif du gouvernement de son fils; est-ce bien cela, et sans descendre dans les profondeurs des intrigues de cette époque, ne peut-on chercher la cause de ses disgrâces dans la liberté de son langage, dans la licence de ses écrits ou plutôt de ses pamphlets.

Magnifiquement doué par la nature, d'Aubigné s'est efforcé par ses ouvrages de se dresser un piédestal, son amour-propre exagéré ne lui permit jamais d'évaluer à leur juste valeur les services qu'il rendait; grondeur, frondeur, jaloux de la faveur des autres, et mécontent de tout le monde, il attaqua Henri IV par tous les moyens que lui donnait la tournure caustique de son esprit, la facilité avec laquelle il écrivait.

D'Aubigné quitta la France pour Genève, mais sont-ce bien les motifs allégués par M. Des Francs qui l'ont conduit en exil, forcé de chercher un refuge à l'étranger? Pour qui étudiera son caractère, sa

Hosted by Google

vie, ses démarches dans ces derniers temps, pour qui verra quel jeu il préparait en dessous, de concert avec les princes de Rohan, pour qui suivra avec attention les menées souterraines de ces incorrigibles fauteurs de désordres qui voulaient profiter des chances d'une régence pour rejeter la France dans les horreurs d'une nouvelle guerre civile, ne partagera pas les regrets dont le conférencier accompagne d'Aubigné dans sa retraite.

M. Des Francs étudie ensuite d'Aubigné comme poète. Dans cette rude nature tout devait être imbu des mêmes principes, vivre pour ainsi dire de la même vie. Aussi les vers des trois premiers chants des *Tragiques* ne sont-ils le plus souvent qu'une amère satire; quant aux quatre derniers, le conférencier malgré toute son admiration pour le caractère de l'auteur renonce à la tâche même de l'excuser. Il nous semble alors que l'homme qui n'a pas craint de souiller sa plume par des expressions de haine aussi extrêmes, ne méritait pas tant d'éloges.

*
* *

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. 32 (année 1867).

La Société des Antiquaires de l'Ouest a scindé cette année le volume de ses Mémoires en deux parties. Notre collaborateur, M. Beauchet-Filleau s'est chargé de rendre compte du Glossaire du patois poitevin de M. l'abbé Lalanne qui forme la seconde partie de cette publication. Nous allons, nous, nous occuper de la première.

Cette partie se compose, outre du discours du vice-président, (M. Beaussire, président, avait été appelé à Paris), sur lequel nous reviendrons, et du rapport du secrétaire, de :

1° *Les Bornes milliaires du Haut-Poitou*, par M. de Longuemar qui, dans ce nouveau travail, apporte encore de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion de MM. Pistollet de S. Ferjeux, Mangon de la Lande, Aurès, Ménard, relative à la différence existant entre la lieue Gauloise, de 2,415 m., et la lieue Romaine fixée à 2,221 m. 50 c., d'après les récentes constatations faites sur la voie Appienne, aux environs de Rome.

Ce ne sont point des raisonnements qu'il met en avant, ce sont des preuves qu'il recueille sur les monuments eux-mêmes, qu'il fait parler à haute voix. *Lapides clamabunt.*

2° *Notice sur l'Église Saint-Laurent de Parthenay et sur un proje*

Hosted by Google

de restauration de sa partie antérieure. M. Ledain, en écrivant cette courte notice qui est suivie du *rapport sur la Tour-porche* de cette église, par M. Perlat, architecte, prouve que les choses archéologiques lui sont aussi familières que l'histoire.

3° *Deux étudiants de l'Université de Poitiers, François Bacon, René Descartes, par M. Beaussire*. Ce travail rentrait nécessairement dans le sens des travaux de l'éminent professeur de philosophie, et il n'a pas laissé échapper l'occasion de relever le mérite de notre vieille Université, à laquelle il a été attaché trop peu de temps, et de faire son éloge en étudiant le caractère et les écrits de deux de ses plus illustres élèves.

4° *Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Tremoille.*

La publication de ce Mémoire, par M. Imbert, jette un jour tout nouveau sur le caractère et les actes de cette fameuse *Marie de La Tour* dont on s'était plu à noircir la mémoire, à rappeller l'énergie, la dureté de cœur et les exactions de tout genre.

5° *Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Poitiers*, par M. Paul de Fleury, etc.

Ce travail est sans contredit, pour la science bibliographique le morceau capital du volume, par les renseignements tout à la fois si concis et si détaillés, qu'il donne sur chaque ouvrage.

La Société des Antiquaires devrait ajouter encore une autre raison pour se mériter la confiance et la reconnaissance des Poitevins et des bibliophiles, ce serait de publier le catalogue du fonds connu sous le nom de *Bibliothèque poitevine*, si nombreux, si intéressant pour nous tous, et pourtant si peu connu.

Terminons ce rapide coup-d'œil par une courte analyse du discours du président. Grâce à un usage dont nous ne pouvons que féliciter la Société d'avoir pris l'initiative, les discours de ses présidents ne sont pas de simples considérations spéculatives, relatives à des points d'archéologie ou d'histoire. M. G. Lecointre-Dupont avait choisi pour sujet de celui qu'il devait prononcer (1), les principaux traits de la vie politique de Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui fut successivement grand chancelier d'Angleterre et gouverneur de Henri III. Ce personnage se rattache d'autant plus à notre province que, à part le rôle si actif qu'il joua toute sa vie dans les hautes sphères poli-

(1) M. Lecointre-Dupont n'était que vice-président, mais par suite de la nomination du titulaire, M. Beaussire, à la chaire de philosophie du collége Rollin, à Paris, ce fut lui qui présida la séance publique.

Hosted by Google

tiques des Plantagenets, alors nos maîtres, quelques écrivains anglais le font même naître à Poitiers.

Si nous nous appuyons sur ce point, c'est que nous désirerions voir les érudits de cette ville s'occuper de justifier cette assertion. M. Lecointre qui s'est toujours livré avec succès à l'étude de cette époque devrait diriger ses recherches vers ce point qui intéresse sa ville d'adoption.

Le travail du vice-président est digne de ceux qu'il a publiés déjà dans les Mémoires de la Société, et bien que par son cadre il soit loin de pouvoir être comparé à son essai sur Jean-sans-terre et sur les dernières années de la domination des Plantagenets dans l'ouest de la France, il en est le digne pendant par le style, les recherches et la finesse des aperçus.

*
* *

M. Bertrandy est le neveu de M. Lacabane, directeur de l'école impériale des Chartes. Bien peu d'érudits en sont à ignorer la science profonde et la perspicacité de ce savant. Tel oncle, tel neveu, dirons-nous. En effet, c'est avec une dialectique impitoyable, une parfaite connaissance des faits et des dates que M. Bertrandy prend à partie l'ouvrage si estimable du reste de M. H. Ribadieu : *Campagnes du comte de Derby, en Guienne* (1).

M. Ribadieu a eu un défaut, un seul, dirons-nous, mais un grand, c'est d'avoir dans Froissart une foi trop aveugle, et de ne pas vouloir s'écarter de ses récits, preuve nouvelle de l'intérêt qu'ont tous ceux qui écrivent, de se reporter aux documents originaux, de ne rien affirmer sur la foi d'autrui, de ne pas se faire l'éditeur de seconde main, sans avoir vérifié, contrôlé et sévérement examiné si ce que tels ou tels ont dit est bien ce qu'ils auraient dû dire. Nous attendons M. Bertrandy à sa troisième lettre ; jusqu'à présent, nous ne voyons que les pilleries, roberies et voleries commises dans le Midi et le Périgord, par les troupes de celui que Froissart appelle partout un *Moult noble chevalier*. Lorsque le savant critique examinera la partie du travail de M. Ribadieu et de son guide, concernant le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, nous entrerons dans des détails d'autant plus circonstanciés que cette histoire sera la nôtre.

NATHAN.

(1) *Lettres sur les campagnes du comte de Derby, en Guienne, Saintonge et Poitou*, adressées à M. Léon Lacabane, directeur de l'école des Chartes, par M. Bertrandy, inspecteur-général des archives. (*Extrait de la Revue d'Aquitaine.* — Bordeaux.)

Hosted by Google

CHRONIQUE

A l'occasion du Concours régional qui aura lieu à Poitiers au mois de juin 1869, le Conseil municipal de cette ville a eu la bonne pensée d'organiser une Exposition industrielle, artistique et archéologique; les départements suivants : la Gironde, la Dordogne, la Haute-Vienne, la Charente, la Charente-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, de l'Indre et de la Vienne sont invités à y prendre part.

Nous ne reproduirons pas le programme que publient les journaux de Poitiers; nous dirons seulement aux amateurs qui désireront faire admirer leurs richesses artistiques, que l'Exposition aura lieu dans les vastes salles des halles de Poitiers, du 15 juin au 15 juillet, que les personnes qui désireront concourir devront adresser *franco* leur déclaration à M. le Maire de Poitiers, le 30 avril au plus tard; déclaration contenant la nature des objets à exposer et l'espace qu'elles jugent nécessaire à leur installation, et enfin que tous les objets admis au Concours devront être rendus dans le local des halles, du 1er au 5 juin.

Avis à nos collectionneurs.

*
* *

Au moment où nous paraissons, le terme fatal auquel doivent être déposés tous les Mémoires que l'on se propose de présenter à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne est bien près d'être expiré. Cette année, la distribution des récompenses aura lieu le samedi 3 avril à la suite des quatre jours de lectures publiques.

Hosted by Google

L'on sait que chacun des Mémoires doit avoir été lu devant une Société savante des départements et accepté par elle.

Les manuscrits doivent être transmis au Ministère de l'Instruction publique, le 10 mars au plus tard, par la Société qui a entendu la lecture du travail.

Jusqu'à présent nos contrées de l'Ouest ont toujours répondu à cet appel, nous aimons à croire que cette année encore ils y seront convenablement représentés.

*
* *

On a pu lire dans *le Mellois* du 16 janvier dernier une lettre archéologique sur deux personnages, deux frères, Simon et Jean du Portail, originaires de Parthenay et chanoines du chapitre de la cathédrale de Tournay, et fondateurs de l'hôpital de Saint-Eleuthère de cette ville.

Nous n'avons point à revenir sur ce sujet, qui concerne plus particulièrement notre collaborateur, M. B. Ledain, mais nous désirons appeler l'attention de nos lecteurs sur le signataire de la lettre, M. Camille Bernardin, membre fondateur de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne. Ce titre déjà est pour nous une puissante recommandation, mais M. C. Bernardin se rattache au Poitou, au département des Deux-Sèvres par sa famille, et nous croyons rappeler à ses concitoyens d'origine, que grâce à lui le pays qu'il habite (Brie-Comte-Robert) est devenu comme le centre de la culture des roses, qu'il a doté nos jardins d'un nombre infini de variétés de cette reine des fleurs, et que grâce à son initiative, ce qui est pour nos amateurs un plaisir, un simple délassement, est devenu pour cette contrée la source d'importants revenus. Aussi la reconnaissance de tous les horticulteurs l'a-t-elle placé à la tête de l'association horticole, et c'est pendant son séjour en Belgique, en qualité de délégué de Seine-et-Marne et comme membre du jury à l'Exposition organisée par la Société royale d'horticulture de Tournay qu'il a recueilli l'inscription qui fait l'objet de l'article qui nous donne l'occasion de rappeler quels sont les titres qui le rattachent à notre Poitou.

*
* *

L'on nous communique le rapport de M. Ch. Durand, membre du Conseil général de la Vienne, sur l'Exposition scolaire qui a eu lieu dans ce département. Nous y prenons les passages suivants relatifs à

Hosted by Google

l'*école impériale et communale de dessin, d'architecture et de sculpture de la ville de Poitiers*, qui a, dit le rapporteur, présenté de nombreux dessins de genres variés, et des travaux de sculpture et de modelage. Parmi les dessins la Commission a remarqué de grandes études à l'estompe, et surtout une suite nombreuse de dessins à la plume reproduisant avec une habileté minutieusement fidèle d'anciennes gravures.

« La sculpture et le modelage sont aussi représentés d'une manière très-brillante à l'Exposition de l'Ecole de dessin de Poitiers. Les travaux les plus remarqués pour leur importance et leur bonne exécution artistique, ont été d'abord divers bustes, œuvres aujourd'hui hors de concours, d'un jeune homme, enfant de la ville de Poitiers, naguère encore élève de l'école de dessin, et qui, avec la protection de l'administration municipale, protection à laquelle il saura dignement répondre, continue aujourd'hui avec succès le cours de ses travaux sur un plus vaste théâtre.

« Des études habilement modelées d'après la plante vivante et d'après l'antique, des panneaux de style renaissance, reproduction de simples gravures, diverses compositions d'ornements, traitées largement et dans un bon sentiment décoratif, attestent que la sculpture est réellement en progrès, et offrent de bons résultats à l'Ecole des beaux-arts de Poitiers. Ainsi sont récompensés le zèle éclairé et le dévoûment qui président à sa direction. »

*
* *

Les découvertes se pressent dans le canton de Chef-Boutonne; notre dernière chronique en relevait deux, nous en avons deux autres à signaler.

La première près de Loubillé où l'on a trouvé les restes d'une villa romaine ou plutôt gallo-romaine dont la *Revue de l'Ouest* a entretenu ses lecteurs dans son numéro du 6 de ce mois.

La seconde dans la commune de Saint-Martin-d'Entraigues. Nous serons en mesure le mois prochain de donner des détails circonstanciés sur l'importance de l'une et de l'autre. Les fouilles et les travaux continuent, et tout nous porte à croire, d'après les renseignements qui nous sont communiqués, que pour la première, du moins, les résultats obtenus jusqu'ici et détaillés par M. A. Favreau ne seront pas les seuls que nous aurons à constater.

Hosted by Google

*
* *

M. Ferdinand de Lacombe, Major aux Guides de la Garde Impériale, et fils aîné de M. de Lacombe, des Tourettes, vient d'être nommé, par le Saint-Père, Commandeur de son ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, en récompense de son ouvrage sur la guerre de 1867.

*
* *

Bien peu de personnes ont pensé peut-être en Poitou et en Angoumois, en apprenant la disparition de M. d'Archiac, membre de l'Institut, qu'elles avaient à déplorer, dans le savant professeur de paléontologie au muséum d'histoire naturelle, la perte d'un compatriote appartenant par sa famille à la noblesse de ces deux provinces. M. Etienne-Jules-Adolphe Desmier de Saint-Simon, vicomte d'Archiac, était né le 24 septembre 1802. Sorti à 19 ans de l'école militaire de Saint-Cyr comme officier de cavalerie, il quitta le service après 1830 et se livra dès lors à des travaux historiques et littéraires. Mais emporté par son goût vers les études géologiques, il s'y voua tout entier et fut nommé en 1861 professeur au muséum d'histoire naturelle.

Il appartenait à cette famille Desmier dont une fille, Eléonore Desmier de la branche d'Olbreuse épousa en 1664 Georges Guillaume, duc de Brunswick-zell, l'un des ayeux de la reine d'Angleterre et du roi de Prusse.

NATHAN.

—

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est réunie le 21 janvier pour l'installation de son nouveau bureau. Après les allocutions d'usage entre MM. les présidents entrant et sortant, M. de Longuemar a donné lecture d'une lettre de M. Beaussire, membre de la Société, au sujet de la découverte faite à Poitiers, il y a une quinzaine d'années, d'une traduction de l'imitation de Jésus-Christ, écrite dans le meilleur style du XVII^e^ siècle, par un auteur inconnu, et qui vient d'être rééditée à Paris par M. Hatzfeldt, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, et prédécesseur de M. Beaussire dans la chaire de littérature étrangère de la Faculté des lettres.

Cette traduction a reçu l'assentiment le plus complet de tous les esprits compétents, parmi lesquels il faut nommer M. l'abbé de Launay, curé de Saint-Étienne-du-Mont, A. Régnier, Vitet, V. Cousin, Mgr Dupanloup et Mgr Chigi, nonce apostolique, et surtout l'approbation du Saint-Père, qui a bien voulu accepter la dédicace qui lui en a été faite par l'éditeur (1).

M. Godineau a mis ensuite sous les yeux de la Société un élégant dessin représentant des litres seigneuriales armoriées, peintes sur les murs de l'église de Gourgé (Deux-Sèvres), et le secrétaire a lu diverses parties du grand travail de M. Imbert sur les vicomtes et la ville de Thouars.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély nous fait passer le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1869.

(1) Il serait curieux de découvrir l'auteur de ce remarquable ouvrage, et c'est une recherche à laquelle M. Beaussire invite tous ceux qui s'intéressent aux études littéraires.

Hosted by Google

Nous nous empressons, tout en répondant à ses désirs de la féliciter de la voie dans laquelle cette compagnie est entrée et qu'elle poursuit avec courage.

I. Sera admis au concours : *Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche bibliographique ou littéraire ; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus ;* à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées aux noms des lauréats. Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits, envoyés au Concours, ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1869 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au secrétariat-général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires, envoyés au Concours, appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en faire prendre copie, à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra, sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté, dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une commission de cinq membres, à laquelle se réuniront le président et le secrétaire-général de la Société.

Les membres de cette commission et ceux du bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 24 juin 1869 (*), après la lecture du rapport de la commission.

VII. Les journaux et les Sociétés savantes sont priés de donner à ce concours toute la publicité possible.

Le secrétaire-général,

F. Bonnet.

(*) Cette séance étant fixée au même jour que la fête patronale de Saint-Jean-d'Angély, sera probablement remise à la séance mensuelle du 1er juillet suivant.

*
* *

Hosted by Google

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Séance publique du 28 décembre 1868.

Dans son rapport M. le secrétaire, après s'être fait l'écho des regrets qu'avait éprouvés la Société en présence de la mort qui est venue frapper quelques-uns de ses membres, du départ de quelques autres, s'être félicité des admissions qui sont venues combler les vides qui s'étaient produits dans ses rangs, et passé en revue les principaux ouvrages ou objets d'art qui sont venus enrichir ses collections, a donné le sommaire et une courte analyse des matières contenues dans le 32e volume des Mémoires de la Société (1) et rappelé les principales publications faites par les membres de la Société.

Puis il passe en revue les travaux qui ont été lus dans les diverses séances tenues par la Société et qui ont été publiés dans les Bulletins, ou sont encore manuscrits. Nous en citerons ici les titres, c'est pour ainsi dire le bilan intellectuel de la compagnie, il est bon que tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ses travaux sachent ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut faire.

Notice sur Jouyneau-Desloges, fondateur et rédacteur des Affiches du Poitou (1775-1781), par M. Imbert.

Histoire de la ville de Thouars, par le même.

Rapport de M. de Longuemar, organe d'une commission composée outre lui de MM. Férand et Ménard, sur les Etudes entreprises par M. Matty de La Tour, ancien ingénieur en chef à Poitiers, sur les différents modes de construction et d'entretien des voies romaines, 5 volumes in-folio et 2 in-4° de texte avec un très-grand nombre de planches, ouvrage qui a coûté 27 ans de travail à son auteur, et est à bien dire un traité complet sur la matière, car il est le fruit de recherches multipliées exécutées pour ainsi dire sur tout le sol de l'ancienne Gaule.

Le travail de M. Deville pour justifier que le *Genabum* de César est Orléans et non Gien, comme on a voulu le faire croire, séduit bien plutôt par une lointaine ressemblance dans les noms qu'instruit par une étude attentive des textes, des lieux et des événements.

Rapport verbal de M. Bardy sur le travail de M. Ch. Robert, directeur de l'administration de la Guerre, correspondant, sur les légions romaines.

Armorial des gentilshommes du Poitou qui ont pris part aux élec-

(1) Voir à la Bibliographie.

Hosted by Google

tions de 1789 pour les Etats-Généraux, par M. le docteur de la Porte.

Rapport de M. de Longuemar sur les découvertes géologiques, paléontologiques et archéologiques faites par la petite association Melloise dans les grottes de Loubeau.

Les deux notices de M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, au sujet de la découverte d'un éperon près du dolmen de la Frébouchère, et d'un autre éperon plus grossier paraissant remonter du x^e^ au xi^e^ siècle.

Les notices de M. Goudon de La Lande sur :

1° Un porte-cierge émaillé et aux armes de France et de Champagne, trouvé près de l'ancien château de Montmorillon.

2° Sur l'église Saint-Martial de Montmorillon.

3° Sur une inscription dont il donne le fac-simile, trouvée dans l'église d'Aulnay (arrondissement de Loudun, Vienne).

4° Sur le prieuré et l'église de Villesalem.

Note de M. Lecointre-Dupont sur la découverte faite sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien, dans un sarcophage en pierre, des restes d'un abbé avec un petit *pedum* ou *baculus* abbatial en cuivre doré et en ivoire.

Les communications de M. Charles Barbier de Montault sur les nombreuses et importantes découvertes archéologiques faites à Rome.

La communication par M. d'Hérisson de la circulaire envoyée par Henri III pour expliquer la journée des Barricades et demander des secours en province.

M. l'abbé Auber a présenté :

1° La suite de ses Etudes sur les Historiens Poitevins du iv^e^ au xii^e^ siècle.

2° Une notice historique et artistique sur trois tableaux représentant la conversion de Guillaume X, comte de Poitou, par saint Bernard en 1135.

3° Notice sur saint Martin de Vertou, apôtre de la Neustrie, de l'Angleterre, etc., après l'avoir été des environs de Nantes.

Outre ces travaux tous terminés, imprimés déjà ou sur le point de l'être en partie du moins, nous citerons les intéressantes études de M. de Gennes, conseiller à la Cour impériale, sur la Coutume du Poitou; les Recherches de M. Ledain dans les registres des délibérations du corps de ville de Poitiers, pour arriver à pouvoir écrire l'histoire de son administration municipale, tâche ardue et difficile entre toutes, car elle comporte bien des études préliminaires et l'acquisition de connaissances toutes spéciales. Mais M. Ledain est jeune, les encouragements mérités qu'il a reçus pour ses précédents travaux stimuleront

Hosted by Google

son énergie et nous ne doutons pas qu'il ne se montre à la hauteur de sa tâche.

M. Ménard termine son rapport en réclamant pour la société la part qui lui revient si légitimement, dans les travaux de restauration et d'agrandissement auxquels vont être soumises les églises de Notre-Dame et de Saint-Hilaire ; il rapporte les termes élogieux du rapport de M. Du Sommerard, au sujet de la coopération de la société à l'exposition universelle de 1868, pour les galeries de l'histoire du travail, et les récompenses méritées qu'elle et plusieurs de ses membres ont obtenues à cette occasion. Il mentionne les avis officieux donnés par la société, relativement aux salles destinées dans le nouvel hôtel-de-ville aux collections archéologiques et artistiques, possédées par elle ou la cité, et à la décoration extérieure à adopter pour le monument en lui-même.

Nous n'ajouterons rien à ce rapide mais fidèle exposé des travaux de la société des antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1868, il parle assez haut et se recommande par lui-même.

*
* *

Société de statistique de Niort.

Le 10 janvier dernier, la société de statistique de Niort a tenu une séance publique, sous la présidence de M. le général Allard. M. le Préfet des Deux-Sèvres, MM. F. David, député, Monnet, maire de Niort, Ch. Arnauld, président de la société de statistique, un certain nombre de conseillers généraux et les membres de la société occupaient l'estrade, la salle était assez bien remplie, bien que cependant on ait constaté un certain nombre de regrettables absences.

M. le général Allard a ouvert la séance par un discours dans lequel après avoir rendu hommage aux travaux de la société depuis 30 années qu'elle existe, avoir bien caractérisé le but qu'elle poursuit, il a, comme M. Caillé, mais en adoucissant les nuances un peu trop sombres du tableau présenté par celui-ci au conseil général, fait ressortir combien de services elle était appelée à rendre encore à la science en la vulgarisant. Il a regretté et s'est rendu l'interprète fidèle du conseil général tout entier, en regrettant avec lui que les charges nombreuses qui grèvent le budget départemental ne lui permettent pas de donner une subvention plus forte qui permette d'imprimer une action plus directe,

Hosted by Google

plus énergique encore à ces études, et en terminant, il a offert à la société un opuscule archéologique sorti de sa plume, car il a eu lui aussi son heure d'antiquaire, et son travail sur le château de Nantes restera comme une preuve de l'influence que peuvent avoir sur l'esprit de ceux-mêmes qui paraissent par état le plus opposés aux études archéologiques, la vue de nos anciens monuments et leurs patriotiques souvenirs.

Après ce discours, M. Bardonnet, secrétaire de la société, a pris la parole pour rendre compte de ses travaux et de ses publications.

Ses premiers mots ont été pour un homme dont tous ceux qui l'ont connu ont vivement déploré la perte, M. Jules Richard, de La Mothe-Saint-Héraye, à la vie si bien remplie duquel il a rendu un dernier hommage. Il s'est ensuite félicité avec tous les membres de la société, avec tous ceux qui s'intéressent à elle, de voir encore à sa tête deux hommes auxquels elle doit beaucoup à des titres différents, MM. David et Ch. Arnauld; à l'un la direction historique, l'impulsion du travail, à l'autre l'emploi si judicieux et si dévoué d'une légitime influence.

Les travaux de la société sont ensuite passés en revue; nous voyons paraître chacun d'eux, peint et caractérisé par une phrase toujours vraie, par une appréciation judicieuse. Huit mémoires composent les quatre volumes publiés par la société depuis 1865 (23 mai), ce sont : les *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, avec les airs originaux, recueillis et annotés par M. Jérôme Bujeaud; *la Biographie de Jacques de Liniers* par M. J. Richard; *la Vie de Saint Junien*, par le doyen de nos antiquaires, M. Rondier; *l'Icthyologie*, de M. Lemarié; *l'Armorial des maires de Niort*, par M. Alfred Bonneau, qui devrait, comme le dit M. Bardonnet, faire naître dans les villes de Poitiers, La Rochelle, Saint-Jean, etc., l'idée de faire exécuter de semblables publications; *les Documents sur le prieuré de Saint-Martin-lez-Niort*, recueillis par M. de Rencogne, dans les archives du département de La Charente, où se trouve à quelques lieues d'Angoulême l'abbaye de la Couronne, dont il dépendait.

L'excursion botanique dans les environs de Bressuire par M. le docteur Sauzé, enfin *Le Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Bretigny*, publié par M. A. Bardonnet, travail à l'importance historique, auquel la modestie du secrétaire rapporteur n'a pas permis de rendre toute la justice qui lui était pourtant si bien due.

C'est avec une expression de regret que M. Bardonnet a mentionné le *défunt* Bulletin de la Société, il comprend comme nous de quelle

Hosted by Google

utilité il est pour toute compagnie d'être en continuelle correspondance d'idées, de communication avec chacun de ses membres, quelqu'éloignés qu'ils soient, de les tenir au courant de ses travaux de toute espèce, de ses désirs, de ses besoins. Le Bulletin est cet intermédiaire naturel, et à notre point de vue, indispensable. M. Bardonnet nous fait espérer que nous avons été dans l'erreur lorsque nous l'avons cru mort, qu'il ne fait que sommeiller. Dieu veuille pour la Société qu'il se réveille bientôt.

Les importantes découvertes faites dans la Sèvre, dont notre dernier n° a donné une notice aussi complète que scientifiquement dite, ne pouvaient être passées sous silence par M. le secrétaire. Il ne pouvait non plus omettre les recherches faites par la petite association melloise dans les grottes de Loubeau; il ne pouvait non plus, sous peine d'être tout à la fois ingrat et de manquer au programme de la Société dont il était l'organe (réunir sur son drapeau les sciences et les arts) il ne pouvait manquer de réunir ses éloges à ceux que la ville entière, que d'éminents critiques avaient déjà donnés aux travaux de peinture dus à l'habile pinceau de M. L. Germain, et enfin en terminant, il a exprimé la gratitude de la Société pour l'administration municipale qui a voté généreusement une somme de 20,000 fr. pour l'agrandissement du Musée encombré, et où l'excès des richesses de toute espèce rendait les recherches et les travaux plus difficiles de jour en jour.

M. Ritter, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées qui, depuis longues années, prépare une édition des œuvres du célèbre fontenaisien François Viète, le créateur de l'Algèbre, a fait une charmante causerie sous ce titre quelque peu original, *D'un proverbe fameux chez les anciens et d'un certain avocat de Fontenay, qui avait nom François Viète* (1). Quelques personnes, de purs mathématiciens sans doute, ont trouvé que de passer par Athènes pour aller de Niort à Fontenay, c'était suivre une voie par trop détournée, mais pour la majorité des auditeurs de M. Ritter, ce chemin était si bien égayé et embelli par de charmants détails que, bien loin de se plaindre de sa longueur, quelques-uns même ont regretté d'être sitôt arrivés au but, tant les hasards et les rencontres du voyage leur avaient paru agréables.

Le rapporteur de la Commission chargée de constater la valeur des divers travaux confiés à son examen a ensuite pris la parole et fait re-

(1) François Viète, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), seigneur de La Bigotière, avocat, conseiller du parlement de Bretagne, puis maître des requêtes, et enfin membre du conseil privé, mort à Paris en 1603.

Hosted by Google

marquer tout d'abord que si le nombre des concurrents n'a pas dépassé celui du précédent concours, il y a eu un tel progrès, tant dans l'importance des sujets choisis que dans la manière dont leurs auteurs les ont traités, que la Commission a été fort longtemps indécise sur qui elle ferait tomber ses récompenses.

Nous ne suivrons pas la parole élégante de M. Eugène Delavault dans tous les détails que sa mission nécessairement fort difficile lui imposait et dont il a su se tirer avec un rare bonheur. Nous nous contenterons de relever sur les notes que nous avons recueillies pendant la séance, les points les plus saillants du rapport ou plutôt les conclusions relatives à chacun des Mémoires.

Vie de Jacques Bujault.

L'auteur n'a jamais eu la prétention de faire une étude complète, ce n'est que pour donner une marque de déférence à la Société qu'il a soumis ce travail au hasard du concours.

Les *Recherches historiques et archéologiques sur Thouars* ont été écartées du concours, parce que l'auteur n'a pu assez bien dissimuler son nom sous l'enveloppe portant sa devise. Son excellente notice sur les vicomtes de Thouars, récemment publiée, l'a bien vite dénoncé aux yeux de la Commission qui reconnaît ce travail comme une œuvre de patience et d'érudition. Aussi, pour donner à l'auteur une marque de sa vive sympathie, elle propose à la Société de lui décerner une mention honorable.

Essai sur la vie de Gauthier de Bruges.

La commission par suite de quelques négligences de style, s'est vue contrainte de classer ce travail à un rang inférieur à celui qu'il serait digne d'occuper par l'étendue des recherches, le soin minutieux des détails et la méthode rigoureuse dont l'auteur a fait preuve. Mais cependant, tout en appréciant la valeur de ce travail que l'auteur pourra facilement rendre excellent, la commission ne conclut qu'à une mention très-honorable.

Hygiène. Quelques considérations sur l'hygiène en général. Essai sur l'hygiène de la ville de Niort. Du lymphatisme dans cette ville.

Dans ce travail que la commisssion a honoré de la seconde des récompenses qu'elle avait à accorder, l'auteur a fait preuve de connaissances étendues ; il possède parfaitement le sujet qu'il a traité, peut-être entraîné par des recherches spécialistes, s'est-il montré trop affirmatif sur quelques points importants.

Hosted by Google

Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration.

Il appartenait, comme le dit si bien M. Eugène Delavault, à la province qui fut l'apanage du frère de saint Louis, de consacrer au souvenir de sa paternelle administration un monument durable. C'est la tâche que l'auteur de ce mémoire a remplie avec succès. Quelques lacunes relativement à certains points qu'il a omis d'élucider suffisamment, quelques longueurs, une fausse ou tout au moins une appréciation un peu trop partiale des faits, en ce qui regarde la justice due à la nation juive, sont largement compensées par le soin des recherches, la valeur des documents mis en lumière et la facilité du style; aussi la commission plaçant ce mémoire sur la même ligne que celui qui précède a-t-elle proposé à la société de décerner également à l'auteur une médaille d'argent.

Illustrations du département de la Vendée.

On reconnaît dans ce travail une main des plus exercées, unie à la maturité du talent. Cette œuvre multiple, le travail se compose de 10 biographies (1), se rapproche, on peut le dire, de la perfection, tant par son ensemble et sa forme, que par l'art infini avec lequel l'auteur a su mettre en œuvre les documents historiques si divers qu'il avait à employer. Toutes ces biographies ne sont pas, il est vrai, également réussies, et dans certaines on peut bien reprocher quelques digressions oiseuses, mais l'ensemble de cet ouvrage brille d'un tel éclat, l'éloquente impartialité avec laquelle il a décrit ces existences si disparates, rachètent si bien et au-delà ces légers défauts dissimulés du reste sous le charme du style, que la commission lui a décerné la médaille d'or.

Voici donc l'ordre dans lequel les compétiteurs ont été proclamés:

La Biographie de Jacques Bujault a obtenu un éloge sans mention.

L'Histoire des vicomtes de Thouars, par M. Imbert, a mérité une mention honorable.

La Biographie de Gauthier de Bruges, par M. Beauchet-Filleau, a obtenu une mention très-honorable.

L'Histoire d'Alphonse de Poitiers, par M. Ledain, a obtenu une médaille d'argent.

(1) Barnabé Brisson, André de Rivaudeau, Nicolas Rapin, La Popelinière, La Reveillère-Lépaux, Gaudin, Belliard, le Père Bonaventure-Giraudeau, le Père Baudouin et Richer.

Hosted by Google

Mémoire sur l'hygiène de Niort, par M. le docteur Moussaud, a obtenu une médaille d'argent.

Les Biographies Vendéennes, par M. Merlan, ont mérité la médaille d'or.

*
* *

La séance publique annuelle de l'Académie de Nantes, qui a eu lieu le dimanche 29 novembre dernier, a été des plus remarquables. Le discours du président Daniel-Lacombe, avocat, dont le sujet roulait sur *la conversation*, était très-littéraire et fort étudié. L'auditoire composé de l'élite de la société nantaise, en a universellement goûté le fond et la forme. Les dames ont beaucoup apprécié la délicatesse des aperçus qu'il contenait. Le compte-rendu des travaux de l'année, par le docteur Valentin Vignard, secrétaire-général, était conçu dans un sentiment de progrès, de libéralisme et d'émulation qu'on ne saurait trop louer. Le rapport sur le résultat du concours, présenté par M. Arthur Caillard, secrétaire-adjoint, a témoigné également d'un excellent esprit de critique historique et de saine appréciation littéraire. C'est M. Brethé, de Montaigu (Vendée) avocat, qui a eu l'honneur du concours, pour une biographie de notre compatriote Jacques Jallet, curé de Chérigné et député du clergé de Poitou aux états-généraux de 1789. On sait que ce fut un des trois curés de la province, qui passèrent les premiers au tiers-état. La commission des prix a décerné à l'auteur une médaille d'argent, la seule qu'on ait distribuée, quoique les concurrents fussent assez nombreux cette année. Le rapport du secrétaire-adjoint n'a pas seulement présenté cette notice comme une œuvre historique, mais comme une bonne œuvre, une œuvre méritoire et patriotique, à laquelle la commission des prix était heureuse de s'associer par la distribution qu'elle lui accordait. Nous nous sommes entendu avec M. Brethé, et nous insérerons son travail couronné dans la *Revue*, en même temps qu'il paraîtra dans les *Annales* de l'académie de Nantes.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

DES FRANCS (L.-B.), professeur. Etudes sur Agrippa d'Aubigné (XVI^e siècle), Conférence donnée à Tarbes le 29 mai 1868. *Tarbes, Telmon*, in-8° de 32 p.

GEFFROY (M.-A.). De l'authenticité des lettres de Madame de Maintenon. *Paris, Claye*, in-8, 39 pages.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1869.

GÉNÉALOGIE de la famille de La Trémoille et descendance d'icelle de quelques familles poitevines. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-8°, de 31 pages.

GODARD-FAULTRIER, D^r du Musée. Musée des antiquités d'Angers fondé en 1841. Inventaire. *Angers, 1869, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau;* 1 vol. in-8, XVI-176 pages.

HÉRISSÉ (J.-E.). Jurisprudence populaire du Père Joseph. Des servitudes ou services fonciers. Précédés de l'histoire du Père Joseph ou le soldat laboureur par J. Hérissé, procureur du roi; recueillie, revue et augmentée d'un historique du Code Napoléon par J.-E. Hérissé. *Poitiers, 1869, imp. Dupré; librairie Létang;* 1 vol. in-12 de 171 pages.

PAUVERT (L'Abbé). La Nature et la grâce. *Poitiers, Oudin, 1869;* 1 vol. in-12, br.

———— La vallée des larmes, nécessité, sources et fruits de la tristesse surnaturelle. *Poitiers, imp. Oudin, 1868;* 1 vol. in-18 de XXIV-357 pages.

PIOLIN (R. P. Dom). Souvenirs de la Révolution dans l'Ouest de la France. *Paris, V. Palmé.*

RAINGUET (L'abbé Auguste). Idylles saintongeaises, paysages et vues d'intérieur. *Montlieu, 1868*, 1 vol in-12. 2 fr.

ROMIEUX (Gaston). L'enfant et l'oiseau, conte (en vers); *Lille, 1869, imp. Danel;* in-8°, de 8 pages.

THIAUDIÈRE (Ed.) Le désaveu du Christ. *Paris, Guérin, 1869; librairie Weil frères;* in-8° de 15 pages. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

Hosted by Google

OVILLONA,

UN DES POTIERS D'OIRON.

—

Tous les savants sont au courant de la découverte de M. Benjamin Fillon, relative aux vases connus pendant bien des années sous le nom de faïences de Henri II. On sait maintenant que ces célèbres produits de l'art céramique sont sortis du bourg d'Oiron (Deux-Sèvres), où ils étaient fabriqués par François Cherpentier et Jehan Bernart, sous la direction d'Hélène de Hangest-Genlis, veuve d'Artus Gouffier, grand-maître de France. En désignant ces deux artistes, M. Fillon donne à penser qu'un autre individu a sans doute travaillé avec eux. Voici en quels termes Laurent Chevreau, homme d'affaires d'Hélène de Hangest, parle de cet ouvrier dans une lettre qu'il adresse à sa maîtresse : « Jehannot sera gentil compaignon à vostre revenue « estant demeshuy quipte de ses fièvres. » (*L'art de terre chez les Poitevins*, p. 83). Le savant antiquaire que nous avons cité se préoccupe de ce jeune homme, dont la santé inquiétait M^me^ de Boisy. « Un seul individu m'intéresse, dit-il, c'est ce Jehannot, « dont les fonctions ne sont pas définies, et que Laurent Che- « vreau cite en même temps que Cherpentier, comme s'il y eût « eu quelque lien de parenté entre eux. Peut-être était-il alors « l'apprenti du potier et le remplaça-t-il plus tard ? »

Une quittance, découverte par nous dans les archives du château d'Oiron, indique le véritable nom de ce Jehannot.

Hosted by Google

Cette pièce, qui jette une certaine lumière sur la question, est ainsi conçue : « Je, Bertrand Ovillona, dit Jehannot, confesse « avoyr eu et receu comptant de monseigneur Le Grand, par « les mains de Loys Perrinet (1), la somme de cinquante livres « tournois que mon dict seigneur a ordonné estre baillée par le « dict Perrinet, pour faire la despence des charetiers qui mènent « le vin à Villedieu ; de laquelle somme je quicte monseigneur « et tous aultres et prometz faire tenir quicte par la présente « que je faict signer à ma requête par le soubzsigné. »

« Faict à Oyron ce VII^e^ jour de janvier mil cinq cens cinquante-« huict. »

« PELOYNES. »

Nous retrouvons la trace de Bertrand Ovillona dans l'*estat de la dépense de l'escurie du roy* pendant l'année 1567, dont un *brouillard* est conservé au château d'Oiron. Sous ce titre : *Autres officiers qui estoient aux feuz rois François* I^er^, *Henry et François dernier*, se trouve l'article suivant : « A Bertran de « Ovillona, dit Janot le Basque, vallet de pied, C livres. »

S'il ne ressort pas de ces deux documents que Bertrand Ovillona ait été l'apprenti ou le collaborateur de Cherpentier et de Bernart, il en résulte au moins d'une manière précise qu'il était encore au service du seigneur d'Oiron en 1558, et qu'il avait alors toute la confiance de Claude Gouffier. Malgré le long espace de temps écoulé entre l'époque où a commencé la fabrication de la faïence (1529) et la date de la quittance, nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir le moindre doute au sujet de l'identité de Jehannot. Il était jeune au moment où Chevreau donnait de ses nouvelles à Hélène de Hangest ; les termes de sa lettre le prouvent. C'est bien lui que nous retrouvons en 1558. La présence de son nom, neuf années plus tard, sur la liste des officiers-pensionnaires du roi, et la qualité qu'on lui attribue, ne prouvent pas, selon nous, qu'il eût quitté son ancien maître pour devenir valet de pied de Henri II ou de François II. Nous pensons que, par le crédit du grand écuyer,

(1) Perrinet était l'argentier de Claude Gouffier, grand écuyer.

Hosted by Google

Ovillona a pu être compté au nombre des serviteurs du roi, pour toucher un secours rendu nécessaire par son âge et peut-être par ses infirmités. Du reste, il ne devait pas être le seul individu jouissant de cette faveur. Les noms de quelques autres pensionnaires, figurant dans le compte, attirent notre attention. Le Maire, valet de pages, Le Maire, conducteur de coche, Jehan de Poy et Jehan du Puy, palefreniers, sont probablement des Oironais.

La pièce de 1558 nous montre Jehannot, chargé d'une mission de confiance, sans nous indiquer à quel travail il avait l'habitude de se livrer. A défaut de preuves contraires et en présence des expressions de la lettre de Laurent Chevreau, nous pensons qu'on peut voir en lui l'apprenti et le successeur de Cherpentier. Dans une certaine mesure, sa nationalité viendrait à l'appui de notre conjecture. En sa qualité d'Espagnol, il avait sans doute plus qu'un autre les dispositions nécessaires pour étudier l'art de terre et devenir un ouvrier habile. La pensée nous est venue de lui attribuer une part plus importante dans la fabrication; mais nous avons changé d'avis, après avoir consulté le conservateur du Musée de Sèvres, M. Riocreux, ce savant dont le nom fait autorité en pareille matière. L'œuvre des potiers d'Hélène de Hangest est essentiellement originale. La matière première, le mode de fabrication et le genre d'ornementation, tout est exceptionnel. Les faïences artistiques d'Oiron n'ont absolument rien de commun avec les produits Hispano-Moresques. Malgré la collaboration d'Ovillona, elles sont Françaises et Poitevines. Nous nous en félicitons doublement.

Nous remarquons, dans le compte des dépenses de l'écurie du roi, que le nom d'Ovillona est précédé de la particule *de*. Nous ne devons pas attacher sans doute une grande importance à cette modification. Cependant il nous est impossible de ne pas faire à ce sujet un rapprochement dont la pensée nous est suggérée par des mentions établies sur les registres de naissances tenus à Oiron, au XVII^e^ siècle. Tous les Cherpentier du pays paraissent avoir certaines velléités nobiliaires; l'un s'intitule s^r^ de Saulerais, un autre s^r^ du Petit-Champ, un troisième s^r^ de Bénavant. Les archives de la mairie ne sont pas assez an-

Hosted by Google

ciennes pour permettre de remonter jusqu'au XVI^e^ siècle; mais, d'après quelques vagues indications, nous pensons que François Cherpentier, le potier, est devenu seigneur de la Grillière. Si Ovillona n'était pas de famille noble, il s'est anobli de sa propre autorité, à l'imitation de Cherpentier.

IMBERT.

—

BAIL

DES FERMES MUABLES

DE LA CHATELLENIE DE PARTENAY

POUR L'ANNÉE 1516.

—

Parch.

L'original de cette pièce, était au nombre des papiers, mis un instant en dépôt, à Niort, par M. de Magny, au commencement de l'année dernière. Malgré de longues recherches à travers ces résidus de toutes les collections importantes livrées au commerce Parisien depuis le commencement du siècle, je n'en trouvai point d'autre qui fut relative aux études historiques que j'ai depuis longtemps entreprises sur le bourg de Champdeniers et encore ce bail ne s'y rapporte-t-il que fort incidemment. Il trouve mieux sa place à la suite de l'histoire de Parthenay, publiée par mon ami B. Ledain, il y a quelques années. C'est comme complément de ce travail que je le livre aux lecteurs de la *Revue.*

Les *fermes muables,* contrairement aux *fermes perpétuelles,* étaient renouvelées chaque année. Le personnel des titulaires changeait sans cesse, de là le nom de *fermes muables.*

Hosted by Google

Les droits qu'elles mentionnent varient de ville à ville dans une même province comme nos octrois actuels dans un même département. Ce n'est qu'en les comparant d'un lieu à un autre qu'on peut se faire une idée exacte de l'impôt perçu et de la matière imposée.

J'offre ce nouveau document à ceux qui voudront s'occuper de ces recherches et retrouver quelques données statistiques sur le commerce et l'industrie du pays, en ces temps déjà éloignés.

L. Desaivre.

29 *décembre* 1516.

Bail et adjudication des fermes muables de la chatellenie de Partenay a différents fermiers y dénommés (1).

C'est le bail et adjudicacion des fermes muables de ceste présente année de ceste ville, bourgs et faulxbourgs, terre, sgrie et chastellenie de Parthenay, affermée par nous Jacques Girault, licentié en loix, chastellain dudit lieu, car lors le receveur desd. sgries estoit décédé et n'en avoit encore esté pourveu. Es présences de maistres Guy Papin et Geoffroy Chaigneau, procureurs desd. sgries, Jehan du Vignault, praticien en court laye et plusieurs autres, le vingtneufiesme jour de décembre, l'an mil cincq cens et seze, aux personnes et enchérisseurs nomméz et déclarez en chacun des articles contenuz en ces présentes, ainsi qu'il ensuyt :

1° *Le droit des grans poix de ceste ville* a esté adjugé à Pierre Guillemart, l'ayné, come plus offrant et dernier encherisseur, au prix de doze livres tournoys (2).

(1) Ce titre a été écrit à la fin du XVIII[e] siècle.

(2) Les droits des *grands poids* étaient analogues à ceux qu'on percevait dans certaines villes sous le nom de Poids-le-Roi. Ces derniers se rapportaient à la pesée des marchandises faite ou censée faite au Poids-

Hosted by Google

2° *Le droit et proffit du levage des farines et mynotz, avecques les péages traversans de toutes denrées passans et repassans par lad. ville, bourgs et faulxbourgs*, a esté adjugé à Pierre de la Vinière, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au prix de 12[l] 16[s] (1).

3° *La vente et levage des draps vendus en gros et le proffit du seel pour seller lesd. draps*, a esté adjugée à Jacques Dousset, au prix de sept vingt quatre livres tournoys (2).

4° *Le droit des estaulx aux drapiers, avecques le proffit du soumaille de tous draps venduz en détail*, est adjugé à Loys Cardinault, au prix et somme de 18[l] (3).

5° *La vente des huilles et gresses*, est adjugée à Martin Mallage, au prix de 40 solz tournoys.

6° *La vente du pain, avecques les estaulx à vendre icelluy* en la manière accoutumée, est adjugée à Guillaume Gaultereau, au prix de 54[l].

7° *La vente du vin venduz en détail en ceste ville, bourgs et faulxbourgs,* est adjugée à Martin Mallage au prix de 40 solz tournoys.

8° *La vente de la Poissonnerie,* est adjugée à Jehan Letart, au prix de 26 solz 9[d] tournoys.

9° *La vente des rasteaux, paniers, fourches et fléaux,*

le-Roi, *c'est-à-dire au Poids-du-Roi*, sous le spécieux prétexte d'assurer la fidélité des ventes ou des transports.

(1) Les *péages* étaient perçus pour le passage des hommes, voitures, bestiaux, marchandises et denrées sur des rivières, des chemins, des places, etc.

Les marchandises qui ne faisaient que traverser le territoire n'étaient soumises qu'au *péage traversant*.

Une billette (enseigne en forme de barillet) placée au bout d'une perche, indiquait de loin aux voyageurs le lieu où se faisait la collecte.

(2) Les étoffes pouvaient être à la fois *plombées* et *marquées*.

(3) *Soumaille*. Les droits du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, dans le bourg de Saint-Hilaire, sur la vente, revente et échange, étaient fixés à 12 deniers et maille (sol et maille) pour livre du prix des bêtes à pied fourchu. — Rédet, chartes de Saint-Hilaire, t. II, 1583.

Hosted by Google

grelles, barrilz, boiceaux, tamys, seigles, seigleaux, et tout boys tourné a esté adjugée à Michelet Berland, au pris de treze sølz, six deniers tournoys (1).

10° *La vente de la mercerie* et *coutellerie,* excepté l'estau de feu Chapellain, est adjugée à Jehan Moreau, au pris de 24 solz tournoys.

11° *La vente du tan,* a esté adjugée à Ambroys de la Balle, au pris de 2 sols t^s^.

12° *La vente de toutes touelles, en langes et en linge,* a esté adjugée à Jehan Moreau, au pris de 6 solz 3 deniers t^s^ (2).

13° *La vente de toutes laynes fillées et à filler comme chanvre, laufect* et *lings,* qui se vendent en halle, bourgs et faulxbourgs dud. Partenay, a esté adjugée à Pierre Chollet, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 4^l^ (3).

14° *La vente de toute ferronnerie et baterie et le proffit des estaulx* où se vend lad. ferronnerie et plassaige d'iceulx, est adjugée à Laurens Sayve, au pris de 48 solz tournoys (4).

15° *La vente de tout boys ouvré et à ouvrer comme Rouhes, levaige d'icelluy, de tout boys de sye, de doulouère, sercles, fretes* et *botz,* est adjugée à Martin Mallage, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 14 solz t^s^ (5).

16° *Le proffit des seaulx establiz aux contraictz à Champdenier,* est adjugé à Pierre Fouchier, au pris de 12^s^ 6^d^ t^s^.

(1) *Grelle.* — Crible.

Seigle. — Seau plus large que haut. Est employé dans le même sens dans le patois Angevin.

Seigleau. — Seau.

(2) *Touelles en langes et en linge*, c'est-à-dire toile en pièce ou appropriée à ses différents usages (nappes, draps, chemises, essuie-mains, etc.).

(3) *Laufect.*— Fil préparé pour faire la toile. D. C.

(4) *Baterie.* — Fer battu, on dit encore batterie de cuisine, dans ce cas ce mot s'applique plus spécialement au cuivre.

Ferronnerie. — Les marchands de fer de nos jours ont remplacé les anciens ferronniers.

(5) *Doulouère.* — Doloire.

Botz. — Pour sabots.

Hosted by Google

17° *Le proffit et revenu du minaige,* ainsi qu'il a acoustumé estre baillé, *avecqs les adjoutaiges des boiceaux et mesures à huilles,* est adjugé à Jacques Rocquet, au pris de 8[l] (1).

18° *Le proffit des fours à ban,* ainsi qu'ilz ont acoutumez estre baillez, est adjugé à Jehan Manceau, à six vingts quinze livres tournoys.

19° *Le proffit des seaulx estabiiz aux contraictz à Partenay,* est adjugé à Françoys Maistre, au prix de 17[l].

20° *Le proffit des péages de Cours et de Champdenier,* est adjugé à Martin Myot, au pris de 6[d] t[s].

21° *La vente de toutes bestes à pié ron et fourchu et de toutes peaux vendues on Vauvert, esd. bourgs et faulxbourgs,* est adjugée à Jehan Chasteigner, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 6[l] (2).

22° *La vente de lesgrin et levaige d'icelluy*, a esté adjugée à Gillet Bouchart, au pris de 39 solz t[s] (3).

23° *La vente de toute verrie et poterie cuyte, et teublerie*, a esté adjugée à Jehan Sabourin, au pris de 42 sols tournois (4).

24° *La vente de tout guesde garence, fenillet et autres choses appartenant à tainctures,* a esté adjugée à Phelipon Allonneau, au pris de 27 solz 6[d] t[s].

25° *La vente de toute sargerie et tapisserie*, a esté adjugée à Pierre Brossart, au pris de 15[d] t[s].

(1) *Minaige.* — Halle aux grains où dans le principe on percevait un droit sur chaque *mine* de grain, en garantie de la mesure. Le droit survécut à la mesure qui lui avait donné son nom.

Adjoutaiges des boiceaux. — Droit perçu pour la vérification de cette mesure.

Le seigneur doit avoir mesure pour y adjouter ses subjects. Coutumes du Poitou; Poitiers, Jean de Marnef au Pellican, 1606.

(2) *Vauvert.* — Une rue de Parthenay s'appelle encore la *montée du Vauvert.*

(3) *Lesgrin.* — Les herbes potagères qui ont de l'âcreté. Aulx, oignons, échalottes, etc. D. C.

Saumata de Cepis, de alleis.

Péage d'Orgo, comté de Provence.

(Cartulaire de saint Victor de Marseille, t. I[er], milieu du XIII[e] siècle).

(4) *Teublerie.* — Tuilerie.

Hosted by Google

26° *La vente de la pelleterie et levage d'icelle* est adjugée à Alphon Cocquereau, au pris de 2^{s} 3^{d} t^{s}.

27° *Le proffit des deniers des fenestres, deuz à Mgr*, chacun an, est adjugé à Jehan de Montantier, au pris de 3^{s} 4^{d} t^{s} (1).

28° *Le proffit des cartes dû sel,* est adjugé à Loys Laurens, au pris de 21 boiceau sel (2).

29° *Le proffit des solles* et *soulliers deuz à Mgr,* chacun an, on ceste ville, bourgs et faulxbourgs, par les tanneurs et suyres, est adjugé à Françoys Mosnereau, à 20^{s} t^{s} (3).

30° *Le proffit du ban à vendre vin à détail à la feste de Nostre Dame de Champdeleure* prochainement venant, qui dure huyt jours, est adjugé à Pierre Chollet, au pris de 4^{l}.

31° *Le droit et proffit des estaux aux bouchiers de la grant boucherie* de ceste ville de Partenay, est adjugé à Lucas Régne, au pris de 24^{l}.

32° *Le proffit et revenu du marché de la Ferrière avecques les péages de Thenezay, Londouzière et la Crousille excepté la prévousté d'Aultin*, est adjugé à Guillemyn Gardien, à 35^{l} 13^{s} t^{s}.

33° *Le proffit des péages de Verruyes, Mazières, Sainct-Layn, Vouhé, Pompere, les Grouzeliers, les Enclaves, Soustiers, St-Mars-la-Lande, Chasteau-Bourdin, St-Pardoulx,* est adjugé à Yvon Ugron, au pris de 20^{s} t^{s}.

34° *Le proffit des bancs neufz à vendre poisson froys en la poissonnerie dud. Partenay,* est adjugé à Denys Morin, au pris de sept livres dix solz t^{s}.

35° *Le proffit des estaulx aux tanneurs et suyres,* est adjugé à Jehan Bodier, au pris de 60^{s} t^{s}.

(1) *Les deniers des fenestres.* — Il ne s'agit point ici d'un impôt analogue à celui des portes et fenêtres que nous payons aujourd'hui, mais tout simplement du droit perçu pour avoir boutique ou fenêtre sur la rue pour y exposer des marchandises en vente. *Vide D. C. Verb. Fenestragium.*

(2) *Le profit des cartes du sel.* — Redevance sur chaque carte de sel en garantie de la mesure.

(3) *Solles et soulliers.* — Solla, semelles D. C.

Suyre. — Cordonnier.

Hosted by Google

36° *Le proffit des troys places avecques une petite halle joignant ausd. troys places, laquelle soullait estre comprinse en la grant boucherie* ainsi qu'elle se poursuit et comprant par le dehors de ladite boucherie, est adjugé à Loys Laurens, au pris de 4[l].

37° *Le proffit des grèves à prandre poisson depuys le ponth de Partenay le Veil jusques au pré de Jacques Poignarre,* est adjugé à Michelet Berland, au pris de 4 livres et demye de cere (1).

38° *Le proffit de la place estant près le carreffour des poix aux farines assise soubz la maison de Gabriel Pidoulx,* et de présent à Pierre Mesmeau, est adjugé à Jehan Moreau, au pris de 6[s] t[s] (2).

Adjugées lesd. fermes aux personnes inscriptes en chacun article de ces présentes comme plus offrans et derniers enchérisseurs, au pris contenu en chacun desd. articles, lesquelx pris chacun desd. fermiers et leurs pleges pour le contenu de leur dite ferme respectivement, seront tenuz payer lesd. pris tant de deniers, sau, que cère (3), au receveur de la cour de céans et leurs plèges pour soy et pour le tout, par les quatre quartiers de l'an, par esgalle porcion, savoir est, es festes de Nostre Dame de Mars, St Jehan Baptiste, St Michel et Noël prochainement venans, prorata par tant que au fait d'un chacun pourra toucher.

Et ad ce faire lesd. fermiers ont obligé et obligent tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et advenir quelxconques et leurs propres corps, en renonciant sur ce au benefice d'ordre et de division et détencion et emprisonnement d'iceulx et comme si c'estoit pour les propres deniers et afaires du Roy n[re] sire.

Et lesquelx dits fermiers et chacun deulx de leur bon gré et volonté des a présent comme des lors se sont a ce establiz

(1) *Cère.* — Cire.

(2) Les *poids aux farines* dont il est question dans le dernier article faisaient partie des *grands poids*. Il y a encore à Parthenay une rue du Poids aux Farines.

(3) *Sau.* — Sel.

Hosted by Google

constituez et soubmis et ont renuncez à tous respitz et privilléges de non payer lesd. fermes.

Et à ce faire, tenir, garder et acomplir les dessusd. et chacun d'eulx respectivement ont esté jugez et condampnez par nous chastellain susd., à ce présent le procureur de la seigneurie dud. Partenay stippullant et acceptant.

Et avons saulvé et saulvons à toutes personnes de pouvoir terroyer et mestoier lesd. fermes au dedans la huitenne de l'adjudicacion d'icelle.

Et avons enjoinct et enjoignons ausd. fermiers et chacun deulx de bailler et fournir de pleges bons et suffisans pour le paiement desd. fermes dedans lad. huitenne, a peyne de poier la folle enchière, en laquelle en defaut de ce les avons condampné à la paier promptement.

Donné et fait par nous d. chastellain les jour et an susd.

J. GIRAUD, pro sigillo.
GAULTEREAU, pour registre.

—

GLOSSAIRE POITEVIN

P.

PAILLER, v. a., former avec de la paille, et par catachrèse, avec toute autre matière, le siége d'une chaise, d'un fauteuil.

PALANDRER, v. n., retarder, différer. — *Pre que palandres-tu tant?*

PALICE, s. f., haie sèche ou vive; du mot de la basse latinité *palitium,* clôture en pieux, en bois, faite de *palus*, pieu.

PARER, v. a., peler, enlever la peau d'un fruit.

PARPAILLON, s. m., papillon. — Se trouve dans Rabelais.

Hosted by Google

Parpoi, s. m., la poitrine, l'estomac, le devant du corps. — *Le coup li a douné dans le parpoi.*

Parure, s. f., pelure, peau que l'on enlève des fruits.

Passer, v. a., avoir de quoi nourrir. — *Tu ne pourras jà passer ta vache tout l'hiver.* — Ne s'applique pas aux personnes.

Passes, s. f. pl., petites bêtes qui s'attachent aux bœufs.

Pater (se), v. pr., on se pate, quand marchant dans un terrain boueux on emporte la terre avec ses pieds.

Patinet, s. m., écorcheur.

Patira, Patirea, s. et adj., termes de commisération signifiant : 1° Souffre-douleur; 2° celui, celle que l'on maltraite toujours sans motif dans une maison; 3° enfant toujours malingre ou devenu orphelin.

Pau, s. m., pieu — on prononce souvent *pao.*

Paucrasse, s. f., perche enfoncée en terre et à laquelle on attache une corde pour y étendre du linge. — Terme fort usité à Niort. — Des deux mots latins *palus,* pieu, *crassus* gros.

Pegnoter, v. a. et n., mâcher avec peine, ou manger avec dédain.

Pellasse, s. f. (très-bref) : 1° Morceau d'écorce d'arbre; 2° pelure d'un fruit. — Du latin *pellis,* peau.

Pellon, s. m. (prononcez plon); bogue, enveloppe de la châtaigne. — *Mes châtaignes sont encore dans les pellons.*

Pennon, s. m. (prononcez pnon); variante du mot précédent.

Perot, Perotte; dindon, dinde.

Persec, Presec (prononcez persai, preçai), s. m., pavie, pêche qui ne quitte pas le noyau; du latin *persicum,* sous-entendu *malum,* fruit venant de Perse.

Persetier, Presetier, s. m., arbre qui donne le persec. — Les horticulteurs disent persequier.

Personnier, Personnière, s. celui, celle qui est domestique dans la même maison que nous. — *Ie ai été le personnier de mon cousin.*

Peta, s. m., marque, tache.— *Le chat a trois petas jaunes.*

Petassé, Petassaïe, adj., moucheté, tacheté.

Petasser, v. n., se dit d'une femme qui se remue beaucoup

Hosted by Google

et n'avance à rien, ou encore qui fait beaucoup de bruit en paroles.

Peuille, s. f., motte de terre garnie d'herbe que l'on enlève avec la pelle. — *Apporte iquy tes peuilles.*

Piacre, adj., des deux genres, malade. — *Ah! qu'elle est piacre!* — C'est l'adj. français piètre.

Pialou, Patinet et Blanchisseur. — Ces trois subst. sont des termes de délicatesse pour éviter celui d'écorcheur. — *Pialou,* c'est comme si on disait leveur de peau; *pia,* peau; *lou,* contraction de leveur, levou.

Piassement, s. m., le cri des poussins.

Piasser, v. n., crier en parlant des poussins.

Pibau, s. m., petite anguille des marais. Fort connu à Niort.

Pibole, s. f., musette, cornemuse, vèze, et par extension la clarinette. L'on donne également le nom de pibole à la coccinelle, appelée la bête du bon Dieu.

Pic-a-pic, loc. adv., être pic-à-pic, à deux de jeu.

Picassé, picassaïe, part. passé de picasser; marqueté, tacheté.

Picasser, v. a., tacheter, moucheter; vient de *pica*, pie, oiseau à plumage blanc et noir.

Picher, s. m., vase de terre dans lequel on boit; du grec βικος.

Pidale, s. f., femme qui se plaint sans rime ni raison. — *L'as-tu entendue, quiaille pidale?*

Pidaler (se), se plaindre sans cesse et sans motif. — *Preque se pidaler tant?*

Piger, v. n., creuser. — *Faut piger davantage, à cette fin de trouver la source.*

Pigouille, s. f., gaffe, perche armée d'un croc qui sert à pousser le bateau. Terme fort connu des bateliers du Marais.

Pigrolé, pigrolaïe, adj., marqueté, tacheté.

Pigrolier, s. m., pic vert, oiseau.

Piquasse, s. f., piquant, ce qui pique. — *Bâton couvert de piquassses.*

Piron, s. m., oison.

Pirotte, s. f., oie.

Pivette, s. f., herbe fine qui commence à poindre.

Hosted by Google

PLACE, s. f., rez-de-chaussée, planches d'une chambre. — *Qu'on gence promptement la place.*

PLAINEREAU, PLAINERELLE, subst., qui habite les pays de plaine, par opposition à qui habite les pays couverts.

PLAINT, s. m., gémissement, plainte. — *La voix de la malade n'a jeté qu'in plaint toute la neut;* du latin *planctus,* masculin.

PLAN, s. m., place, terrain uni d'une certaine étendue. Longtemps encore à Poitiers, on dira dans un certain monde, voire même on imprimera dans les petites affiches, le plan Saint-Didier, le plan de Saint-Pierre, le plan de la Celle. Dans la commune de Chantecorps existe le plan de Saint-Gérauld, auprès de la forêt et du village de ce nom.

PLESSIS (le), nom de castel, de logis. On lit dans le *Quentin Durward* de Walter Scott : Les bois de Plessis-lez-Tours comprenaient un parc royal formé par une clôture qu'on nommait dans le latin du moyen-âge *plexitium;* ce qui fit donner le nom de Plessis à un si grand nombre de villages en France.

PLOYE, (prononcez ploiie), s. m., manière de plier les étoffes, le linge.

PLUMAGER, v. a., nettoyer avec le plumail. — *Ne manque pas à plumager les tables, les meubles, etc.*

PLUMER LA GROLLE, faire un léger repas, quand on prévoit que celui qu'on doit faire plus tard ne se prendra pas à l'heure ordinaire.

POCHAÏE, POCHIE, s. f., sac plein de blé, de pommes, de laine, etc.; pris absolument, sac de blé. — *Faut mettre de l'argent à dispart à quiaille fin d'acheter la pochaïe.*

POCRON, s. et adj., tâte-poule, celui qui se mêle trop des soins du ménage.

POINTUSER, v. a., aiguiser, rendre pointu.

POMME-A-VIRER, s. f., toupie, sabot.

PONER, v. a. et n., terme de joueur, payer, mettre au jeu, — très-long.

PONET, s. m., toton, jeu d'enfants.

PONETTE, s. f., casserole de terre où l'on fait crêmer le lait, — très-bref.

Hosted by Google

Ponne, s. f., 1° cuvier. — *Ta ponne sera trop petite pour tout ton linge;* 2° bourbier, *ie ai rencontré ine ponne où ie ai manqué de rester;* 3° touffe de genêts, d'ajoncs, etc., etc., *le lapin a foui dans ine ponne d'ajoncs.*

Potet, s. m., pot de terre, de grès, de métal destiné à contenir de l'eau, du vin. — *Fais-me passer le potet.*

Pou, Pao, s. f., frayeur, peur, du latin *pavor.* Anciennement on écrivait et prononçait *paor.* On voit que ce dernier mot est le mot latin *pavor* moins le *v.*

Pouble, s. m., peuplier. — Du latin *populus.*

Pouche, Puche, s. f., le sédiment des liqueurs. — *Ce qui reste dans la cruche n'est que de la pouche.*

Poudre, s. f., jument qui n'a pas été montée, jetonne; du mot de la basse latinité, *pullitra*, venant de *pullus*, poulain.

Pougne, Pogne, s. f., poignet, avoir une bonne pogne, être fort. — Du latin *pugnus*, poing.

Pouiller, v. a., mettre, passer. — *Le vent n'est pas chaud, pouille vite ta veste.*

Pouiller (se), v. pr., prendre sa veste, sa robe.

Pouroux, Pourouse, adj., variante de l'adj. français, peureux, peureuse.

Pourrin, s. m., bouses et crottins mis en tas dans un champ et qui, pourris, servent de fumier.

Pousseveille, s. f., naide, terrain humide. — *Ho-l-y a-t-ine pousseveille daus ton champ.*

Pouvre, s. f., poussière. — *Le chemin était tout plein de pouvre.*

Pouvrer, v. a., couvrir de poussière. — *Ton mulet, en marchant vite, nous a pouvrés.*

Pouvrer, v. imp., y avoir de la poussière. — *Hier ho pouvrait fort dans la route.*

Pouvroux, Pouvrouse, adj., plein de poussière. — *Chemin pouvroux, route pouvrouse.*

Pouzaïe, s. f., pouce-évent, augmentation de la longueur de la mesure en mettant le pouce à la suite du bout de l'aune; au figuré, *mettre la pouzaïe au bout de l'aune*, médire horriblement.

Hosted by Google

Poy, adv., peu. — *Poy de gens sont sages.*

Praie, s. f., prairie. — *Mets les bêtes dans la praie.*

Prasse, s. f., moineau, surtout le friquet. Du latin *passer.*

Prassetière, s. f., filet pour prendre des prasses la nuit, aux flambeaux, autour des paillers.

Pre, prépos., 1° par. — *Passe pre les champs.* 2° pour, *quand travailleras-tu pre nous?*

Prêcher, v. a. et n., parler, dire. — *Ne prêche pas si haut, on t'entend assez.*

Précioté, s. f., 1° chose rare. — *Les poires du voisin sont ine précioté.* 2° événement peu ordinaire. — *Ho l'est ine précioté que de vous voir iquy.*

Prelucher, v. a., lécher avec un raffinement de sensualité.

Prelucher (se), v. pr., se lécher.

Pr'enture, loc. adv., par aventure, par hazard.

Preque, conj., pourquoi. — *Preque ne prêches-tu pas?*

Prime, adj. des deux genres. 1° Qui s'y prend de bonne heure pour quelque chose que ce soit. — *Ie aime les gens primes.* 2° Précoce, hâtif. — *Mon verger n'est jamais prime.*

Prime (à heure de), locution usitée auprès de Bressuire. — *La messe se dira à heure de prime;* de bonne heure.

Prou, adv. 1° Suffisamment; se trouve dans la chanson suisse, le Ranz des Vaches, qui comme on sait est en langue romane. 2° Beaucoup. — *Ni poy ni prou.*

Proust, nom propre; corruption de prévost, qui l'est lui-même du latin *prœpositus*, préposé, commandant.

Pue, s. f., dent de râteau. — *Le bois de prunellier fait d'excellentes pues.*

Q

Quairreu, s. m., plan, terrain vain et vague auprès des borderies. Fermes, villages, à la rencontre de plusieurs chemins;

Hosted by Google

du mot de la basse latinité *quarreriæ*, place; le mot anglais *square* n'a peut-être pas une autre origine.

QUAIRRILLON, (prononcez quairglon), s. m., petit quairreu à la rencontre de plusieurs chemins.

QUALIFIER, v. a., traiter honorablement, avoir des attentions. — *Si tu veux être l'héritier de la tante, faut la qualifier, mon garçon.*

QUARTE, s. f., les trois mois de la St-Jean à la St-Michel qui, en effet, composent la quatrième (*quarta*, en latin) partie de l'année. — *Mon mari ne se loue que dans la quarte.*

QUARTERON, s. m., même signification que le mot précédent; usité auprès de Bressuire.

QUASIMENT, adv., à peu près, quasi. — *Ie était quasiment décidé à te suivre.*

QUAU, QUAUL, adj. démonst., masc., cet. — *As-tu vu quau sot chercher à me nuire?* Quaul s'emploie devant une voyelle. — *As-tu vu quaul imbécile?*

QUAUNI, QUAUNIE, part. passé de quaunir, désappointé, attrapé. — *Ton valet a bein été quauni.* C'est probablement l'adj. quinaud, par métathèse.

QUAUNIR, v. a., attraper, désappointer. — *Ie vous l'ai joliment quauni.* Ne s'emploie guère qu'aux temps composés.

QUEMENT, adv., comme, comment, du latin *quomodo*. — *Quement va le malade haneut?*

QUEMENTAGE, s. m., ce que l'on mange avec le pain, pitance. — *Ta viande est jà finie, veux-tu d'autre quementage?*

QUEMENTER, v. a. et n., manger peu de ce que l'on mange avec le pain. — *Tu ne quementes guère.*

QUENAILLE, subs. et adj. des deux genres, enfant. — *Tu n'as pas de raison de battre quiaille quenaille.*

QUENAILLER, v. n., agir en quenaille.

QUENAILLERIES, s. f. pluriel, conduite, propos d'enfant. — *Gle se cret fin avec ses quenailleries.*

QUEU, adj. démonst. et admiratif, cet, cette; quel, quelle. — *Queu brave garçon était ton frère!* — On dit queul, queulle devant une voyelle.

QU'HOURE, loc. adv., quand. — *Qu'houre partiras-tu?* —

Hosted by Google

Les deux mots latins *quâ,* à quelle, *horâ,* heure composent ce mot.

Quiau, masc., Quialle, Quiaille, fém., adj. démonst., cet, cette. — *As-tu parlé à quiau-l-homme?* Quiallés, quiaillés au pluriel et des deux genres. — *Quenais-tu quiaillés gens, quiallés chrétiennes.*

Quieu, pr. dém., cela, ce. — *Donne-me donc quieu.*

Quy, adv., ici. — *Que veins-tu encore faire quy?*

R

Rabalaïe, Rabalie, s. f., grand nombre. — *Quement fait pre vivre le voisin avec sa rabalie d'enfants?*

Rabale, s. f., racloire, radoire.

Rabaler, v. n., passer la rabale sur le boisseau.

Rabater, v. n., frapper. — *Rabâte à la seconde porte on t'ouvrira.* — Vient du grec.

Rabinaïe, Rabinie, s. f., matinée, court instant.— *Quialle besogne se fera dans ine rabinie.*

Rabiner, v. a., suivre. — L'enfant ne pourra nous rabiner? Au neutre, travailler. — *Avec le bourgeois, ho faut rabiner.*

Rabistoquer, v. a. et n., raccommoder tant bien que mal.

Rabouail, Rabouaire, Raboy, s. m., ravine, grosse averse. — *Le rabouail a tout entraîné.*

Rachoux, Rachouse, adj., mal uni, mal poli.

Raffier, v. n., replanter, remplacer par d'autres arbres les arbres morts ou détruits. — Ne se dit guère que des arbres fruitiers.

Ragouillage, s. m., mets fort liquide et peu succulent.

Ragouillet, s. m., mets composé de miel en grande partie.

Raide, adv., beaucoup, fort. — *Mes poulets sont raide gras.*

Ralle, s. f. : 1° Morceau de quoi que ce soit. — *Au diable*

Hosted by Google

l'épine qui a emporté ine ralle de ma robe. 2° brebis maigre. — *A Thénezay on ne tue que daux ralles.* — très-bref.

Raller (se), v. pr., se rapprocher dans l'espérance d'un service, d'un héritage, etc., etc. — *Jondet se ralle auprès de sa tante* — très-long. C'est sans doute le terme de marine rallier.

Ramaïe, Ramie, s. f., averse, grain. — *Ie ai attrapé toute la ramaïe.*

Rampeau, s. m., sorte de jeu à trois quilles.

Rampeller, v. n., c'est mettre un second enjeu aussi fort que le premier.

Rande, s. f., sillon, rang. — *Le petit gars suivra bravement sa rande pendant la métive.*

Randre, v. n., alterner, rouler. — *Pre garder mon père pendant sa maladie, ie randais avec le valet.*

Ranquin, s. m., celui qui marche en tirant la jambe. — *Avance donc, pauvre ranquin.*

Ranquiner, v. n., tirer la jambe en marchant.

Ratouillé, Ratoullaïe, part. passé de se ratouiller, inondé d'eau.

Ratouiller (se), v. pr., être inondé d'aiguail, de pluie. — *Ie li ai bein dit qua se ratouillerait, en passant dans la praie.*

Rayonne, s. m., pelle de fer recourbée pour tracer ce que les jardiniers appellent des rayons.

Recaler, v. a., 1° refaire, nettoyer, en parlant des fossés; 2° rafraîchir, redonner des forces. — *Ton coup de vin m'a recalé.*

Recaler (se), v. pr., reprendre des forces, soit en mangeant, soit en se reposant.

Recremer, v. a., rappeler, recommander. — *Recreme au valet de m'apporter ma veste.*

Recremer (se), v. pr., se ressouvenir, se rappeler. — *Ie me recreme l'affaire.*

Réçuner, v. n., prendre le second repas. — Du latin *recœnare.*

Reçuner, s. m., le second repas qui est d'ordinaire dans l'après-midi.

Regnocher, v. n., rire en dessous et en se moquant.

Hosted by Google

Remail, Remeil, s. m., pis. — Vient du latin *rumen*.

Remailler, Remeiller, v. n., se dit des brebis, chèvres, juments, vaches, dont le pis se gonfle à mesure qu'approche le moment de mettre bas.

Remeler, v. a. et n. C'est le verbe français grommeler, légèrement altéré.

Remoufler, v. n., renâcler.

Remouflais, s. m., l'action de remoufler, de faire un certain bruit en retirant son haleine par le nez. C'est une onomatopée.

Remuer, v. a., déménager, transporter les meubles d'un autre dans son nouveau domicile.

Remuer (se), v. pr., déménager.

Renaler, v. n., faire le reneau, relever la terre en rond en semant le blé.

Renaloir, s. m., instrument d'agriculture, propre à renaler.

Reneau, s. m., terre relevée en rond, entre deux raies.

Renoncier, v. a. et n., renoncer, cesser d'agir. — *Le vent m'a forcé de renoncier l'ouvrage.* Du latin *renunciare.*

Renoter, v. a. et n., murmurer, trouver à redire. — *Que renotes-tu donc entre les dents?*

Resie, Resiaïe, s. f., soirée, serée. — Métathèse fort usitée auprès de Bressuire, le *s* est rude.

Retirance, s. f., 1° ressemblance. — *N'as-tu pas remarqué la retirance qu'o-l-y a-t-entre les deux frères?* 2° asile, lieu où on loge. — *Ie ne sais où faire ma retirance.*

Retiver, v. n., se dit comme l'adj. français au propre et au figuré. Ce verbe patois devrait, de temps immémorial, faire partie de la langue française.

Revilé, Revilaie, part. passé de reviler, 1° débordé, débordée, en parlant des eaux; 2° qui est à demi-terme dans le ventre de sa mère; 3° revenu en santé.

Reviler, v. n., 1° déborder; 2° être à demi-terme dans le ventre de sa mère; 3° revenir en santé.

Revinquant, revinquante, adj. verb., ennuyeux, importun. — *Oh! enfants revinquants!*

Revinquer, v. a. et n., importuner, tarabuster. — *Va-t-en, tu me revinques.*

Hosted by Google

Revoliner, v. n., tourbillonner, en parlant du vent, de la fumée, de la poussière.

Riboute, s. f., gros bout un peu recourbé d'un gros bâton. — *Ie l'ai frappé de la riboute de mon bâton.*

Ricoiner, v. n., rire d'un air sot ou moqueur.

Rigourdaine, s. f., bourde, récit plaisant.

Ringer, v. n., ruminer.

Riorte, s. f., hart, morceau de bois tortillé dont on lie les fagots, etc.

Riorter, v. a., attacher avec la riorte.

Riper, v. n. 1° Folâtrer, comme font les enfants qui se poussent les uns les autres. 2° Travailler fort. — *Avons-nous ripé haneut!*

Rître, s. m., qui a une mine chétive, méprisable. Ce mot rappelle les reîtres, cavaliers allemands qui, lors de nos malheureuses guerres de religion, servant dans les armées protestantes, commirent de grands ravages en Poitou, notamment aux environs de Saint-Maixent, de la Mothe-Saint-Héray, de Bagnault, etc.

Rize, s. f., creux du sillon. — *Les rizes de ton champ sont pleines d'aive.*

Robe, s. f., l'habit de dessus des hommes, veste.

Rodour, s. m., routoir ; usité à Moncontour, le pays du beau lin.

Roler, v. a. 1° Retrousser, rouler. — *Roler sa chemise jusqu'au coude.* 2° Remplir. — *Ta soupe aux choux m'a rolé.*

Roler, v. n., être chargé, couvert, en parlant des arbres fruitiers.

Roler (se), v. pr., manger beaucoup d'une chose. — *Ton frère s'est rolé de melon ;* très-bref.

Roquer, v. n., se dit et de la pâture qui croque sous la dent de l'animal, et de l'animal qui roque. *La chevaline aime à roquer.* Ce verbe n'est autre que le verbe croquer, moins la première lettre.

Rosser, v. a., brouter entièrement l'herbe des prés, des champs, des pacages. — *Où paît le brelin, l'herbe est promptement rossaïe.*

Hosted by Google

Roucha, s. m., tige de quelques plantes légumineuses. — *Que feras-tu de tes rouchas de pois, de fèves, etc.*

Rouche, s. f., feuille d'iris sauvage. — *La loge de mes brelins a été couverte de rouches.*

Roueinche, adj. des deux genres; au propre, enrhumé, *voix roueinche;* au figuré, hargneux, déplaisant, *caractère roueinche*; c'est l'adj. français revêche.

Rouissoir, s. m., routoir, vient manifestement de rouir.

Rouler, v. n., exercer un commerce. — *Le voisin roule grous, ne roule pas si grous que son frère.*

Rousons (le jeudi, la fête daux), le jeudi, la fête de l'Ascension. On dit aussi simplement les Rousons. Dans ce mot on découvre Rogations sans trop de peine; usité dans le canton de Mazières-en-Gâtine.

Rovre, adj. des deux genres; au propre, raboteux, scabreux, *chemin rovre;* au figuré, dur, difficile, *caractère rovre.*

Royal, royale, adj., estimable. — *Queu royale femme était ta défunte mère!* C'est l'adj. français loyal, par la substitution de *r* à *l.*

Royou, s. m. routoir.

Ry (la tour de), domaine dans la commune de Coussay traversé par un ruisseau, en latin *rivus*, qui devient plus loin la petite rivière d'Anvigne.

L'abbé Rousseau.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

RECUEIL DES ACTES DE LA COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. T. II, N° 1, journal de M. Legrix (Claude-Furcy-André), chanoine de l'église cathédrale de Saintes (1781-1791).

Cet ouvrage est d'une grande utilité pour ceux qui voudront écrire notre histoire locale à l'époque de la Révolution. En peu de mots, voici le sommaire de cette œuvre, écrite au jour le jour, et qui ne se distingue ni par la clarté de l'exposition, ni par les qualités du style. Nomenclature chronologique des divers prêtres qui ont desservi l'église de Saintes. Récits de leurs installations et de leurs funérailles. Petites discussions survenues au sein du clergé saintongeais. Entrée de Mgr Robinet. Élections aux états-généraux. Fête de la fédération. Invitation par M. de la Magdeleine à MM. les avocats de la ville de cesser leurs querelles intestines. Tels sont les principaux faits de ce récit précédé d'une notice de M. Lacurie, et accompagné d'annotations de ce savant archéologue.

Ce journal intéressant, du reste, jette un bien faible jour sur les principaux événements accomplis durant cette période de dix années et ne peut servir que comme document à consulter aux personnes qui voudraient combler les lacunes et rectifier les erreurs de notre historien, M. Massiou. Si c'était le but auquel désirait parvenir la commission des arts et monuments, en faisant paraître cette publication, ce but elle l'a atteint. Qu'elle continue ces savants travaux, et nous donne les mémoires d'un respectable ecclésiastique de notre diocèse sur les événements survenus à Saintes, sous la Terreur, dont le manuscrit, un moment dans les mains de M. Conil, ancien rédacteur du *Courrier des deux Charentes*, destiné à paraître dans les colonnes de ce journal, n'a pu être livré à la publicité pour des motifs que j'ignore.

Hosted by Google

Mille remerciements à MM. les membres de la Commission pour avoir fait connaître le travail de M. Legrix. Puissent-ils continuer la publication des œuvres importantes concernant notre contrée.

La Saintonge est trop peu connue, et il est temps enfin de compléter son histoire et d'en élaguer toutes les fables débitées et servilement copiées par tous ceux qui ont parlé d'elle.

Sous le pseudonyme de N. Ulrich, dans un article publié dans le *Courrier des deux Charentes*, (le 17 mars 1864), il m'est arrivé de plaisanter certains géographes sur leurs notices concernant notre bonne ville.

Je demandai à MM. Ennery et Hirth où étaient à Saintes : *Le cours de physique*, la *pépinière départementale* et le *cabinet d'histoire naturelle* dont ils parlaient au tome IV, p. 492 de leur *dictionnaire géographique;* à M. Oscar Mac Carthy, *le parc à huîtres vertes estimées*, dont il est question dans le dictionnaire de la conversation, ce répertoire des connaissances usuelles. (T. 48, p. 92.)

Et enfin à M. Malte-Brun, auteur de la *France illustrée*, où était le *tombeau de Moïse* dont il donnait la gravure ; combien se vendaient les *pêches de Luchat*, si renommées? A quelle époque on pouvait chasser le *sanglier* dans nos forêts?

Je pourrai demander également aujourd'hui au *Magasin pittoresque* où il a vu à Saintes un *arc de triomphe en marbre blanc;* à M^me^ de Flesselles, *les jeunes voyageurs en France*, (3^e^ éd., p. 125, t. 2), quand *l'empereur Julien a construit ce monument*, où elle a appris que les Saintais aimaient *l'oisiveté*, *le plaisir*, *haïssaient la subordination et étaient entêtés*, *présomptueux*, *indiscrets*, *médisants et peu sincères.* (Même page.)

Pour certains, notre ville est la patrie de *Bernard Palissy*, du *médecin Guillotin*, du *conventionnel Garnier* et de M. *Dufaure*. (Encyclopédie Didot, t. 25, p. 174.) Pour d'autres, ce n'est que la patrie du *P. Amelotte*, *de l'Oratoire*, et du *P. Comte*, *jésuite. Tot capita*, *tot sensus*.

Ceux-ci nous apprennent que la *sous-préfecture est établie dans l'ancien palais épiscopal*, *que l'hôpital remplace le séminaire* (Malte-Brun, livre 54, p. 177, éd. 1853). Ceux-là, que le *quai de Reverseaux*, *notre seule promenade*, et une belle *fontaine de construction moderne*, embellissent notre ville. (Ennery et Hirth, *loco citato*.)

Mais la Saintonge entière, pas plus que Saintes que plusieurs auteurs, comme Rome, prétendent avoir été bâtie par les Troyens, (M^me^ de Flesselles, *loco citato*), n'a été respectée par MM. les écrivains.

Hosted by Google

Les vignes y portent une sorte de raisins noirs appelés *chauchets*, dont le jus est préférable à l'hypocras, nous apprend cette dame, (p. 126.)

La fine champagne est ainsi nommée du nom d'un village de la Charente-Inférieure, soutient M. Lorédan Larchey, dans ses *Excentricités du langage*, 5e éd., p. 67.

Je m'arrête, car j'ai honte pour nous, Saintais, d'être aussi mal connus et aussi mal appréciés.

Qu'ai-je dit? mal appréciés. Oh non, si ceux qui parlent de nous avec tant de légéreté ne connaissent pas notre ville, ils n'ignorent pas du moins les belles actions de nos compatriotes. Voici un fait rapporté par Mme de Flesselles, qui mérite d'être connu.

« Deux médecins distingués, dit cette dame, ont encore honoré le « département de la Charente-Inférieure : MM. Doussin-Dubreuil et « Colon furent les premiers qui introduisirent à Paris l'usage de la « vaccine; à l'amour de l'art, ils joignirent celui de l'humanité, au « point que pour mieux propager la nouvelle doctrine, ils en firent « publiquement l'essai sur leurs propres enfants. Saintes est la ville « où ces zélés citoyens reçurent le jour. »

Je me suis éloigné de l'ouvrage de M. Legrix; je n'y reviens pas cependant, car je ne m'étais proposé, dans ce travail que de parler des graves erreurs publiées sur Saintes, et de dire qu'il était temps de détruire ces fables malheureusement trop accréditées chez nos voisins, sur la foi d'auteurs connus. M. Édouard Fournier, les consciencieux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, et bien d'autres savants, ont entrepris déjà depuis longtemps de faire justice des inventions dont on a surchargé l'histoire locale; nous, je l'espère, nous suivrons leur trace, et rectifierons les récits mensongers dans lesquels il est parlé de nous avec ignorance ou légèreté.

Paul Brunaud.

(Lu à la société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes).

*
* *

Jurisprudence populaire du Père Joseph. — des servitudes ou services fonciers, par J.-E. Hérissé, précédé de l'Histoire du Père Joseph ou le soldat laboureur, etc. — *Poitiers*, *Létang*, *1868*.

Clarté, netteté dans l'exposé des principes de la loi, cadre gracieux et d'une lecture morale et attachante par la vérité des détails et des

Hosted by Google

caractères, voilà ce que nous croyons devoir ajouter encore aux termes du rapport si honorable pour l'auteur qui a été fait sur cet ouvrage, le 1er juin 1861, à la Société nationale de l'encouragement du bien.

Voici en quels termes le procès-verbal de cette séance rend compte de l'ouvrage de notre compatriote :

M. Hérissé (Joseph-Émile), juge d'instruction à Montmorillon (Vienne).

« C'est une idée des plus heureuses et des plus utiles, mais aussi « des plus difficiles à réaliser que celle de résumer sous une forme at- « trayante et anecdotique les connaissances de jurisprudence usuelle. « Voilà cependant ce que vient de tenter et de mener à bout un savant « magistrat qui, dans les diverses fonctions qu'il a remplies, maire, « juge-de-paix, juge au tribunal civil, a pu faire une étude approfondie « des lois et usages, et acquérir une expérience qu'il met libéralement « au service des intérêts populaires. Le livre de M. Hérissé a pour « titre : *Jurisprudence populaire du père Joseph* ou *le soldat laboureur*. « Un tel ouvrage sera lu avec plaisir et consulté avec fruit. C'est un « très-grand service rendu aux cultivateurs, aux petits comme aux « grands propriétaires. Nous sommes heureux de lui donner avec une « médaille (1) un témoignage de haute approbation. »

*
* *

Opuscules sur le patois poitevin, n° 2. — Notice du patois vendéen, par Reveillère-Lépeaux, ancien directeur de la République Française, précédée d'une biographie de l'auteur. — *Niort, Clouzot; Paris, Maisonneuve et Ce, 1869.*

Il y a dix-huit mois, nous rendions compte ici même de la notice donnée sur Dreux-Duradier, par M. Dugast-Matifeux, et de la réimpression de son *Essai sur le langage poitevin*. Nous sommes heureux d'être encore appelé à entretenir nos lecteurs d'une publication du même genre, due au même érudit.

Nous passerons rapidement sur le travail bibliographique consacré à retracer la vie de La Reveillère-Lépeaux (2). Les luttes politiques et religieuses auxquelles il prit une si large part, les positions qu'il occupa

(1) Une médaille de bronze.

(2) Né à Montaigu (Vendée), le 24 août 1753. Mort à Paris, le 27 mars 1824.

Hosted by Google

dans les assemblées et dans le gouvernement, ses doctrines ne permettent pas à une *Revue*, purement littéraire et historique, de se livrer à des appréciations de ce genre, elles la feraient inévitablement sortir de la voie qui lui est tracée; mais tout en laissant l'homme politique et le penseur, pour ne nous occuper que du philologue, nous devons lui rendre cette justice que partout et toujours il resta fidèle à la ligne de conduite que lui traçaient ses convictions et que ni les menaces, ni l'exil ne purent le faire changer. La mort le trouva ce qu'il avait été toute sa vie.

L'on peut dire que La Reveillère-Lépeaux est le premier écrivain qui se soit occupé sérieusement, pratiquement de notre idiôme. L'essai de Dreux-Duradier est plutôt du ressort de la philosophie-théorique. Sa discussion, le bon sens de notre auteur l'avait bien deviné, part d'un principe évidemment faux, et si quelques-unes de ses déductions sont vraies, l'on ne peut trouver dans son travail que bien peu d'applications pratiques.

La Reveillère au contraire part d'un point tout opposé, il prend le patois tel que l'a constitué l'usage, s'il en recherche l'origine, il ne le fait que sobrement, son jugement sûr le fait se défier de ses étymologies, produit le plus souvent d'une imagination fantaisiste ou résultat d'un faux point de départ. Il recherche les règles de la formation des mots. L'on a à notre connaissance rien encore de mieux écrit que son essai sur la prononciation; ses successeurs, M. Favre entr'autres, sont plus détaillés sur ce qui concerne la grammaire, mais, si l'on se reporte à l'époque où il écrivait, au long espace de temps écoulé depuis le jour où pour la dernière fois il avait foulé la terre de la Vendée, lorsqu'il se mit à cette étude du Patois de son pays, l'on est étonné de la manière si vraie, si actuelle dont il détermine les sons de chaque lettre, le rôle de chacune des parties du discours.

Certainement la science qui ne peut rester immuable sous peine de n'être plus la science, la science a marché, quelques-uns des faits allégués, des principes posés, peuvent être contestés avec raison, prêtent à la controverse des arguments de quelque valeur; mais malgré tout, la majeure partie des propositions qu'il avance seront toujours considérées comme vraies et devront être étudiées par tous ceux qui voudront approfondir l'étude de notre idiôme.

Nous savions déjà et depuis longtemps que presque toutes nos chansons patoises qui commencent si convenablement, finissent presque toujours par quelques expressions grossières et malséantes, devons-nous pour cela reprocher à M. Dugast-Matifeux la publication

Hosted by Google

de celles qu'il ajoute à celles données par notre auteur? Bien loin de là. Elles sont inédites (1), c'est pour nous un brevet d'innocence ou du moins dirons-nous en nous plaçant au point de vue scientifique : *Honny soit qui mal y pense.* Nous voulions attirer seulement l'attention sur ce point de notre poésie locale, et puisque nous y sommes nous nous permettrons de soumettre à M. Dugast-Matifeux une question que nous tirons du plus lointain de nos souvenirs. Est-il bien certain que le nom de l'auteur de la fameuse chanson de Neuville soit inconnu? Il nous semble cependant avoir entendu dire à Poitiers, il y a de cela longues années, qu'elle était due à la verve satirique d'un homme qui donna plus tard à la République des gages sanglants de son dévouement à sa cause, du conventionnel Piorry.

La chose, croyons-nous, vaut la peine d'être éclaircie, nous laissons à la sagacité et à l'activité bien connues de M. Dugast le soin d'en vérifier l'exactitude.

Quant au vocabulaire qui termine la notice sur le patois vendéen, refondu dans les glossaires qui ont paru récemment, il ne peut être aujourd'hui d'une grande utilité, mais il témoigne de tout l'intérêt que l'auteur portait à cet idiôme, et de l'impression durable qu'avaient laissée dans son esprit les premiers mots que sa langue avait bégayés, les premiers sons qui étaient venus frapper son oreille.

Bien des documents de cette nature gisent encore dans les catacombes de nos bibliothèques; honneur à ceux qui marchant sur les traces de M. Dugast-Matifeux, viendront les tirer d'un injuste oubli. Ce sera avec bonheur que nous saluerons leur publication, que nous applaudirons à leur succès.

*
* *

La Puce de M^lle^ Desroches (2). *Paris*, *1868*, petit in-8° sur papier à bras, 7 fr. 50.

C'est encore d'une réimpression qu'il s'agit : *la Puce de M^lle^ Des-*

(1) Plusieurs ont été publiées, il est vrai, mais d'une manière incomplète ou inexacte, nous croyons donc pouvoir leur appliquer avec raison l'épithète inédite.

(2) Voir pour connaître M^mes^ Desroches et leurs œuvres la *Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier, et le Mémoire de M. de La Marsonnière, dont nous parlons plus loin.

Hosted by Google

roches, sait-on bien ce que c'est? En deux mots, nous allons vous le dire.... par la bouche de M. Estienne Pasquier.

« M'étant transporté à Poitiers pour me trouver aux Grands-Jours, « auxquels devait présider M. de Harlay, je voulus visiter M^mes^ Des- « roches. Après avoir gouverné la fille, l'une des plus belles et sages « de notre France, j'aperçus une puce qui s'était parquée au beau « milieu de son sein, au moyen de quoi, par forme de risée, je lui dis « que vraiment j'estimois cette puce très-prudente et très-hardie; très- « prudente d'avoir su choisir cette belle place, hardie de s'être mise « en si beau jour.... Finalement, ayant été l'auteur de la noise, je lui « dis que cette puce méritoit d'être enchassée dans nos papiers et que « très-volontiers je m'y employerois, si cette dame vouloit de sa part « faire le semblable.... Nous mîmes la main à la plume, et comme « un dimanche matin, pensant la prendre à l'impourvu, je lui eusse « envoyé mon ouvrage, elle n'ayant encore fait mettre le sien au net, « le mit entre les mains de mon homme, afin que je ne pensasse pas « qu'elle se fut enrichie du mien. »

La bataille s'engagea, elle fut acharnée; du côté des assaillants, nous voyons à la suite de Pasquier, Achille de Harlay, Barnabé Brisson, Mangot, Loysel, Chopin, Pithou, Jornèbe, Scevole de Sainte-Marthe, Nicolas Rapin, tous noms, pour la plupart du moins, bien plus connus dans l'*antre de Thémis* qu'aux sommets du *Parnasse*. Les strophes, les quatrains, les sonnets se croisent et se heurtent, mais Catherine, mais sa mère ripostent aux attaques, désarçonnent leurs adversaires « et les gracieuses héroïnes, » comme le disait naguères un spirituel avocat (1) (l'on croirait que cette *Puce* était destinée pour MM. du Palais) « modestes après leur triomphe, consolent les vaincus « en ramassant les feuillets épars et les envoyant au libraire. L'alliance « est conclue, le traité signé, et comme gage de paix, le pauvre Pégase, « éperonné, éreinté, l'œil éteint, hors d'haleine est contraint, avant « de rendre l'âme, à courir porter au libraire les tristes éléments d'une « *Puce in-quarto*.

Ce petit recueil était devenu d'une excessive rareté; nous devons donc remercier, nous surtout poitevins, M. Jouaust, le nouvel éditeur de Rabelais, encore une gloire littéraire dont notre province peut réclamer une large part, d'avoir fait revivre les œuvres de celles aux-

(1) M. Jules de la Marsonnière, avocat à Poitiers; aujourd'hui procureur général près la cour impériale de Colmar, dans son charmant opuscule, intitulé : *le Salon dé M^mes^ Desroches* aux Grands-Jours. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1841).

Hosted by Google

quelles M. de La Marsonnière donne à juste titre le nom de *Mères des lettres poitevines*.

*
* *

Les plaies du siècle, par P. Senemaud, avocat, ancien avocat du roi à Lyon. Se vend au profit des pauvres. *Poitiers*, *Létang*, *éditeur*. 1 fr.

Certes, s'il fut un malade auquel tous les avertissements ont été prodigués, auquel chacun s'est empressé d'indiquer les moyens les plus propres d'adoucir ses maux, de guérir ses plaies, autour du lit duquel, docteurs brévetés, empiriques ou commères sont accourus; auquel on a proposé médicaments inscrits au code ou remèdes de bonne femme, c'est le siècle dans lequel nous avons le bonheur ou le malheur de vivre, à votre choix, ami lecteur.

Mais la consultation n'est pas près d'aboutir. Chaque jour voit paraître quelque nouveau consultant; tous ont la prétention de guérir, tous possèdent la panacée universelle, et chacun de s'écrier : *Prenez mon ours*. Hélas, l'ours est encore à prendre; du moins l'état du malade, si l'on en croit les bulletins qui se publient, cet état va tous les jours en empirant, et la guérison n'est rien moins que certaine.

M. Senemaud, appelé par de fausses allégations à prendre part à la lutte engagée vient à son tour proposer ses moyens ou plutôt discuter ceux indiqués par M. Coyteux pour rendre l'infirme à la santé. Le diagnostic est le même, mais que les prescriptions sont différentes!

L'un abandonne à l'instruction seule, à la morale, à la conscience, le soin de combattre les faux penchants, les mauvais instincts, les coupables désirs; l'autre lui répond en lui parlant de la foi, de Dieu, de la religion et des devoirs qu'elle impose; l'un veut le salut de l'homme par l'homme, l'autre réclame le concours de celui qui peut tout; l'un se déclare libre penseur, l'autre se proclame chrétien et chrétien convaincu. Il oppose le tableau de la famille, telle que la demande la société, telle que la réclame la morale, telle que la veut la loi divine et que doit la désirer la loi humaine, avec ce qu'elle est devenue sous l'influence des principes émis par son adversaire. Avons-nous la prétention d'être juges entre les deux écrivains, non assurément; mais si nous étions encore à choisir notre voie, le tableau si navrant et pourtant si vrai tracé par l'auteur des *Plaies du siècle*, de l'intérieur de certains ménages, des résultats qu'amène le doute, nous donnerait certainement à réfléchir avant de nous engager à suivre les doctrines de M. Coyteux.

Hosted by Google

L'on a qualifié d'*honnête* l'œuvre de M. Senemaud; tout le monde, même ses adversaires, lui ont reconnu au moins cette qualité. L'on voit sans peine en effet que l'auteur est un homme convaincu de la vérité de la cause qu'il proclame, un homme sincère et croyant ce qu'il dit, et que sa plume n'est que l'écho de sa conscience. Pourquoi se fait-il donc que personne n'en ait rien dit, que l'on ait voulu enterrer dans l'oubli par un mutisme calculé une publication qui, par le fait, grâce au désintéressement de l'auteur, devait uniquement profiter à la classe indigente. Pourquoi? C'est ce que nous n'osons dire, mais comme nous n'avions pas les mêmes raisons de nous taire, nous nous sommes fait un devoir d'appeler l'attention sur les *Plaies du siècle* et de dire à nos lecteurs, prenez et jugez.

*
* *

Le prieuré des couets en 1554. Déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté, suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien, par S. de la Nicollière. *Nantes*, *V. Forest et Em. Grimaud*, *1868*.

Le nom de M. de la Nicollière est l'un de nos érudits de l'Ouest avec lequel nos lecteurs doivent être le plus familiers ; plusieurs fois déjà, nous avons eu à nous occuper de ses travaux d'antiquaire.

Le travail dont nous venons rendre compte aujourd'hui, bien qu'il ne doive que peu de choses à l'initiative, n'en est pas moins une bonne œuvre scientifique ; car les détails qu'il relève sont du plus grand intérêt pour l'histoire. Si l'on veut connaître nos aïeux, il faut les surprendre dans leur vie intime, dans leur déshabillé pour ainsi dire. Et ce ne sera que quand une longue série de documents analogues aura été publiée, que l'on pourra établir des points de comparaison, que l'on pourra se croire en possession des éléments d'une bonne *histoire des Français*.

Le prieuré des Couêts est en dehors du Poitou, mais il se recommande à l'attention de cette province par le long séjour qu'y fit la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, qui y appela en 1477, des religieuses du Carmel.

Un mot de critique pour terminer. Nous aurions aimé à voir plus de notes au bas des pages (1). Il y a un grand nombre de détails de

(1) Explications sur la contenance des mesures de toute espèce, la valeur relative de l'argent, etc.

Hosted by Google

géographie locale, de termes qui peuvent être, qui sont très-probablement connus, compris par les bretons, mais qui pour nous, lecteurs éloignés, deviennent des énigmes impossibles à deviner. A notre époque de diffusion scientifique il ne faut pas, si l'on veut se rendre utile à tous et faire œuvre profitable à la science, il ne faut pas écrire seulement pour soi, pour les siens, il faut penser à tout le monde, et nous dirons en parodiant un proverbe trop célèbre « Le nombre des ignorants est infini.»

NATHAN.

CHRONIQUE

Il est toujours profondément triste de voir s'éteindre une belle intelligence et surtout lorsqu'elle doit laisser après elle un vide qui ne sera que difficilement comblé. Les hommes d'étude sont rares, et l'on ne peut malheureusement dire d'eux comme le poète :

Uno avulso non deficit alter.

Il faut de longues années pour faire un érudit; la science ne s'improvise pas ni ne se devine; il faut du dévouement pour l'acquérir.

La mort de M. l'abbé Eugène Aillery, prêtre habitué de l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, est donc une perte bien regrettable pour l'histoire du Bas-Poitou.

Né à Nantes le 3 mai 1806, M. Aillery puisa, dès son enfance, dans les leçons de son père, ancien professeur au collége de Pontivy puis maître d'un pensionnat renommé à Montaigu, et l'amour du travail et ces solides connaissances, seuls fondements d'un vrai savoir.

Hosted by Google

Vicaire à Noirmoutiers en 1829, puis curé en 1832 de la paroisse de Corps, il vint en 1851, après 19 ans d'apostolat, se retirer à Fontenay pour se livrer aux travaux historiques vers lesquels le portaient ses goûts et ses aptitudes.

Ses ouvrages sont :

1° *Le Pouillé de l'évêché de Luçon*, publié en 1860, qui lui mérita une mention honorable de l'Institut au concours de 1861.

2° *Chronique paroissiale de l'église de Notre-Dame de Fontenay*, manuscrit déposé dans les archives de la paroisse.

3° *Mémoire sur les origines du culte de la Vierge en Bas-Poitou*, dont le quatrième volume de l'ouvrage intitulé *Notre-Dame de France*, publié à Paris en 1864, contient quelques extraits.

4° *Etat du clergé de la Vendée pendant la Révolution, de 1789 à 1801*, dont le manuscrit, sauf quelques corrections nécessaires, était prêt à être imprimé.

5° *Des notes sur un grand nombre de communes du département de la Vendée.*

La mort est venue le frapper inopinément; atteint d'une attaque d'apoplexie, il expira le 14 février dernier.

*
* *

Le Comité central de Viticulture des deux Charentes vient de fonder un bulletin dont le n° 1 vient de paraître. Voici le sommaire de cette publication destinée à resserrer les liens qui unissent déjà toutes les personnes qui s'occupent de la culture de la vigne ou du commerce de ses produits :

Exposé des motifs. — Compte-rendu de la séance générale du 1er juin 1868. — Du 12 décembre 1868. — Lettre de M. Moullon. — Réponse. — Séance du Conseil du 21 décembre 1868. — Faits divers. — Archives. — Admission de nouveaux membres. — Mouvement du port de Charente en 1868.

Prix d'abonnement : 3 fr. par an. — Prix de chaque numéro, 40 c. S'adresser à M. Théophile de Laage, à Cognac.

*
* *

La statue en bronze de l'amiral Duperré qui doit être inaugurée à La Rochelle, le 15 août prochain, est terminée.

L'amiral est debout et la tête nue; le visage est énergique, l'œil est fulgurant. La main gauche est placée sur le pommeau d'une épée d'honneur; la main droite tient un bâton de maréchal.

Hosted by Google

Il est en habit brodé, épaulettes, grand cordon.

A ses pieds, un mât brisé, des cordages, une voile déchirée, un tronçon de chaîne forment des attributs ingénieusement arrangés.

Les bas-reliefs, œuvre de M. Émile Hubert, représentent, l'un le jeune Duperré, mousse, quittant sa famille pour aller rejoindre son vaisseau. L'autre, l'amiral recevant une épée d'honneur des envoyés de La Rochelle.

Tout nous porte à croire que les applaudissements donnés à l'auteur par les personnes admises à la visiter, seront ratifiés par les visiteurs du salon de 1869, où cette statue doit être exposée.

*
* *

M. le docteur Pouliot, lauréat de la Faculté de médecine de Paris et médecin à Poitiers, vient d'obtenir au concours, à la Société impériale de chirurgie, le prix Duval, pour son travail sur la ponction hypogastrique de la vessie.

*
* *

Le samedi, 20 février, M. Lemonnier, professeur de sciences au lycée Fontanes, a donné la première conférence à Niort; il avait choisi pour sujet l'*Historique de l'organisation en France du système métrique*.

Malgré l'aridité de ce sujet, la salle de la Société philharmonique était des mieux remplie et l'attente de tous a été amplement satisfaite par l'intérêt qu'a su exciter le conférencier; et l'attention qui l'a suivi dans tous les détails même les plus techniques sont un témoignage de sa science, de la grâce et de la facilité de son débit.

Nous ne pouvons suivre, dans le court espace qui nous est ici réservé, M. Lemonnier dans toute la suite de son exposé. Cette unité de mesures, cette unité de monnaie contre lesquelles s'étaient brisées bien des fois déjà les réclamations des États-Généraux, les édits de nos rois, la volonté de Charlemagne qui la prescrit dans ses capitulaires, est un des bienfaits de la révolution. La routine des uns, les intérêts des autres s'opposaient fatalement à cet éminent progrès dont nous jouissons paisiblement aujourd'hui sans nous rendre bien compte des obstacles, des répugnances, des résistances de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour l'obtenir.

Nous ne pouvons nous figurer les difficultés, les dangers même que présentèrent les travaux préparatoires, et M. Lemonnier a rendu une justice éclatante et bien méritée aux savants chargés d'étudier les

Hosted by Google

moyens d'arriver à cette réforme si importante pour les intérêts bien entendus de la France entière.

M. Lemonnier a eu d'heureuses inspirations, sa parole a été fréquemment couverte d'applaudissements. En somme, cette première séance a été bonne pour le public et pour le conférencier. Bonne pour le public qui en a remporté de justes notions sur des faits ignorés ou peu connus de la plupart. Bonne pour le conférencier qui a su réveiller dans l'esprit de ses auditeurs l'heureuse impression qu'y avait laissée l'année dernière son intéressante causerie sur l'emploi des huiles minérales.

*
* *

DE LA BONHOMIE DE LA FONTAINE,

Par M. Robert, professeur de rhétorique au lycée.

La bonhomie de La Fontaine! Quel charmant sujet de conférence, mais aussi quel tact, quel atticisme, quelle netteté d'appréciations ne réclame-t-il pas de celui qui veut l'entreprendre.

M. Robert, dans sa causerie du samedi 27 février, n'est pas resté un instant au-dessous de sa tâche, les murmures flatteurs, les sourires approbatifs, les applaudissements répétés qui ont souligné et interrompu si souvent sa parole claire, nette et brillante, qui ont salué avec tant d'énergie ses derniers mots, ont été les consciencieux témoignages du plaisir qu'il avait procuré à son auditoire.

La Fontaine est l'ami, le compagnon, le conseiller de tout le monde, de tous les âges; l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse trouvent dans ses fables les meilleurs avis donnés sous la forme la plus charmante. Aussi est-ce sur cette partie des œuvres du poète que M. Robert s'est étendu, et l'analyse de quelques-unes de ces fables si remarquables par l'aimable délicatesse des détails, à laquelle il s'est livré, a été pour lui l'occasion du plus légitime des triomphes.

La bonhomie de Lafontaine est proverbiale depuis que Boileau a donné à son talent ce nom si vrai et qui en est le véritable cachet. Mais cette bonhomie n'était-elle qu'un masque ou un moyen? Cette paresse apparente qu'on lui reprochait, qu'une manière à lui de travailler? Cette indifférence pour tout ce qui devait ou pouvait l'intéresser n'était-elle point une feinte? Pour être entièrement dans le vrai, nous croyons qu'il ne faut pas être trop absolu. Le bonhomme était malin. Que l'on ouvre ses fables, et pour celui qui connaît

Hosted by Google

l'histoire intime des personnes, du siècle où vécut le fabuliste, que d'allusions fines, délicates, parfois mordantes, n'y découvre-t-on pas au milieu de ces leçons qu'il fait donner à l'homme par les animaux? Leçon dont notre époque peut profiter aussi, car les travers du cœur et de l'esprit sont hélas! de tous les temps. Cette bonhomie même donnait pour ainsi dire plus de saveur à sa critique; à ses traits, quelque chose de plus acéré; et dans ses gracieux apologues l'on voit se dérouler tout entière la société du grand siècle avec ses travers, ses défauts, ses qualités, depuis le roi jusqu'au plus humble de ses sujets.

M. Robert n'a touché qu'avec une délicatesse d'expression dont on doit lui tenir compte, la vie conjugale du poète. Il y avait incompatibilité d'humeur entre Mme La Fontaine et le bonhomme. Le subtil Champenois accoutumé à cette vie d'insouciance que lui avait fait contracter la tournure de son esprit, ne pouvait guère s'accommoder des tracasseries de la vie intérieure que ne lui ménageait guère son acariâtre compagne; son peu de propension pour les affaires d'intérêt fut une barrière de plus élevée entre les deux époux; voilà, croyons-nous les vrais motifs de cette séparation qui dans le cœur du poète ne paraît avoir laissé que bien peu de traces. Mais si son cœur était fermé aux joies de la famille, il était largement accessible aux sentiments de la reconnaissance et de l'amitié. Qui ne connaît sa belle élégie aux nymphes de Vaux et les démarches actives, inconsidérées même dans leur exaltation, qu'il tenta pour arracher à Louis XIV la grâce du surintendant Fouquet, son bienfaiteur et son ami.

Pour résumer ce caractère si difficile à analyser, et dont M. Robert a su avec bonheur faire ressortir les beaux côtés, disons avec lui que la bonhomie de La Fontaine était une malice, mais une malice qui s'ignore, qui raille sans merci mais sans amertume ce qu'elle trouve à critiquer; que son indifférence, si elle était réelle pour ce qui regarde certains sentiments, n'était qu'apparente sur bien d'autres, et nous venons de rappeler un fait qui prouve qu'il avait la mémoire du cœur; que sa paresse n'était que simulée et que ces longs silences dont on s'étonnait, couvraient le travail intérieur de l'esprit qui s'attachait à formuler en quelques vers, à renfermer en quelques mots tout un poème.

Pour connaître La Fontaine, pour le juger sainement, pour l'apprécier dignement, il fallait être ce qu'il fut lui-même, poète par l'esprit et par le cœur. Les nombreuses marques de sympathie données à M. Robert par ses auditeurs, dans la soirée du 27 février, nous prouvent qu'ils sont d'accord avec nous.

Hosted by Google

Ce début est heureux et promet à la ville de Niort et à ceux des habitants qui sont avides d'entendre bien dire, de bonnes et fructueuses soirées.

*
* *

La ville de Poitiers a aussi ses conférences ; voici l'ordre dans lequel elles ont été données, et le nom des professeurs du lycée qui ont bien voulu s'y faire entendre, dans la salle des Halles.

Mercredi 3 mars : M. Compayré, professeur de philosophie au lycée : *J.-J. Rousseau et le sentiment de la nature.*

Samedi 6 mars : M. Texier, professeur d'histoire au lycée : *La guerre de Cent Ans et les premières manifestations du sentiment national.*

Samedi 13 mars : M. Brédif, professeur de rhétorique au lycée : *Étude sur saint François de Sales.*

*
* *

Le docteur Mauny, de Mortagne-sur-Gironde, vient de publier une brochure médicale ayant pour titre : *Des vomissements incoercibles de la grossesse guéris par les cautérisations du col utérin.*

*
* *

C'est Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, qui prêche la station quadragésimale à la chapelle des Tuileries. Nous ne pouvons avoir la prétention de suivre l'éloquent évêque dans ses divers discours, mais ce que nous devons dire, Mgr Thomas appartenant par le siége qu'il occupe à nos contrées de l'Ouest, c'est l'accueil si flatteur fait à ses premières prédications et l'heureuse impression qu'elles ont laissée dans l'esprit de son auditoire d'élite.

NATHAN.

—

Hosted by Google

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

V.

MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VII^e^ AU XIV^e^ SIÈCLE.

Quand se furent écoulés ces temps relativement féconds en monuments littéraires où chaque province avait eu sa propre histoire écrite, pour ainsi dire, dans chacun de ses couvents; quand les manuscrits multipliés à l'infini témoignaient seuls, au grand risque des faits que leur avaient confiés des mains studieuses, de la vie et de l'action sociale de nos ancêtres, une grande révolution changea tout-à-coup la face de ce qu'on appelait encore la république des lettres; l'imprimerie vint animer tant de lettres mortes et se mettre au service de tout ce qui jusques-là n'avait appartenu qu'aux savants de profession. Nous ne pouvons oublier parmi ceux qui, sans être de notre pays, surent en raconter doctement de nombreux et émouvants épisodes, ni Comines à qui Louis XI donnait 40,000 livres pour payer sa terre d'Argenton, ni Froissard qui, attaché au Prince Noir et parcourant avec lui l'Aquitaine devenue anglaise, raconte une foule de traits qu'il a vus, de paroles qu'il a entendues, de combats auxquels il a assisté. COMINES, il est vrai, parle beaucoup moins de nous que de lui-même, et il faut cher-

Hosted by Google

cher épars dans ses Mémoires (1) ce qu'il y a consigné de ses rapports avec le Poitou. Mais quelque habile historien qu'on le reconnaisse généralement par l'exactitude de son récit, le naturel et la tournure originale de son langage, et l'intérêt qui s'attache toujours aux dépositions d'un témoin oculaire mêlé aux grandes affaires de son époque, on a trop à lui reprocher quant à sa conduite morale pour l'aborder sans méfiance quand il traite de notre histoire locale. Ses menées contre les maisons de La Trémouille, d'Amboise et de Thouars, dont il se fit adjuger les biens injustement acquis par Louis XI ; ses conventions chèrement payées par ce Prince au profit duquel il trahit et abandonna son premier maître Charles de Bourgogne ; le refus violent qu'il opposa à la justice du Parlement dont l'arrêt le dépouillait de ses biens mal acquis en les restituant aux possesseurs légitimes, ne sont point de ces choses que l'astucieux courtisan ait osé raconter de lui-même. On voit cependant combien elles touchent de près au Poitou du XV^e^ siècle, et à défaut des sources authentiques dont Comines lui-même s'est gardé de nous gratifier, nous avons un travail aussi curieux que concluant. C'est *le Philippe de Comyne en Poitou,* de M. de La Fontenelle (2). Ce travail qui devait être consulté pour une biographie du seigneur d'Argenton, plus complète et plus décisive qu'aucune de celles qui existent, le peint avec des couleurs que des actes judiciaires révélés par l'auteur rendent ineffaçables, et donne une juste idée du haut personnage qui ne craignit pas de se faire le recéleur des plus iniques spoliations. On y trouve un indispensable complément aux renseignements un peu vagues donnés par Bouchet, sur la manière dont Louis XI s'y prit pour obtenir de Louis I de La Trémouille, dont il voulait se rattacher les services, le jeune fils qui fut depuis *Le Chevalier sans reproches.* En un mot, cette brochure très-remarquable est de celles qui, avec leurs notes nombreuses et leurs découvertes imprévues, jettent sur maintes

(1) *Collect. universelle des Mém. particuliers relatifs à l'Hist. de France,* t. x et suiv., in-8°, 1785, publiée par Perrin.

(2) In-8°. — Douai, 1835.

Hosted by Google

pages d'une histoire générale des lumières inattendues, et que sans elle on n'eût peut-être jamais pu obtenir. Froissard est bien plus explicite sur nos affaires. Il n'avait pas un jour de sa vie à nous cacher, et comme négociateur ou courtisan, il n'a rien des hypocrisies de Louis XI, rien de l'ambition traditionnelle de Comines. Étranger au Poitou, il rend justice à ses princes et à sa noblesse; Flamand, il n'en loue pas moins les rois de France et leurs chevaliers; Anglais, il ne montre aucune prédilection de plus pour Édouard III ou le prince de Galles que pour le bon roi Jean, vaincu par eux; ni pour Chandos, dont il est souvent le commensal, que pour Duguesclin dont il n'en est pas moins le panégyriste exact et fidèle. Né en 1337, mort en 1410, il continue jusqu'en 1400 la suite de ses attrayantes narrations; il commence à les écrire par amour pour l'histoire, à peine à sa vingtième année, et se montre digne dès cet âge, par le feu de son récit, par sa diction pleine de charmes et de loyauté, d'immortaliser cette héroïque chevalerie pour qui los et honneur résument toute vie et tout sentiment. C'est à partir de 1355, quand le Prince Noir prend le gouvernement de la Guyenne pour son père, que nous devons suivre le sire Jean Froissard et cheminer sous sa conduite dans les routes étroites de notre province, moins fréquentées par les commerçants du XIV^e^ siècle que par les bandes guerrières chevauchant sous les bannières de tant d'illustres maisons. Le siége et la prise de Poitiers en 1346, où tant de maux se commirent contre les intentions et les défenses formelles du comte de Derby, et qu'avaient préparés l'occupation de Mortagne-sur-Mer, de Lusignan, de Saint-Maixent et de Montreuil-Bonnin; la bataille si malheureusement perdue à Mauperthuis et qui, avec une bravoure moins aveugle, eut été gagnée infailliblement; tout ce qui précéda et suivit ce mémorable fait d'armes où l'on ne sait qui, du vainqueur ou du vaincu, mérite plus d'admiration et de sympathie : tout cela doit être lu dans Froissard, dont l'habile pinceau sait donner à chaque détail et à chaque héros (ces vaillants hommes en font tous), la couleur et l'éclat de son caractère et de son époque. C'est un mérite par lequel il l'emporte pour nous sur les historiens anglais et français qui tous

Hosted by Google

se sont tus, ou à peu près, sur la bataille de Poitiers. On s'était épargné la peine des recherches originales, et quand on avait copié Froissard, ce n'était qu'avec le parti pris de ne lui emprunter que son cadre, avec les généralités ordinaires, peu soucieux au fond de cette partie anecdotique si peu appréciée et dont cependant l'historien ne doit pas toujours se passer. Ici nous avons le grand drame se développant avec ses scènes multipliées, avec ses acteurs aux rôles variés et attachants, et en dépit de ces détails semés à chaque page comme dans Homère ou dans le Tasse, de ces apparitions chevaleresques et inattendues qu'on prendrait pour celles des romans de la Table-Ronde; les pièces trouvées depuis cette grande composition dans les archives publiques de Paris et de Londres, de la Flandre et de l'Aquitaine ont toutes confirmé ces merveilleux récits.

La première édition des *Chroniques de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, de Bretagne, de Gascogne, de Flandre et lieux circonvoisins,* est en 4 volumes in-f° et fut imprimée sans date à Paris, par Antoine Verard. C'est celle d'après laquelle j'écris et qui parfois diffère un peu de quelques autres plus modernes. M. Buchon en a donné une que je crois la plus récente dans son *Panthéon littéraire* (1). Elle est préférable pour ses notes qui rectifient d'assez nombreuses erreurs de noms propres d'hommes et de lieux fort dangereuses pour qui n'est pas local, et qui peuvent encore embarrasser beaucoup de lecteurs au regard desquels les localités les plus familières sont totalement dénaturées. Ce n'est pas que M. Buchon soit toujours aussi impartial que son auteur. C'est un peu trop sacrifier à l'esprit déclamatoire d'une philosophie scabreuse que d'attribuer à des *fraudes monacales* l'origine de l'Oriflamme que tout le monde ne raconte pas ainsi (2). En dehors de ce reproche qui se reproduirait plus d'une fois dans le cours de ses annotations, rendons justice à M. Buchon pour le soin qu'il

(1) 8 vol. grand in-8°. — 1835.

(2) C. Ducange, *Dissertation sur la bannière de Saint-Denys et de l'Oriflamme* (XVIII[e] sur l'Histoire de Saint-Louis), in-f°. Paris, 1668. — *Mercure de France,* 1783, février et juin.

Hosted by Google

s'est donné d'enrichir son édition de pièces intéressantes qui en complètent la portée scientifique. Telles sont les listes des chevaliers anglais qui prirent leur part de l'action ou qui moururent dans les champs de Mauperthuis, liste beaucoup moins longue, au reste, que celle de nos illustres poitevins, dont le nécrologe emprunté à Bouchet figurait sur les marbres de l'ancienne église des Cordeliers de Poitiers. On doit regretter toutefois de la part de l'annotateur quelques erreurs de haute importance, ne fut-ce que d'avoir placé, d'après une fausse donnée de 1743, la fameuse bataille «non, à *Beauvoir*, dit-il, et au sud de Poitiers, mais à Beaumont et au nord de cette ville» (1). C'est tout-à-fait l'opposé qu'il faut dire. Bouchet qui reproche justement à Froissard d'avoir donné pour date à l'affaire le 22 septembre, quand ce fut le 19, établit formellement que le prince de Galles «s'en alla parquer en un champ environné de vignes, *qu'on appelait Mauperthuis,* entre un petit village appelé *Beauvoir* et l'abbaye de Nouaillé» (2). Ceci, quelque douteux qu'on pût le croire en 1835, ne l'est plus depuis que la Société des Antiquaires de l'Ouest en a pu décider en plusieurs mémoires et dissertations très-concluantes (3). — Châteaubriand qui écrivait bien avant 1833, époque de la 4e édition de ses études historiques, n'hésite pas à citer Mauperthuis (4).

(1) Tom. I, p. 358.

(2) *Annal. d'Aquit.*, édit. 1557, f° 114.

(3) Voir surtout dans le tome VIII, p. 73 et sv., un *Mémoire* de M. Allonneau sur les *Campagnes du Prince Noir en Aquitaine*, où est réfutée l'opinion de M. Buchon. — Puis une *Dissertation* de M. Saint-Hippolyte, tom. XI, p. 82 et suiv. Ce savant officier y a très-bien corroboré tous les documents qui se trouvent épars dans les volumes précédents, sur cette question qui n'en est plus une. — On n'en voit que mieux, et une fois de plus, que les écrivains locaux sont toujours mieux posés pour écrire de l'histoire locale. Froissard, qui n'était pas présent à Mauperthuis, est renseigné presque aussitôt par des témoins oculaires et ne peut se tromper. Bouchet, qui est du pays, cite le champ *qu'on appelait Mauperthuis*, mais dont le nom semble, d'après ces expressions mêmes avoir déjà disparu quand il écrit : « M. Buchon, qui reste étranger à la contrée, accepte l'erreur de quelques autres, la reproduit et l'aurait sans doute vulgarisée de nouveau, sans les preuves contraires que le Poitou apporta dans la cause, et que je viens d'indiquer.»

(4) *Études et Discours historiq.*, IV, 138. — Paris, in-8°.

Hosted by Google

C'est encore dans cet éloquent écrivain, dont Froissard est le guide, que se développent, charmantes de coloris et de vivacité, les phases diverses et émouvantes de ce mémorable événement.

On le voit : Froissard et Comines sont loin de nous être indifférents, puisqu'ils furent plus ou moins nos compatriotes, ou mieux les hôtes momentanés de notre territoire, puisqu'ils y virent ou y firent des actes que l'histoire ne peut oublier. Ces mêmes événements que nos nationaux nous ont racontés se développent avec un intérêt non moins grand dans la mise en scène si habilement conduite de l'*Histoire de la rivalité* de Gaillard (1). Tout ce qui regarde les conflits guerriers des deux royaumes s'y déroule avec une grande science de l'histoire. Je trouverais l'auteur plus heureux s'il avait su étudier mieux les questions qui se rapportent aux intérêts de l'Église, dont il n'a pas toujours compris le caractère et les droits dans la fameuse querelle suscitée à saint Thomas de Cantorbéry par l'absolutisme mal conseillé de Henri II. Cette question a été mieux éclairée par de récents travaux de Mgr Darboy, qui feront regretter à des écrivains honnêtes de n'avoir pas mieux connu la vérité (2).

Nous sommes encore à l'époque de l'héroïne qu'on pourrait appeler aussi bien la pucelle de Poitiers que celle d'Orléans. C'est en 1429 que Jeanne d'Arc vient dans la capitale du Poitou, devenue celle de la France, et nous ne pouvons négliger de la suivre dans la part si puissante qu'elle prend dès ce moment aux périlleuses affaires du pays. Mais comme cette sainte et héroïque jeune fille a été méconnue ! comme une plume indigne l'a outragée ! comme tant d'autres, moins hostiles en apparence, s'en sont faites les complices souvent involontaires, hâtons-nous de l'avouer, en lui refusant son plus beau titre de gloire, en niant cette inspiration miraculeuse qui ressort si ostensiblement de toutes ses paroles, de toutes ses actes ! Après avoir lu dans la seconde édition de Thibaudeau (3), en

(1) *Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre*, 11 vol. in-12 dont 4 de supplément. — Paris, 1771-1772.

(2) *Histoire de saint Thomas de Cantorbéry*, in-8°, *Paris, 1866*.

(3) *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, in-8°. — Niort, 1840, t. II, p. 8.

Hosted by Google

quels termes cet écrivain daigne à peine mentionner « cette imagination enthousiaste échauffée par une idée » et « persuadant facilement des guerriers simples et crédules », on remercie M. de Saint-Hermine d'avoir narré dans un récit plein d'âme, de convenance et de respect pour ce magnanime caractère tout ce qui peut nous le faire mieux apprécier dans ses rapports avec le Poitou (1). Grâces à Dieu, les études contemporaines, et les plus récentes, sont d'accord avec ce style et ce sentiment de notre docte compatriote qui écrivait cela il y a 20 ans. Bien avant (il y en a 50), M. Walckenaer publiait dans la *Biographie universelle* (2) un article inspiré par le même esprit et les mêmes convictions. En le lisant, on trouvera en lui un guide sûr quant aux sources qu'il faut interroger sur Jeanne d'Arc, et sur celles dont on doit se méfier comme entachées d'erreurs, de mensonges ou d'esprit de parti.

Nous avons, au reste, à consulter sur ce sujet, toujours aussi respectable que sympathique, des sources plus anciennes, et que M. Buchon a publiées parmi ses chroniques et Mémoires (3). Il est regrettable que l'infatigable éditeur à qui nous devons cette collection intéressante, n'ait pas mis assez de clarté dans la notice qui se rapporte à la chronique de la Pucelle (4), et nous laisse dans l'incertitude sur son auteur. Mais je regrette beaucoup plus encore que ses propres appréciations deviennent, à force de complaisance en faveur de Voltaire et de Hume, une sorte de justification de ces deux hommes, dont l'un jugeait en ennemi sans pudeur du Christianisme, et l'autre en écrivain qui ne pardonne pas plus à Jeanne comme anglais que comme anglican. Condamner le moyen-âge sous prétexte de ses *superstitions* et de son *ignorance;* excuser les injustices d'un historien qui se fit l'apologiste de Henri VIII et d'Élisabeth contre les catholiques; oublier qu'un philosophe osa salir la poésie française en vilipandant un ange d'innocence et de pudeur,

(1) Id., ibid., p. 451.

(2) T. xxi, p. 491. — Paris, 1818.

(3) Panthéon littéraire, *Choix de Chroniques et Mémoires sur le* xv^e^ *siècle*, in-8°. — Paris, Desrez, 1838.

(4) P. x à xxv, — 407 à 545.

Hosted by Google

tout cela n'aboutira jamais à faire croire que *la raison humaine* devait *ressaisir son empire*, et que ce triomphe pouvait se manifester par le mépris cynique de la vertu et de la foi. On saisit dans la vie héroïque de Jeanne d'Arc mille traits unanimement racontés par tous ses historiens, qu'il est impossible d'expliquer naturellement; et pour un amateur de chroniques, pour un homme studieux qui les a fouillées et méditées en si grand nombre, rien ne devrait être mieux prouvé que ce caractère de la protection divine sur la France, que cette action de Dieu sur notre patrie par un être dont la faiblesse, la timidité, l'inexpérience, la fermeté et la valeur forment aux yeux du monde entier un tissu de contrastes inexplicables à quiconque même ne sait pas y voir une intervention céleste. Tant d'observations résultent de la *Chronique de la Pucelle*. Quelques traits nous y intéressent particulièrement dans son voyage à Poitiers. Sans y nommer l'*auberge de la Rose* que Bouchet nous indique comme celle où demeura Jeanne d'Arc, l'auteur en nomme l'hôtelier. C'était Jehan Rabuteau, dont je ne sache pas que le nom se trouve reproduit ailleurs, et dont la *bonne* femme devint la compagne et comme la garante de la jeune fille. Là aussi sont réunies les circonstances de ce séjour à Poitiers: au milieu tantôt de la cour, et tantôt des théologiens, Jeanne recueille le respect et l'admiration de tous. « Aucuns mesme, en retournants, pleuraient à chaudes larmes » (1).

Mais pendant que l'histoire générale inscrivait ainsi d'émouvantes scènes de notre histoire provinciale, le même mouvement avait chez nous son autonomie. Il se trouva des poitevins prompts à recueillir la succession du moyen-âge, habiles à profiter des pièces qui s'y étaient accumulées, et parmi eux le plus célèbre, celui qui a rattaché son nom aux premières lueurs de notre histoire locale, c'est le fameux auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, si connu de quiconque estime tant soit peu les souvenirs de nos grands hommes et de notre sol. Une lecture sérieuse nous le fait apparaître tout autre qu'on l'a jugé souvent, après n'avoir traité que superficiellement avec

(1) Buchon, ut sup., p. 430.

Hosted by Google

lui pour quelques recherches rapides et partielles. C'est dans un commerce continu et plus réfléchi qu'on apprend à le mieux juger, qu'on aperçoit mieux sa valeur sans se dissimuler ses côtés faibles; et je voudrais bien, par ce que je vais en écrire, appeler en faveur de sa cause d'arrêts trop sévères, après lesquels beaucoup se sont crus autorisés à rejeter maintes assertions qu'on ne trouvait que chez lui. Pour lui donc comme pour beaucoup de ceux qui vont le suivre jusqu'à la fin de cette étude, j'aurai à m'étendre beaucoup plus que pour le vaste passé que j'ai déjà fait parcourir à mon lecteur. Nous entrerons dans la biographie autant que dans la critique littéraire, et on ne lira peut-être pas sans intérêt ces détails plus capables de nous faire entrer dans une intimité, jusqu'à présent très-négligée, avec ces bons génies de nos occupations préférées.

Jean Bouchet naquit le 30 janvier 1476, à Poitiers (1), où son père Pierre Bouchet était procureur en la sénéchaussée. Il est du petit nombre de ces esprits calmes et judicieux qui savent allier les travaux les plus disparates en apparence dans une intelligence qui se repose des uns par les autres. Ainsi le goût de la poésie à laquelle il donna beaucoup de temps, mais que nous n'avons pas à examiner ici, ne l'empêcha pas de cultiver le droit, ce qui le mena plus naturellement à la carrière de son père, dans laquelle il s'acquit la juste considération de ses concitoyens. C'était mieux que de faire des vers, lesquels, en dépit de la réputation qu'ils lui acquirent, ce qui ne contribua pas peu sans doute à l'y attacher, ne sont plus supportables aujourd'hui, et l'eussent toujours laissé comme poète bien au-dessous de Villon qui l'avait précédé et dont il n'avait ni la vivacité d'esprit, ni la phrase alerte et ingénieuse. Il faut bien remarquer d'ailleurs que de telles œuvres, données à l'aurore de notre littérature servaient du moins à constater l'état de notre langue poétique et à jeter quelques lueurs sur son histoire aux XV^e^ et

(1) Bouchet rapporte lui-même sa naissance à l'an 1475, mais c'était encore le temps où l'année, en Poitou, ne commençait qu'au 25 mars. V. la *notice* sur cet auteur de M. Ouvré. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XXIV, 6.

Hosted by Google

XVIe siècles. Ce qui est certain, c'est que son astre en naissant ne l'avait pas fait si habile poète que procureur honnête et instruit. En revanche, il réussit dans un genre en tout préférable et qui devait lui assurer un nom devenu impérissable. Il aimait l'histoire et ne se trouvait pas satisfait de la lire dans les traités généraux que l'imprimerie jetait à profusion autour de lui. Il voulait surtout l'histoire particulière de son pays qu'une légitime curiosité, et comme une vocation réelle, le portait à chercher dans les couvents de Poitiers et de la province, riches alors de tant de trésors à jamais disparus.

Il y a plus, des faits dont on trouverait difficilement aujourd'hui les preuves écrites ailleurs, ont en lui un témoin aussi irrécusable que véridique. Qu'est devenue la lampe brûlant à Limoges sur le double tombeau de saint Martial et du gouverneur Étienne, son ami? Où sont les peintures murales constatant sur les parois de Sainte-Radégonde de Poitiers la guérison miraculeuse du maçon blessé lors de l'ouverture du tombeau de la sainte en 1412? Bouchet avait vu tout cela, et en l'absence des registres presque entièrement perdus de la collégiale, et dont pas une page encore existante n'en conserve le souvenir, on se serait passé à jamais sans Bouchet qui les rapporte, de ces importantes assertions, témoignage précieux, puisqu'il nous conserve le langage même des générations vivant à de si énormes distances les unes des autres, et encore plus éloignées de nous. Le premier des chroniqueurs anciens, il nous entretient de nos arènes, de notre église Saint-Jean; il nous raconte en termes confirmés récemment par des preuves archéologiques la construction de Notre-Dame de Poitiers sous Constantin, celles des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Pierre-le-Puellier par sainte Hélène. Et combien d'autres faits relativement récents, de vieilles légendes alors toutes vives, privées aujourd'hui d'animation et de preuves, se faisaient encore l'objet des respects publics et s'étaient conservés à travers des populations éclipsées, jusqu'à celles qui tressaillaient encore au nom de Jeanne d'Arc et de Chandos, comme si elles les eussent vus s'escrimant sur la brèche d'Orléans ou chevauchant sous les tours fortifiées de Poitiers, de Chauvigny et de Lussac! Ces

Hosted by Google

grands épisodes ne cessaient pas de se raconter; Bouchet lui-même nous dit quelque part ce que son grand-père tenait du sien. Ces anecdotes qui complétaient tant d'histoires écrites, suppléaient aux récits colorés de Froissard et de Comines, et ne durent pas peu contribuer à développer dans notre futur annaliste un penchant déjà prononcé pour ces belles études.

Les premières années de sa jeunesse que rendirent assez difficiles la mort prématurée de son père et le peu de fortune qu'il en reçut, se passèrent dans la famille de La Trémouille, dont le chef, Louis II, lui confia l'éducation de son fils Charles, si distingué bientôt sous le nom de prince de Talmont et mort à Marignan, le 13 septembre 1515. Bouchet, que son affection attachait singulièrement au jeune héros et non moins à sa famille dont il était l'ami intime, déplora ce *décès* dans son *temple de Bonne-Renommée*, publié à Paris, en 1516. Moins de dix ans plus tard, ce fut au tour de Louis II d'avoir sa biographie écrite par la même plume, et Bouchet paya son tribut d'admiration vraie autant qu'impartiale à *ce chevalier sans reproche* dont il publia le *panégyrique* (1), en 1527, deux ans après que le prince eût succombé à Pavie, près de son roi fait prisonnier. Ce *mémoire* qui porte pour second titre dans l'édition de Poitiers, in-4° : *Vie et Gestes du seigneur de La Trémouille*, a été reproduit dans la grande collection de ceux *relatifs à l'histoire de France* (2). Écrit avant tout pour notre pays sur lequel rejaillissait la gloire de l'illustre maison, il rattache le lecteur, presque à chaque page, aux plus intéressants épisodes de ses annales. L'auteur n'y est pas moins utile à l'his-

(1) *Poitiers*, in-4°.

(2) *Collection universelle*, tome XIV, p. 111, in-8°, 1786. — Les éditeurs en ont fait un livre charmant qu'on lit avec un vif intérêt pour la gracieuse naïveté du style et la noblesse des sentiments. Ils l'ont sans contredit perfectionné en le débarrassant de certaines longueurs qui rendent un peu lourdes la marche de l'original ; mais tel quel on trouve encore dans celui-ci un charme qui le place très-dignement à côté de Montaigne, de saint François de Sales et de Marot. On peut s'en convaincre en le lisant dans le *Panthéon littéraire* (chroniques du XVe siècle). M. Buchon a conservé le propre original de l'auteur, sans en rien omettre, sinon les tirades rimées dont l'absence n'est nullement à regretter.

Hosted by Google

toire générale de la France des XV^e^ et XVI^e^ siècles, il y débrouille fort bien la chronologie assez confuse des six premières années de Charles VIII; l'administration aussi habile qu'embarrassée d'Anne de Beaujeu y mérite d'autant plus l'attention de son lecteur qu'honoré de la confiance intime du seigneur dont il retrace la vie, il a pu, comme il le déclare dans son épître dédicatoire au baron d'Alluye, « recueillir tout ce qui, à son « petit entendement, est parvenu des mœurs, faits et gestes du « seigneur de La Trémouille, depuis son enfantine jeunesse, « tant par sa familière bouche que par sa vue et cognois- « sance.»

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

—

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE PASTEUR DE TAILLEBOURG

GUILLAUME RIVET S^r^ DE CHAMPVERNON (1)

Nous n'avons pas à raconter la vie du pasteur Guillaume Rivet sieur de Champvernon. Sa biographie complète se trouve dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau; la *France protestante*, de MM. Haag; la *Chronique protestante de l'Angoumois*, de M. Victor Bujeaud, et l'*Histoire des protestants du Poitou*, de M. Auguste Lièvre. Rivet appartient, en effet, au Poitou, par sa naissance, car il est né à Saint-Maixent en 1580, d'une famille déjà illustrée par son frère André, et qui devait donner à l'érudition un bénédictin distingué de la congrégation de Saint-Maur; il se rattache à la Saintonge par son long ministère à Taillebourg, de 1603 à sa mort, en 1651; il se relie à La Rochelle par la famille de sa femme, Marie Meschinet (2),

(1) Note lue à la Société littéraire de La Rochelle.

(2) Les biographes ne lui connaissent que deux filles: *Marie* et *Jeanne*, et un fils, *Etienne*. Au contrat de mariage de sa fille *Marie* avec *Jacques Thomas*, marchand de La Rochelle (8 avril 1642, Mongrand, notaire à Taillebourg), figurent notamment: honorables hommes: *Jean Rivet*, marchand, et *Etienne Rivet*, ministre du lieu de Saujon, frères de la future; *Marguerite Rivet*, veuve de feu *Marc Fossa*, écuyer, sieur du Lac, ministre quand vivoit à Melles, sa tante paternelle; *Jacques Boucher*, sieur de

Hosted by Google

et par ses longues relations avec Philippe Vincent et l'Eglise réformée de cette cité. Le mérite de l'homme est incontesté. On se plaît à lui reconnaître du savoir, une grande modération, de la prudence et des qualités plus solides que brillantes. Ses ouvrages sont tous aujourd'hui fort rares, presque introuvables. Nous devons à l'obligeance éclairée de notre collègue, M. Ernest Chatonet, la bonne fortune de pouvoir compléter la liste bibliographique publiée par les divers écrivains déjà mentionnés. Aux huit ouvrages qu'ils citent, il faut ajouter : le *Banquet de la Sapiençe, proposé en l'exposition naïfve et vrayement litérale des passages de l'Escriture saincte qui concernent tant le mystére de manger le corps et boire le sang du Seigneur, que le sacrement d'iceluy en la s. Cène*, traité complet sur la sainte Eucharistie, imprimé à Saumur par Jean Lesnier et Isaac Desbordes, en 1636. Le frontispice porte le sceau adopté pour la plupart des livres protestants de cette époque, la religion entourée d'une auréole, appuyée sur la croix à laquelle pend le joug brisé du péché, foulant la mort aux pieds et élevant l'Evangile de la main droite.

L'ouvrage est dédié aux fidèles de La Rochelle, le 11 août 1634. Suit l'approbation donnée à sa publication par le synode provincial de Mauzé, le 12 juillet 1634, sur le rapport des pasteurs de Vaudelincourt et Rossel. Cet extrait porte les signatures rochelaises de Philippe Vincent et Reveau, modérateur et secrétaire du synode. L'ouvrage est divisé en cinq livres, consacrés à l'exposition et discussion de la doctrine, et ne comprend pas moins de 854 pages in-quarto.

L. Meschinet de Richemond.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Dans sa séance du mois de décembre 1868, la Société archéologique et historique de la Charente, avait procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1869. — Avaient été élus :

Président : M. G. Babinet de Rencogne. *Vice-président :* M. Callandreau. *Secrétaire :* M. Trémeau de Rochebrune. *Secrétaire-adjoint :* M. Em. Biais-Langoumois. *Trésorier :* M. G. Mathé-Dumaine.

Beauval, maître apothicaire à La Rochelle, son cousin, (Voir sur ce dernier personnage, Arcère, tome II, page 385, et M. L. Delayant, historiens de La Rochelle, page 139) et tous les parents de la ligne maternelle.

L. de R.

Hosted by Google

Et le 20 janvier 1869 a eu lieu l'installation de la nouvelle administration.

M. du Maroussem, en vertu du droit que lui confère son titre de doyen d'âge, et en l'absence de M. le vice-président, a invité M. B. de Rencogne à s'asseoir au fauteuil de la présidence et l'a installé dans ses nouvelles fonctions.

Avant de prendre place au fauteuil de la présidence, M. Babinet de Rencogne, a rendu en quelques mots heureux un juste hommage à la mémoire de M. Gellibert des Seguins son regretté prédécesseur. Il a témoigné de son désir de maintenir la Société dans la voie qui lui avait été si bien tracée, et de donner à ses travaux une salutaire impulsion, réclamant les conseils de tous dans l'intérêt même de la Compagnie qui vient de le placer à sa tête.

Après ce discours accueilli comme il devait l'être par des marques unanimes de sympathie, M. le président dépose sur le bureau divers ouvrages.

M. Biais-Langoumois annonce que M. Lucas se propose d'offrir prochainement à la Société un exemplaire de ses différentes publications. — Remerciements.

M. Lequesne, statuaire, chargé du buste de M. Eus. Castaigne, se met à la disposition de la Société si elle pense qu'il y ait quelques modifications à apporter au projet en plâtre qu'il lui a fait soumettre.

M. le président rappelle ensuite que la Société, dans sa séance du 17 novembre 1868, avait décidé qu'elle rendrait un hommage public à la mémoire de M. Gellibert des Seguins; que la Société d'agriculture ayant émis le même vœu, les bureaux des deux Compagnies se sont réunis, et qu'il a été décidé après délibération que l'hommage rendu à la mémoire de M. Gellibert consisterait en un portrait à l'huile, costume de député et en pied, dont l'exécution serait confiée à un artiste de Paris.

La dépense approximative fut évaluée à 2,000 francs environ; et il fut décidé, en outre, qu'une souscription serait ouverte au sein de la Société.

La Société adopte ces conclusions, et une lettre circulaire portant un bulletin de souscription sera adressée dans le plus court délai à chacun de ses membres.

L'ordre du jour appelle la discussion du réglement dont l'expérience avait démontré la nécessité de refondre certains articles. Puis l'on procède à la réception de plusieurs membres titulaires, et plusieurs présentations ont lieu (six titulaires, un correspondant).

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

BAUDRY (Etienne). Le Paysan aux Elections de 1869. *Paris*, 1869; 1 vol. gr. in-18. 1 fr.

CHICOURAS (Ferdinand). Conférence faite à Niort, le 13 avril 1867. *Niort, Robin et Favre*, 1868; br. in-8°, 40 p. 75 c.

CHOLETAIS (le) ou petit Annuaire de l'arrondissement de Cholet, pour 1869. *Cholet, Ivonnet*, in-12, 48 p.

COMPTE-RENDU du procès de La Meilleraye, rédigé d'après les journaux du temps, revus, comparés et mis en ordre. *Paris, Lebrun*, 1869; 1 vol. in-12, br. *Epuisé.*

GORRIN (Georges). Napoléon Ier et l'Eternel. *Niort, Mercier*, 1869; br. in-8°. 50 c.

LAIR (Joseph). Jacques Bonhomme et son régisseur. *St-Jean-d'Angély, Lemarié*, 1869; in-8°, 16 p. 25 c.

MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXII, 1re et 2e parties, in-8°, LVI-510 p. *Poitiers, Dupré.* 9 fr.

MONTLAUR (Eug. de), Audiat (Louis). Un Potier au XVIe siècle, 1510-1590. Bernard Palissy, étude sur sa vie et ses travaux. *Moulins, Desrosiers*, 1869, br. in-18.

NICOLLIÈRE (de la). Le prieuré des Couëts, en 1554; déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté; suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 44 p.

PRIÈRES et Cérémonies pour la dédicace ou consécration d'une église, selon le pontifical romain. *Poitiers, Oudin*, 1869; 1 vol. in-32.

SÉNÉMAUD (P.). Les Plaies du Siècle. *Poitiers, Dupré*, 1869; in-8°, 31 p. 1 fr.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Un deuil récent est venu frapper un de nos collaborateurs, M. Léo Desaivre, au moment où nous venions de faire tirer la première feuille de la *Revue* contenant son article, nous regrettons que le temps ne nous ait pas permis de remplacer son article par un autre et de faire recommencer cette première feuille. — *(Note de la Rédaction.)*

Saint-Maixent, Typ.Ch. Reversé.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

S

SACCAGE, s. m., grand nombre. — *Ho-l'y avait à la foire in saccage de gens.*

SACQUER, v. a., mettre, cacher comme dans un sac. — *Où as-tu sacqué ma robe?*

SACQUER (se), v. pr., se cacher. — *Où t'étais-tu donc sacqué?*

SACRIFIANT, SACRIFIANTE, adj. verbal, ennuyeux, qui cause du dépit. — *N'est-ho pas sacrifiant de voir périr sa pauvre récolte?*

SAGOUILLER, SIGOUILLER, v. a. et n., patrouiller, agiter l'eau de manière à la troubler.

SARGAILLON, s. f., fille volage; c'est peut être le mot cerf-volant dénaturé.

SARPOULER, v. n., éprouver une douleur cuisante. — *Le mollet me sarpoule.*

SARRAILLER, v. a. et n., étreindre, serrer trop. — *Mon gilet me sarraille.*

SARRAILLER (se), v. pr., se serrer trop.

SAYETTE, s. f., tirasse. — *Tendre à la sayette.*

SÉCHERIE, s. f., temps sec. — *Ah! queulle sécherie!*

SEGRETAIN, nom d'un bas officier de l'église qui est devenu nom propre. — Montaigne écrit secrestin.

SEGRETAINE, s. f., femme du segretain.

SEGUER, v. a. et n., suivre; ind. prés., *ie segue;* imp., *ie seguais* ou *seguiais;* prés. déf., *ie seguis;* futur, *ie seguerai;*

Hosted by Google

subj. prés., *qu'ie ségue;* imp., *qu'ie seguisse;* inf. *seguer, segre;* part. prés., *seguant* ou *seguiant;* part. pas., *segué* des deux genres.

Sicot, s. m., hoquet. — *Avoir le sicot, c'est signe de mort prochaine.*

Siguer, v. a., piquer, enfoncer.

Siguet, s. m., pieu, piquet.

Siler, v. n., pousser un cri aigu. — *Entends-tu bein les cochons siler?*

Sitau, s. m., quintau, quantité de gerbes, de fagots assemblés dans un champ, dans un bois, pour la commodité du compte, de la charge. Dans le principe, ces tas étaient formés probablement de six gerbes, de six fagots.

Soguer, v. n., attendre, faire le pied de grue. — *Nous as-tu fait soguer?*

Solage, s. m., terrain considéré sous le rapport de la qualité. — *Le solage de ton champ n'est pas tout mauvais.* — Se trouve dans Montaigne, liv. II, ch. 6.

Solliciter, v. a., faire vivre. — *Ie n'ai que mon gendre pre me solliciter.*

Soteille, Sotille, s. f., la corne des animaux à pieds fourchés.

Souffraite, s. f., dommage, perte. — *La mort dau voisin fait grand'souffraite à sa famille.*

Soulailler, v. n., être exposé au soleil. — *Ho-l-est bon que le linge soulaille.*

Soulant, Soulante, adj., ennuyeux, importun. — *Quiaille femme est-elle soulante!*

Soulas, s. m., troupeau. — *La boitouserie fait de l'agât dans le soulas de la métairie.*— Par extension : *Ie ai vu passer in grand soulas de gens.*

Soume, s. f., les deux bennes pleines de vendange portées par un cheval.

Soume, adv., à fleur de terre, peu profondément.— *Planter, piocher soume.*

Sourdier, adj. m. (prononcez sourdaé), le dernier, le plus mauvais de son espèce.

Hosted by Google

Sourge, adj. des deux genres, léger, agile, qui n'est pas lourd. — *Ton frère est bein sourge. Ma miche n'est pas sourge.*

Sourgir, v. a., élever, — *Ie ne peux pas sourgir le bras.*

Sourgir (se), v. pr., se lever. — *Le malade ne peut se sourgir sur son lit.* Du latin *surgere.*

Soutre, s. m., couche de paille, de fagots pour recevoir des fruits, du foin, etc., etc., du part. passé fém. latin *substrata*, sous-entendu *rex,* chose étendue dessous. Au figuré : *Faire in bon soûtre,* faire un bon repas.

Straingole, (que le diab.. me), juron fort peu orthodoxe pratiqué à Babousseau, commune de Saint-Savin. Du latin *strangulare,* étrangler.

Subler, v. n., siffler.

Sublet, s. m., sifflet, on mouille *l.*

Suçayer, Sucеyer, v. n., au propre qui n'est pas usité, donner du suc ; au figuré, être d'un bon service. — *Le pain de boulanger ne suçaye pas tant que le pain de ménage.* — Dans une autre acception, durer, paraître long. — *Tu n'arrivais pas, le temps me suceyait in poy.*

Super, v. a. et n., sucer; c'est une onomatopée.

Suser, v. a. et n., faire reculer; vient sans doute du sifflement que font les gens en menaçant les bœufs de l'aiguillon pour les faire reculer.

T

Tabaraïe, s. m., compote, marmelade surtout de prunes.

Tablaïe, s. f., toutes les personnes assises à table.

Tabut, s. m., mal de tête, tintoin ; au figuré, souci, inquiétude. Tabut est un mot celtique.

Tabuter, v. a., donner le mal de tête, inquiéter. — *Ce que tu m'as appris m'a tabuté toute la neut.*

Tabuter (se), v. pr., s'inquiéter, se tourmenter.

Hosted by Google

Taillaïe, s. f., haie, palice. — *Tu m'attendras auprès de la taillaïe.*

Talbot, s. m., bâton mis en travers au cou des chiens, des chèvres, pour les gêner.

Talboter, Talbotaïe, part. passé de talboter; qui a un talbot au cou.

Talboter, v. a., mettre un bâton en travers au cou des chiens, des chèvres.— *Songe à talboter ta chèvre.*

Tamiser, v. imp., se dit de la pluie, quand elle tombe aussi fine que si elle était passée au tamis. — *Ho-l-a tamisé toute la matinaïe.*

Tard-a-juc (prononcez tartajoux), ce subs. masc., composé d'un adverbe, d'une préposition et d'un nom, est un terme de délicatesse pour éviter celui de croupion; pas n'est besoin de dire ici que dans la plupart des volatiles le croupion se met en dernier lieu, tard-à-juc.

Taupassier, s. m., taupier, preneur de taupes.

Tempéré, Tempéraïe, adj., obstiné, entêté. — *Faut-ho que tu s'es si tempéré!*

Tenailler, s. m., petite échelle suspendue horizontalement, sur laquelle les gens de campagne placent leurs pains de ménage.

Tentaine, s. f., centaine, lien qui tient tous les fils d'un écheveau, liés ensemble.

Tenue, s. f., domaine considéré sous sa plus ou moindre importance. — *La tenue de mon frère est toute petite.*

Terrail (prononcez trail), s. m., terreau.

Terrailler, v. a. et n., couvrir de terrail. — *Ie vais terrailler mon pré.*

Terrain (prononcez train), s. m., petit vase à boire, fait de terre.

Têter, v. n., grossir, se former en tête. — *Mes oignons ne têteront pas.*

Teubla, s. m., morceau de tuile cassée, tuileau.

Teuble, s. f., tuile. Du latin *tegula.*

Teubler, v. n., bomber, prendre la forme d'une tuile convexe.

Hosted by Google

Teublerie, s. f., tuilerie (*l* se mouille dans ces quatre mots).

Tinche, s. f., tanche, poisson de rivière; du latin *tinea.*

Tiraïe, s. f., ce que donne la vache, l'ânesse, la chèvre, quand on la trait. — *La tiraïe du matin est plus forte que la tiraïe de midi.*

Tire, s. f., terme de jeu de cartes, atout. — *On ne gagne guère sans tire.*

Tirer, v. a., traire. — *Dans l'été on tire les vaches trois fés.*

Tirer, v. n., prendre de la peine, n'avoir pas sans difficulté. — *Pr'avoir quiaille métairie, ho-l-y a eu à tirer.*

Tirette, s. f., tiroir emboîté dans une table où se met le pain entamé.

Torse (dans la), loc. adv., laisser le linge dans la torse, ne pas l'étendre, quoiqu'il soit lavé et tors.

Touche, s. f., petite futaie. Du latin du moyen-âge, *tuscia.*

Touré, Touraïe, adj., se dit surtout des cerises ayant des taches provenant de cotissures ou d'un commencement de corruption.

Tourtelle, s. f., ce qui ressemble par sa forme au gâteau appelé tourteau. — *Ine tourtelle de cire.*

Tout contant, loc. adv., aussitôt, tout-à-l'heure; se trouve dans Régnier, satire III.

Tracer, v. n., prendre les moyens de réussir, aviser. — *Faut tracer haneut pre l'autre affaire.*

Traet (tout d'in), loc. adv., de suite, sans interruption. — *Le valet a fait la route tout d'in traet.*

Traîner, v. a., salir. — *Où as-tu traîné ta blouse?*

Traîner (se), se salir. — *Ma veste s'est joliment traînaïe.*

Trait, s. m., ce que donne le trayon d'une vache, chèvre, ânesse, chaque fois qu'on les trait. — *Regarde, ho-l-est tout le trait de midi.*

Transe, s. f., trèfle. — *As-tu vu mon joli champ de transe?*

Travaillante, s. f., femme laborieuse. — *Ma bru est ine travaillante.*

Travailleresse, s. f., femme travailleuse.

Trelusant, Trelusante, adj. verb., brillant, qui reluit.

Treluser, v. n., luire, briller. Du latin *relucere,* précédé de *t.*

Hosted by Google

Trempage, s. m., potage, soupe, pain émié dans du vin, du lait, etc., etc. — *Pre mé, ie aime fort le trempage.*

Trempine, s. f., pain émié dans du vin. — *Fais-nous de la trempine.*

Trenége, adj. des deux genres, terni, sans éclat. — *La chaleur li a rendu la figure toute trenége.*

Treper, v. n., trépigner, mettre le pied sur.... — *En revenant de la messe, ie ai trepé sur ine grousse vermine.* Des deux mots latins *terere pede*, broyer du pied. — On connaît le vers de la chanson poitevine :

Torsiant la goule, trepant daux pés.

Treséa, s. m., trio, trois personnes battant ensemble dans la même aire. — *Arrive vîte pre compléter le trésea.*

Tretous, Tretoutes, adj. pluriel, tous, toutes. *Les as-tu tretoutes comptaïes?*

Triballaïe, s. f., triballe, chair de porc frais, cuite dans la graisse, qui se vend et se mange dans les foires champêtres.

Triballer, Trimballer, v. a. et n., transporter, pendiller. — *A la Saint-Jean où trimballeras-tu ton drigail? — La corde trimballait de la charrette.*

Triballer, Trimballer (se), v. pr., changer de demeure, vagabonder.

Tribulent, Tribulante, adj., variété patoise de l'adj. français turbulent.

Tricoler, v. n., marcher en chancelant, en parlant d'un homme ivre; bricoler.

Trifouillage, s. m., projet, arrangement ridicule.

Trimer, v. n., drimer, la première syllabe de l'un est la forte, de l'autre c'est la douce.

Trochelas, s. m., trochet, bouquet de fruits sur un arbre, ou sur une branche détachée d'un arbre. — *In bia trochelas de ceraïses.*

Trouiller, v. n., serrer avec le trouil, nom patois du treuil.

Trouiller, v. a. et n., trouiller du fil, c'est le faire passer de la fusée sur le dévidoir qui s'appelle aussi trouil.

Hosted by Google

U

Usager, adj., ordinaire. — *Ho-l-est usager aux gens de la Gâtine d'aller à la messe de méneut.* Qui a coutume. — *Tes gens sont usagers de prendre daux riortes dans les bois.*

Usse, s. f., sourcil. — *Ie ai attrapé in coup à l'usse gauche.*

V

Va-devant, s. m., celui qui, dans les métairies conduit, met à l'ouvrage les travailleurs, les domestiques.

Vain, Vaine (voin, voine), faible, sans force. — *Le chaud me rend trejou vain.*

Vaincre, v. a., réduire à l'obéissance, venir à bout. — *On ne peut vaincre quioul enfant — Pourras-tu vaincre l'ouvrage.*

Vaisselier, s. m., meuble où la vaisselle de la maison est établie.

Vaner, v. a., fatiguer, rendre vain, c'est-à-dire faible et sans force. — *Le chaud me vane;* très-bref.

Vao, adj., oui.

Varainant, Varainante, adj., friable, meuble. — *Le guéret n'est jamais trop varainant.*

Veille, s. f., terme de faneuse, petit tas de foin.

Veillotte, s. f., diminutif du mot précédent, plus petit tas de foin.

Vêle, s. f., bonde, génisse.

Vener, v. a. : 1° Eloigner, faire sortir. — *On ne peut vener les poules de la cour.* Du latin *venari,* chasser; 2° fatiguer, ôter

Hosted by Google

les forces. — *La course d'hier m'a vené.* A part la prononciation, vener dans ce premier sens est la même chose que vaner.

VERDON, s. m., petit poisson de rivière.

VERMELOT, VERMELOTTE, ad., gâté par les vers, pourri. — *Toutes mes poires sont vermelottes.* Première syllabe très-muette.

VERRASSE, s. f. (prononcez vrasse), mauvais lit.

VERRIR, v. n., tourner, commencer à mûrir, en parlant des raisins.

VERSENNE, s. f., sillon, endroit où les bœufs tournent, en labourant, pour commencer une nouvelle raie. Du latin *versura.*

VES, pr., vous; très-muet. — *D'où venez-ves.*

VESONNER, v. n., résonner, en parlant d'une toupie, d'une fronde, d'une pierre fortement lancée en l'air.

VETIMENT, s. m., habillement. Du latin *vestimentum.*

VIGACE, s. f., force, vigueur. — *Tes poulets sont sans vigace.*

VIGACE, adj. des deux genres, c'est l'adj. français vivace, par le changement de *v* en *g.*

VILAINIE, s. f., terme générique pour désigner mulots, courtillières, serpents, etc., etc. — *Mon verger est plein de vilainies.*

VINATIER, s. m., vigneron qui ne vend que le vin de son crû.

VIOCHE, VIOGE, adj. des deux genres, plein de force, vigoureux; c'est l'adj. français vivace, par le retranchement du *v,* le changement de l'*a* en *o* et l'adoucissement de la prononciation de la dernière syllabe.

VIRAÏE, VIRIE, s. f., tournée. — *Après la seconde viraïe, on rencontre sa maison.*

VIRE, s. f., tourne, atout.

VIRER, v. a. et n., tourner. — *Vire donc les feuilles.* — *Le moulin ne vire pas.*

VIREMOIN, s. m., temps court, le temps de virer la main. — *Ie ai fait l'ouvrage dans in viremoin.*

VIRONNER, v. a. et n., rouler autour. — *Vironne ta cravate autour de ton bras.* — Faire des circuits. — *Ho faut vironner avant d'arriver à la métairie.* — Au figuré, aimer peu l'ouvrage.

Hosted by Google

VIVATURE, s. f. sing., vivres, pitance, nourriture. — *La vivature est hors de prix.*

VOIT, adv., oui.

VOLANTES (terres), celles qui ne dépendent pas de la métairie.

VOUI, adv., oui.

V-OU-RE, c'est l'adv. de lieu où, flanqué du *v* euphonique et de la particule *re.* — *V-où-re vas-tu de si bon matin?*

VOUS (à), loc. adv., adieu. C'est comme qui dirait à vous revoir.

VREDER, verbe qui s'emploie activement avec faire. — *On le fera vreder,* on le fera partir, on le chassera.

VREILLER, v. a. et n., entrelacer, mêler; première syllabe très-muette.

VREILLER (se), v. pr., se mêler, se brouiller.

VREILLOTIS, s. m., entrelacement.

VRETIR, v. a. et n., fournir. — *Ie l'ai vreti de pitance.* — *On ne peut vretir pretout.*

VRETIR (se), v. pr., se fournir. — *Ie me vretissais d'outils.*

Z

ZAGUER, v. imp. — *Ho me zaguait dans le corps;* j'éprouvais dans le corps des élancements, une douleur lancinante.

ZIRE, une personne fait zire, nous fait zire, qui nous repousse par sa malpropreté.

L'abbé ROUSSEAU.

—

Hosted by Google

MONTYON (1)

INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

(1733-1820)

Si une ville peut revendiquer, au nombre de ses illustrations, les hommes distingués qui, sans lui appartenir par la naissance, ont signalé leur passage par des bienfaits, et conquis de la reconnaissance publique leurs lettres de bourgeoisie, nul intendant ne mérite une plus noble place dans les annales de notre pays que messire *Antoine-Jean-Baptiste-Robert* AUGET DE MONTYON, baron de Montyon (2). Cependant nul historien rochelais ne le mentionne. C'est donc acquitter une dette de la cité que d'appeler l'attention sur cet homme de bien qui, dans sa vie si dignement remplie, à La Rochelle comme ailleurs, a obtenu, sans l'avoir cherchée, la plus éclatante de toutes les gloires, celle qui récompense le désintéressement et la vertu chrétienne par excellence, la charité. Notre intention n'est pas de retracer ici dans toutes ses phases la biographie de Montyon. On sait qu'il était né le 23 décembre 1733. Dès sa jeunesse, il s'étonnait qu'on lui fît un mérite de mettre, dans sa vie, de l'ordre comme dans sa maison.

(1) Notice lue à la Société littéraire de La Rochelle.

(2) *D'argent, à une fasce de gueules accompagnée de 3 têtes d'aigle de sable arrachées et languées de gueules, posées 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

(Cachet de famille. La Chesnaye des Bois.)

Hosted by Google

Sans faire ici le procès du dix-huitième siècle qui a, par son étonnant mélange de bien et de mal, justifié tous les éloges et toutes les critiques, on ne saurait méconnaître qu'il fallait du courage, à une époque de mœurs faciles, pour embrasser d'emblée une vie sévère, sérieuse, sans ostentation ni hypocrisie, pour y marcher résolument et s'attacher au bien ainsi qu'au vrai par une continuité de généreux efforts. Montyon fut soutenu dès le début de la carrière par les leçons et l'exemple de son père. Influence vénérée et bénie qui se retrouve dans la jeunesse de tous les hommes grands par la vertu ou la sainteté! Grâce à cette éducation attentive et sévère couronnée par de brillants succès scolaires, Montyon obtint à 22 ans le rare honneur d'être nommé avocat du roi au Châtelet, noviciat qui préparait aux plus hautes dignités de la magistrature. Bientôt il arrive au grand Conseil où il se signale, dans le bureau de la législation coloniale, par le vif intérêt qu'il porte aux noirs, puis à la librairie où il conquiert de nombreux amis parmi les gens de lettres. C'était alors l'aristocratie de l'esprit sous laquelle s'inclinaient toutes les autres, surtout quand on était des autres, et que l'apparente abdication couvrait un cumul. A 27 ans, Montyon est maître des requêtes et justifie sa nomination par sa constante application au travail, la sûreté de son discernement, la maturité de son expérience, la sagacité de son esprit, son impartialité et sa fidélité aux lois, dont il poursuivait les infractions, quel que fût le rang du violateur. Cette noble fermeté fut récompensée par la disgrâce. Exilé loin de la cour, dans l'intendance d'Auvergne, Montyon y déploya son inaltérable droiture, son austère probité. Sa bienfaisante administration fut mal payée. Son attachement aux lois fondamentales de la nation fut taxée de résistance à la royauté par ceux dont il avait démasqué les intrigues. Tandis qu'une fièvre grave menaçait les jours de Montyon, sans qu'il consentît cependant à interrompre son travail, il se vit arraché à l'intendance d'Auvergne (1) et relégué à Aix (1771). La faveur s'égarait alors sur

(1) Quand il quitta cette intendance, les habitants de Mauriac adoucirent leurs regrets en élevant un obélisque à la gloire de leur excellent magistrat.
(Ch. LACRETELLE.)

Hosted by Google

un d'Aiguillon, un Terray, un Maupeou; la disgrâce était impitoyablement réservée à un digne serviteur comme Montyon, esclave de la vérité et du devoir. Six semaines après avoir reçu du ministre des félicitations accordées de mauvaise grâce, Montyon était enlevé à la Provence et nommé à La Rochelle comme intendant de justice, police et finances de la Généralité à la place de Gabriel Senac de Meilhan. Honneur difficile à porter. Toute la responsabilité des fautes de l'ancien régime est retombée sur ces magistrats investis d'un pouvoir à peu près discrétionnaire, et qualifiés de « sangsues des provinces » par la vengeance populaire, en 1789.

Ce n'est donc pas un médiocre honneur pour Montyon d'avoir, dans toutes les Généralités où il a passé, laissé d'universels regrets. Cependant le nouvel intendant arrivait malade à La Rochelle. Il apportait une maladie inflammatoire des accablantes chaleurs de la Méditerranée et, malgré sa convalescence qui fut longue, il répondit par de nouveaux succès à la jalousie des courtisans qui rétrécissaient le théâtre de son activité sans pouvoir rapetisser l'homme. L'important pour Montyon c'était de bien remplir son devoir, car il était convaincu que la réhabilitation d'un homme de mérite méconnu consiste à s'honorer, à force de persistance dans le bien. En Aunis, de 1773 à 1775, comme ailleurs, Montyon put dire : Celles de mes actions qui ont reçu une publicité indispensable prouvent que je n'ai point l'âme servile (1). La fièvre ne quitta pas Montyon pendant les quinze mois qu'il passa à La Rochelle; mais pendant ces quinze mois, il diminua les charges dont la ville était écrasée, lui assura un gain considérable sur la ferme de ses octrois dont il révisa les tarifs, se montra animé à l'égard des dissidents d'un sincère esprit de tolérance qui n'était certes pas dû à l'indifférence religieuse, fit plus, dans cette courte période que bien d'autres n'eussent fait en dix ans.

Nous n'essaierons pas de dresser la fastidieuse nomenclature de toutes les ordonnances qu'il signa, de tous les actes de son

(1) M. Ernest Morin. — Conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes, sous le patronage de S. M. l'Impératrice.

Hosted by Google

administration. Il suffira d'en signaler les principaux. En visant les rôles des impositions, le nouvel intendant se préoccupe d'adoucir la position des vieux employés et de modérer les corvées, et ses efforts sont couronnés de succès. Turgot finit par supprimer entièrement les corvées qui furent remplacées par une imposition sur tous les biens-fonds. En 1774, il donne ses soins à la construction de la cathédrale de La Rochelle (1), il provoque des arrêts du Conseil d'État pour l'acquisition des maisons presbytérales et l'entretien des églises pauvres de la Généralité. Le 31 janvier 1774, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du Conseil d'état, du 31 décembre 1773, « qui fixe les « ports des généralités de Bretagne, La Rochelle et Poitiers, par « lesquels le commerce des grains sera libre comme dans les « ports où il y a siége d'amirauté, en se conformant aux for- « malités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773, et à 50 ton- « neaux seulement, les chargements qui seront permis dans « tous les ports, pour ceux de la même province.»

Le 23 février suivant, il obtient de Turgot une indemnité de 1200 livres pour MM. Weiss, négociants, qui avaient fait venir à La Rochelle, dans un temps de besoin, une cargaison d'orges, et avaient ainsi déterminé une diminution dans le prix des grains. Le 8 septembre, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du 20 juillet précédent, autorisant, sur sa demande,

(1) Paris, le 14 février 1774.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le dix de ce mois, par laquelle vous demandez à m'entretenir au sujet de la nouvelle construction de la cathédrale de La Rochelle, vous pouvés, Monsieur, quand vous le jugerés à propos, m'adresser vos représentations et si vous voulés bien prendre la peine de passer chés moi mercredy, à midy, je m'occuperay volontiers de cette affaire.

J'ay l'honneur d'être, avec un très-parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(Signé) DE MONTYON.

Je ne suis point encore sûr d'y être mercredy, si vous voulez bien, Monsieur, l'envoyer sçavoir le matin, vous le sçaurez plus particulièrement.

M. SOUSY, sindic et député du chapitre de La Rochelle,
hôtel N. D., rue du Paon, à Paris.

(Original, la signature seule est autographe.)

Hosted by Google

l'agrandissement des maisons de refuge sises à La Rochelle, rue des Voiliers, et consacrées à recevoir les vagabonds et gens sans aveu. Le 20 septembre, Turgot lui annonce la suppression des sols pour livre établis par l'édit de novembre 1771, sur les droits de péage, passages, travers, barrages et autres.

Le 3 février 1775, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du 8 janvier 1775, qui accorde des gratifications pour encourager l'importation des mulets et chevaux propres à la charrue, dans les marchés des provinces méridionales ravagées par l'épizootie, dans les généralités de Bordeaux et de Bayonne. Enfin, le 28 avril 1775, sur l'invitation de Turgot, il fait imprimer et afficher dans toute l'étendue de son département l'arrêt du Conseil d'état du 7 dudit mois, relatif à la liberté du commerce. Cet arrêt, confirmant celui du 13 septembre, et les lettres-patentes du 2 novembre, casse deux ordonnances rendues par la sénéchaussée de La Rochelle, les 9 et 10 mars dernier, prescrivant la visite dans les greniers, et le retard pendant quinzaine de la vente des grains (seigle) étrangers arrivés à l'adresse du sieur Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, négociant, et dont dix tonneaux avaient été mouillés d'eau de mer, le navire ayant échoué dans le port et s'étant néanmoins relevé. « L'arrêt fait défenses à toutes personnes et notamment « à tous juges de police d'empêcher les négociants qui auront « fait entrer des grains dans le royaume d'en faire telles destinations et usages que bon leur semblera, même de les faire « ressortir sans payer aucuns droits, en justifiant devant les « préposés des fermes que les grains sortans sont les mêmes « que ceux qui ont été apportés de l'étranger, leur fait pareillement défenses d'ordonner des visites dans les greniers et « magasins des négociants, se réservant Sa Majesté de statuer « sur les dommages et intérêts qui peuvent ou pourront être « dus par lesdits juges de police aux négociants à qui lesdits « grains appartiennent.»

L'administration de Montyon mérite d'autant plus d'éloges qu'à plusieurs égards il devança son époque.

« Administrateur à la manière de Turgot, dit M. Dufaure, « plus attentif aux besoins des populations qui lui étaient con-

Hosted by Google

« fiées qu'aux intrigues de cour dont sa fortune pouvait « dépendre, ses écrits sont animés du même esprit que ses « actes. Aux bienfaits d'une sage administration, il ajouta les « charités abondantes que sa fortune privée lui permettait de « faire.» Le zèle et les services ne pouvaient toujours être traités comme des fautes et payés par des disgrâces. Malesherbes défendit Montyon qui cette fois obtint justice. Il ne laissa La Rochelle que pour siéger au Conseil d'État, en septembre 1775, sur une lettre royale des plus flatteuses. Il fut remplacé par Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois.

Le 19 janvier suivant, il annonça au corps de ville de La Rochelle l'intention d'appliquer à des travaux d'assainissement de la cité, une somme de 20,000 livres économisée sur le fond de l'équipement des milices. Les registres des délibérations qui nous apprennent ce fait, contiennent l'expression de la gratitude municipale. Le 20 mars 1779, il donna un nouveau témoignage d'intérêt à La Rochelle, à l'occasion de la construction de la cathédrale (1).

On sait le reste. Il écrivit l'*éloge du chancelier l'Hospital,* en pensant à Turgot, puis les *recherches et considérations sur la population* et reçut de Louis XVI le titre de chancelier du comte d'Artois et chef du Conseil. A la veille de la révolution, dès 1782, Montyon offrait à l'académie française une dotation considérable « pour venir en aide aux désespérances et aux mélan-

(1) A Paris, le 20 mars 1779.

L'intérêt que je prendrai, Monsieur, toute ma vie à la ville de La Rochelle, m'avait rendu attentif à tout ce qui pouvait contribuer à la confection d'un monument aussi important que votre église, et j'avais appris avec grande joie la grâce que vous aviés obtenue ; la part que vous voulés bien m'en donner me flatte infiniment, c'est une preuve de la justice que vous rendés à mes sentiments, recevés en mes remerciements, Monsieur, et témoignés, je vous supplie, à Messieurs du Chapitre, l'attachement que je leur ai voué pour la vie.

Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur,
votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé) DE MONTYON.

M. de SOUSY, chanoine de la Cathédrale de La Rochelle.
(Original scellé d'un cachet en cire rouge aux armes.)

Hosted by Google

« colies humaines, pour relever les cœurs en honorant annuel-
« lement aux yeux de tous, dans une séance publique et solen-
« nelle, les actes de vertu persévérante d'un français pauvre.»
Montyon passa en Angleterre pendant la révolution, revint en France en 1815, renouvela en 1816 ses fondations charitables abolies par la Convention, et mourut à Paris, le 26 décembre 1820, âgé de 87 ans, assurant, après sa mort comme durant sa vie « des encouragements aux sciences, des récompenses aux « actions vertueuses, des soulagements à toutes les misères « humaines. »

On lit en tête de son testament ces paroles touchantes :

« Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas rempli exactement mes devoirs religieux ; je demande pardon aux hommes de ne leur avoir pas fait tout le bien que je pouvais et par conséquent que je devais leur faire.»

Quelque incomplètes que soient ces notes, puissent-elles appeler la reconnaissance publique sur l'administration éclairée et bienfaisante d'un intendant, homme de bien, qui occupa un rang distingué parmi les plus nobles serviteurs de la France, avant de transmettre son nom à la postérité par la fondation des prix de vertu ! La Rochelle doit à la mémoire de Montyon un souvenir, une inscription, la dédicace d'une rue ou d'une place, surtout lorsqu'il existe des rues qui portent les noms bien plus obscurs des intendants Amelot et D'Ablois.

L. Meschinet de Richemond.

—

Hosted by Google

CRÉATION

DE LA

GARDE BOURGEOISE A NIORT

en 1730

—

Au moment de l'organisation de la garde nationale mobile, il nous a paru curieux de reproduire le placard relatif à la création à Niort de la garde bourgeoise en 1730, pièce dont nous devons la communication à M. Monnet, maire.

DE PAR MESSIEURS

LES MAIRE ET ECHEVINS

DE CETTE VILLE DE NYORT.

SUR la Rémontrance qui a été faite par le Procureur du Roy aux Maire et Echevins de cette Ville, que conformément à leur Déliberation du 14. de ce mois, il a été établi une Garde Bourgeoise, qui commença hier au soir à faire la Patroüille dans cettedite Ville et fauxbourgs, pour y maintenir la sûreté et le bon ordre. Qu'il a été informé que dans les Cabarets on y vend du Vin à des heures indûës; ce qui est capable de causer des querelles, et troubler le répos public. Que plusieurs Habitans sortent pendant la nuit sans Feu et Lumiere après la Retraite sonnée. Que d'ailleurs quelques-uns d'entr'eux ont jetté des décombremens de leurs Maisons dans differens endroits des

Hosted by Google

Fossez proche les Murailles de cette Ville, qui forment des hauteurs, à la faveur desquelles on peut entrer dans cettedite Ville, et en sortir pendant la nuit : Il réquiert qu'il y soit pourvû.

SURQUOY la matiere mise en Déliberation, Nousdits Maire et Echevins, ayant égard à la Rémontrance du Procureur du Roy, comparant par Me Constant Thibault; et vû nôtre Déliberation du 14. de ce mois : Ordonnons comme autrefois, que tous les soirs douze Habitans Soldats du Régiment Royal de cette Ville, non compris un Caporal ou Anspesade, qui seront avertis par un des Sergens de leur Compagnie, se trouveront sur la Place du Château de cettedite Ville, pour y recevoir l'Ordre; l'ayant reçû, ils iront au Corps de Garde que Nous avons établi, à la Porte duquel l'un deux, en se relevant, fera Garde; ensuite la Patroüille sera faite dans toutes les Ruës de cettedite Ville et Fauxbourgs, et se releveront aux heures, et de la maniere qui leurs seront prescrites à l'Ordre. Arrêteront tous ceux qu'ils trouveront en querelle dans les Rües et Cabarets, et autres qui n'auront ni Feu ni Chandelle allumée après la Retraite sonnée, et les conduiront au Corps de Garde, où ils resteront jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les douze Soldats de Garde, Caporal ou Anspesade, seront pris dans toutes les Compagnies dudit Régiment Royal de cette Ville, excepté celle des Grenadiers, en commençant par la Compagnie de la Colonnelle, et suivront successivement les autres en l'ordre qu'elles marchent dans les Revûës et Assemblées, en réprenant toûjours par la Compagnie de la Colonnelle, après que toutes les autres auront fourni le nombre de Soldats prescrit; ensorte que chacune Compagnie ne fournira pendant douze jours, que douze Soldats, un Caporal ou Anspesade.

ORDONNONS aux Cabaretiers de cettedite Ville et Fauxbourgs, de se conformer aux défenses qui leurs ont ci-devant été faites, de vendre Vin après la Retraite sonnée, sous les peines y portées.

Défendons à tous les Habitans de cettedite Ville et Fauxbourgs, de sortir après huit heures du soir dans les Ruës, s'ils n'ont du Feu, ou une Chandelle allumée, à peine de Prison.

Hosted by Google

Faisons très-expresses défenses à toutes Personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jetter ou faire jetter les décombremens de leurs Maisons dans les Fossez et proche les Murailles de cette Ville; et ordonnons à ceux qui y en ont fait jetter, de les faire incessamment ôter; le tout sous les peines de droit. Sera nôtre présente Ordonnance lûë, publiée et affichée dans tous les Cantons et Carrefours de cettedite Ville et Fauxbourgs, à ce qu'elle soit connuë de tous. Donné et fait en la Sale des Assemblées de l'Hôtel de cettedite Ville, par Nousdits Maire et Echevins, le dix-septiéme Janvier mil sept cens trente. *Signé au Registre,* THIBAULT DE BOUTTEVILLE, Maire et Capitaine, LE CLERC DE LA CHATAUDERIE, LE COMTE, PRIOLEAU, tous Echevins, et THIBAULT, Procureur du Roy.

Hosted by Google

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

V

MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VII^e^ AU XIV^e^ SIÈCLE.

(Suite.)

Nous avons donc à prendre dans ce livre. Mais bien plus vaste est le plan du principal ouvrage de Bouchet, de celui qui a fait sa renommée, et qui tout en retraçant l'histoire générale de la France depuis le berceau de la monarchie, y mêle à notre intention tout ce qui regarde notre pays en particulier, y conserve une foule d'anecdotes qu'on ne lit pas ailleurs, y trace la suite des premiers rois, des comtes, des évêques, l'origine de nos principales cités et de leurs priviléges, la vie publique des familles princières, les guerres et les traités de paix : car tel est le cadre des *annales d'Aquitaine*, heureux titre qui dit en deux mots tout ce qu'on peut attendre d'un livre qui à l'époque où il parut était aussi parfait que possible, et dépassa de beaucoup par son mérite les indigestes et hasardées compilations de Belleforet dans ses *chroniques de France*, et de Saint-Julien dans ses *antiquités des états de Bourgogne.*

Les annales d'Aquitaine parurent d'abord à Poitiers en 1524, puis revues et corrigées en 1535, et continuées de tous les événements qui s'étaient accomplis en Europe entre ces deux premières éditions. En 1540, une autre voit le jour à Paris, encore augmentée jusqu'à cette époque sans le consentement de l'auteur, ce dont il se plaint fort à la date de 1535, dans la *quarte-partie* de l'ouvrage (1), qu'il redonna dix ans après, afin de protester contre *les choses triviales non sentans l'histoire* qu'y avait mises sans discernement une main grossière

(1) V. édition en italiques de 1557, folio 274.

Hosted by Google

qu'il ne voulait pas laisser prendre pour la sienne. Dix ans après, nouvelle réapparition de l'ouvrage toujours augmenté d'un supplément que La Monnaye (1) attribue à l'auteur, en dépit de ceux qui le font mourir en 1550, mais dont la lecture prouve par le style qu'il ne s'arrête réellement que très-proche de sa mort arrivée en 1555.

Quoiqu'il en soit, une édition in-folio fut donnée à Poitiers, en 1557, par Enguilbert de Marnef, et contient tout ce que l'infatigable auteur avait recueilli jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'il y est parlé de la victoire de Renti (1554), de la prise de Casal (1555), et des menées espagnoles contre les frontières septentrionales de la France. Ce volume, imprimé en italiques, se compose de 378 feuillets, c'est-à-dire de 756 pages. L'éditeur n'y a rien ajouté des pièces fort importantes qui font rechercher de préférence l'édition de 1644, d'Abraham Monin (2). Celle-

(1) Remarques sur Baillet.

(2) Voici pour l'avantage du lecteur les pièces que cet imprimeur poitevin eut la bonne pensée de recueillir à la suite du texte de Bouchet :

1° Mémoire et recherches de France et de la Gaule aquitanique, attribués à Jean de La Haye et que j'examinerai bientôt.

2° De l'université de la ville de Poictiers, du temps de son érection, etc., extrait d'un ancien manuscrit latin.

3° Testament de sainte Radégonde, en latin, suivi de la traduction française.

4° Titres des églises de Sainte-Radégonde, Sainte-Croix et Saint-Hilaire.

5° Titres pour l'église royale, séculière et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poictiers, extrait des originaux.

6° De l'inscription qui est en la voûte du chœur de l'église cathédrale de Poitiers, par Besly, suivie de trois courtes pièces sur Le jour de la dédicace de la cathédrale, L'entrée du roi Henri III dans cette église, en 1577, pour créer huit chevaliers de Saint-Michel, et Les noms de ces chevaliers.

7° Trois lettres-patentes de Louis XIII, pour la mise en vigueur de l'Édit de pacification donné en 1616, après la conférence de Loudun, et autres mesures d'administration de la province.

8° Des procès-verbaux ou extraits des séances des Grands Jours de 1634.

9° Plusieurs pièces relatives à la Commission royale donnée à l'évêque de Poitiers, de veiller à ce que ne s'ouvrissent aucunes écoles protestantes dans l'étendue de sa juridiction.

10° Liste des membres du présidial de Poitiers, en 1644.

11° Une liste des maires de Poitiers, de 1242 à 1643.

Hosted by Google

ci fut soignée, dit Duradier qui l'affirme sans dire pourquoi, par Jean Filleau, premier avocat du roi au présidial de Poitiers. Ce fait prouverait en faveur du discernement du docte magistrat. Entrons maintenant dans l'appréciation de l'ouvrage.

Il ne faut y chercher, je l'ai déjà fait pressentir, ni une exacte méthode, ni cette unité de vues qui manque nécessairement dans un livre où s'entrelacent tant de choses. L'imagination de l'auteur a voulu trop embrasser ; il eût dû se borner à ce qui regardait l'Aquitaine dont il prétendait se faire l'historien. Restreignons-nous donc, en l'examinant, à ces limites dans lesquelles après tout, il n'a pas trop mal rempli sa tâche. Trois points importants sont possibles à établir et le caractérisent : il nous a donné tout ce qu'il a pu ; ses défauts sont ceux de son temps ; ses qualités lui appartiennent.

Ainsi Bouchet avait fait de consciencieuses études ; il ne manquait ni de sagacité, ni de discernement naturel. Le soin qu'il prit constamment de se tenir au niveau de son œuvre le fit estimer de ses contemporains qui le voyaient écrire en divers genres, traiter les affaires peu riantes de la jurisprudence et du droit, se placer honorablement parmi les hommes d'élite qui frayaient route à la langue nationale jusqu'à Corneille et Racine, jusqu'à Vertot et Saint-Réal ; et tout cela sans rien négliger des devoirs privés que lui imposait une famille de huit enfants dont l'éducation l'occupait religieusement et d'habitude, lors même qu'il en confiait à des maîtres la direction de chaque jour (1). Avant lui, personne n'avait encore songé à dérouler

(1) V. la 51e de ses *Épistres familières*, éditées en 1545, au nombre de 127, avec les *épistres morales* ou *traités sur les devoirs des diverses conditions de la vie*. Celles-ci montrent à nu l'âme honnête et religieuse de l'auteur. Les autres sont d'une lecture utile pour donner une idée de la littérature de son temps. Le recueil a pour titre : *Épistres morales et familières du Traverseur*. C'était le nom qu'il avait pris dès ses premières publications, se disant *traverseur des voies périlleuses*, pour exprimer qu'en s'élevant contre les travers du monde, il ne pouvait guère compter que sur des récriminations. Et de fait, il en trouva quelques-unes, mais on sut plus généralement lui rendre justice et honorer son énergique résistance aux mœurs publiques et aux habitudes privées de son temps.

Hosted by Google

la longue et difficile trame de nos actes publics et religieux. C'était déjà faire preuve d'intelligence que de mener de front dans la suite d'un long récit ces deux choses d'une existence mutuelle et que les siècles chrétiens n'imaginèrent jamais de séparer; c'était le caractère d'une raison mûre et réfléchie que d'en montrer les rapports réciproques aussi bien que l'essentielle unité, et de tout reporter, comme historien, à un principe de loyauté et de justice que la religion inspire seule au grand profit de l'humanité. Ce sentiment que Bouchet ne rencontre jamais sans l'honorer dans ceux dont il parle, on le voit lui-même s'en remplir dans la bonne foi qui l'anime, dans l'impartialité de ses jugements. La simplicité de son cœur n'est pas au-dessous de la naïveté de sa diction. Il n'invente jamais, on le voit bien ; il raconte ce qu'il sait, ce qu'il a lu, ce qu'on lui a dit; toujours historien, il ignore les charlataneries du romancier. Il cite le plus souvent ses sources qui dénotent une grande lecture; ce sont Vincent de Beauvais, saint Antonin, archevêque de Florence, qu'il appelle *Antoninus Florentinus,* Platine, Jacques de Bergame, la *Chronique de France,* celle de *Normandie*, et surtout Bernard Guidonis, auteur de mérite, quoique oublié, et en qui il montre une confiance éclairée quand il dit : « Ce qui est à croire plus qu'aultrement, c'est qne ledict Bernardus Guidonis estoit un grand historien (1) », on le voit travailler à débrouiller maintes confusions de ses auteurs, et s'efforcer de concilier leurs contradictions. Vous l'entendez observant que telles de ces autorités qu'il invoque « ne s'accordent pas bien ès dates, et semble qu'il y ait contradiction » sur l'établissement des Normands en France. « Mais le tout bien entendu, ajoute-t-il, les choses ci-dessus mentionnées

(1) Fol. 68. — Ce Bernard Guidonis qu'on a défiguré en le francisant sous le nom de la Guionie était un savant dominicain, devenu évêque de Lodève en 1324, et qui a fait une chronique intitulée : *Speculum historicum romanorum Pontificum, imperatorum et regum Gallorum.* Ce livre s'arrête à 1322. On conçoit qne ce devait être une mine pour Bouchet qui connaissait sans doute aussi du même auteur le *Chronicon episcoporum Tolosanomur*, les *Nomina ac gesta lemovicorum episcoporum;* enfin la *Descriptio Galliarum*, dont Brequigny pense que la publication ne serait pas inutile.

Hosted by Google

sont advenues par l'ordre ci-dessus escript. » — Plus loin, en parlant du x^e^ siècle et des incertitudes de ses phasés historiques : « et ne nous devons-nous esbahir de la contreverse des dates et choses de ce temps, car comme témoigne ledit Sabelicus (1), y avait alors si grande souffrette de bons et loyaux écrivains qu'en voyant ce qui a été escript par ceux de ces fascheux temps, on ne sait comment s'en ayder pour y adjouter foi. »

On voit clairement percer en de telles observations la franchise d'un homme qui veut le vrai avant tout, et ne craint pas d'avouer qu'il ne le sait pas toujours. Et s'il se prononce ainsi à l'égard du x^e^ siècle, quelles ne seront pas ses incertitudes sur des temps bien antérieurs, sur le berceau, par exemple, de notre monarchie, ou les premiers épanouissements de l'Aquitaine ? Combien aura-t-il eu de peine à pénétrer le chaos de ces commencements ! Et cependant, quelque grosses et incroyables que nous paraissent ses affirmations sur l'origine des Poitevins, par exemple, que bien d'autres que lui ont voulu faire descendre des Scythes et de certaines colonies qui, après la guerre de Troyes, se séparèrent des compagnons d'Énée abordant le Latium, il a toujours été plus facile d'en rire que de prouver le contraire. Des études récentes et telles qu'on peut les poursuivre aujourd'hui, reprennent cette tradition et l'éclairent plus que jamais. D'après ces études, les Arvernes n'avaient pas d'autre origine ; descendants de Noé par Gomer fils de Japhet, les Aquitains étaient une famille de cette race Ibérienne dont le berceau remontait à ces peuples primitifs qui vinrent s'encastrer dans la Galatie et peuplèrent bientôt le sol que nous habitons. Sans trop savoir à travers quelles phases de leur existence et à quelle époque précise ces peuplades, venues de l'Arménie, se mêlèrent avec les Asiatiques proscrits, pour aborder en Europe et y occuper les plages de l'Italie et de la Gaule, on voit bien que nos ancêtres n'ont pu inventer ces prétendus contes et qu'on ne manquait pas absolument de bon sens pour s'être

(1) Auteur d'une *histoire universelle* en latin, depuis Adam jusqu'en 1503.

Hosted by Google

rendu dans l'histoire l'écho de leurs perpétuelles traditions (1). Comprenons donc que ce qui nous paraît si hyperbolique ne le semblait pas tant à nos aïeux, plus rapprochés que nous de sources qu'on n'avait pas encore troublées. Leurs croyances que nous transmettent sans hésiter les premiers maîtres de notre histoire nationale, ne sont pas de vains rêves qui aient trompé leur imagination et ils ne supposaient guère que Bérose, pour ne citer que lui, pût les abuser quand il leur désignait près de 300 ans avant l'ère chrétienne, Galathœus comme le premier roi qui ait gouverné *la Gaule*. Ce qu'il ne faut plus méconnaître, c'est que Bouchet, en parlant ainsi de certains points fondamentaux, et en citant tel personnage qu'il pose comme la souche d'une dynastie inconnue, descend pas à pas tous les degrés de cette dynastie jusqu'à ceux des membres dont personne ne doute, et semble combler par une érudition solide les lacunes qui, faute d'être appréciées, nous ont encore embarrassé après lui. Quoi qu'on puisse dire de cette science plus ou moins équivoque, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Bouchet en particulier a dû travailler sur des manuscrits perdus pour nous, s'appuyer de traditions et de doctrines encore toutes vives de son temps. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il mentionne des faits, qu'il établisse des actes dont la responsabilité incombe à d'autres que lui. On comprend d'ailleurs qu'aux époques féodales ait pu exister une foule de titres effacés par les pillages nombreux qu'ont successivement subis les archives publiques, celles des monastères et des familles. On serait donc très-mal venu à nier absolument la valeur affirmative d'une foule de détails sous prétexte qu'on n'a plus leurs preuves. C'en est une déjà que d'être garantie par un auteur dont la bonne foi n'est suspecte à personne, et est attestée même par ses contemporains (2).

Et cependant n'oublions pas que certains reproches peuvent

(1) V. une *dissertation* très-concluante de M. l'abbé Chaix, *sur l'origine des Arvernes*, dans les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrant, 1865, p. 469, et l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, de Rohrbacher, t. I, p. 178, 1re édit.

(2) V. Dreux-Duradier. *Bibl. littér.* II, 138.

Hosted by Google

être faits justement à Bouchet. Si l'on doit reconnaître qu'il s'appuie bien d'autorités respectables, on doit avouer aussi qu'il en est d'autres moins dignes de sa confiance et qu'il n'a pas assez contrôlées. Tout en posant saint Nectaire comme le premier évêque siégeant à Poitiers et ne disant rien d'un Victorin qui lui est réellement identique ; tout en donnant par là, et sans se douter de l'importante conséquence qu'on en peut tirer aujourd'hui, une preuve que Nectarius et Victorinus ne doivent pas être distingués, on le surprend en d'assez fréquentes méprises sur nos prélats, leur succession et les détails de leur vie administrative ou privée. Il en est ainsi de nos comtes sur lesquels il n'est pas toujours assez bien renseigné, c'est en quoi le lecteur ne doit le suivre qu'avec précaution, suppléant par sa propre critique à celle qui lui manquait forcément, car le plus grand nombre de ces faux calculs et des obscurités qui en résultent ont pour causes inévitables les nombreuses transcriptions dont il a dû s'aider, qu'il a dû copier telles qu'elles lui étaient livrées, et avec toutes leurs imperfections natives. C'est sans doute de ces mêmes causes que viennent tant de noms propres grossièrement altérés, sans toutefois enlever à son imprimeur la part qui lui en revient trop, au dire de Quentin, savant professeur de droit à Paris, ami de Bouchet et que cite Dreux-Duradier. Et en effet, quand il raconte comme vraie la fable de la papesse Jeanne, réfutée par les Protestants eux-mêmes ; quand il cite comme arrivée à Poitiers la célèbre conversion du comte Guillaume X dont s'est illustrée l'église de Parthenay-le-Vieux ; quand il fait de ce Guillaume le fondateur des Blancs-Manteaux de Paris, et date sa mort de 1156 au lieu de 1137, on reconnaît là forcément autant d'erreurs. En parlant de Louis VII qui hérite de ce Guillaume par son mariage avec Aliénor, il en fait le IX^e^ duc d'Aquitaine ; c'est le X^e^ qu'il fallait dire. Il prétend aussi que le parlement de Paris n'avait pris séance à Poitiers qu'en 1422, et cette fausseté a été répétée plus d'une fois, quoiqu'il y ait des registres de cette assemblée datés de 1418 (1). On s'étonne bien

(1) V. le Père Lelong. *Biblioth. historiq.* — *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 1867, p. 155 et suiv.

Hosted by Google

plus, pour peu qu'on soit antiquaire, quand il explique par la défaite d'Alaric en 507 et par l'énorme nombre de sépultures qu'il fallut à son armée, la présence de tant de tombes de pierres cachées dans le sol de Sivaux et de Saint-Pierre-des-Églises dont il ne fait qu'un seul cimetière se prolongeant de l'un à l'autre lieu, c'est-à-dire sur une étendue de dix kilomètres. Ici encore on pourrait dire à sa décharge que les sources où il puise, et qu'il n'avait pas le droit de suspecter, étaient encore l'objet d'un grand respect dans les écoles. Comment se garder en effet des manuscrits fautifs, de dates inexactes et reçues jusqu'à lui, sur lesquelles il n'était guère possible d'asseoir une controverse et, enfin, d'étymologies comme on en avait fait souvent avant lui et que la science moderne ne rejette pas sans raison? C'étaient alors autant de données généralement reçues; ces fautes ne suffisent donc pas à justifier l'accusation qu'on lui jette trop souvent d'avoir manqué de critique. Je n'accepte pas même à cet égard ceux qui l'ont voulu disculper sous le prétexte qu'à son époque on ne connaissait aucunement ce qu'on a depuis appelé la critique historique. Bouchet est loin d'en manquer, et le prouve de reste. Il ne faut que le lire pour démentir ceux qui soutiennent qu'au XVI^e^ siècle on ignorait l'art de chercher et de discerner la vérité. Chez lui on rencontre à chaque page l'expression d'un doute motivé ou d'un refus formel d'adopter telle ou telle opinion qui lui semble trop sérieusement établie. Ainsi après avoir énuméré de l'an 410 à l'an 1346 six *siéges et pillages* de Poitiers! il a soin de « ne pas compter ce qu'on dit, qu'elle fut détruite par le roy Dagobert», parce que, dit-il, « je n'en trouve asseuré témoignaige comme il est escript en l'histoire dudict roy.» Il réfute d'ailleurs une autre légende fautive qui fait de ce saint Guillaume ramené par saint Bernard à l'unité catholique un contemporain de Charlemagne et du pape Eugène III. « Qui ne se pourait faire, ajoute Bouchet, car entre le dict Charlemagne et le dict saint Bernard et Eugène-le-Tiers, il y eut 340 ans ou environ. » Voulez-vous une idée de ses appréciations habituelles sur quelques-unes des fables historiques si célèbres au Moyen-Age? Voici ce qu'il en dit : « Y a plusieurs autres choses escriptes de Charlemagne on

Hosted by Google

livre de Regnaud de Montauban, en celui d'Oger le Danois, en celui de Huon de Bordeaux, qui sont choses songées, et faites à plaisir pour le passe-temps des gentils-hommes, et aucunes fois leur donner cœur et couraige de suyvir les armes et d'entendre à l'art militaire. Il est bien vray qu'il y eut un des Aymon qui eut quatre fils, l'un desquels estoit appelé Regnauld de Montauban, et semblablement Ogir de Danemarck, Huon et autres seigneurs, et croy que le dict duc Aymon estoit du pays de Saxonne, où il y eut douze batailles faites à diverses fois par le roy Charlemagne. Et ces quatre enfants estoient promouvans de la plupart d'icelles, et que depuis entrèrent en la grâce du roi, et s'en alla le dict Regnauld en Gascongne où le roi lui donna un chasteau appelé Montauban; et autres choses ne trouve par les véritables et approuvées histoires» (1). Ne voit-on pas ici un juste discernement du vrai et du faux appliqué au roman célèbre des quatre fils Aymon? Certes, un tel auteur n'admet pas tout aveuglément. S'il a pu se tromper çà et là, il n'était pas le seul écrivain soumis sur ces mêmes matières à ce tribut de la faiblesse humaine. Duchesne, par exemple, en dépit de sa renommée d'érudit, commet une erreur que Bouchet n'a jamais admise en nommant *Augustoritum* la cité de Poitiers, quand ce nom n'a jamais convenu qu'à Limoges.

Le reproche de crédulité fut assez souvent adressé à notre annaliste, et c'est en cela surtout que consistait au dire de plusieurs son manque de critique. Mais ce qui prouve combien de telles censures tiennent à des idées préconçues, c'est que d'autres l'ont accusé aussi injustement d'avoir incliné vers les nouveautés du protestantisme. On a cru voir cela dans le blâme impartial qu'il déverse sur des personnes ou des choses que la religion est la première à blâmer.

Le zèle même de sa foi explique fort bien comment il a pu sans les accepter signaler des abus que les désordres de ces temps malheureux avaient jetés jusque dans le clergé par l'affaiblissement des mœurs et les méfaits de la politique des princes. En examinant tout de près on le louera moins d'avoir

(1) *Annal. d'Aquit.*, f° 55, édit. de 1557.

Hosted by Google

suivi un peu trop le courant de son époque où la lutte contre l'Église soutenue ouvertement par la religion prétendue réformée se faisait beaucoup trop aussi par les adversaires de la ligue et par les chauds amis de la pragmatique-sanction, toutes gens qui en se vantant comme l'Hôpital, Séguier et Dupuy d'être *catholiques sincères*, n'en sapaient pas moins les fondements de la piété, de l'obéissance et de l'ordre légitime de la société civile et religieuse. Ce qui est incontestable, en dépit de cet entraînement, c'est que nul plus que Bouchet ne fut respectueux dans son langage pour les sacrements, pour les reliques, pour le culte des saints. Il ne parle jamais des pillages et dévastations des églises, des monastères et des propriétés ecclésiastiques, soit par les Normands, soit par les hérétiques du XVI^e^ siècle, qu'avec le terme et les sentiments d'un catholique pieux et instruit. Qui voudra se convaincre à cet égard pourra d'ailleurs recourir à sa *Déploration de l'Eglise militante sur ses persécutions intérieures et extérieures* (1) et à ses 113^e^ et 114^e^ lettres familières où il dévoile sans ménagement, dit l'abbé Gouget, les vices et les hypocrisies de ces singuliers réformateurs (2).

Pour le style il est fort inégal. L'écrivain y est assez lourd et presque embarrassé quand il disserte et mêle sa narration de raisonnements, comme nous l'avons vu dans ce qu'il dit des quatre fils Aymon, mais il est vif et alerte lorsqu'il s'abandonne sans préoccupations à son récit; énergique s'il blâme ou s'indigne, et souvent d'une ravissante naïveté, quand il garde le calme de l'historien ou du simple anecdotier. Il excelle surtout à faire un portrait en quelques lignes après nous avoir dit « par quelle subtilité de son engin et astuce maître Ambroise de Cambrai avait trouvé moyen d'être au service du roi Louis XI,» il achève son homme par ces mots : « Il était frauduleux, convoiteux de gloire, grand parleur, abondant en vanité et jactance, de petite foy, et en qui on ne se devait fier (3). »

(1) In-8°, 1512. Réimprimé in-4° en 1517, et intitulé dans cette dernière édition : *le Chapelet des Princes*, parce qu'en effet il y donne de sévères avertissements à ceux qui dès-lors montraient envers les premiers désordres une mollesse de résistance dont ils ne tardèrent pas à recueillir les fruits.

(2) *Bibliothèque franc.*, XI, 325.

(3) Folio 159.

Hosted by Google

Tel est Bouchet, tel est l'homme sans lequel il n'est plus possible de connaître et d'écrire l'histoire du Poitou. Guide bien plus sûr qu'on ne s'est accoutumé à le croire; narrateur fidèle, honnête et vrai; trompé quelquefois par des erreurs en crédit, ou des opinions intéressées, dont les fauteurs avaient feint de cacher les origines menteuses; légendaire plein de charmes autant que de bonhomie et de naturel, aimant l'Eglise et sa patrie, et racontant leur gloire avec une verve chrétienne et un entraînement patriotique; si son ouvrage, comme il le raconte lui-même, est le fruit d'un vœu qu'il fit étant malade, d'écrire les faits et gestes de saint Hilaire, dont en effet il parle beaucoup et très-bien, nous pouvons dire : à quelque chose malheur est bon; et pour moi je ne doute pas que les *Annales* annotées par un esprit habile et impartial ne fussent encore l'un des meilleurs livres et des plus attachants qu'on pût emprunter aux auteurs de la Renaissance.

Ne quittons pas ce vieil ami sans indiquer encore sa *Chronique de Clotaire* I^er^, *roi de France, et de sainte Radégonde, son épouse, fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers* (2), c'est la traduction du double travail de saint Fortunat et de Baudonivie. Duradier, qui voudrait de la critique partout, se plaint de n'en pas voir dans cette histoire que le traducteur ne pouvait dénaturer sans la priver de son cachet original. Elle fut faite à un point de vue populaire; elle réussit dans son temps et n'est devenue rare que parce que d'autres en la suivant ont traité le même fait avec plus d'étendue et de recherches.

C'est à l'amour des études historiques et des investigations qu'elles suggèrent, que Bouchet dut la pensée de ses *Anciennes et modernes généalogies des rois de France et mesmement du roi Pharamond avec leurs épitaphes,* dont trois éditions parurent de 1528 à 1545. Là encore l'auteur remonte jusqu'à la guerre de Troyes pour rechercher l'origine des Français; puis les rois de Germanie s'y énumèrent depuis Pharamond jusqu'à Louis XII; et chacun de ces princes, après avoir eu son article en prose, reçoit ce que Bouchet appelle son *épitaphe,* c'est-à-dire une

(2) Poitiers, 1527, in-4°.

Hosted by Google

répétition en vers, qu'il eût bien pu s'épargner, mais dont il avait la manie, de tout ce que cette prose vient de raconter. Il n'y a de curieux dans cette lecture passablement endormante, que la thèse de l'auteur sur cette descendance des sujets de Priam et d'Enée qu'il nous attribue, et dont, je le répète, on peut d'autant moins refuser les preuves qu'il les tirait assez bien de la lecture de ses auteurs dont l'opinion était alors universellement adoptée, et que pour les réunir il prétend s'être donné beaucoup de travail. Nous verrons ce sentiment adopté et défendu par d'autres après lui. Au reste, ce qui est toujours intéressant dans les épitaphes susdites, c'est que le roi défunt tout en parlant de lui-même indique la durée de son règne et la date de sa mort: détails alors très-appréciables, mais que personne aujourd'hui n'ignore plus. On peut mieux profiter de celle de ces pièces qui regardent certains noms plus ou moins connus et qui ne pourraient demeurer étrangers à une biographie générale de notre province : tels Julien Torterau, maistre régent au collége de Puygareau; maistre Pierre Rivière, avocat de Poitiers, traducteur des vers latins du *Navis stultifera,* la nef des Fouz, de Sébastien Brand; Pierre Gervaise, assesseur de l'official de Poitiers, son condisciple et son ami (1).

Personne n'ignore parmi les studieux de notre pays que les *Annales* de Bouchet trouvèrent un continuateur dans la personne de Bobinet, curé de Buxerolles près Poitiers, et qui a bien eu aussi un genre de mérite dans son zèle pour ne rien laisser périr de l'histoire de son temps. J'en parlerai plus au long à son époque.

De tout quoi ne résulte-t-il pas, aussi bien que de tant d'autres écrits de l'infatigable auteur, toujours moins heureux pourtant dans ses vers que dans sa prose, que Pierre Groguet n'avait pas grand tort de dire de lui dans la notice des poètes de son époque :

Jean Bouchet est homme savant,
Point n'en voy qui aille devant.

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

(1) Cs. l'abbé Gouget, xi, 33 et suiv.

Hosted by Google

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Traduction par P. Jônain.

LA CHARENTE

(6me article)

—

Revenons à l'embouchure de la Charente et suivons le bord de la mer jusqu'à celle de la Loire, vers l'extrémité du Poitou. Nous rencontrons une autre île, celle de Ré, dite *Rea* dans les anciens titres, parce que les gens poursuivis pour dettes et même pour crime y trouvaient un refuge (1). Dans Grégoire de Tours, liv. v, chapitre 48, je lis ces mots: « Une île du Poitou appelée *Cracina.*» Je verrais là notre île de Saintonge, s'il ne l'attribuait formellement au Poitou, qui est un peu éloigné : car, en ôtant la première lettre, il resterait *racina,* nom qui approche beaucoup du véritable.

De cette île, un court trajet mène à La Rochelle, grand et beau port d'Aquitaine. La marée monte deux fois le jour jusques dans l'intérieur de la ville et anime ce port célèbre où les navires restent à flot tandis qu'on décharge à couvert leurs cargaisons. C'est un port fermé, où rien n'entre et d'où rien ne sort sans permission. Outre les murailles antiques, armées de machines de guerre en tous genres, il y a des tours élevées pour atteindre de loin, et de force à braver l'artillerie la plus foudroyante. C'est Charles V, fils de Jean, qui les fit bâtir, une

(1) Rapprochement très-erronné du mot latin *reus.* Trad.

Hosted by Google

de chaque côté du port, à l'aide des ruines du château, et qui les munit de moyens puissants pour effrayer et écarter ennemis et pirates tentés de se glisser la nuit dans le port avec des canots. En outre, tous les soirs, l'entrée est close par une chaîne de fer.

La Rochelle n'a point de garnison. En paix ou en guerre, la ville est gardée par les citoyens. La plus grande partie de l'enceinte est tellement forte et escarpée qu'elle semble imprenable, sinon par famine. Cette cité est nommée par Grégoire IX : il a écrit au «Maire et aux bourgeois de La Rochelle.»

Je ne puis souscrire à l'opinion d'André Tiraqueau, le docte jurisconsulte, quand il dit, dans son traité du retrait, que « le mot *rupella* est un participe hébreu du genre féminin, qui signifie marchande, commerçante, et que de là vient le nom de La Rochelle.» Il est bien vrai pourtant qu'elle est bâtie en terrain plan et non sur un rocher.

Quoiqu'il en soit, célèbre par son port et ses fortifications, elle a, durant le siècle dernier, étendu très-loin son commerce et sa renommée. Le pays est riche en vignes, donnant un vin assez généreux, en quantité suffisante pour l'exportation.

Toute cette côte du diocèse de Saintes est nommée Aunis par les habitants.

Presque en vue de La Rochelle existe un port plus spacieux, appelé *chef de bois*, à cause des nombreux navires qui s'y abritent et dont, du haut des murailles, on voit les mâts former une forêt.

La Rochelle donc, en Aunis, contrée de Saintonge, est située sur une côte plate qui pourtant s'élève insensiblement du côté du levant et du nord. L'Océan s'y enfonce par un golfe ou bassin de 600 pas de long et moitié moins large, ce qui fournit un port excellemment sûr, tant aux grands vaisseaux qu'aux navires de charge; port gardé à l'entrée par deux tours en briques, solidement construites, crénelées, et garnies de canons en face de la mer et sur les côtés. Elles peuvent interdire l'approche aux moindres canots. Ce goulet s'appelle *la chaîne,* en raison de la chaîne de fer qui effectivement y est tendue.

A deux milles de la Rochelle s'avance la pointe dite de *Sosie,*

Hosted by Google

abritant contre les tempêtes un grand espace de mer appelé la baie, où les plus grandes flottes peuvent mouiller. Ce promontoire est rattaché aux tours qui défendent le port par une muraille extrêmement épaisse, qui touche aussi à une nouvelle fortification de grandeur médiocre, bâtie en rond et nommée le Garrot. Elle commande toute la baie et sert d'arsenal.

La *Sèvre* est un fleuve du Poitou, qui a sa source au-dessus de Saint-Maixent, ville ancienne, connue de Grégoire de Tours. La Sèvre passe à *Niort*, d'où, jusqu'à la mer, elle nourrit des truites, et dans tout son cours, des brochets et des carpes. Niort est cité dans la *Phillippide*, liv. VIII :

Niort, en Loudunois, fertile en vins, en blés.

Saint-Maixent l'est dans *Grégoire de Tours*, liv. II, chap. 37. « En ces jours-là, dit-il, il y avait un homme d'une grande sainteté, Maxence, abbé, reclus par la crainte de Dieu en son monastère de Poitou, monastère dont je n'écris pas le nom; car c'est un but de pélerinage nommé aujourd'hui cellule de Saint-Maxence.»

Niort est célèbre par ses foires. De grandes barques le mettent en communication avec l'Océan, qui est à sept ou huit lieues.

La Sèvre, plus bas, reçoit l'Autise, et forme l'île de *Maillezais*, où Jean XXII établit un évêché ; elle se grossit de la *Vendée* qui passe à Fontenai; elle arrose *Marans*, bourg opulent et renommé; deux lieues plus loin, elle se jette dans la mer. Elle coule des deux côtés entre de vastes marais. Sur cette côte est aussi *Luçon* érigé en évêché par le même Jean XXII, et orné d'un collége de chanoines. Vient ensuite l'église de *St-Michel-archange*, au bord de la mer, en Poitou.

Ce pays tout entier, de Luçon à La Rochelle, fut, dit-on, jadis couvert par l'Océan qui, se retirant peu à peu, laissa paraître la terre marécageuse, puis plus sèche, dont la situation et la fécondité appelèrent des habitants et des cultivateurs. On y bâtit d'abord une chapelle qui, vénérée et fréquentée par les pélerins, devint un très-considérable et très-riche couvent. Le souvenir de son origine ou sa position lui a conservé le nom

Hosted by Google

d'*ermitage* [Saint-Michel-en-l'Er]. Mais c'est une vraie forteresse, haute et carrée, dont les murs sont à l'épreuve des traits d'arbalète et des anciens engins de guerre. Récemment les anglais y ont ajouté des tours angulaires plus élevées et un fossé plus profond, afin de défendre tout ce rivage de la mer.

Nous voici à *Talmont*, rade et port ; puis à Olone, région entièrement sablonneuse. Ensuite vient l'*île Dieu*, ainsi nommée par ignorance au lieu d'*île d'œufs*, les oies sauvages la couvrant de leur ponte. Finalement, l'île d'*Hers*, sur cette côte, dépend du monastère de Tournay, sur la Saône.

Le peuple l'appelle *Ner* aujourd'hui [Noir-Moûtier] et les marins *Blanc-Moûtier*, parce qu'on voit de loin une forêt de peupliers aux feuilles blanches d'un côté et vertes de l'autre. L'île contient une petite ville de 800 feux. Elle a quatre lieues de tour sur une de large. « Ner, dit Usuard, est l'île de Saint-Philibert, abbé, qui après avoir été soldat des hommes, passa dans la libre milice du Christ et fonda dévotement plusieurs maisons religieuses.»

Et nous voilà parvenus à l'embouchure de la Loire.

P. Jônain.

Hosted by Google

CONFÉRENCES DE NIORT.

—

La marquise de Pompadour, *par M. Commelin, professeur de troisième au lycée Fontanes.*

« L'histoire, a dit Rollin, quand elle est bien enseignée, est une école de morale », tel est le début du conférencier, et il répond aussitôt : oui, car c'est dans l'histoire que nous puisons les meilleures et les plus belles leçons de l'expérience ; elle enregistre les grandes actions et les grandes erreurs, montrant à côté du mal, le remède, à côté de la chute, la réparation.

Mais pour que de telles leçons deviennent profitables, il faut se garder avec soin et de l'enthousiasme qui élève jusqu'aux nues et du dénigrement qui traîne dans la boue, car l'un et l'autre enveloppent la vérité de nuages impénétrables. Il faut donc attendre que cette explosion de louanges et de haines soit éteinte, et seulement alors celui qui ne cherche que le vrai peut essayer une juste appréciation, porter un jugement sans appel. Mme de Pompadour a eu ses flatteurs et ses ennemis, et son nom jusqu'à présent n'a dû être prononcé qu'avec circonspection, mais il est temps que l'histoire fasse entendre sa grande voix dans ce concert, et aujourd'hui que haines et sympathies sont éteintes, étudions ce personnage qui eut une si grande et si funeste influence sur les destinées de notre pays. Mais laissant aux romanciers le soin de pénétrer dans sa vie privée, nous étudierons sa conduite politique et ce que nous révèle sa correspondance.

Mme de Pompadour écrivit peu, elle écrivait mal, est-ce parce qu'elle sentait trop, comme le dit un de ses historiens, ou plutôt

Hosted by Google

n'est-ce pas parce qu'elle ne se *sentait* pas à sa place dans la position qu'elle occupait. Mais si l'on ne peut l'étudier dans ses lettres, on peut du moins l'étudier dans celles de ses correspondants, et ils sont nombreux; l'un des ouvrages les plus intéressants sous ce rapport est celui publié par le marquis de Marbois, intitulé *Lettres de M^me^ de Pompadour.*

Parvenue au faîte des grandeurs, la nouvelle favorite porta une main malheureuse dans nos affaires politiques, au lieu de seconder les succès que le maréchal de Saxe et le comte de Lowendal obtenaient dans le Nord, elle se tourna vers l'Italie, et le combat d'Exilles d'où nos régiments revinrent décimés fut un triste pronostic qui malheureusement ne se démentit pour ainsi dire plus.

L'on retrouve dans la déclaration de Louis XV au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748), où cédant aux inspirations de la marquise il fit déclarer qu'il voulait traiter non en marchand mais en roi, cette influence si funeste; tout fut sacrifié à une fausse générosité, victoires, conquêtes, le sang de nos soldats, les vaisseaux de nos flottes, les millions de nos trésors, et la France épuisée fut livrée, pour ainsi dire sans défense dans l'avenir, à des ennemis qui la raillaient de sa générosité.

Le conférencier se livre ici à une étude comparative des deux règnes de Louis XIV et de Louis XV. Il attribue les désastres qui terminèrent la vie de ces deux princes à l'influence fatale que prirent sur eux M^me^ de Maintenon et M^me^ de Pompadour. Il présente un tableau navrant de l'état de la France, des discussions religieuses qui l'agitèrent et la conduisirent à deux pas de sa ruine. Mais entraîné par un semblant de position, n'a-t-il pas été trop loin et peut-on bien sans injustice pour la mémoire de M^me^ de Maintenon, accoler son nom à celui de la femme de M. Lenormand d'Etioles, nous croyons qu'il y a au moins de l'exagération dans ce rapprochement et que faisant la part de chacune de ces femmes, M. Commelin ne s'est pas suffisamment rendu compte de leur caractère et s'est fait l'écho de bruits qui, grâce à des publications récentes, commencent à s'affaiblir.

M^me^ de Pompadour n'aimait pas ou plutôt craignait les gens

Hosted by Google

de lettres, elle redoutait leurs attaques, mais ses efforts pour s'attacher Voltaire n'empêchèrent pas cet esprit caustique de lui décocher parfois de sanglantes vérités.

Le caractère de la marquise était le désir de la domination, elle rêvait de devenir l'arbitre de la politique, de la littérature et des arts, et Louis XV, se livrant aux plaisirs de la chasse, laissait dilapider les trésors de la France, qui allaient s'engloutir dans de folles prodigalités. Lorsque la guerre se ralluma ce ne fut qu'en courbant honteusement le front devant l'Angleterre, que l'on put obtenir une paix qui fit sentir trop tard quelle influence délétère présidait à nos destinées. Bassesses à Paris devant l'ambassadeur anglais, bassesses à Londres devant le roi d'Angleterre, bassesses partout pour obtenir une paix qui nous livrait à la merci de nos ennemis, et pendant ce temps, plus occupée de satisfaire son goût effréné pour le luxe, sa correspondance avec nos ambassadeurs, devenus les pourvoyeurs de ses moindres caprices, elle s'occupait de chevaux pur-sang, de singes, de porcelaines, de fourrures et de curiosités de toute espèce. Les ministres devaient être pour elle des valets obéissants sous peine de se voir remplacés pour ne pas dire chassés. Le peuple mêlait son nom à toutes ses imprécations, car il sentait que c'était elle qui était cause de tous ses malheurs, ses folles prodigalités au milieu de la misère publique excitaient ses colères, et que serait-il advenu de ces luttes qui déchiraient la France, les jansénistes, les jésuites, les protestants, les encyclopédistes, se combattant à outrance, le parlement faisant vainement des remontrances!

La mort vint frapper M^me^ de Pompadour. Par un sentiment que l'on ne s'explique pas, cette femme qui avait vécu, depuis tant d'années, dans un double adultère, cette femme faisait ses Pâques, cette femme, vivante image de l'hypocrisie, voulut mourir dans l'habit du tiers-ordre de saint François et comme elle comprît que la haine viendrait troubler ses funérailles, elle voulut être inhumée sans pompe et sans cérémonie.

Le sujet qu'avait choisi M. Commelin était bien difficile, scabreux même. Il s'est heureusement acquitté de sa tâche.

Hosted by Google

*
* *

De la Langue Romane, *par M. Dedet, professeur de seconde au lycée Fontanes.*

Le désir de tout apprendre, de tout approfondir dévore notre époque et pendant que les uns vont rechercher dans les cavernes les traces des premiers pas de l'homme sur la terre que nous habitons, d'autres recherchent dans le silence du cabinet les origines de notre langue.

Les Celtes, ces enfants d'Arias, avaient rapporté leur idiôme des hauts plateaux de l'Asie, leur berceau, et lors de leur établissement dans les Gaules, cet idiôme subit de profondes modifications par suite de son contact avec celui des Ibères qui occupaient une grande partie des contrées Aquitaniques, tandis que dans le Nord il se mélangea d'expressions germaines; les populations du Centre et de la Bretagne étaient les seules qui avaient conservé, presque sans mélange, leur langue primitive. Les conquêtes de César vinrent jeter un nouvel élément parmi ces différents dialectes et les modifier plus ou moins. La langue du Midi devint prépondérante. A elle les honneurs d'être parlée dans les villes, dans les tribunaux, elle devint la langue des affaires et des dignitaires; mais l'invasion des Francs fut aussi fatale au langage qu'à la domination gallo-romaine. Dans le Nord où ils dominent sans conteste, ils imposent tout à la fois et leur pouvoir et leur idiôme. Dans le Midi où ils ne paraissent qu'accidentellement, cette influence est nulle. Le roman Walon, origine de notre belle langue française, et le roman Provençal sont en présence, mais comme la sombre énergie des hommes du Nord devait fatalement triompher de la mollesse paresseuse des populations méridionales, le français a tué la langue romane et règne aujourd'hui partout en vainqueur.

M. Dedet a entremêlé de citations le rapide mais bien intéressant exposé qu'il a fait de ces luttes. Il a fait passer sous les yeux de ses auditeurs un chant du barde Gwenkhlan, dans lequel sont personnifiés dans le cheval de mer et le sanglier les

Hosted by Google

combats des Armoricains et des Francs et dans lequel vit toute la sauvage énergie de ces hardis guerriers; un sirvente de Bertrand de Born, l'implacable ennemi de Jean-sans-Terre, dont il flétrit avec tant de vigueur la lâcheté et les ingratitudes, et un autre de notre spirituel Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, dont la vie ne fut qu'un long roman.

Après avoir décrit les cours d'amour, avoir fait ressortir la morale quelque peu relâchée qui était célébrée par les troubadours, morale dont la sévérité n'était guère plus grande dans le Nord, si l'on en croit certains récits des trouvères, après avoir fait ressortir la différence qui existait entre les sujets habituels traités par les poètes des deux langues, les uns, les trouvères se lançant plus volontiers dans l'épopée héroïque, célébrant les grands coups d'épée, les hauts faits d'armes des chevaliers de la Table-Ronde; les troubadours s'attachant à chanter l'amour, à codifier ses lois, à quintessencier ses règles; le conférencier est arrivé à nous dire quelques mots de notre idiôme poitevin et a rappelé les opinions de Dreux du Radier, de Lareveillère-Lépeaux et de Dupin, sur l'origine de notre dialecte qui se rattache par quelques parties à ce sujet qu'il avait à traiter. Puis, après avoir fait entrevoir l'influence que les grands écrivains qui se sont succédés depuis Charles IX jusqu'à Louis XIV, ont eu sur l'unité de notre langue, il a fini par ces belles paroles :

« Celui de mes honorables collègues qui a si brillamment ouvert nos conférences, nous disait l'autre jour que sur la halle de Niort étaient écrits ces mots : *unum pondus, una mensura.* — Eh bien! permettez-moi de le dire, lorsque je jette les regards sur notre beau pays, je n'aperçois plus, grâce à l'unité du langage, ni Normands, ni Gascons, ni Dauphinois, ni Poitevins, je n'aperçois que des Français, c'est-à-dire des frères : *una lingua, una mens,* une seule langue, un seul cœur. »

Inutile de dire que ces expressions d'un noble sentiment ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

*
* *

Hosted by Google

MOLIÈRE EN PROVINCE, *par M. Robert, professeur de rhétorique au lycée Fontanes.*

Il appartenait à l'esprit délicat qui nous avait si finement analysé la bonhomie de La Fontaine, de nous peindre les débuts du génie de Molière, et succès pour succès, nous croyons vraiment que le second a peut-être encore été supérieur au premier.

La salle était déjà comble longtemps à l'avance et l'entrée du conférencier a été saluée par de sympathiques acclamations.

Le tableau de la jeunesse du premier de nos comiques, auquel son père, tapissier du roi, destinait sa place, mais pour lequel sa mère, mieux inspirée, rêvait une destinée plus haute, donne tout d'abord l'occasion de ces traits malins, familiers à M. Robert qui sait toujours les présenter avec cette feinte bonhomie qui en double le prix et la portée, et dont il a su émailler si heureusement le cours de sa conférence.

Prenant son héros dès l'origine de ses débuts, il le montre indécis d'abord entre l'hôtel de Bourgogne et les tréteaux du Pont-Neuf où trônait Scaramouche et Turlupin, puis sentant en lui l'étoffe d'un réformateur, d'un créateur pour mieux dire, se lancer à l'aventure parmi ces comédiens de province dont le roman comique de Scarron ne présente pas encore le tableau le plus triste.

Molière resta douze ans (de 1646 à 1658) à parcourir les provinces, s'il n'y fit pas fortune il y recueillit du moins une ample moisson de ces ridicules dont il sut plus tard tirer un si bon parti, et le fauteuil du barbier de Pézénas était pour lui comme une tribune devant laquelle venaient poser tour à tour les types de ses meilleures créations. Les premières pièces de son théâtre datent de cette époque. Ainsi il donna à Bordeaux *la Thébaïde,* tragédie dont il ne renouvela pas l'épreuve; à Lyon, *l'Etourdi;* à Béziers, *le Dépit amoureux;* puis plus tard, et dans le Midi toujours, *la Jalousie du Barbouillé* qui devint *Georges Dandin; le Médecin volant,* canevas *du Médecin malgré lui.* Mais pour atteindre l'apogée de son talent, il lui fallait Paris, aussi se hâta-t-il d'y rentrer, lorsque M. le prince de Conti, son ancien condisciple au collége de Clermont, lui

Hosted by Google

donna la facilité d'y revenir, et sa troupe qui prit le nom de *troupe de Monsieur*, s'installa dans le théâtre du Petit-Bourbon.

Ici se place naturellement une étude des pièces que le souvenir de la province inspira à Molière. En province il jouait les Parisiens, à Paris ce sont les provinciaux qu'il met en scène, deux voisins qui passent volontiers leur temps à se critiquer l'un l'autre. Mais fidèle à son rôle il n'attaqua jamais que le côté des ridicules, et l'on voit se succéder sur la scène ces charmantes comédies où la comtesse d'Escarbagnas, M. de Pourceaugnac et *tutti quanti* viennent étaler aux yeux des spectateurs ébahis cette vaine gloriole qui animait, qui anime encore les parvenus. Car le fouet de sa satire ne frappa jamais cette véritable noblesse qui avait cimenté de son sang les destinées de la France; mais ces hobereaux de village qui s'affublaient volontiers d'un titre usurpé, et faisaient parade de services qu'ils n'avaient jamais rendus.

Molière frappe un peu partout et sur tout, et cependant réunissez tous les travers qu'il a flagellés, réunissez ensemble marquis fats, précieuses ridicules, bourgeois tranchant du gentilhomme, valets fripons, soubrettes rusées, hypocrites démasqués, etc., tout ce qu'il leur attribue, tout ce qu'il leur dit, tout ce qu'il leur reproche est loin d'égaler en nombre, en vivacité, en malignité, ce que déverse avec une largesse si inépuisable, sur le corps médical de son temps, son impitoyable raillerie. On ne prête qu'aux riches, dit-on, si vraiment Molière ne faisait que prêter, qu'était donc la réalité?

Le conférencier a obtenu un accès de fou rire en commentant la fameuse scène du *Médecin malgré lui,* dans laquelle Sganarelle explique à Géronte pourquoi sa fille est muette; la déclaration d'amour si singulièrement conçue de Thomas Diafoirus, les inquiétudes que le *Malade imaginaire* conçoit sur sa santé, etc.

Molière fut malheureux en ménage, *la Bejard* qu'il avait épousée par amour était indigne de lui, incapable de le comprendre; mais que d'amis il eut pour se consoler! Sans parler de cette servante fidèle, de la vieille Laforêt, qu'il rendait

Hosted by Google

parfois confidente de ses travaux ; n'avait-il pas Racine, Boileau, Chapelle, Ninon de Lenclos, le prince de Conti, la cour et la ville, comme l'on disait alors, et Louis XIV lui-même qui le défendit maintes fois contre ses ennemis. Puis pour lui faire oublier ses peines de cœur si cuisantes pourtant, n'eut-il pas bien souvent ce bonheur intime de l'esprit qui sent qu'il vient d'enfanter un chef-d'œuvre ; car le propre du génie est de procurer la joie et l'apaisement.

Le conférencier en terminant fait d'une voix émue une allusion touchante à la douleur que vient d'éprouver la France en perdant Berryer, Rossini, Lamartine, et en terminant, à la suite d'une charmante comparaison il réunit La Fontaine et Molière qui, selon ce beau vers du poète que nous venons de perdre :

« Sur l'aile du Génie
« Montent d'un vol égal à l'immortalité. »

Une triple salve d'applaudissements a remercié M. Robert, et de nombreuses félicitations l'ont accompagné longtemps encore après sa sortie de la salle.

*
* *

CONFÉRENCES DE POITIERS.

—

SUR LE DROIT PÉNAL, *par M. Thézard, professeur à la faculté de Droit.*

Ce sujet, quelque sérieux qu'il puisse paraître, a été traité de telle manière que le conférencier qui a su avec habileté en dissimuler l'aridité sous des détails attachants, a dû se féliciter malgré tout d'avoir choisi un tel sujet. Le succès justifie tout.

L'affaire Babin qui se plaidait en même temps à la cour d'assises prêtait à la conférence un semblant d'actualité, et les considérations présentées par le professeur à sa thèse un nouvel intérêt.

Hosted by Google

M. Thézard a exposé ce qu'était et ce que doit être le droit pénal, ses principes et son histoire, ses modifications et son adoucissement successif à mesure que la civilisation marchait à des temps meilleurs et que se développait dans les sociétés le sentiment de la dignité humaine, les ressources que lui apportait la diffusion de l'instruction.

Il a recherché quelle était la justification de ce droit que la société s'attribue de punir ceux qui violent les lois établies pour garantir la tranquillité, la vie, les biens de ses concitoyens, quels sont les principes qui doivent présider à la gradation des peines, ce que les diverses sociétés ont pensé de ce droit et de quelle manière elles l'ont appliqué.

Puis procédant à l'application de ces principes à notre société française, il a montré au moyen-âge le seigneur, représentation de la race conquérante, investi du plein exercice du droit de répression ; peut-être en ne voyant comme motif de l'application de ce droit, qui, il faut bien le dire pourtant, était laissé à l'arbitraire de chacun, que l'idée d'une vengeance pour ainsi dire personnelle, le conférencier est-il allé un peu trop loin, et n'a pas fait assez la part des devoirs qui incombaient aux chefs de la société pour la défendre contre les attaques dont de tout temps elle a été l'objet ; mais lorsqu'il s'est élevé avec une rare énergie contre l'atrocité des peines et des procédés d'instruction autrefois en vigueur, il ne s'est fait que l'écho de la vérité et de la conscience publique.

C'est à Montesquieu d'abord, à Beccaria ensuite, que l'on doit attribuer l'heureuse révolution qui s'opéra au XVIII^e^ siècle dans la justice légale ; l'on commença à comprendre que l'on ne devait punir que ce qui était vraiment mauvais, que les peines devaient être graduées en proportion des délits et des crimes, et que si la société a le droit de se défendre il ne faut pas exagérer la portée de ce droit et qu'elle ne doit pas se laisser aller à de funestes écarts. Si justice et utilité sont et doivent être le principe de tout droit pénal, l'on ne peut dépasser ou fausser l'un sans détourner l'autre de sa véritable voie. Il faut que l'un de ces principes vienne justifier l'application de l'autre, autrement

Hosted by Google

c'est l'arbitraire qui domine et l'on tombe alors dans les lois d'exception que l'on peut bien parer du nom de lois de salut public, mais qui n'en sont pas moins funestes à la société dans le présent et bien souvent encore dans l'avenir.

M. Thézard après avoir donné à ces principes, bases de l'éternelle justice, tout le développement qu'ils comportaient, discute la théorie de J.-J. Rousseau qui fondait sur le seul contrat social la légitimité du droit de répression, et démontre tout à la fois le danger et l'inanité d'une pareille théorie, puis enfin, arrivé à la révolution française qui fit passer dans notre droit pénal les principes d'adoucissement préconisés naguère par Montesquieu et Beccaria, il termine en rendant pleine justice à ceux des hommes de cette époque qui prouvèrent la sincérité de leur dévouement au bien public.

*
* *

Le sentiment de la nature dans Jean-Jacques Rousseau, *Par M. Compayré, professeur au Lycée.*

Le cœur du poète est, on peut le dire, le miroir de la nature, il semble qu'elle a pour lui une affinité plus particulière, qu'elle s'identifie avec lui.

Si nous en croyons M. Compayré, nul avant Jean-Jacques ne sut aimer, ne sut admirer la nature. Les premiers hommes tout entiers à la nécessité de satisfaire aux besoins matériels n'avaient guère le temps d'en analyser les beautés, elle leur présentait du reste trop de périls. Si dans l'Inde, si dans la Grèce on la divinisa, l'on ne savait pas l'apprécier; on l'adorait mais on ne l'admirait pas. Les premiers Romains étaient trop positifs, les derniers trop sensuels, le Moyen-Age portait toutes ses aspirations vers Dieu, la Renaissance se donna aux sens, le siècle de Louis XIV ne considérait que les splendeurs de la cour, au XVII^e^ le plaisir occupait le premier rang et chacun voulait la nature à sa guise. J.-J. Rousseau sut seul la comprendre telle qu'elle était, et quand le *roi des ours* annonça sa

Hosted by Google

résolution d'aller s'établir à la campagne, sa retraite fut tout un événement.

Rousseau, né sur les bords du lac de Genève, avait reçu dès son enfance un baptême de poésie qui ne l'abandonna jamais; presque toute son éducation il ne la devait qu'à lui-même, et c'est à ses rêveries, ses aspirations, ses méditations que lui inspirait le spectacle de la nature, c'est à elles qu'il dut de conserver dans son âme les bons sentiments que l'on y trouve, c'est à elles qu'il dut ses seules joies. Il put avoir d'autres passions, mais elles n'égalèrent jamais celle qu'il avait pour la nature; elle survécut à toutes les autres et le protégea dans sa vieillesse comme dans sa jeunesse elle avait été son guide et son soutien. Rousseau aimait la nature pour elle-même, cependant à la mer qui épouvantait son esprit par son immensité, il préférait un lac à l'eau calme et tranquille. Son affection était sincère, mais elle ne participait en rien de ceux qui fanatiques d'un point de vue, d'une plante, d'une fleur font des centaines de lieues, risquent parfois leur vie pour atteindre leur but; Jean-Jacques aimait la botanique et il préférait dans sa misanthropie l'aspect d'une plante à la conversation des hommes dans chacun desquels il croyait voir un ennemi. Les longues persécutions qu'il eut à subir, qu'il s'attira trop souvent, disons-le pour être dans le vrai, développèrent encore en lui cet amour de la solitude. Je veux, disait-il, oublier dans la solitude les hommes et leurs injustices. Hélas! cette solitude ne pouvait pas le défendre contre lui-même et le guérir de ses propres pensées, car s'il ne se donna pas la mort, il se laissa tout au moins aller au découragement.

La tâche de M. Compayré offrait des difficultés dans les limites qu'il s'était imposées. Cette grande figure de Jean-Jacques se présente sous des aspects si différents que pour le juger sainement sur un point il faut l'avoir étudié avec soin sous tous les autres; et qui ne le considère que sous un aspect s'expose à être injuste, partial ou incomplet. M. Compayré n'a-t-il pas dépassé son but? Est-il resté juste dans le cadre étroit où il a renfermé son modèle? A d'autres à résoudre la question.

*
* *

Hosted by Google

L'Introduction a la vie dévote de saint François de Sales,

Conférence par M. Brédif, professeur de rhétorique au lycée.

Il y a eu, disons-le tout d'abord, il y a eu contre le sujet choisi par M. Brédif quelques protestations; nous n'avons à prendre parti ni pour le professeur ni pour ceux qui ont trouvé qu'un tel sujet ne devait pas être le sujet d'une récréation littéraire et que l'ouvrage de saint François de Sales était du nombre de ces écrits qui par leur nature même devaient être laissés aux méditations individuelles. Disons seulement qu'à part quelques critiques fondées sur les motifs que nous venons d'énoncer, bien plutôt que sur les appréciations du conférencier, tout le monde s'est plu à reconnaître que le sujet avait été traité avec tout le respect de langage qu'il comportait.

Demandée par Henri IV à saint François de Sales, *l'introduction à la vie dévote* ne pouvait être écrite par un auteur mieux préparé que ne l'était le saint évêque de Genève; car ce monde pour lequel le roi demandait une règle de conduite, saint François l'avait connu, il y avait vécu, il avait pu en apprécier le bon et le mauvais, en mesurer les dangers, et comme l'ayant fréquenté il devait mieux que personne savoir quels étaient les moyens à employer pour le ramener vers Dieu.

Bien que mystique, bien que sévère, la morale prêchée dans l'*introduction à la vie dévote* est sans affectation et sans rigorisme. On peut vivre, on peut se sauver partout, dans les camps, dans les ateliers, dans les boutiques des artisans aussi bien que dans les cours; célibataires et hommes mariés, prêtres, moines et séculiers sont également appelés à profiter des promesses du Christ.

Si les principes de morale sont immuables, les pratiques de la dévotion sont multiples comme la position des personnes. Et partant de ce principe, saint François trace les règles de conduite afférentes à chaque état et indique les réflexions chrétiennes et salutaires que l'on doit faire pour combattre l'entraî-

Hosted by Google

nement des plaisirs et des divertissements mondains auxquels votre condition sociale peut vous contraindre de prendre part.

Il traite avec la même bonhomie, la même simplicité, mais aussi avec une profonde connaissance des faiblesses du cœur humain, les relations qui doivent exister dans le monde entre les personnes des deux sexes; il montre les dangers d'une familiarité devenue trop grande la pente insensible sur laquelle on se laisse glisser, et les résultats si funestes pour la moralité, pour la société tout entière, tristes mais presque infaillibles résultats.

La vertu de saint François de Sales est simple et pleine de rondeur, sa piété est avenante et affable, elle sait se tenir à égale distance et de la complaisance trop grande et de la rigidité exagérée, elle rend facile aux gens du monde les sentiers du ciel.

Le conférencier profite de cette occasion pour démontrer combien cette doctrine toute de mansuétude était opposée à celle prêchée par Port-Royal, bien faite au contraire pour désespérer, et ce contraste il le présente à plusieurs reprises encore et surtout à l'occasion du mariage dans lequel l'évêque voyait comme il le dit lui même « un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise... dont l'origine, la fin, les utilités, la forme et les matières sont saintes.» Il ne veut pas «faire enrager la nature », il désire au contraire la consoler; ses conseils sur la propreté sur soi et dans les vêtements sont ceux d'un sage, il faut être paré sans affectation et s'il blâme « les muguetteries,» il est loin de se laisser aller à ces fougueuses sorties si familières aux prédicateurs de son époque.

Pour saint François, la mortification de l'esprit est préférable à celle du corps dont souvent le seul résultat abuse ceux qui ne voient que la superficie, et M. Brédif rappelle, à propos de Pascal qui dans les dernières années de sa vie portait un cilice sur son corps et en enfonçait les pointes quand une pensée mondaine venait le distraire de ses réflexions, cette belle parole de Fénélon « tuer sa raison, c'est attenter à Dieu.»

Ici le conférencier se croit en droit de prononcer quelques paroles de blâme au sujet de ce que dit saint François de Sales

Hosted by Google

au sujet de la médisance quand elle s'adresse aux hérétiques contre lesquels, bien qu'il la blâme en toute autre circonstance, il paraît l'autoriser; puis il ajoute: mais le saint évêque de Genève a racheté ces paroles blâmables, car il ramenait les hérétiques à Dieu par la persuasion, c'était pour lui la cause d'une joie sainte et pure, et grâce à son éloquence, à sa parole douce et d'une onction si pénétrante, il put la goûter souvent.

Puis après avoir montré saint François de Sales faisant tous les dimanches le catéchisme aux petits enfants, voulant les instruire lui-même; après avoir décrit la sainteté qui resplendissait sur son visage qui était d'une blancheur toute mystique, avoir rappelé les paroles de la mère Angélique qui comparait cette douce physionomie à celle de Jésus-Christ; il termine en le revendiquant comme notre compatriote, comme français de langage et de caractère, et il le place avec ces nobles et grandes figures de notre pays: l'évêque de Fréjus, Belzunce, saint Vincent de Paul et Fénelon.

NATHAN.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LE DISTRICT DE MACHECOUL, 1788-1793, par Alfred Lallié (1).
LE CHEVALIER DE SAPINAUD, par le comte de la Boutetière (2).

C'est surtout à l'histoire qu'on peut appliquer le mot de Kléber au général Bonaparte : l'histoire est « grande comme le monde. » Ce monde du passé, qui est le domaine de l'histoire, compte, de nos jours, de nombreux et infatigables explorateurs, je me trompe, de nombreux et infatigables pionniers. Chacun d'eux choisit un petit coin de terre à défricher : il y dresse sa tente, et la tâche finie, il transporte sur un autre point ses pénates voyageurs, à peu près comme les Germains au temps de César (3). Sans doute, pour ne parler que de notre pays, chaque historien se voit bien forcé de circonscrire ses études dans un champ borné, et l'*Aigle de Meaux* peut seul embrasser, dans son vol, l'histoire universelle; mais l'Ecole historique moderne a poussé à ses limites extrêmes la nécessité, déjà triste en elle-même, de la division du travail : la passion de l'analyse a tout envahi, tout morcelé, tout émietté. Ainsi le veut le goût du « siècle de la critique. »

Il résulte de cette disposition des esprits, à peu près générale, qu'au lieu d'apporter sa pierre au monument historique de la France, le meilleur ouvrier, en ce genre, ne fait, le plus souvent, que tailler à sa guise l'un des blocs informes qui jonchent le sol : en d'autres termes, au lieu de faire briller aux yeux le flambeau étincelant, image des générations humaines et de leurs traditions, ce flambeau que, dans la vaste arène des jeux antiques, on se transmettait en courant, l'histoire

(1) Un vol. in-18 ang., 4 fr.
(2) Petit in-8°, papier à bras, 5 fr.
(3) *De bello gallico*, lib. VI, 22.

Hosted by Google

semble, à notre époque, vouloir emprunter à l'Archéologie la lampe du mineur, toujours cloué à la même place. En se rapetissant ainsi, l'histoire est devenue la *monographie*, la *biographie :* la cité et l'individu ont usurpé, dans les travaux de nos sociétés savantes, dans les études de nos historiens, la place de la contrée et du pays. Monographie, biographie ! Deux mots qui nous ramènent aux livres de MM. Lallié et de la Boutetière.

Le pays de Retz, dont Machecoul était le chef-lieu, a pris une large part aux guerres de la Vendée ; de plus, il a donné Charette à l'armée catholique et royale : c'est dire l'intérêt qu'excite le livre que vient de publier sur ce même pays de Retz et sur la ville de Machecoul, aux premières années de la Révolution, un écrivain qui a déjà marqué sa place dans les lettres, M. Alfred Lallié.

Le livre de M. Alfred Lallié comporte une étude sur les *Origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le pays de Retz* et une dissertation sur les trop fameux *Massacres de Machecoul*. L'étude est très-bien faite, et la dissertation très-judicieuse. M. Alfred Lallié, dans une brillante exposition des événements précurseurs de la guerre de la Vendée, établit qu'on « aurait tort de séparer les *Cahiers de 1789* de l'insurrection vendéenne » (1) ; que les paysans, placés par la Convention « entre l'apostasie et la résistance armée » (2), et ne pouvant se résoudre « à marcher sous les drapeaux de la République qui avait décrété la mort du roi » (3), s'insurgèrent « D'EUX-MÊMES », selon l'énergique expression de M. Lucas-Championnière ; et qu'aux « gentilshommes du Poitou reviendra l'éternel honneur d'avoir été *entraînés* par leurs vassaux aux premiers combats de la Vendée militaire » (4). Arrivant à l'invasion de Machecoul par les bandes indisciplinées des campagnes suburbaines, M. Alfred Lallié aborde la question, si controversée jusqu'à la publication de son livre, de la nature et de l'étendue des excès commis par ces bandes, et il la discute avec une incomparable logique. C'est ainsi qu'opposant l'impression du moment aux récits du lendemain, le langage des témoins à certaines déclamations intéressées, déclamations reproduites, sans examen, par de nombreux historiens, il démontre victorieusement que le chiffre des victimes, dans les massacres dont la ville de Machecoul fut le théâtre en mars et

(1) *Le district de Machecoul*, p. 41.
(2) — p. 264.
(3) — p. 273.
(4) — p. 45.

Hosted by Google

avril 1793, ne dépasse pas une centaine. La plupart des écrivains qui ont traité des guerres de la Vendée, font varier ce chiffre de 500 à 600, et l'un d'eux « brochant sur le tout » (1), le porte à 1100 !

Non content de rétablir la vérité sur les massacres de Machecoul, M. Alfred Lallié se demande comment des erreurs aussi grossières ont pu être aussi généralement acceptées, et la raison qu'il en donne veut être méditée :

« Beaucoup d'événements concernant l'insurrection vendéenne, observe M. Alfred Lallié, n'ont été appréciés, pendant de longues années, que par ce qu'en ont dit les révolutionnaires qui seuls avaient le droit de parler, et qui seuls disposaient de la publicité des journaux. Les représentants en mission, les généraux, les commissaires des administrations départementales ou ceux des comités de la Convention, savaient très-bien que nul n'oserait les contredire et prendre la défense d'un parti proscrit. De là tant d'exagérations qui expliquent, sans les justifier, d'autres exagérations en sens contraire que les royalistes ont accréditées lorsqu'il leur a été donné de parler à leur tour » (2).

Il convient donc d'user largement du bénéfice d'inventaire envers les documents *officiels* de la République et les écrits *officieux* qui datent de la Restauration. Et en effet, à ne consulter que ces documents et ces écrits, il semble acquis, car ils sont unanimes sur ce point, que la Vendée ne se soit soulevée que pour la défense de l'ancien régime à la voix des prêtres et des nobles : « l'histoire dit au contraire que les paysans se soulevèrent parce qu'ils étaient opprimés, parce que la Révolution avait menti à ses promesses » (3).

La Fontaine, bien avant M. de Talleyrand, avait signalé les inconvénients d'un excès de zèle, dans la maxime célèbre :

> Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
> Mieux vaudrait un sage ennemi (4).

La Vendée a eu cette mauvaise fortune de recevoir des pavés en plein visage, de toutes mains, amies et ennemies, et le malheur, autrement plus regrettable, de sentir, comme Rebecca, « deux peuples » (5) se heurter en son sein. Dans la lutte gigantesque soutenue

(1) *Le district de Machecoul*, p. 393.
(2) *Le district de Machecoul*, p. 293.
(3) *Le district de Machecoul*, p. 282.
(4) *Les Fables*, liv. VIII, 10.
(5) *La Genèse*, ch. XXV, v. 23.

Hosted by Google

par la Vendée contre la Convention, le citadin et le campagnard se rangèrent sous des drapeaux opposés : l'habitant des villes se plaça, d'instinct, dans le camp révolutionnaire, et le paysan, démentant d'avance ces beaux vers d'un grand poète :

> Toujours barons et serfs, fronts casqués et pieds nus,
> Chasseurs et laboureurs ont échangé des haines ;
> Les montagnes toujours ont fait la guerre aux plaines (1),

le paysan, cette fois, fut l'allié du roi découronné et des nobles proscrits. Par l'effet de la funeste division entre les villes et les campagnes, la Vendée connut *la guerre civile dans la guerre civile*. Ce côté, particulièrement douloureux des guerres de la Vendée, n'a point échappé à M. Alfred Lallié. Il nous montre les habitants des villes « dévoués à la cause révolutionnaire, redoutant les vengeances des rebelles, et trouvant la Convention bien lente à leur fournir les moyens de les réprimer » (2).

Hélas ! la Convention ne marchanda pas les moyens de répression, alors que la valeur de ses troupes eut dû lui suffire ! Cette valeur fut égale de part et d'autre ; mais les paysans, ayant à combattre à la fois leurs voisins des villes et la Convention, méritent véritablement le nom de « géants », que leur a donné Napoléon ; car, réduits à leurs propres forces, ils ont lutté contre un pouvoir armé d'une centralisation puissante, disposant des immenses ressources en hommes, en arsenaux, en approvisionnements que renfermait la France, possédant en outre, par ses intelligences au cœur de la Vendée, les véritables clefs du pays, à savoir les villes ; et si les passions politiques ont refusé aux Cathelineau, aux La Rochejaquelein, aux Charette, les honneurs accordés à leurs glorieux adversaires du champ de bataille, les Hoche, les Marceau, les Kléber, la mémoire des chefs vendéens n'en est pas moins éternelle, car, eux aussi, ils ont élevé un monument plus durable que le marbre ou l'airain :

Exegi monumentum ære perennius (3).

Qui donc nous redira ces grands combats ? Sera-ce le poète ou l'historien ? La Vendée est assez riche en talents pour ne pas laisser à d'autres qu'à ses enfants le soin pieux de faire revivre ses nobles souvenirs par la lyre, la plume ou le burin.

(1) V. Hugo, *Les Burgraves*, 2e partie, scène VI.
(2) *Le district de Machecoul*, p. 294.
(3) Horatii *Odarum*, lib. III, 24.

Hosted by Google

A ce titre, nous regrettons que M. Alfred Lallié se soit borné à nous donner « un recueil de pièces plutôt qu'une histoire proprement dite » (1). C'est cette histoire que nous eussions souhaitée, comme la meilleure réponse aux auteurs dont « la critique remplace le plus souvent le récit des événements (2). »

La cause de la Vendée militaire n'est pas encore entendue : pour l'instruire avec fruit, il fallait que les passions fissent silence, et que le temps, « ce justicier de l'homme » (3), eût rendu son impartial arrêt. Aujourd'hui, après quatre-vingts ans, la lumière commence à se faire, et des écrivains du talent de M. Alfred Lallié peuvent la produire à des yeux assez forts, désormais, pour en supporter l'éclat : seuls, les myopes et les aveugles courraient risque d'en être blessés. Mais, dira-t-on peut-être, le nombre de ces derniers sera toujours considérable? Je ne le conteste pas; je crois même que la franchise demandera toujours quelque courage, et que, pendant longtemps encore, on s'exposera infailliblement à froisser certains amis de Platon en préférant la vérité à ce maître, en émettant, par exemple, des appréciations marquées au coin de la sévérité historique, comme dans le passage suivant du livre de M. Alfred Lallié :

« En plus d'une occasion, il serait aisé de montrer qu'on a loué la démagogie révolutionnaire d'une foule de mauvaises choses qu'elle n'a point inventées; sur beaucoup de points, en effet, elle ne s'est pas fait faute d'emprunter à la monarchie ce que celle-ci avait de pire en y ajoutant le caractère de violence qui lui est propre » (4).

Assurément, un tel jugement ne saurait contenter adversaires et amis, mais quand on ne craint pas de l'émettre, on a prouvé que, tout en restant homme de son temps et de son pays, on possède la première qualité de l'historien : l'amour, disons mieux, la passion de la vérité.

Nous ne ferons qu'un reproche à M. Alfred Lallié, c'est celui d'avoir payé le tribut au *genre* nouveau en obéissant à la tendance des historiens de notre époque à se renfermer dans le cadre de la monographie, cadre trop étroit pour leur talent.

Ce reproche, nous pensions qu'il devait être partagé par M. le comte de la Boutetière, et nous pensions de la sorte à la seule inspection de son livre — *Le Chevalier de Sapinaud* — sans nous arrêter au sous-

(1) *Le district de Machecoul*, avant-propos.
(2) — —
(3) Sophocle, *OEdipe-roi*.
(4) *Le district de Machecoul*, p. 54.

Hosted by Google

titre : *Notes, lettres et documents* POUR SERVIR A L'HISTOIRE *des cinq premiers mois de la guerre de la Vendée.*

La confirmation du jugement par nous porté sur la *manière historique* moderne nous apparaissait ainsi sous les traits du chevalier de Sapinaud, traits charmants qu'un pinceau délicat allait sans doute nous retracer.

En d'autres termes, pour nous, à première vue, M. de la Boutetière suivait lui aussi le torrent ! Il est vrai qu'il nous promettait le plaisir de revoir une figure de connaissance, et une grande figure celle-là, car si « les hommes valent ce que valent leurs actes (1),» le chevalier de Sapinaud, mesuré à cette échelle, dépasse le niveau de la foule.

Après avoir parcouru le livre, notre impression est demeurée tout autre : si le plaisir que nous a causé cette lecture a été grand, la surprise a été grande aussi. Nous nous attendions à une biographie, intéressante par son objet, bien esquissée, puisque M. de la Boutetière tenait le crayon, et nous avions en outre sous la main une véritable histoire ! Pourquoi cette histoire est-elle si courte ? Pourquoi le narrateur n'a-t-il embrassé qu'une période, période de cinq mois, bien remplie il est vrai, puisqu'il s'agit des premiers mois de la guerre de la Vendée ?

Cette question, sur mes lèvres, ne renferme aucune pensée de critique ; elle accuse simplement le sentiment qu'on éprouve en tournant la dernière page d'un livre attachant : « Quoi ! sitôt fini ! »

Le récit de M. de la Boutetière s'ouvre par le rapport des administrateurs de la Vendée, en date du 29 décembre 1793, au représentant Goupilleau, envoyé par la Convention avec les pleins pouvoirs du *Maître*, avec la hache des proconsuls en guise de la main de justice des *missi dominici*. Ce début est large, saisissant, habile. De prime-saut, nous assistons à cette insurrection qui « court comme une traînée de poudre dans les paroisses limitrophes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée (2) ; » nous entendons comme un lointain écho, le tocsin qui, gagnant de proche en proche « sonne au clocher du village de la Verrie (3) ; » c'est le cri d'alarme auquel va répondre le chevalier de Sapinaud, c'est la guerre !

En huit jours, les paysans « armés de fusils de chasse, de faux et de fourches (4), » les paysans conduits par MM. de Sapinaud, de

(1) *Le chevalier de Sapinaud,* p. 1.
(2) id. id. p. 19.
(3) id. id. p. 20.
(4) id. id. p. 20.

Hosted by Google

Royrand, de Beaurepaire, Rondeau, Gautier, Lusson, Grizay, Aubain, de Vaugiraud, du Fougeray, Marin de la Borderie (1), » ont livré quatre combats aux troupes républicaines, pris quatre pièces de canon, et leurs chefs sont établis aux *Quatre-Chemins de l'Oie*, « position militaire importante pour eux, point d'intersection de la route de Nantes à La Rochelle, avec celle des Sables à Saumur (2). » Le *Camp de l'Oie* devint la place forte qu'il fallut défendre à tout prix, et en même temps le centre de ralliement assigné, à la moindre alerte, aux paysans par leurs chefs. « Cette sorte de mise en défense était la seule chose qui leur fut possible, parce que c'était la volonté du peuple insurgé (3). »

Mais « de tous côtés l'insurrection a éclaté simultanément ou successivement (4) ; » Charette vient de paraître sur cette scène où il jouera un si grand rôle, et à ses côtés, Pajot, La Cathelinière, Louis Guérin, Vrignault, de Couëtus, de Lyrot et d'Essigny ; Cathelineau, Stofflet, Bonchamps, d'Elbée sont déjà maîtres de Cholet, de Vihiers et de Chalonnes, pendant que MM. de Chouppes, de Bulkeley, Saignard, les frères Savin, Baumler et Joly occupent les districts de La Roche-sur-Yon, de Challans et des Sables.

Victorieux en vingt rencontres avec les gardes nationales et la troupe de ligne, les paysans ont regagné leurs chaumières. « Les fêtes de Pâques approchent, ils rempliront librement les devoirs de cette grande solennité religieuse, c'est là leur première conquête ; ensuite ils ont à présent des fusils, de la poudre, des canons même, un surtout qu'ils ont baptisé du nom de Marie-Jeanne et qui sera le palladium de leur armée « chrétienne », et de bouche en bouche volent ces mots, présage d'une lutte terrible : « Maintenant viennent les Bleus (5)! »

Les Bleus viendront ; ils sont précédés des sauvages décrets de la Convention qu'un mot résume : la mort ! L'échafaud se dresse sur les places des plus petites villes ; les administrations locales demandent à l'envi la machine à décapiter : Les Sables rivalisent avec Saint-Maixent dans cette triste voie, et les membres du département des Deux-Sèvres répondent que « *pour tout concilier* le conseil ordonne de confectionner cinq guillotines (6). »

Les paysans affrontent sans pâlir le couperet d'acier ; ils ont accou-

(5) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 25.
(1) id. id. p. 28.
(2) id. id. p. 29.
(3) id. id. p. 29.
(4) id. id. p. 33.
(6) id. id. p. 50.

Hosted by Google

tumé de regarder la mort en face. Je détache ici une page émouvante du livre de M. de la Boutetière :

« Le 26 mars, l'échafaud se dressait sur la place de Fontenay, et quatre paysans pris à Chantonnay y montaient. L'un d'eux, qui était un tout jeune homme, y parut comme le type de cette race indomptable. Il voulut être exécuté le dernier et, couvert du sang de ses compagnons qu'il avait encouragés jusqu'à la fin, il parla au peuple. Dans son patois inculte, mais avec une éloquence saisissante, il l'adjura de ne point suivre ceux qui s'attaquaient à Dieu même, le menaça des vengeances célestes que le sang des justes attirerait sur leurs têtes; puis, calme et tranquille, il fit le signe de la croix et plaça lui-même sa tête sous le couteau (1). »

La Convention espère en vain étouffer l'insurrection par la terreur appuyée sur les trente mille bayonnettes qu'elle peut opposer aux paysans vendéens. Les paysans s'organisent : Bressuire, Thouars, qui rappellent les noms de Lescure et de La Rochejacquelein, unis dans la vie, unis dans la mort, tombent entre leurs mains, et Fontenay, après deux batailles rangées, reste en leur pouvoir.

A ce moment, irritée de tant de défaites, la Convention enferme la Vendée « d'un réseau de fer (2); » nouveaux combats, nouveaux échecs pour la République qui perd « quatre à cinq mille tués ou blessés, au moins autant de prisonniers, soixante-dix pièces de canon, des milliers de fusils et des magasins abondamment approvisionnés en blés, poudre, salpêtre, eaux-de-vie, effets de campement, d'équipement, etc. (3), » et mieux que tout cela, Saumur, la clef de la Loire ! De cette dernière ville, Cathelineau, acclamé généralissime des Vendéens, court à Angers et de là à Nantes où la victoire lui échappe avec la vie.

La Vendée elle même est « frappée au cœur (4) » par le coup porté à Cathelineau !

D'Elbée lui succède dans son poste d'honneur ; l'armée du centre à laquelle appartient M. de Sapinaud, se trouve sérieusement menacée par la division républicaine de Luçon. Elle a eu jusque là sa part glorieuse dans les attaques combinées par le conseil des armées vendéennes ; elle a défendu avec une rare intrépidité le *Camp de l'Oie* qui couvre les opérations des Vendéens contre l'armée de La Rochelle. En vain elle a voulu s'emparer de Luçon, cette attaque a échoué,

(1) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 50.
(2) id. id. p. 95.
(3) id. id. p. 103.
(4) *Bretagne et Vendée*, p. 426.

Hosted by Google

comme échoueront bientôt deux tentatives semblables de d'Elbée, par la raison que « le paysan vendéen, fantassin et tirailleur admirable dans un pays couvert, ne résiste pas en rase campagne aux attaques de la cavalerie (1).» Le chevalier de Sapinaud, dans la première affaire de Luçon, « resté le dernier sur le champ de bataille avec une poignée d'hommes, protégea cette fuite jusqu'au pont de Mainclaye, et ne fut sauvé que par les ombres de la nuit (2).» A quelques jours de là, il tombait, à la tête des siens, dans une rencontre d'avant-postes; quatre paysans, dont le nommé Guitton, se firent tuer sur le corps de leur général, comme se feront tuer plus tard Peffer, Bossard et Laroche-Davo autour de Charette blessé; « noble dévouement qui fait presque autant d'honneur à celui qui l'inspira qu'à ceux qui en furent les victimes (3).»

Ne plaignons point Cathelineau; ne plaignons point M. de Sapinaud, enlevés l'un et l'autre au début de la guerre! « Plus heureux que ceux qui avaient survécu furent ceux qui tombèrent les armes à la main, avant ou pendant la campagne d'Outre-Loire, car ils n'ont point vu l'excès des malheurs de leur pays (4)! »

. . . . . O terque quaterque beati (5)!

Presque tous les chefs de l'armée du centre, Baudry-d'Asson, père et fils, Beaurepaire, Royrand, Verteuil, Saint-André, des Prez, Bulkeley, Marin de la Borderie furent, comme le chevalier de Sapinaud, moissonnés avant le temps pour la défense de la plus sainte des causes, la cause de la justice et de la liberté. « Pour elle sont tombés ces héroïques paysans qui ont préféré la mort à l'oppression de leurs consciences simples mais droites; de tous ceux-là, la mémoire ne périra point, encore que les noms obscurs demeurent inconnus, car ils ont immortalisé celui du sol qui les avait vu naître (6).»

Cette acclamation, qui retentira dans les cœurs vendéens, termine le livre de M. de la Boutetière. Encore une fois, nous regrettons que ce livre soit si court!

AMAURY DE LINIERS.

(1) *Le Chevalier de Sapinaud,* p. 130.
(2) id. id. p. 113 et 114.
(3) id. id. p. 128.
(4) id. id. p. 133.
(5) *Æneïdos,* lib. I, v. 98.
(6) *Le Chevalier de Sapinaud,* p. 137.

Hosted by Google

Niort, ses Rues, ses Places, ses Monuments. Notes historiques et descriptives, accompagnées d'un nouveau plan de la ville.

Cet ouvrage publié par les soins de l'autorité municipale, mérite d'être lu non-seulement par les étrangers auxquels il peut servir de *Guide*, mais aussi par les habitants qui y trouveront d'intéressantes notions sur ce qu'était leur ville, et apprendront l'histoire de leurs voies de communication et de leurs principaux monuments. Une heureuse tendance se fait sentir dans les nouveaux noms donnés aux rues, celle de perpétuer par leurs désignations le souvenir des personnes dont le talent et les travaux ont illustré la ville, ou de celles qui méritent cette distinction par les services qu'elles lui ont rendus.

*
* *

Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Etienne de Baigne (en Saintonge), publié par M. l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de La Rochelle. *Niort, Clouzot.*

Ce cartulaire a été, à la section d'histoire et de philologie des comités historiques, l'objet d'un rapport de M. Léopold Delisle (page 478 et suivantes, au t. viii, quatrième série de la *Revue des Sociétés savantes*). Le savant rapporteur insiste surtout sur l'intérêt qui ressort de cette publication, tant pour l'histoire particulière de la Saintonge que pour l'étude de l'histoire générale. Ce cartulaire est un des plus complets que l'on connaisse, il renferme 550 chartes dont les plus anciennes remontent à l'an 1030 et la dernière descend à 1247; et ni les Bénédictins, ni les autres érudits du xviii^e^ siècle qui nous ont laissé tant de collections précieuses, n'ont connu son existence. C'est donc une mine toute nouvelle qui s'ouvre aux recherches et aux investigations de ceux qui étudient la topographie, les mœurs, les institutions de la France, et encore que de notions utiles qui manquent au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au *Gallia christiana*, à l'*Art de vérifier les dates*, etc.

L'autorité de la parole de M. Léopold Delisle est bien connue, et donne plus de valeur aux éloges qu'il décerne à la science que M. l'abbé Cholet a déployée dans la préparation de cet aride travail, (la mort est venu le frapper inopinément avant que l'impression n'en ait été terminée.) Disons cependant que l'ouvrage a été mené à bonne fin, grâce aux notes si complètes qu'il avait réunies.

Nathan.

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

Nous avons à enregistrer une perte ressentie vivement dans la ville de Niort et particulièrement par nous qui avons été souvent à même d'apprécier les qualités précieuses qui distinguaient M. Bonneau, notaire honoraire, membre du Conseil municipal et président de l'Assistance judiciaire.

Appartenant à une ancienne famille du Poitou qui a occupé depuis plus d'un siècle les charges de la haute magistrature dans plusieurs villes de cette province, François-Victor Bonneau est né à Niort, en 1795. Il descendait, par sa mère, de la famille Chabot, qui a donné six maires à Niort, et à la France le général baron Chabot. Dès l'âge de dix-sept ans, il était au collége de Thouars professeur respecté et aimé de tous. Vers 1815, il alla à Paris où il se prépara au notariat, et revint en 1821 dans sa ville natale. Peu après il succéda à son frère dans sa charge de notaire, où il déploya, tout le temps qu'il l'exerça, une intelligence et un dévouement qui lui ont acquis la considération générale. M. Bonneau était avec M. Sauzé et M. Maillard, le botaniste le plus distingué de notre département. Ses loisirs studieux lui ont permis de former un riche herbier qui sera toujours précieux à consulter.

Il laisse en outre de volumineux manuscrits sur des sujets philosophiques, des biographies sur diverses personnes ayant fait partie de la franc-maçonnerie dont il était lui-même l'un des fervents adeptes. Il a doté cette institution de curieuses théories, fruits d'une étude savante et consciencieuse sur ses origines. Aussi, bien qu'il n'ait publié aucun ouvrage, il a droit par son érudition et ses travaux à une large part dans le souvenir de ses concitoyens et des amis de la science.

Il était père de M. Alfred Bonneau, l'auteur de l'*Armorial des Maires de Niort*, et de la *Vie de M^me^ de Beauharnais de Miramion*.

*
* *

Hosted by Google

Le prix proposé par M. le ministre de l'instruction publique par son arrêté du 24 août 1866, pour « le meilleur Glossaire du Patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France, » prix qui devait être décerné en 1868, vient d'être remporté par le *Glossaire du Patois Poitevin* de M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il consiste en une somme de 1,200 fr. pour l'auteur, une autre de 300 fr. qui doit être remise à la Société, et en deux médailles de bronze, réparties de même.

*
* *

Le contingent que les Artistes fontenaisiens adressent à l'Exposition des Beaux-Arts qui va s'ouvrir, mérite tout au moins une mention par son importance. Cet esprit créateur qui, à l'époque de la Renaissance, avait valu à cette ville la qualification de *Fontaine des Beaux-Esprits*, se réveille, et si les écrivains lui font défaut, les artistes s'y distinguent. Ce sera pour elle un autre genre de renommée.

Nous voyons parmi les exposants, M. Arsène Charrier, architecte de la ville (lauréat du concours de 1866) avec ses plans, coupes, profils, élévations du service d'eaux qu'il fait exécuter en ce moment (23 dessins). M. Florent Texier, outre un charmant tableau de *Perrette et le pot-au-lait*, dans lequel le peintre se montre l'émule du poète et a su rendre sensible à l'œil ce que l'autre écrivait, y envoie un portrait de fillette et deux dessins représentant la bonne physionomie de deux vieilles Vendéennes. M. Emile Vexiau, un débutant, s'y présente avec un joli tableau de genre bien pensé, bien dessiné, mais qui révèle dans son auteur l'absence d'une bonne direction, et un peu trop d'inexpérience. Ajoutons un buste en marbre et deux dessins fort bien réussis, dus également au talent, nous dirons encore inédit, de deux autres artistes, et terminons par l'envoi de M. Octave de Rochebrune, dont les deux magnifiques eaux-fortes représentant *une Vue du Château de Blois* et une *Vue de la Cour intérieure de l'Hôtel de Cluny*, traitées la dernière surtout d'une manière si magistrale, lui mériteront, nous devons l'espérer, une nouvelle médaille d'or de la part du jury.

*
* *

Ce sera un vrai plaisir pour tous les amis de l'archéologie d'apprendre que M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'allouer pour l'année 1869 une somme de 10,000 fr., pour la restauration de l'église

Hosted by Google

monumentale de Lusignan (Vienne), qui rappelle de si glorieux souvenirs.

*
* *

M. Marlet, professeur de dessin et de peinture au lycée de Poitiers, vient d'être chargé par M. le ministre des Beaux-Arts de reproduire, pour le musée de Versailles, le portrait du maréchal de Rosen, dont l'original existe entre les mains d'une famille poitevine qui descend de cet illustre guerrier.

*
* *

Le jeudi saint, la Société philharmonique de La Rochelle a exécuté à la cathédrale le *Stabat* de Rossini. Grâce à l'habileté de son chef d'orchestre, à la bonne volonté, au talent, au dévoûment des 150 exécutants qui l'ont secondé, ce projet qui semblait irréalisable dans nos provinces a obtenu pleine réussite, et l'œuvre si difficile du maëstro a été comprise et exécutée de manière à faire honneur à son illustre compositeur. Ce nouveau pas vers la décentralisation artistique, prouve que la province peut, si elle le veut, compter sur ses propres, sur ses seules ressources, et qu'il suffit souvent d'avoir confiance en soi pour enlever un succès.

*
* *

Le conseil de fabrique de l'église paroissiale de St-Jean-d'Angély vient de décider que l'église, commencée par les Bénédictins, et dont la construction a été arrêtée en 1789, sera continuée. On affectera à cette entreprise une somme de 250,000 francs.

Un concours est ouvert entre les architectes de la Charente-Inférieure, de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Vienne, et d'Indre-et-Loire ; et la commission chargée du classement des plans et devis présentés est composée de MM. Guillemain, ingénieur à Rochefort; Auber, chanoine, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ; Abadie, architecte à Bordeaux ; Garosse, architecte à Bordeaux, et Bessy, prêtre et sculpteur à Poitiers.

Le plan qui obtiendra le n° 1 aura droit à une prime de 1,000 fr., le n° 2 à une de 500 fr.

L'église devra avoir, à partir de la façade orientale des tours, une surface de 13 à 1,400 mètres carrés. Elle consistera en une grande

Hosted by Google

nef, deux nefs latérales avec prolongement autour du chœur, deux transepts destinés à recevoir des autels. Derrière le sanctuaire, et en dehors de la nef déambuloire, sera construite une chapelle.

Nous ne pouvons qu'approuver un pareil projet, à la condition pourtant que les additions proposées ne viendront pas faire contraste avec ce qui subsiste. Le nom des membres du jury d'appréciation nous est un garant que nous n'assisterons pas à une pareille profanation archéologique.

*
* *

Le docteur Bouillaud, l'éminent médecin, originaire de l'Angoumois, qui était président de la première section du dernier congrès médical qui se tint à Paris, vient d'être appelé à la présidence de toutes les sections réunies de cette assemblée qui en 1869 doit se réunir à Florence et s'ouvrir le 20 septembre prochain.

*
* *

Nous venons après bien d'autres nous faire l'écho des regrets bien mérités qu'a causé dans le département de la Charente-Inférieure, à tous ceux qui l'avaient connu, le décès de M. Pierre-Jules Dumorisson. Né le 30 novembre 1801, il fut d'abord avocat, puis juge-auditeur, et se signala par sa capacité et son ardeur au travail; nommé juge de paix du canton de Pons en 1832, il y exerça pendant vingt-trois ans ces difficiles et pénibles fonctions.

Le 12 avril 1835, il fut élu conseiller pour l'arrondissement de Saintes par 54 voix sur 57 votants, et nommé conseiller général le 23 juillet 1837, par 52 suffrages sur 56 votants; il fut pendant dix-huit ans secrétaire de cette assemblée, où il jouissait de l'influence la plus légitime et la mieux méritée. Ce fut au milieu de ses collègues, nous pourrions dire de ses amis, que le 3 septembre 1849 (sa nomination est du 30 août), il reçut de M. de Chasseloup-Laubat, président, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense de ses travaux comme magistrat et comme conseiller général.

Nommé conseiller de préfecture-secrétaire-général le 27 février 1855, il justifia le choix du gouvernement par son entente parfaite des affaires, son amour du travail, sa bienveillance et son aménité, et de 1865 à 1867 il présida souvent les réunions de ce tribunal administratif en qualité de vice-président. Ayant obtenu l'honorariat comme

Hosted by Google

conseiller de préfecture, il se retira à Pons ; le 15 août 1867 il fut nommé officier de l'instruction publique, récompense de ses longs services, tant comme délégué cantonal que de l'appui qu'il avait toujours prêté pour la diffusion de l'enseignement. Ajoutons qu'il fut aussi vice-président de la Société d'agriculture dont il faisait partie depuis 1857, et qu'en cette qualité ce fut lui qui fut chargé de préparer les réponses au questionnaire agricole ; qu'on lui doit diverses publications relatives au desséchement des marais de la Seugne, dont il fut longtemps le directeur syndic, et que la mort est venu le surprendre au milieu de ses études agricoles et de viticulture, et au moment où il allait voir se réaliser un de ses vœux les plus ardents pour l'intérêt de son pays, l'inauguration du chemin de fer de Saintes à Pons, entreprise à laquelle il avait consacré le laborieux dévoûment de ses dernières années.

*
* *

M. Bardy a soulevé à la réunion du 18 mars de la Société des Antiquaires de l'Ouest une question des plus intéressantes pour la ville de Poitiers. Les armoiries qu'elle s'est attribuées ou qu'on lui donne, sont-elles bien celles qu'elle devrait porter. Pendant deux heures l'honorable membre a discuté cette question avec cette facilité d'élocution qu'on lui connaît. Nous avions tout d'abord eu la pensée d'analyser ici sa discussion, mais nous avons, toutes réflexions faites, préféré attendre, afin de ne pas scinder le débat qui doit s'engager. Des réponses sont promises, M. Bardy doit résumer son opinion dans un mémoire. Quand toutes parties auront fait valoir leurs moyens, comme l'on dit au palais, nous résumerons la cause et donnerons nos conclusions.

*
* *

Enregistrons trois découvertes :

A Poitiers, en creusant dans le sol de l'ancien évêché (abbaye de Sainte-Croix), pour établir les fondations de l'établissement que vont occuper les religieuses hospitalières de Saint Joseph, l'on a trouvé au milieu de tuiles à rebord et de débris de petit appareil, et à un mètre environ de profondeur, la partie inférieure de deux jambes de cheval en bronze creux et doré, de 35 centimètres de hauteur ; ces débris qui ont certainement appartenu à une statue équestre plus grande que nature sont d'un fini et d'un modelé remarquable, et leur présence au

Hosted by Google

milieu des traces de l'enceinte Visigothe leur donne pour ainsi dire une date certaine. Ils sont incontestablement Romains et de la meilleure époque.

Grâce à M. Bonsergent qui a le premier signalé l'importance de cette découverte, et à l'obligeance de la communauté qui s'est empressée de l'offrir au musée de la ville, ces fragments figurent avec honneur parmi les collections archéologiques de la vieille cité.

*
* *

Dans les premiers jours de ce mois on a trouvé dans une auge en pierre du *champ des tombeaux du Martrais de Pahu*, commune de Longèves, près de Fontenay, le poids en bronze d'un fil à plomb *(perpendiculum)* du IVe ou Ve siècle; cet objet qui a sans doute appartenu à un maçon, a la forme d'une toupie.

*
* *

M. Benjamin Fillon, le chercheur infatigable et le *trouveur* si souvent heureux vient d'adresser au directeur de la *Chronique des Arts*, une lettre dans laquelle il lui signale l'existence d'un portrait authentique de Jean Goujon, dans l'atlas de Barnabas Pomer, peintre voyageur allemand de la seconde moitié du XVIe siècle, qui se trouve au nº 108 du catalogue des manuscrits de feu M. Lebrument, dont la vente a eu lieu le 17 de ce mois; c'est une découverte bien intéressante, car l'on ne possédait de Jean Goujon que des portraits de fantaisie. En émettant le vœu que cette pièce soit acquise par le musée du Louvre, ce savant fontenaisien donne un conseil qui, nous l'espérons, aura été entendu.

NATHAN.

—

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu en 1869, une médaille d'or de 200 francs à l'auteur d'un travail historique inédit relatif à l'ancienne province de Saintonge : comme biographie d'un personnage célèbre, monographie d'une commune, d'un établissement civil ou religieux, château, église, monastère, hospice, famille, etc.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés *franco* à M. G. Laverny, avocat, secrétaire de la Société, et porter en tête une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent.

*
* *

Voici le programme du concours que l'Académie de La Rochelle a ouvert pour les années 1869 et 1870, et les prix destinés aux vainqueurs.

ANNÉE 1869.

1° SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelles modifications conviendrait-il d'apporter à la culture et à la production vinicole, en présence de la situation faite à la viticulture par es mélanges de 3/6 et par le haut prix de la main-d'œuvre ?

2° SECTION LITTÉRAIRE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Hosted by Google

ANNÉE 1870.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

1° *Etude sur les eaux de La Rochelle ou de l'une des villes du département, considérées au point de vue chimique, physique, micrographique et hygiénique ;*

2° *Traiter un sujet quelconque se rattachant à l'histoire naturelle maritime, ayant une utilité pratique.*

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés *franco*, pour chacune des années 1869 et 1870, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à La Rochelle, avant le 20 octobre.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui certifiera que son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.

Des médailles d'argent ou de bronze pourront être accordées aux ouvrages qui, sans avoir mérité le prix, auront paru dignes de mentions honorables.

Le Président de l'Académie pour 1869 : CHAUDREAU. — *Le Secrétaire Perpétuel :* G. ROMIEUX.

*
* *

Les 5 et 18 mars, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu deux séances, l'une et l'autre présidées par M. de Longuemar, président. Nous allons analyser successivement leurs procès-verbaux.

Le 5 mars, M. Bardy donne communication d'une lettre de M. de Caumont, indiquant que l'Institut des Provinces se réunira en séance annuelle, le 5 avril, rue Bonaparte, à Paris, et que les assises scientifiques se tiendraient à Chartres, le 5 septembre.

La compagnie a entendu lecture des mémoires proposés pour être présentés aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ce sont : 1° Une notice sur l'église de Villesalem (Vienne), par M. Goudon de la Lande, accompagnée d'un dessin à la plume représentant la façade de ce monument dû au talent de M. Lahaire. 2° Notice sur l'église collégiale d'Oiron, par M. Imbert, accompagnée de photographies et de dessins.

Hosted by Google

M. Arthur Ponsoy offre à la Société son ouvrage intitulé le Roi des Cent Rois. C'est ainsi qu'il traduit d'après les racines celtiques le nom de Vercingétorix (*Ver-Ken-Kedo-Righ*) à la suite duquel l'auteur qui avait été chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une mission intéressant la géographie et l'histoire a inséré le rapport qu'il lui a adressé sur la position de *Gergovia* qu'il place à Compierre, commune de Saint-Révérien, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Le 18 mars, la Société désigne pour la représenter à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Beaussire, Lebreton, Ragon, l'abbé Lalanne, Richard, de la Lande, Imbert, Fruchard et Bardy.

Parmi les lettres adressées à la Société, nous en voyons une de M. le recteur de l'académie de Poitiers, relative au prix à fonder chaque année dans le ressort académique pour encourager les hautes études (1).

(1) Voici cette lettre :

Poitiers, le 19 février 1869.

Monsieur le président,

Dans un rapport que S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a adressé à l'Empereur, en novembre dernier, sur l'état de l'enseignement supérieur, elle propose à Sa Majesté de fonder, dans chacune des académies, un prix de 1,000 fr., qui serait décerné au mémoire ou à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire, ou de science, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique. Les commissions qui décerneraient les prix seraient formées en majorité par les présidents ou les membres des sociétés savantes de l'académie.

Permettez-moi, monsieur le président, d'appeler sur cette mesure féconde toute votre attention et celle de la Société savante qui vous a honoré de la direction de ses travaux.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que la volonté de l'Empereur est de respecter l'indépendance et l'initiative des compagnies savantes, et que Sa Majesté n'a d'autre but que d'encourager le progrès des hautes études dans les départements.

Je serais heureux que la Société voulût bien, par votre organe, me communiquer ses vues sur la meilleure organisation du concours qui permettrait de décerner le prix attribué à la circonscription académique de Poitiers: Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne et Haute-Vienne.

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'honorer d'une prompte réponse, M. le ministre ayant hâte de soumettre un projet de règlement à une commission spéciale.

Agréez, etc.

Le Recteur, A. MAGIN.

Hosted by Google

M. le Président fait connaître le résultat des fouilles entreprises par M. le marquis d'Argenson, sur les instances de M. l'abbé Lalanne, à la *Motte de Grouin*, tumulus de forme hémisphérique de 32 mètres de diamètre à la base sur environ 8 mètres de hauteur. On a constaté que les seuls débris contenus dans la terre qui a servi à élever ce monument, consistent en poteries grossières et très-probablement gallo-romaines, ce que viendrait confirmer la présence d'une petite monnaie gauloise en alliage, que M. Bonsergent a reconnue pour être à peu près contemporaine de Jules-César. Puis des amas d'ossements, des silex taillés, les débris d'un anneau et d'un bracelet.

Cette butte peut avoir été un tumulus élevé après une bataille où les combattants auront été placés pêle-mêle.

Une autre butte dont une partie a été entamée par la Creuse et des blocs de grès énormes pouvant faire supposer l'existence d'un dolmen qui aurait été brisé existent tout près de là. M. le marquis d'Argenson se propose de les explorer.

M. G. Bardy prenant ensuite la parole, présente de longues et intéressantes observations sur l'origine des armoiries de la ville de Poitiers, et prétend que celles qu'elle porte aujourd'hui ne sont pas celles dont on devrait charger son écu. Une discussion des plus animées s'élève à ce sujet entre les membres de la Société, et M. Bardy ayant promis de rédiger un mémoire à ce sujet, nous attrendrons pour parler de cette question que l'honorable membre ait tenu sa promesse et que ses contradicteurs aient à leur tour répondu à ses observations.

La Société voit passer ensuite sous ses yeux les dons nombreux qui lui parviennent et dont les ouvrages publiés par M. Richard, archiviste du département de la Vienne forment la plus grande et la plus intéressante partie comme étant tous consacrés à quelques points d'histoire de nos contrées.

*
* *

Le 12 février, la Société archéologique et historique de la Charente s'est réunie sous la présidence de M. B. de Rencogne, président.

Après le dépouillement de la correspondance et le dépôt des ouvrages adressés à la Société, elle s'occupe de la publication de l'histoire de Cognac par M. Marvaud, dont elle avait déclaré se charger pour une partie.

Cette question vidée, M. le président offre au nom de M. Barbier de Montault la copie de l'inscription funéraire de Charlotte de Gan-

Hosted by Google

dillot, veuve de M. André de Contades, gouverneur de la ville et château d'Angoulême, qui se trouve gravée sur une dalle de marbre servant de pavé dans la chapelle des Ursulines d'Angers.

Il a ensuite donné lecture 1° D'extraits des *Rouleaux des Morts*, publiés par M. L. Delisle, pour la société de l'histoire de France. Ces extraits, particulièrement puisés dans les rouleaux de Foulque, abbé de Corbie (1095), de Mathilde, fille de Guillaume-le-Conquérant et abbesse de la Trinité de Caen (1113), et de Bertrand de Baux (vers 1181), concernent les églises, abbayes et prieurés de Boutteville, Bassac, Saint-Léger de Cognac, Saint-Pierre d'Angoulême, Saint-Ausone, Saint-Amant, Saint-Cybard, Nanteuil-en-Vallée, Cellefrouin, Grosbost, Le Peyrat, Ronsenac, La Couronne, Saint-Arthémy de Blanzac, Bournet, Saint-Amand de Boixe, Lanville, Châtres, La Frenade, Fontdouce. Ces documents peuvent fournir beaucoup d'additions aux catalogues dressés par les auteurs du *Gallia Christiana*.

2° D'un article sur les forêts de l'Angoumois et de la Saintonge, inséré par M. Alf. Maury (de l'Institut), dans son ouvrage intitulé : *Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*.

3° De l'Etude, par M. Margry, sur les navigations du capitaine Jean-Alphonse Saintongeais.

*
* *

Concours ouvert par la Société de médecine-vétérinaire du département des Deux-Sèvres.

Une médaille d'or de deux cents francs sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelle a été, sur la production animale en France, l'influence des haras, des écoles de dressage, des concours régionaux et de toutes les institutions ayant pour but son amélioration ?

Quelles modifications pourraient être introduites dans ces diverses institutions pour qu'elles produisent les bienfaits qu'on en attend en échange des sacrifices que le pays s'impose ?

Des médailles d'argent pourront être accordées aux manuscrits classés après le premier prix.

Une médaille d'or de 100 francs et des médailles d'argent seront distribuées aux auteurs des meilleurs travaux sur n'importe quelle question de médecine vétérinaire.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 29 novembre 1869. Ils devront

Hosted by Google

porter, dans un pli cacheté, le nom et l'adresse de l'auteur, avec une épigraphe qui sera répétée en tête du mémoire. Ils devront être adressés, à Niort, soit à M. Plasse, président, soit à M. Ayrault, secrétaire de la Société.

*
* *

La Société de statistique de Niort s'est réunie le 18 février dernier, sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Parmi les dons nombreux qui lui avaient été adressés et qui passent sous les yeux de la Société, nous citerons des bois de cerf, un fragment et un os des jambes de devant d'un bœuf, trois pierres parmi lesquelles un gros galet dont l'usure peut être aussi bien attribuée à des usages domestiques qu'à l'action des eaux ; et ce qui caractérise l'époque de ce dépôt que l'on peut faire remonter jusqu'à l'âge de pierre, c'est la présence de trois haches, l'une en silex, les deux autres en serpentine. Tous ces objets ont été trouvés en creusant dans une prairie les fondations du pont de la Tiffardière. On a trouvé également près de là un vase en terre cuite dont on ne peut guère déterminer l'époque. Tous ces objets sont offerts par M. Morandière.

Un rapport de M. Bardonnet indique les objets dont se sont enrichies les collections de la Société ; nous y relevons des bons de la caisse patriotique de Niort ; les empreintes de deux sceaux portant l'une S. APUD SCM. MAXENCIV. CMICTE. PITTAVENS. COSTITV avec un écusson portant 14 fleurs de lis posées 4, 4, 3, 2, 1, et l'autre S. SENESCALLIE. PICT. APVD. SCM. MAX. dont l'écu est chargé de 6 fleurs de lis 3, 2, 1 ; un sceau en cuivre avec cette légende : LE. SCEAU. DE. LA. SEIGNEURIE. DE. LA. LOGE. FOUGEREUSE.

Nous citerons encore divers objets gallo-romains provenant du cimetière d'Échiré, etc., et 21 monnaies tant romaines que du moyen-âge et modernes, parmi lesquelles nous remarquons une médaille en or de Charles-Quint, aux armes d'Espagne, et portant ces légendes : DA MIHI VIRTUTEM CONTRA HOSTES TUOS. — CARO. D. G. RO. IMP. HISP. REX. DUX BURG.

Le 4 mars, elle a eu une autre réunion sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Après avoir décidé quels seraient les divers documents relatifs au concours ouvert en 1867, qui devraient être insérés dans ses publications et qu'un tirage à part du compte-rendu et des documents lus dans la séance publique du 10 janvier dernier serait adressé à chacun des

Hosted by Google

membres correspondants de la compagnie, la Société, sur la proposition de son conseil d'administration, décide qu'à l'avenir elle préposera un de ses membres à la conservation de chacune de ses collections qui seront ainsi divisées : Beaux-Arts, Géologie et sciences naturelles, Archéologie et numismatique, Bibliothèque et documents écrits.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre de M. le recteur de l'Académie de Poitiers dont nous avons déjà parlé.

Une discussion s'engage à ce sujet, et la commission qui avait été chargée du concours de 1867, est priée de faire un rapport à ce sujet.

Après avoir entendu avec intérêt le rapport qui lui est présenté sur la gestion financière de son trésorier pour l'année 1868, la Société entend la lecture de quelques fragments du travail que M. le docteur Moussaud destine aux lectures de la Sorbonne sous ce titre : *De quelques points d'hygiène publique, des progrès accomplis depuis 50 ans et de ceux qui restent à accomplir.*

M. le Président, avant de lever la séance, met sous les yeux de la Société une épée couverte de rouille, rencontrée à 5 mètres de profondeur, dans les fouilles que l'on fait en ce moment pour asseoir les fondations du bâtiment du musée. L'on s'est trouvé sur d'anciennes carrières, ce qui a nécessité de descendre à une pareille profondeur, et là on a découvert une salle circulaire de 4 mètres de diamètre, où se voyait un banc, le tout taillé dans le rocher ; c'est non loin de cette cavité que cette arme a été recueillie.

*
* *

CONCOURS DE SORBONNE.

Le mardi 30 mars a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, la réunion des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut et président de la section d'histoire et de philologie du comité impérial des travaux historiques. Nous allons suivre nos concitoyens qui assistaient à ces assises scientifiques comme délégués de nos Sociétés de l'Ouest.

Section d'archéologie.

M. Imbert de la Société des Antiquaires de l'Ouest donne lecture de sa *Notice sur l'Église collégiale de Saint-Maurice-d'Oiron*, ce qui lui a

Hosted by Google

donné lieu de rappeler que c'est à M. Benjamin Fillon que l'on devait la découverte de la véritable origine des faïences connues jusqu'alors sous le nom de Henri II. L'Eglise de Saint-Maurice-d'Oiron fut fondée par M. de Boisy (de la maison de Gouffier), frère de l'amiral Bonnivet. Pour les Poitevins, je n'ai pas besoin d'ajouter que ce monument est toujours debout et que l'on y admire les tombeaux des deux frères dont nous venons de donner les noms et celui de Philippe de Montmorency, épouse de l'amiral.

M. l'abbé Grasilier (de la Société des sciences et arts de Saintes), dans son mémoire intitulé l'*Église de l'abbaye de Saintes et son Cavalier*, donne peut-être le mot d'une énigme qui a longtemps agité les savants et soulevé de nombreuses discussions. D'après un passage d'une charte du XII^e^ siècle, ce Cavalier serait certainement l'empereur Constantin, et ainsi se trouverait renversée l'opinion de ceux qui voulaient y voir le fondateur du monument. Une discussion s'élève à ce sujet, MM. Chabouillet, Quicherat, Châtel et de Guilhermy y prennent part et l'on reconnaît que la solution de ce problème archéologique ne peut s'appliquer aux Cavaliers figurés sur des chapiteaux dans les églises de Saint-Étienne-le-Vieux à Caen et à la cathédrale d'Autun, parce que la différence des attributs s'oppose à cette assimilation. Nous nous permettrons d'ajouter que le même motif doit également être appliqué à certaines statues équestres.

M. Goudon de la Lande (de la Société des Antiquaires de l'Ouest), donne une *Description de l'Église de Villesalem*, prieuré de l'ordre de Fontevrault, situé dans le département de la Vienne (arrondissement de Montmorillon). Moins heureux que M. Imbert, il n'avait que des regrets à émettre, des débris à décrire, car cette église, l'un des plus beaux monuments de l'époque romane, cette église sert de grange et encore ce n'est qu'un reste. On y trouve cependant des tombeaux qui, d'après les descriptions de M. de la Lande, paraissent être d'un grand intérêt.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, membre délégué de la Société d'émulation de la Vendée, donne lecture d'un *Rapport sur les* XI^e^, XII^e^ *et* XIII^e^ *puits funéraires du lieu dit de Troussepoil*. L'on sait tout le parti que le docte ecclésiastique a tiré, pour la connaissance de la vie de nos ancêtres, de l'étude approfondie qu'il a faite de cette nécropole d'un nouveau genre et tout ce qu'elle lui a fourni de renseignements précieux et d'observations intéressantes.

M. l'abbé Cochet, le savant antiquaire normand, si connu par ses recherches et ses travaux sur les sépultures des Francs, émet quelques

Hosted by Google

doutes, tout en rendant pleine justice aux travaux de son confrère, sur la destination de ces puits auxquels on donne, d'après lui, mal à propos le nom de funéraires. M. Quicherat justifie cette épithète en faisant remarquer que l'on y a non-seulement trouvé des ossements, mais même un cercueil et qu'il s'agit de mœurs et d'usages bien différents de ceux si bien connus et décrits par l'auteur de la *Normandie Souterraine*. L'opinion de M. Quicherat est soutenue par deux érudits, MM. Buhot de Kersers et de Cessac qui viennent citer à son appui des faits empruntés à des découvertes opérées dans le Berry et dans la Creuse.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, donne lecture d'*Études sur quelques types de sépultures constatés en Maine-et-Loire et en partie déposés au musée d'Angers*, dans lesquelles il met en lumière avec succès un grand nombre de faits nouveaux relatifs aux dolmens, et émet quelques nouvelles conjectures sur cette question de l'*Ascia* si controversée par les savants.

M. Loiseau-Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine et archiviste du département d'Indre-et-Loire, lit une Note *sur un tombeau découvert le 9 novembre 1868, dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours et faussement attribué à la bienheureuse Jeanne de Maillé, morte en 1413*. La question soulevée par M. Grandmaison a trouvé à Tours, dans M. l'abbé Bourassé, un contradicteur habile et versé dans cette science. Son mémoire a donné également lieu à une discussion dans laquelle M. l'abbé Cochet et M. de Sales sont intervenus, sans cependant contester d'une manière absolue les conclusions de l'auteur.

M. Marionneau, de la Société archéologique de Nantes, lit une Notice sur le *Cimetière Mérovingien de Vertou*, dans lequel il se proclame hautement le disciple de M. l'abbé Cochet. Il se montre, comme son savant maître, un observateur éclairé, patient et sagace, et son travail, bien que venant le dernier de tous ceux qui ont été lus dans la section, n'en est pas moins écouté avec un vif intérêt.

Nous ne devons pas passer sous silence d'intéressantes observations présentées de vive voix par M Godard-Faultrier, au sujet de conclusions qu'il trouve un peu trop absolues, émises par M. l'abbé Cochet, dans son travail sur les cercueils en plomb, particulièrement à l'époque Gallo-Romaine. M. Cochet se refuse à voir un emblême du christianisme dans cet emblême que l'on ne peut mieux caractériser qu'en lui donnant le nom de *Croix de saint André*, qui se voit sur certains cercueils en plomb de l'époque Gallo-Romaine; M. Godard-Faultrier,

Hosted by Google

qui professe l'opinion contraire, proteste contre cette manière de voir et promet de revenir sur cette importante question.

Section d'histoire et de philologie.

M. H. de Tilly, membre de la Société des arts, sciences et lettres de Saintes, a lu un mémoire sur le *Séjour et passage de Charlemagne en Saintonge*, dans lequel il constate que ce prince y est venu deux fois, qu'il y fonda l'abbaye de Saint-Étienne-de-Baigne, Notre-Dame-de-l'Ile-en-Pons, le prieuré de Montierneuf, qu'il avait un château à Saint-Jean-d'Angély, etc. Le plus bel éloge que l'on puisse en faire, est de répéter ce qu'en a dit le président de la section, M. Amédée Thierry, qui l'a qualifié d'excellent.

M. Louis Audiat, lauréat de l'Institut, fait connaître dans son *Entrée des rois à Saintes*, le cérémonial avec lequel la cité recevait les rois ou les princes dans son sein. L'auteur, après avoir donné la liste de ceux qui y firent ainsi des entrées officielles, entre dans les détails les plus curieux et les plus piquants et qui ont vivement intéressé l'assemblée; certains surtout relatifs aux embarras financiers, aux moyens d'y faire face, les vers et la prose employés pour célébrer bien haut la présence de celui que, tout bas, l'on aurait bien voulu voir au loin, par les embarras de toute sorte et les dépenses si onéreuses qu'il causait.

M. Antoine, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, donne lecture d'un mémoire intitulé la *Fondation d'une République au temps de la Ligue*, fidèle peinture de l'état des esprits à Saint-Mâlo, à cette époque. Ce travail est principalement puisé dans une histoire de cette ville de 1578 à 1591, écrite par Frotet de la Landelle, ligueur fougueux; et les déductions qu'il tire de cette étude, c'est que protestants et ligueurs furent entraînés par leurs dispositions communes à la résistance et à l'opposition, non pas tant par le besoin de réclamer leurs priviléges, mais bien par suite du progrès fait dans les esprits et du libre examen surtout qui arrivait insensiblement à dominer en politique comme en religion.

M. Thezard, professeur à la faculté de droit et M. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui assistaient aux réunions des Sociétés savantes dans cette section, ont l'un et l'autre pris plusieurs fois la parole au sujet des doctrines énoncées par différents écrivains.

M. Thezard, à propos du travail lu par M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur le *Droit de tester à Athènes*, se livre

Hosted by Google

avec M. Ollivier, l'un de ses confrères de Nancy, à de brillantes improvisations dans lesquelles ils discutent, débattent et présentent chacun à leur point de vue les principes sur lesquels repose le droit de tester.

Et encore sur l'importante question traitée par M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse : *Quelle est sous l'empire de la loi du 30 juin 1838 la condition des aliénés?*

M. Bardy est plusieurs fois intervenu dans les débats :

A propos du Mémoire de M. Lefizelier, de la Société de la Mayenne, sur *l'impôt de la gabelle et la souffrance des populations* ; il proclame la justesse des plaintes du peuple, et trouve leur justification bien plutôt dans la manière oppressive et arbitraire dont l'impôt était perçu que dans l'impôt lui-même ;

Au sujet des conclusions qui terminent le travail de M. Rozy, sur un *conflit d'attribution qui s'était élevé à Toulouse en 1782*, entre les Capitouls et le Parlement, au sujet de la nomination d'un geôlier de la prison de l'hôtel de ville. Les considérations que présente l'honorable membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, au sujet de la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire, sont à diverses reprises couvertes d'applaudissements. Ses réflexions sur l'importance et l'utilité de l'étude des établissements des communes, à propos d'*un épisode de l'établissement des communes en Lorraine*, par M. Meaume, n'ont pas moins de succès auprès de ses auditeurs charmés de la facilité de sa parole et de la profondeur de ses aperçus.

Section des Sciences.

M. Plasse, médecin-vétérinaire à Niort, revient encore sur le sujet qui depuis tant d'années fait l'objet de ses études, les maladies épizootiques et les moyens de les prévenir ; puisse sa persévérance si louable parvenir à convaincre les incrédules et ouvrir les yeux de tous.

M. le docteur Moussaud lit un Mémoire intitulé : *De quelques points d'hygiène publique, des progrès accomplis en hygiène depuis cinquante ans et de ceux qui restent à accomplir*. Il explique la moyenne toujours croissante de la vie humaine par la cessation de la guerre, l'introduction de la vaccine, la translation des cimetières hors des centres de population, le desséchement des marais ; outre cela on peut attribuer comme contribuant à cet heureux résultat l'ouverture des rues larges et aérées, la disparition des maisons et quartiers malsains. Il réclame en terminant comme complément de ce qui s'est fait jusqu'à

Hosted by Google

présent l'emploi de certaines mesures pour la construction des habitations, une surveillance plus active sur les marchands de produits alimentaires (bouchers, boulangers, etc.), la création et l'entretien des égouts, etc., et recommande comme des moyens puissants l'exercice de la gymnastique et la création de cités ouvrières.

Le samedi 4 avril a eu lieu la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique.

Dans son discours, Son Exc. M. Duruy a fait l'intéressant tableau des efforts faits par le Gouvernement pour le perfectionnement et les progrès des hautes études, les moyens employés, les encouragements distribués avec une louable libéralité ; il fait connaître l'empressement avec lequel les élèves sont accourus, les noms des villes qui à la suite de Paris, voulant conserver leur vieux renom de sanctuaires de la science ou bien le conquérir, préparent, installent et créent les laboratoires et ouvrent les cours que doivent suivre les jeunes gens qui veulent marcher dans la voie qui leur est ouverte.

La province n'est pas exclue de ce grand mouvement scientifique ; elle est comprise dans ce magnifique programme et elle est appelée à jouir des mêmes avantages et des mêmes prérogatives que Paris.

Puis passant au rôle que doivent jouer les Sociétés savantes des départements dans ce grand ensemble, après les avoir félicitées de l'importance de leurs travaux qui chaque année devient plus grande, de l'intérêt toujours croissant de leurs publications, il annonce que le Gouvernement, pour soutenir et encourager les efforts des érudits des départements, vient de fonder des prix de 1,000 francs qui seront distribués chaque année dans chacune des 18 Académies universitaires, et un prix de 3,000 fr. décerné lors de la réunion des Sociétés savantes au meilleur des ouvrages couronnés dans les 18 Académies.

Voici ce décret et l'arrêté de M. le Ministre qui en réglemente l'exécution :

Article 1er. — Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 fr., qui sera décerné à l'ouvrage ou au Mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort.

Ne prennent point part à ce concours les personnes résidant dans le département de la Seine.

Art. 2. — Chaque année, un prix de 3,000 fr. sera décerné par le comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à l'ouvrage jugé le meilleur

Hosted by Google

parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'art. 1er.

Art. 3. — Les dépenses nécessaires audit concours seront imputées sur les fonds affectés au budget du ministère de l'instruction publique pour le service des sciences et des lettres.

—

Article 1er. — Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie; en 1871, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

Art. 2. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Art. 3. — Sont admis à concourir tous les ouvrages et Mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique, et que les ouvrages ou Mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

Art. 4. — Sont exclus du concours les ouvrages ou Mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

Art. 5. — Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur : 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre en nombre inférieur à celui desdits délégués.

Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

Art. 6. — La proclamation du prix aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée des Facultés. Elle sera précédée de la lecture du rapport fait au nom du jury.

Art. 7. — Le prix annuel de 3,000 francs, institué par l'art. 2 du décret précité en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des Sociétés savantes qui a lieu chaque année, à Paris, sous la présidence du Ministre.

Art. 8. — Les Recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. Hippeau, secrétaire de la question d'histoire et de philologie a présenté le rapport sur les travaux envoyés au concours ouvert: *(Le meilleur Glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France)*, et a proclamé le *Glossaire du patois poitevin*, de M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, comme étant celui auquel la Commission a décerné le prix.

Après que MM. les secrétaires des sections des sciences et d'archéo-

Hosted by Google

logie eurent donné le résumé et l'analyse des travaux soumis à leurs appréciations, M. Charles Robert, secrétaire-général au ministère, a fait connaître les noms des personnes qui, aux termes d'un arrêté ministériel du 2 avril, ont été nommés officiers de l'instruction publique et officiers d'Académie; parmi ces derniers nous trouvons : MM. l'abbé Lalanne, lauréat au concours de philologie, et M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, et enfin c'est avec bonheur que nous avons relevé le nom du modeste et savant M. Redet, correspondant du ministère pour les travaux historiques et ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers, parmi ceux que M. le Ministre proclame, au nom de l'Empereur, chevalier de la Légion d'honneur (décret du 3 avril), digne récompense d'une vie d'abnégation, de travail et d'obligeance.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

AMUSSAT (J.-Z.). Observation sur une opération d'anus artificiel pratiquée avec succès par un nouveau procédé à la région anale d'un enfant nouveau né, dans un cas d'absence congénitale du rectum. Suivie de quelques réflexions sur les obturations du gros intestin. *Evreux*, *Herissey*, in-8°, 20 p.

AUDIAT. Palissy et son biographe. Réponse à M. Athanase Coquerel fils. *Paris*, *Meyrueis*, 1869, in-8°, 48 p.

AUDIGANE (A.). La Religion du bas de la Loire. III. Le groupe des marins de Saint-Nazaire. *Paris*, *Claye*, 1869.

Extrait de la Revue des Deux-Mondes, du 1er mars 1869.

CHABIRAND. Etude sur l'éclipse totale de soleil du 18 août 1868, suivie de l'exposé d'une théorie nouvelle sur la constitution du soleil. *Paris*, *Arthus Bertrand*, 1868. Broch. in-8°. 1 fr. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

CHEVALIER DE MÉRÉ (Le). Son véritable nom patronymique, sa famille. Etudes biographiques, par A. B. A. (Anatole de Brémond d'Ars). *Niort, Clouzot*, 1869, in-8°.
Tiré à 115 ex. numérotés dont 15 sur papier à bras.

FLEURY (Paul de). Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers. *Poitiers, Dupré*, 1868. Broch. in-8° de 98 p.

LUCE (Siméon). Le journaliste, lettre à M. F. Sarcey, suivie de la réponse de F. Sarcey à l'auteur. *Paris, Lahure*, 1869, in-8°, 16 p.

LUNIER (Le docteur L.). Projet de statistique appliquable à l'étude des maladies mentales, arrêté par le congrès aliéniste international de 1867. Rapport et exposé des motifs. *Paris, Donneau*, 1868, in-f°, 36 p.

MERLAND (Pitre). Est-ce la guerre? (Prose et vers.) *Nantes, Etiembre et Plidran*, 1869, in-8°, 16 p.

NICOLLIÈRE (De la). Le Prieuré des Couëts en 1554. Déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté, suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1868, broch. in-8°.

PAPILLAUD (Lucien). Considérations sur le meilleur adjuvant du fer pour le traitement de la chloro-anémie des cachexies et de la débilité naturelle ou acquise. *Marennes, Florentin*, 1869, in-8°, 16 p.

PAROISSIEN très-complet, selon le rit romain, à l'usage du diocèse de Luçon, in-18, XXXVI-1006 pages. *Paris, Raçon et Cie*, 1869.

PROUST (Antonin). Etudes sur la province. La division de l'impôt. *Niort, Mercier*, 1869. 1 vol. in-12 br. 2 fr. 50

RÉGION (La) du bas de la Loire, la grande Brière et le pays de Retz. *Paris, Claye*, 1868, in-8°, 30 p.
Extrait de la Revue des Deux-Mondes.

RIVAUD-CALLAUD. Les machines élévatoires des eaux de la Touvre et de la Charente. Suite 3e de la brochure sur la reconstruction du théâtre et l'achèvement de l'extérieur de l'hôtel de ville d'Angoulême. *Angoulême, Nadaud*, 1869, 15 p. in-4°. 25 c.

ROQUETTE (Charles). Le matérialisme devant la science, exposition des doctrines des matérialistes et des spiritualistes, immortalité de l'âme. *Napoléon-Vendée, Vve Ivonnet*, 1868, gr. in-18, 78 p. 1 fr.

SORIN (J.). Etude sur les instructions pastorales et mandements de Monseigneur Régnier, archevêque de Cambrai, précédemment évêque d'Angoulême. *Angers, Barassé*, 1869, in-8°, 31 p.
Extrait de la Revue de l'Anjou.

TILLÉ (docteur). Les Misères électorales. *Niort, Clouzot*, 1869, in-16, 30 p. 50 c.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

CHANET, PIERRE,

MÉDECIN A LA ROCHELLE,

1603-1650?

—

On vient de placer dans les bibliothèques des lycées un recueil de morceaux choisis dans la littérature française, par M. Staaff, officier suédois, où se trouvent quelques fragments du médecin rochelais Chanet, qui ont été même pour des hommes instruits la révélation de ce nom. Pour moi, ce recueil m'a appris que, « ce nom de Chanet est porté aujourd'hui par un médecin qui « unit à la connaissance profonde de son art un sentiment exquis « des choses littéraires et n'a point laissé dépérir l'héritage in- « tellectuel de son aïeul.

J'ai cru que c'était une occasion de faire un peu plus connaître l'écrivain rochelais.

Chanet, médecin à La Rochelle, au XVI^e^ siècle, n'est guère mentionné par les biographes qu'à propos de Charron, à cause de son livre : *Considérations sur la sagesse de Charron,* en deux parties, par M. P. G., d. en m. Paris, Claude Legroult et Jean Lemire, 1643, in-8°, 456 pages.

Chanet avait d'abord gardé l'anonyme, et il semble même vouloir dissimuler ou du moins cacher sa qualité de médecin ; mais il leva bientôt le voile, car on a, dès 1644, une seconde édition, ou, selon Barbier, une simple substitution de frontispice, qui porte : *par le sieur Chanet.* Arcère a commis une er-

Hosted by Google

reur, facile à concevoir, en prenant l'in-8° pour l'in-12, erreur qu'il a commise pour l'autre livre qu'il cite de l'auteur.

Le peu qu'on sait de Chanet est fourni par une lettre de Guy Patin, à Spon, du 17 août 1643 : « Des considérations sur la « sagesse de Charron, dit-il, le vrai auteur, qui n'aime pas d'être « connu, est M. Chanet, médecin de La Rochelle. J'ai eu le livre « manuscrit entre les mains fort longtemps pour en avoir le « privilége. Les imprimeurs au lieu de P. C. qui serait Pierre « Chanet, ont failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ 40 ans. « Il est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. « Il est fils d'un ministre de Marans, qui est encore vivant : il « est de la religion de son père, qui médite autre chose. Il « est ici fort loué; on dit qu'il écrit presque aussi bien que « Balzac. »

Ce ministre de Marans, père du médecin, était-ce Daniel Chanet, ministre à Ars, en 1623 (1)? Il est au moins probable

(1) CHANET, DANIEL, ministre du saint Evangile au bourg d'Ars-en-Ré. 15.. — 16..

Le nom de Chanet, Daniel, nous a été conservé par un bien petit opuscule : *Conférence faite au bourg d'Ars en l'île de Ré, entre maître Daniel Chanet, ministre du saint Evangile, en l'église réformée dudit bourg, et frère Hubert de Thouars, capucin. A La Rochelle, par Marin Canoel, 1623.* In-12 de 70 pages.

Le capucin somme le ministre d'établir sa croyance sur la Cène par la SEULE Ecriture, c'est-à-dire de trouver dans l'écriture les termes mêmes par lesquels il l'exprime. Le ministre soutient que ce n'est pas là ce qu'il a promis, mais de l'établir par l'Ecriture convenablement comprise et interprétée. Ces Messieurs mettent six séances, en trois jours, à ne pas s'entendre sur ce point.

Du reste, Arcère est injuste en demandant pourquoi Chanet a fait imprimer cette conférence. Il le dit ; c'est parce que les catholiques en avaient fait répandre à grandes clameurs un exposé infidèle.

Par une erreur inexplicable, il appelle ce ministre Jean Chenet, bien que les noms Daniel Chanet soient plusieurs fois répétés dans ce livret. Par suite, il lui attribue un *Examen* qui est de Jean Chênet, d'Orléans, et auquel notre Chanet est étranger.

L'erreur d'Arcère a entraîné celle de M. Rainguet.

Arcère dit que Chanet était rochelais ; M. Rainguet, qu'il était né à Angoulins ; j'ignore sur quelle autorité.

M. Callot, dans sa liste des ministres qui ont exercé à La Rochelle, donne

Hosted by Google

que c'était un membre de la même famille. La parité de nom, de pays, de culte n'en laisse guère douter.

Chanet attaque Charron, en le nommant, et Montaigne, sans le nommer, sur deux points : Il pense qu'ils ont trop rapproché la bête de l'homme, dans le dessein de ne laisser que cette alternative, d'ôter l'immortalité à l'homme ou de la donner à la bête; n'adoptant pour lui, ni l'une, ni l'autre de ces extrémités, il cherche à montrer qu'il y a entre ces deux êtres des différences assez marquées pour faire conclure une différence de nature et une différence de destinée. Puis, étudiant la raison humaine en elle-même, il établit que, malgré leur faillibilité, les sens donnent pourtant à nos raisonnements une base suffisante, que ceux-ci peuvent asseoir leurs conjectures sur les causes finales et sur le but apparent des choses avec assez de certitude pour faire prévaloir la confiance due au sens commun sur les subtilités du paradoxe. Chanet trouve du reste qu'il y a beaucoup à louer dans les écrivains qu'il combat, bien qu'il ne veuille pas qu'on prenne Charron pour Socrate et l'apologie de Raimond Sebond pour l'évangile.

Il n'échappa pas pour cela à un blâme assez amer. Sorbière s'indigne qu'il se *déchaîne* contre Montaigne et Charron; *quales viros!* Quel dommage en effet que Platon se soit déchaîné contre les sophistes, Aristote contre Platon! *Quales viros!* Moréry lui reproche « d'attaquer avec véhémence la doctrine et « les sentiments d'un homme qui n'était plus en état de se dé- « fendre. » Charron en effet était mort depuis 40 ans; singulier reproche sous la plume d'un biographe qui ne parle que des morts, et pas apparemment pour les louer tous et en tout. Chanet avait fait observer d'avance avec plus de justesse que ce moment où l'amitié et l'envie se taisent également est le plus favorable pour attaquer, tout en respectant l'homme, des idées qui ont encore toute leur force et tout leur danger.

un Jean Chanet, attaché à la ville de 1586 à 1589. Est-ce le père de Daniel?

Celui-ci dit, dans son opuscule, qu'il était, en 1623, depuis vingt-quatre ans ministre à Ars.

Je ne connais pas la date de sa mort.

Hosted by Google

La biographie Michaud fait pis en disant : « Charron fut attaqué « par le médecin Chanet et par le jésuite Garasse. » M. Sainte-Beuve venge Chanet de ce rapprochement injurieux : « Il est « modeste, il est modéré de ton, il se montre plein d'égards « pour l'auteur qu'il réfute. . . . ., il se sert de ses connais- « sances en médecine et en histoire naturelle pour rabattre de « ce qu'ils ont dit des animaux et pour maintenir l'homme à « son rang légitime. . . . ., il défend le sens général par des « raisons qui, légèrement rajeunies un siècle plus tard, seront « assez celles de l'école écossaise. Il a des pages très-ingé- « nieuses, très-fines sur l'instinct et la raison, sur les caractères « qui les spécifient, perfection prompte, courte et immobile « d'un côté, perfectibilité de l'autre. C'est un naturaliste reli- « gieux, mais observateur et qui suit la voie expérimentale. Il « n'écrit pas pour faire de belles phrases, ni en rhétoricien, « mais seulement pour exprimer sa pensée. Enfin le meilleur « éloge qu'on puisse faire de cette réfutation trop peu connue, « c'est que pour le ton comme pour le fond, elle eût été digne « d'être estimée par Charron lui-même. »

Ce style, dont M. Sainte-Beuve loue Chanet, avait été choisi de propos délibéré, sur cette considération que « les belles ex- « pressions tiennent trop de la métaphore, » sont encore trop nouvelles pour être bien entendues de tous, en sorte que « plaire par la beauté des paroles et persuader par la force des « raisons sont deux choses presque incompatibles et que notre « langue n'a encore pas tout ce qu'il lui faut pour cela. »

Quant au rapprochement avec l'école écossaise, il pourrait paraître épigrammatique sans en être moins juste. Tout en attaquant le scepticisme de Charron, Chanet est lui-même sceptique en métaphysique ; il en subordonne volontiers les démonstrations aux vérités révélées par l'Écriture, « ayant trop mauvaise « opinion du raisonnement des hommes pour en faire le fonde- « ment de toutes ses créances. » Et quant à la pratique, il a plus de confiance à « la voix commune de tout le peuple qu'à « tout ce qu'on peut alléguer de philosophes. » Avec de pareilles prémisses, et pour ceux qui les acceptent, la réfutation du scepticisme est toute faite, puisqu'il ne nie pas que l'autorité du sens

Hosted by Google

commun soit irrésistible, mais qu'elle soit valable, qu'il atteigne la vérité absolue et qu'il puisse démontrer qu'il l'atteint. A voir les titres des chapitres de Chanet, *De la certitude des sens; que notre raison ne se contrarie point à elle-même*, on est tenté de croire qu'il a prévu et combattu d'avance les terribles objections de l'idéalisme ou des antinomies, mais on reste un peu déçu en ne trouvant qu'un bon sens vulgaire, opposé à des difficultés qui, il est vrai, le sont encore davantage. Le peu de profondeur et le peu de portée des chicanes de Charron sont la meilleure excuse du peu de portée et du peu de profondeur des réponses de Chanet, et celui-ci est après tout beaucoup moins loin de Reid et de Stewart que son adversaire ne l'est de Hume et de Kant. Cependant on peut trouver faible, même contre Charron, le chapitre par lequel Chanet veut justifier la confiance de chaque homme en son propre jugement; il prouve que cette confiance est invincible; il ne répond pas à l'objection tirée de la contradiction de deux convictions également invincibles. Même observation sur le chapitre VII, relatif aux lois naturelles : Il s'évertue à démontrer que ces lois existent même lorsque nous les méconnaissons. Mais est-ce là ce que nie Charron? Ne demande-t-il pas plutôt jusqu'à quel point l'existence d'une loi est garantie par la conviction que nous en avons lorsque cette conviction est unanime, et à plus forte raison lorsqu'elle ne l'est pas? Toute cette seconde partie me paraît faible, même sans parler de ces raisonnements creux sur les effets du sec et de l'humide sur la mémoire, l'imagination et le jugement, qui sont le tort du siècle de Chanet et qui prouvent seulement qu'il n'en dépassait pas le niveau. Je n'y trouve guère à remarquer que d'excellentes réflexions sur le tort qu'on a d'opposer la mémoire au jugement, mais ces réflexions sont excellentes, et, en les dégageant de leur mauvaise physiologie, bonnes encore à lire aujourd'hui.

La première partie, bien supérieure, s'ouvre pourtant par deux chapitres qui ont les défauts que je viens de relever. Chanet y soutient contre Montaigne que le monde a été fait pour l'homme; il prouve facilement, sans lourdeur, mais avec trop de gravité encore pour lutter contre cette vive plaisanterie,

Hosted by Google

tel point qu'il m'a paru probable, dans la préface des *Commentaires de Mars*, que les eaux étaient attirées par la lune, comme le fer par l'aimant, en conséquence d'une vertu corporelle d'union des corps..... Cependant, si quelqu'un soutient que la Terre accommode aux mouvements du soleil et de la lune *une sorte de respiration qui lui est propre*, faisant comme les animaux dont la veille et le sommeil ont les mêmes alternatives que le jour et la nuit, je ne crois pas qu'en philosophie on doive fermer les oreilles à cette opinion..... Que fait soupçonner autre chose ce merveilleux événement arrivé il y a peu d'années, avant que les négociants ne cessassent de fréquenter Anvers, lorsqu'un certain jour le flux et le reflux abandonna l'Océan (et cela n'épouvanta pas médiocrement la ville), quoique la lune n'eût pas cessé de poursuivre son cours? Ce fut sans doute parce que la *Terre, maîtresse de cette respiration,* bien qu'elle participe cependant du mouvement naturel, *retint ce jour-là une de ses respirations*, comme les animaux retiennent parfois leur haleine, quoique le mouvement du diaphragme soit mêlé lui-même de mouvement naturel (1). »

On comprend maintenant que Galilée, le philosophe du bon sens et de la science positive, qui savait si bien régler *la folle du logis,* l'imagination, ait pu dire, quatre ans après la mort de notre astronome : « J'ai toujours estimé Képler comme un génie libre, peut-être trop, et comme un génie pénétrant; mais ma manière de philosopher est très-différente de la sienne (2).

Ajoutons, toutefois, pour être juste envers les doctrines philosophiques de Képler, que sur la fin de sa vie ses idées se modifièrent un peu. Dans une deuxième édition, publiée en 1621, de son *mystère cosmographique*, tout en respectant le fond des idées dans le texte primitif, il a ajouté en note :

« J'ai prouvé dans le *Commentaire de Mars* qu'il n'y avait pas *d'âmes* dans les planètes; quant au soleil, si au mot *âme* vous substituez le mot *force,* vous aurez le principe même sur

(1) Kepleri opera, t. v. *Harmonia mundi*, lib. IV, cap. VIII, p. 250-258.

(2) Lettre au F. Fulgenzio Micanzio, novembre 1634. Opere VII, 55.

Hosted by Google

ment la thèse la plus opposée à la sienne : Les bêtes ont la raison ; les bêtes raisonnent ; elles ne s'accoutument aux actions qu'elles font que par l'aide du discours; ce n'est pas la raison qui fait la différence entre la bête et l'homme, mais telle espèce de raison. Lachambre n'en conclut pourtant pas l'immatérialité et l'immortalité de l'âme des bêtes. Ces attributs sont pour lui le privilége de la raison humaine, *raison universelle qui procède d'une nature différente, libre et spirituelle.* C'est une inconséquence difficile à justifier, mais dans cette question l'observation et la pensée, dont le seul rôle devrait être de constater et d'apprécier les faits, étaient alors et sont encore aujourd'hui gênées par des préoccupations extra-scientifiques, et Lachambre a grand soin de montrer comme intéressées à l'opinion qu'il soutient, la grandeur et la bonté de Dieu.

C'est, à mes yeux, un mérite chez Chanet que d'avoir condamné cet ordre de considérations : « Je ne puis souffrir, dit-il, « qu'un philosophe intéresse la sagesse de Dieu dans les diffi- « cultés qu'il objecte : parce qu'il ne comprend pas la raison « de ce que Dieu n'a pas voulu faire, il s'imagine qu'il n'y en « a point, et veut borner des abîmes infinis à la petitesse de « son intelligence.» Mais cette sage réflexion ne l'empêche pas de subir l'action de son siècle et de montrer lui aussi que son système n'est pas contraire à la bonté et à la grandeur de Dieu.

Cette réplique de Chanet parut le 10 mai 1646, sous ce titre : *De l'instinct et de la connaissance des animaux*, avec l'examen de ce que M. de Lachambre a écrit sur cette matière, par le sieur Chanet, à La Rochelle, par Toussaincts de Gouy, 1646, in-8° de VIII et 184 pages. Elle traite deux questions principales : Qu'est-ce que l'instinct? Quelle est dans les animaux la part de l'instinct et le mode de la connaissance?

« L'instinct ne se dit que des animaux, avait écrit La- « chambre. L'assistance de l'instinct est si universelle, répond « Chanet, que toutes les créatures en ont besoin, depuis « l'homme jusques à celles qui n'ont ni vie ni sentiment.» Il est certain que Chanet a tort, si l'on s'en rapporte à la langue de notre temps. Personne sans doute ne dirait aujourd'hui qu'une plante monte, s'attache, cherche l'air, qu'une pierre tombe par

Hosted by Google

instinct. Chanet le dit expressément. Mais son tort n'est plus aussi clair si l'on se rapporte à la langue de cette première moitié du XVII^e^ siècle. Alors et plus tard encore, l'instinct est une impulsion donnée ; Bossuet attribue les prophéties à l'*instinct* du Saint-Esprit, et certains crimes des juifs à l'*instinct* de Satan. Que si abandonnant la question grammaticale, on examine cette opinion au point de vue philosophique, il me semble qu'elle ne manque ni de justesse ni de grandeur. Sans doute cet instinct est fort voisin des causes occultes : Chanet n'a pas lu ou n'a pas compris celui qui veut que tout dans le monde matériel se fasse par figure et par mouvement. Mais les *principes* sont de 1644, d'une époque où les opinions du médecin rochelais étaient toutes formées, et je ne trouve dans ses ouvrages nulle trace d'une influence de Descartes. En outre, sa physique est fort mauvaise, il combat l'attraction par cette raison que si elle était réelle « il faudrait dire que plus une « pierre est proche de la terre et plus elle pèse; » conséquence fort bien déduite, et qui est en fait aussi vraie qu'il la croit fausse ; ailleurs il parle de rats « engendrés de pourritures « dans un navire et qui n'ont point de pères. » Il n'est pas étonnant qu'après avoir accepté de pareilles erreurs, Chanet se trompe souvent dans les applications et dans les détails. Mais la vue générale qui distingue dans l'homme trois sortes d'opérations : les plus relevées, œuvres *de ses facultés libres qui se déterminent elles-mêmes ;* les plus basses, *dépendant servilement de leurs objets et tellement déterminées qu'il leur est impossible de ne pas agir toutes les fois que cet objet est présent et qu'elles ne sont pas empêchées ;* puis *une troisième sorte d'action qui se remarque plus particulièrement aux enfants devant et immédiatement après leur naissance ; nous ne laissons pas de les attribuer à nos facultés, seulement nous disons qu'elles y sont conduites par l'instinct qui les pousse, les conduit et les détermine, parce qu'en cela elles ne sont déterminées ni par leur objet ni par elles-mêmes.* Cette distinction, dis-je, paraît aussi fondée qu'ingénieuse, et il paraît juste aussi d'en reconnaître l'analogie dans toute la nature, de distinguer chez les êtres non-libres des effets nécessaires produits par une force

Hosted by Google

constante et aveugle, et d'autres effets qui sans être l'objet d'une délibération de la cause qui semble les produire, ont pourtant une nécessité moins visible, une régularité moins constante qui font penser à une force qui voit et qui choisit. Ce sont ces effets que Chanet attribue à l'instinct, c'est-à-dire à l'impulsion sûre d'un Dieu providence. Personne aujourd'hui, je lui en demande pardon, ne mettra dans cette classe la chute d'une pierre, effet déterminé et constant s'il en est; mais les affinités chimiques, le clivage des minéraux, les cristallisations, aussi bien que la vie des plantes, lui permettraient encore de trouver dans la nature inanimée des traces d'un instinct semblable à celui auquel il attribue la plupart des opérations des animaux, plusieurs des opérations de l'homme.

Chanet, en effet, n'attribue ni tout à l'intelligence dans l'homme, ni tout à l'instinct dans les animaux. L'instinct est un *signe d'imperfection* puisqu'il est *une aide que Dieu ne fournit aux causes secondes que pour suppléer à leurs défauts.* Il y a encore beaucoup d'imperfections dans l'homme, et par conséquent beaucoup de place pour l'instinct. Non seulement il le pousse quand la raison se tait, mais même il faut quelquefois que la raison l'arrête et le limite, et pour cela lutte contre lui. Ceux qui, dans des voyages sur mer, souffrent de la soif, ont tous envie de boire de l'eau salée, lors même que l'expérience leur a appris qu'elle ne peut qu'accroître leur soif, et il faut pour résister à cet appétit que le goût désagréable de cette eau vienne en aide à la raison. « Sachez, ajoute-t-il, sachez des « habitants de cette ville qui furent longtemps sans y voir de « pain, si à la première fois qu'ils en revirent, ils ne se sentirent « aucune émotion en leur appétit qu'ils n'eussent argumenté « sur *l'utilité de cet aliment et sur la possibilité d'en avoir.* « Enquérez-vous si les premiers tressaillements qu'ils y sen- « taient ne leur survenaient qu'ensuite *de ce que leur raison « avait confronté le bien qu'ils en avaient reçu avec le mal « qui était présent et avec le profit qu'ils en attendaient pour « l'avenir?* Ils vous assureront que la seule vue et le seul nom « du pain excitent si fort un appétit affamé, que ces objets ont « fait sortir du lit des personnes qui s'étaient condamnées à

Hosted by Google

« n'en partir jamais.» En vérité, ceci est un trait expressif encore au milieu du tableau si souvent refait des souffrances des Rochelais en 1628.

Dans les actions de l'homme comme dans celles des animaux, la certitude immédiate et l'infaillibilité sont des signes de l'instinct, de l'impulsion d'une raison plus parfaite que n'est la nôtre et que ne peut être la leur. Les démonstrations du raisonnement n'ont pas cette promptitude d'effet : « L'évidence « ne se trouve que dans les sciences qui s'appuient d'expé- « riences et qui peuvent rendre leurs démonstrations sensibles. « Encore puis-je dire avec vérité qu'il n'y a point de raison- « nement humain qui ne doive son évidence au temps. De « quelque façon qu'il frappe notre esprit, sa conséquence ne « nous convainc parfaitement qu'après une longue méditation « et l'approbation de ceux à qui nous la communiquons. Les « plus fortes démonstrations de la géométrie ont passé quel- « que temps pour des vraisemblances dans l'esprit des pre- « miers inventeurs de cette science.» Certes, ces lignes mériteraient une longue et sérieuse méditation ; elle serait ici un hors d'œuvre, une broderie qui courrait bien risque de couvrir l'étoffe ; mais elles m'ont paru trop remarquables pour être omises. Elles expliquent très-bien la confiance que Chanet montre dans le sentiment commun, l'autorité des plus grands hommes, et cet avantage qu'il accorde aux opinions les plus communes de supposer des choses qu'elles ne prouvent pas (1).

Ce raisonnement si faillible est pourtant le caractère distinctif et la gloire de l'homme ; sa gloire, parce que c'est une force qui lui est propre, qui vient de lui, qui le constitue un être spirituel et libre ; son caractère distinctif, parce que c'est parmi ses attributs le seul qui soit incommunicable aux bêtes. Chanet laisse aux théologiens le soin d'établir que Dieu embrassant tout d'un seul regard, n'a pas besoin de raisonner et de rechercher si les anges raisonnent, faisant observer à juste titre qu'il ne s'agit pour lui que de séparer l'homme des êtres

(1) Comparez : Turgot, observations et pensées diverses : J'ai cherché la raison etc. éd. Guillaumin. II, p. 778.

Hosted by Google

inférieurs ; or il ne s'en sépare que par la raison : « Les animaux « ont sans instinct toutes les vertus nécessaires pour la vie, « ils ont la faculté de se nourrir et toutes celles de l'âme végé- « tative ; ils ont aussi toutes les puissances de l'âme sensitive. « Et on ne me saurait nommer aucune faculté, hors la raison, « que je n'y reconnaisse.» Le titre même de son livre avait distingué l'instinct et la connaissance des animaux, et toute une seconde partie est consacrée à l'étude du mode de leur connaissance, qu'elle maintient sans toutefois la déterminer avec une précision suffisante. Chanet s'attache bien plus à démontrer ce qui était en litige, que les animaux ne raisonnent pas ; il rétablit toute la série de propositions qu'un animal doit enchaîner, selon M. de Lachambre, pour arriver à manger quand il a faim et qu'il a des aliments devant lui ; il le montre non-seulement faisant des syllogismes, mais de longs sorites, « ce que plusieurs hommes ne sauraient faire parce qu'ils « n'ont pas assez d'haleine pour cela.» Il va plus loin : il montre que, toujours d'après les principes de M. de Lachambre, un animal ne saurait manger à moins d'être un vrai sophiste. Car cet écrivain refuse aux animaux les idées universelles ; or, sans idée universelle, nul syllogisme ne peut être concluant. Cette vive réfutation devient certainement fort plaisante, mais par la force même des choses et sans que Chanet laisse voir la moindre intention satirique. Il faut remarquer toutefois qu'elle n'atteint que le raisonnement par déduction, le seul auquel on donnât alors ce nom, mais qu'elle n'ôte pas aux animaux une puissance inductive que de nos jours on appelle aussi raisonnement, et que Chanet ne leur refuse pas. Une langue peu précise éternise les discussions.

Ceci le mène à peser une autre assertion de son adversaire et à examiner si la manière dont *elles se communiquent leurs pensées est une même chose que la parole.* Il montre que ce n'est pas seulement faute des organes matériels de la voix que les bêtes ne parlent pas ; qu'elles n'y ont jamais suppléé, comme le font les muets de naissance, par des gestes significatifs ; que la parole n'est que l'expression d'un langage interne, qu'elle suppose une décomposition de la pensée, et que dans la ma-

Hosted by Google

nière dont les bêtes font connaître et partager aux autres leurs impressions, il n'y a d'indice de rien de semblable.

Le dernier paragraphe de la 54e lettre du premier volume de celles de Descartes, adressée à un seigneur qu'on croit être le marquis de Newcastel, reproduit les principales idées des lettres que je viens d'analyser, de telle manière qu'on pourrait croire qu'elle les résume. L'essai de Chanet fut achevé d'imprimer le 10 mai 1646; la lettre de Descartes n'est pas datée; on la croit du 23 novembre 1646. Rencontre ou adoption, cette ressemblance est honorable pour Chanet, et de même qu'il avait dit : « S'il fallait dire que l'âme des bêtes est immortelle « et que la nôtre ne l'est pas, je me résoudrai bien plus facile- « ment à soutenir que les âmes des bêtes ne meurent point,» le maître ajoute plus résolument : « Si les bêtes pensaient « ainsi que nous, elles auraient une âme immortelle aussi bien « que nous. » Réflexion féconde, car une assimilation plus grande de l'âme des bêtes à l'âme humaine ne devrait pas nous faire abandonner l'espérance de l'immortalité, mais elle nous amènerait sans doute à substituer à l'idée d'une immortalité oisivement béate, celle d'une activité toujours libre et d'un progrès incessant.

Un autre honneur pour Chanet c'est d'avoir pressenti plusieurs des idées que M. Flourens, qui ne l'a pas connu, a mises, dans son livre *de l'instinct et de l'intelligence des animaux*, au premier rang pour l'importance et pour la nouveauté.

Ce fut, à mon gré, une singulière aberration de la part de M. Marin Cureau de Lachambre, médecin de Mgr le chancelier et membre de l'Académie française, de croire qu'il pouvait le prendre de haut avec l'auteur de ce petit livre. Il eut ce tort. En publiant sa réplique, en 1648, il la fit précéder d'un long avant-propos, où il se plaignait de l'agression de ce sieur Chanet, *dont il n'avait jamais ouy parler devant que son livre de l'instinct eût paru au jour; qui menait son nom en triomphe par toutes les pages de son livre, et qui ne pouvait apporter de meilleure raison pour montrer que les bêtes ne raisonnent point, que l'expérience qu'il en a faite en lui-même.* Cette injure, ce ton de dédain irritèrent justement Chanet.

Hosted by Google

Il publia la même année un *éclaircissement de quelques difficultés touchant la connaissance de l'imagination; La Rochelle, Toussainct de Gouy,* in-8° de 120 pages. Encore a-t-il soin de faire observer qu'il a été obligé de garder trois mois cet écrit faute de pouvoir disposer d'une presse. Je le crois; cette vive duplique a tout l'air d'une improvisation, et d'une improvisation *ab irato.* Chanet s'adresse directement à son adversaire, lui parlant d'un bout à l'autre à la seconde personne, il le presse avec force, avec verve, avec ironie, et je croirais volontiers qu'il y avait en lui l'étoffe d'un orateur.

Après avoir rappelé à de Lachambre qu'il l'a entretenu personnellement, il lui prouve par ses propres aveux que c'est bien lui, de Lachambre, qui a commencé cette polémique, et qui a le premier attaqué ses considérations sur Charron; ce dont je ne sache pas que personne ait jamais douté: il lui reproche ses injures, déclarant qu'il se gardera de lui rendre le change, mais par respect pour lui-même; et en effet, s'il s'abstient d'injures, il donne pourtant à sa réfutation une rudesse hautaine qui ne vaut guère mieux. Du reste, il ne répète pas son premier livre; adoptant l'ordre de son adversaire, bien qu'il soit mauvais, pour le suivre de plus près, il va montrer les différences profondes qui séparent dans l'homme même l'imagination de la raison. Ce n'est pas seulement par l'ordre qu'il lui impose, que de Lachambre dérange la marche habituelle de Chanet. Il essaie de l'accabler sous les autorités qu'il a vantées. Il l'entraîne après lui dans des subtilités techniques de logique auxquelles nous sommes devenus bien étrangers. Refuser de l'y suivre, c'eût été alors faire aveu d'ignorance; aussi Chanet l'y suit-il. Après avoir déclaré que son respect pour les grands noms n'a rien de servile, et qu'il peut admirer un philosophe sans suivre toutes ses opinions, il discute avec son adversaire sur le sens réduplicatif, sur les actions vitales, sur la noblesse relative des puissances, sur la substance et l'accident. Lachambre avait déclaré que la nature aurait été une trompeuse d'avoir réduit la connaissance des animaux aux accidents; Chanet lui demande plaisamment s'il leur importe de savoir de quelle substance est le soleil avant de s'y chauffer,

Hosted by Google

et de connaître avant de prendre leur nourriture si leurs aliments sont composés des principes de Paracelse ou des éléments d'Aristote. Entrant plus avant dans la connaissance humaine, il adopte l'opinion de ceux qui regardent la *sensation comme une pure passion;* il établit que la connaissance ne saurait être confondue avec la représentation des objets, passive aussi, puisque c'est au contraire sur ces images antérieurement produites qu'elle s'exerce; que si l'imagination peut unir les images, ou plutôt les recevoir tout unies, elle ne saurait arriver à prononcer une affirmation, c'est-à-dire à former un jugement, œuvre plus complexe qui demande une *réflexion sur la connaissance,* qui exige une parole, externe ou interne; qu'elle ne saurait non plus prononcer une négation; que si quelques logiciens lui ont attribué une *abstraction négative,* c'est qu'ils ont pris une ignorance pour une abstraction, qu'ils ont adopté une façon de parler qui emporte qu'une chose est et n'est pas en même temps; *il n'y a personne,* ajoute Chanet, *qui ne la trouve bien étrange et qui ne dise après tout que les fautes d'autrui ne me doivent pas obliger d'excuser les vôtres.* On voit par quelles leçons sèchement données il répond au dédain affecté de son adversaire. Il réclame du reste tous ces actes élevés pour une faculté à laquelle ne participent pas les animaux, pour une faculté qui n'est pas déterminée par l'objet qui se présente, pour une faculté libre et immatérielle.

Il se croit après cela en droit de négliger les objections que pourra présenter de nouveau de Lachambre. *Néanmoins,* dit-il, *il faut achever de se défendre.* Derniers mots qui annoncent une suite à cet éclaircissement.

Si vous ne m'eussiez point réduit, avait-il dit, *à la nécessité de me défendre, j'avais bien autre chose à faire qu'à écrire contre vous.* C'est qu'il avait sur les chantiers un ouvrage dogmatique dont une partie a paru sous ce titre : *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions. Paris, Aug. Courbé,* 1649, in-8° de 364 pages. Il s'y proposait *de rechercher en lui-même quelles sont les fonctions de l'esprit de l'homme et de faire une théorie des facultés de l'âme sur le modèle qu'elle en propose par ses actions.* C'est précisément le but et la méthode de ce que nous

Hosted by Google

appelons psychologie. Le mot n'existait pas alors, ni la chose non plus, au moins telle que nous l'entendons. Nous l'avons séparée, trop sans doute, beaucoup trop, de la physiologie dont elle est une branche pour Chanet. Il se met à cet égard à la suite d'Aristote et de Fracastor, deux noms dont la réunion nous surprend bien un peu, nous qui avons fort oublié Fracastor, au moins comme philosophe, et qui ne nous souvenons guère plus du philosophe que Chanet combat avec le plus de soin et tout à la fois de considération, l'examinateur des esprits, Huarte.

Chanet avait conçu et commencé ce traité dans le temps même où il écrivait ses considérations sur Charron. Il en parle comme d'un ouvrage avancé, dans son livre de l'Instinct, et comme d'un livre publié, dans son Éclaircissement. A cet égard, il se trompait : le privilége pour l'impression est, à la vérité, du 27 mars 1648, mais l'impression ne fut terminée que le 31 mai 1649.

La partie de l'œuvre que nous avons ne traite, en quatre livres, que de l'imagination et de la mémoire, deux facultés que Chanet croit communes à l'homme et aux animaux, et considère comme des fonctions des organes matériels. Il n'entend, on le voit, par le mot imagination que ce qu'on appelle quelquefois l'imagination passive, l'imagination représentative ; il n'y fait pas entrer cet amour du beau, cette aspiration vers l'idéal qui nous semble la constituer. Ses premières pages sont peu de nature à encourager un lecteur de notre temps. Il y accepte comme bases la théorie des espèces, négligeant comme des sceptiques incurables ceux qui n'admettent pas une théorie si bien établie, et les invitant à ne pas aller plus loin dans la lecture de son livre. Or, l'introduction des espèces dans le cerveau et l'activité des esprits, son corrélatif, rencontrent de nos jours beaucoup d'incrédules. C'est donc uniquement par conscience de biographe que j'ai poursuivi, mais ce n'a pas été sans plaisir que j'ai achevé cette lecture.

J'en trouve deux raisons : la première, c'est que cette théorie des espèces et des esprits, de ces espèces et de ces esprits que nul microscope ne peut faire voir, que l'aiguille la plus fine ne

Hosted by Google

peut toucher, que nul réactif ne peut faire apprécier, cette théorie si arbitraire est pourtant ingénieuse et amusante. Et à vrai dire, nous l'avons abandonnée faute de preuves, de guerre lasse, mais sans y rien substituer : nous ne croyons plus que la mémoire conserve les espèces, et que la pensée les y retrouve, mais comme nous ne pouvons admettre non plus qu'elle crée les notions dont elle se souvient, nous ne savons plus trop à quoi elle se prend; nous exprimons les faits comme nous pouvons, et à la condition de ne pas trop presser nos propres expressions. Ceci soit dit sans regret aucun pour les espèces et les esprits.

La seconde raison, c'est que la psychologie de Chanet est plus vraie et en même temps plus fine que sa physiologie intellectuelle. L'objet en est bien déterminé : l'esprit de l'homme comme il se rencontre, *ou du moins comme il se doit rencontrer en tous les hommes*. Il est difficile de l'exposer brièvement comme cette notice l'exige, car elle consiste toute dans les détails. La passivité de l'homme, comme être sensible, son activité, comme être intelligent, y sont fort nettement distinguées; la passion est la suite de l'effet que produisent sur nous les objets selon qu'ils sont bons ou mauvais, c'est-à-dire, agréables ou désagréables; elle devient le désir pour les choses bonnes, l'aversion pour les mauvaises, et le désir n'est pas une passion particulière comme quelques-uns se le figurent. Il n'est pas possible qu'une chose soit un objet des sens et qu'elle leur soit indifférente. Il n'y a que les facultés libres, attributs de l'être immatériel, qui puissent avoir de l'indifférence pour certains objets.

L'imagination, dont ne diffère pas le sens commun (il faut se souvenir de la signification de ce mot au XVII^e^ siècle), n'agit pas plus que les sens externes : résidant dans les ventricules du cerveau, elle y reçoit les images qu'y apportent tous les sens et les discerne sans affirmer toutefois qu'ils sont différents; elle n'est pas l'esprit, bien qu'en français on désigne le plus souvent par le mot esprit une imagination vive; elle ne compare ni ne juge. Ces actes sont ceux d'une faculté toute différente de l'imagination, ceux de l'entendement, faculté spirituelle

Hosted by Google

et indépendante en son être de tout organe corporel. Celui-ci a besoin, il est vrai, que son objet soit uni à l'imagination qui le lui présente; mais cette union, condition nécessaire à la connaissance, n'en fait pas la nature; elle serait stérile sans l'attention par lequel l'entendement s'en saisit, suspend ou donne son assentiment. L'entendement diffère tellement de l'imagination qu'il lui résiste, la combat, la redresse, et lorsqu'il est très-énergique, la domine complètement.

Pas plus que l'imagination, la mémoire n'est active, et ce n'est pas observer la propriété des termes que lui attribuer un organe; elle a un instrument passif, qui est une partie du cerveau où les espèces s'arrêtent et se fixent: mais ni cette partie, ni ces espèces ne sont les mêmes que pour l'imagination, il peut y avoir imagination sans mémoire, et ce sont deux choses distinctes. Quant à s'étonner de ce qu'un si grand nombre d'espèces peut être logé dans la mémoire, qu'on se demande s'il n'y a pas *bien plus de merveille en ce que Dieu a logé tant de milliers de différents organes dans le corps d'un moucheron, qui ont leur situation distincte et leurs fonctions différentes.* Chanet est moins heureux et moins gracieux, lorsqu'il discute de l'effet de l'humide et du sec, du chaud et du froid sur la mémoire. Inerte par elle-même, la mémoire doit être employée par le jugement, qui se manifeste surtout par l'ordre qu'il met en toute chose, à tel point que, bien qu'il reconnût dans le livre de Montaigne beaucoup d'esprit et encore plus de mémoire, Chanet choqué de la disposition de ses matières a longtemps douté si c'était un auteur fort judicieux. Il explique d'une manière qui prouve qu'il ne manquait pas lui-même d'imagination la supériorité de rang qu'il donne à l'entendement: « Il est du jugement, dit-il, comme d'un bibliothécaire « bien entendu, et de l'imagination comme de son valet. Dès « qu'un savant homme voit un livre nouveau, il sait l'endroit « de sa librairie où il le faut placer, et l'y fait porter par son « valet, qui le range et le met en ordre, sans savoir pourquoi « on le fait mettre en ce rang plutôt qu'en un autre. Avec le « temps, quelque ignorant que soit ce valet, il apprend l'ordre « que le maître donne à ses livres, et il apprend à les placer

Hosted by Google

« en leur rang. Notre mémoire est comme une librairie, où « encore qu'il y ait déjà quantité de livres, on y en arrange à « toute heure de nouveaux. Si notre entendement s'en fiait à « l'imagination elle logerait tout en confusion..... Une mémoire « confuse ressemble à ces librairies qui sont si mal disposées « qu'il faut tout renverser devant que trouver un livre que « vous cherchez..... Ceux qui sont travaillés de cette incom- « modité s'en prennent à leur mémoire, au lieu qu'ils en de- « vraient accuser leur jugement. »

Cet art de retrouver les notions confiées à la mémoire, c'est la réminiscence, qui n'est pas une faculté, mais un acte de notre esprit. En décrivant sa marche dans cette opération, Chanet étudie, sans la désigner de ce nom, l'association des idées; il en donne des exemples multipliés, il en trouve des explications, il en déduit des conséquences fort ingénieuses : il devance bien souvent les auteurs de la logique de Port-Royal et Locke dans des observations dont on les a justement loués, et d'une manière qui n'est pas indigne d'eux.

Il retrouve ce même ordre de faits quand il s'agit, ce qui est l'objet de son quatrième livre, de déterminer les rapports de l'entendement avec l'imagination. Là aussi les faits piquants, bien observés, bien interprétés, font passer par-dessus les discussions d'une physiologie tout-à-fait surannée. Il est pourtant probable que ce sont ces discussions qu'on eût appelées la partie positive du livre, si les prétentions scientifiques de nos jours eussent dès-lors été à la mode. Je ne puis suivre ces détails minutieux, je signalerai simplement un chapitre où Chanet recherche d'où procède l'*inclination aux nouveautés* qu'on attribue à l'imagination et qui pourtant ne se trouve pas chez les bêtes, qui ont de l'imagination. Il avait préparé un traité des maladies de l'esprit; il lui emprunte certainement des remarques très-sagaces et souvent reproduites de nos jours, sur le penchant à l'imitation et sur les effets étranges qu'il produit.

Chanet craignait les longs ouvrages; il remit donc à un autre traité cette étude des maladies de l'esprit, il voulait la joindre à une étude de toutes les opérations de l'entendement et de

Hosted by Google

toutes celles de la volonté. Mais il ne voulait pas laisser de doute sur sa croyance à l'immortalité de l'âme. A plusieurs reprises il l'avait énoncée dans son livre; il avait dit que craindre que l'âme privée du corps ne puisse plus acquérir des connaissances, c'est supposer *qu'un homme qui s'est servi toute la nuit de la lumière d'une chandelle, ne voit plus goutte lorsqu'il est jour, parce qu'il ne se sert plus de sa chandelle.* Il se croit néanmoins obligé de terminer par un chapitre spécial sur l'union de l'âme et du corps, qui ne jette aucune lumière nouvelle sur cette terrible question.

Chanet terminait ce traité comme il avait terminé son éclaircissement, par la promesse d'autres ouvrages à demi prêts. Aucun d'eux n'a paru, que je sache. Je ne pense pas que ce soit une perte pour la postérité, ni qu'ils l'eussent sauvé de l'oubli. Toutefois cet oubli est une injustice de la destinée, Chanet ne fut certes pas un grand homme, il n'a et n'aurait sans doute pas renouvelé la science. Cependant il voyait et pensait par lui-même; il sait se résigner à ne pas comprendre, à ignorer et à l'avouer; il a des aperçus nouveaux et ingénieux; il les exprime avec précision, avec clarté : il n'est pas monotone; il devient familier sans trop descendre, et il s'anime sans se guinder. Il n'y a pas à appeler de l'oubli où il est tombé; mais je crois que ceux qu'une circonstance quelconque forcera à s'occuper de lui penseront avec moi que ce n'était pas un homme ordinaire.

Il ne paraît pas avoir de son temps obtenu toute la réputation qu'il méritait : ce fait et l'absence des ouvrages qu'il avait annoncés et promis suggèrent le soupçon d'une mort prématurée. Il semble confirmé par cette note du père Anselme : « Suzanne Dupuy, veuve de Daniel Chanet, docteur en médecine à La Rochelle, fut mariée le 17 août 1652 à Charles Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau. » Mais Guy Patin donne à notre Chanet le nom de Pierre. L'imprimeur qui avait mis un G pour un C, avait-il mis un P pour un D, (nous savons de Chanet lui-même qu'il avait une fort mauvaise écriture) et a-t-il induit Patin en erreur? Y a-t-il eu confusion de prénoms dans l'acte qu'a vu le P. Anselme? Tout cela est possible; il

Hosted by Google

est possible aussi qu'il y eût alors à La Rochelle, deux médecins du nom de Chanet. Dans tous les cas, notre Chanet était mort avant 1671. Nous avons dans *le Traité du Scorbut,* de Venette, une liste des médecins de La Rochelle pendant cette année là, et il n'y figure pas.

L. DELAYANT.

—

LE ROMAN DE MÉLUSINE.

—

Nous possédons deux versions du roman de Mélusine, l'une en prose, l'autre en vers; deux versions assez différentes pour qu'il soit nécessaire de les étudier chacune à part, mais offrant trop d'analogie pour que la critique de l'une soit indépendante de celle de l'autre.

Ces deux romans ont eu des destinées bien diverses : tandis que l'un, le roman en prose, dès les premiers temps de l'imprimerie, était édité et réédité vingt fois avec tout le luxe que comportait l'art naissant, traduit en allemand, en espagnol, en anglais, repris au XVI^e^, au XVII^e^, au XVIII^e^ siècle; l'autre restait enseveli dans les manuscrits d'où le tirait à grand' peine l'érudition moderne.

Au XVI^e^ siècle Rabelais s'en moque, et Noël du Fail n'a garde de l'oublier dans ses propos rustiques.

Quelle est donc cette légende qui a tant amusé nos pères? « Du côté de l'esprit, des connaissances et de l'art de plaire, dit Dreux-Duradier (1), on a chanté Mélusine, comme on a

(1) Bibliothèque historique et critique du Poitou, t. I, p. 272.

Hosted by Google

chanté Charlemagne et Rolland du côté de la valeur. » Cette appréciation est-elle juste? Et le roman de Jean d'Arras a-t-il avec ceux qui l'ont précédé une différence si tranchée? D'un côté, les combats, les longs siéges, les grandes mêlées; de l'autre, les grâces de la femme, les tournois d'esprit, l'*art de plaire*. Il suffit d'ouvrir le livre pour se convaincre qu'il n'en est rien. Nous n'avons qu'un mot pour la beauté de Mélusine, nous trouvons de longues pages pour les exploits du mari et des fils de la puissante fée. Leurs victoires continuelles suivies de mariages obligés sont quelque peu monotones; les mêmes faits se reproduisent pour chaque fils presque dans le même ordre avec les mêmes épisodes, si bien que dans le roman de Mélusine, Mélusine est loin de tenir la première place. On voit plusieurs acteurs défiler sur la scène; chaque fils vient à son tour jouer son rôle de hardi chevalier, et l'influence de leur mère sur leur courage est bien petite, car il ne semble pas que leur valeur soit amoindrie, lorsque Mélusine n'est plus qu'une *serpente*, sans priviléges et sans puissance.

Nous n'avons pourtant point de peine à nous expliquer la faveur dont ce roman a joui à la fin du Moyen-Age, et la renommée qu'il a conservée jusqu'aujourd'hui. C'est qu'en effet toutes les ressources des auteurs du XIV^e^ siècle y ont été mises en œuvre : grands coups d'épée contre les Sarrazins, beaux mariages pour les vainqueurs, anneaux enchantés, géants vaincus, toute la chevalerie et toute la *faérie* sont là.

*
* *

Cependant sa gloire a été funeste au roman de Jean d'Arras. Modifiée à chaque siècle par ses éditeurs successifs, la prose de l'auteur primitif a subi des changements qui l'ont complètement transformée. Bien plus, elle n'a jamais été imprimée de façon à ce que Jean d'Arras, revenant ici-bas, n'y trouve rien à dire. Je reconnais que les premiers éditeurs ont fait de leur mieux, et que maître Adam Steimbacher aussi bien que Jehan Bonfons et maistre le Roi et tant d'autres méritent des éloges. Mais l'érudition moderne devient exigeante; elle ne peut plus se con-

Hosted by Google

tenter des éditions du xv^e^ siècle. M. Gust. Brunet a donc eu tort, dans la publication qu'il a faite du roman de Jean d'Arras (1), de suivre mot à mot l'édition de Genève, de 1478. J'y relève des fautes grossières.

P. 10. Et commencoy ceste histoire présente à mettre *aprez* le mercredi devant la saint Clément en yver.

Il suffisait d'ouvrir un manuscrit pour chercher l'explication de ce passage incompréhensible : on y lit en effet au lieu *d'aprez, en prose.*

Ajoutez que M. Brunet augmente encore le mal par sa ponctuation quelquefois vicieuse. Ainsi :

P. 75. Ha, Ha, droit héritier de Bretaigne, *boute* et galesse, or estes vous bien ruè jus.

Tandis qu'il faut lire : Bretaigne *Brute* et Gallesse.

Je me contenterai de ces citations prises au hasard parmi les nombreuses incorrections que j'ai relevées; elles suffisent à prouver que Jean d'Arras n'a pas encore été bien édité. Le livre de M. Gust. Brunet suffit amplement, je crois, à ceux qui désirent connaître le roman de Jean d'Arras; mais s'ils y rencontrent des mots bizarres, des passages incompréhensibles, qu'ils s'en prennent à l'éditeur.

*
* *

Cependant, si nous comparons Jean d'Arras, à Couldrette, l'auteur du roman en vers, nous devons l'estimer très-heureux. Ce dernier en effet qui n'a trouvé d'éditeur qu'en 1856, pouvait espérer que le soin qu'on mettrait à le publier le dédommagerait de sa longue attente au fond des manuscrits. M. Francisque Michel (2), déjà célèbre, se chargeait de la tâche. Couldrette pouvait donc se flatter d'avoir, du premier coup, une édition parfaite. O déception! Mieux valait rester ignoré que d'être à ce point mutilé. Mieux valait continuer à dormir dans

(1) Bibliothèque Elzévirienne.

(2) Mellusine, poème relatif à cette fée poitevine, etc.— *Niort, Robin et Favre, 1856.*

Hosted by Google

les manuscrits, que de s'éveiller tout meurtri, tout couvert de blessures.

Certes il serait impossible de relever tous les défauts de l'édition de M. Fr. Michel. Cependant nous allons expliquer pourquoi elle est si mauvaise.

La Bibliothèque impériale possède jusqu'à six manuscrits du roman de Couldrette. Ces manuscrits sont d'aspect et de valeur divers; les uns sont mal écrits, sans miniatures, en un mot faits sans soin; mais ils donnent un texte correct et complet; les autres au contraire sont admirables à voir; ce sont des chefs-d'œuvre du XV^e^ siècle, rien n'y manque: miniatures, têtes dorées, lettres moulées; mais les leçons qu'ils donnent sont souvent mauvaises, et ils sont toujours incomplets, parce qu'on a arraché des feuilles pour avoir les miniatures; il est vrai qu'ils sont presque aussi faciles à lire que les Didot. Eh bien, de ces deux genres de manuscrits, vous croyez que M. Fr. Michel a choisi le premier? Il ne l'a pas fait, et parmi les manuscrits de la seconde famille, il est allé choisir le n° 12,575, le plus beau, mais le plus mauvais et le plus incomplet. Et ce numéro une fois élu, sans s'inquiéter des lacunes produites par arrachement des feuilles, des interpositions de cahiers, des passages incompréhensibles, il l'a copié mot pour mot. De sorte que son livre n'est pas une édition de Couldrette, mais bien une reproduction du n° 12,575, bien pâle, il est vrai, puisqu'il n'a pas le prestige de la miniature et de la calligraphie pour se faire accepter.

Je n'aurai point de peine à démontrer ce que j'avance. Je lis page 34:

> Et quant le dueil passé auront
> Et que sera li héritiers
> Receu en conte de Poitiers
> Et aura ses hommages pris
> Des hommes de son pays
> Demandez au seigneur *Ydon*
> Pour tout le vostre guerredon...

Qu'est-ce que ce seigneur Ydon dont on n'a jamais parlé et

Hosted by Google

dont on ne reparlera plus? Le fils du comte de Poitiers s'appelle Bertrand; on ne lui connaît pas d'autre nom.

Les autres manuscrits nous apprennent qu'il faut ici lire :

Demandez au seigneur. y.don

Et cette lecture a l'avantage d'écarter toute difficulté et de rendre la phrase intelligible.

Du reste, lorsque le sens lui échappe, M. Fr. Michel n'en fait pas mystère. Ainsi, p. 119 :

Car ils estoient
Grans et drois et bien *sachemoient*:

En note, un point d'interrogation : il est difficile en effet de comprendre ce mot bizarre *sachemoient;* mais il était bien simple d'ouvrir un autre manuscrit et de lire :

Grans et drois et bien savoient.

Page 193, une ligne de points. M. Fr. Michel n'a-t-il pu lire le manuscrit ou bien n'a-t-il pu relire sa copie? Je penche pour cette dernière hypothèse, car le manuscrit est très-lisible. Vous avouerez en tout cas que c'est agir avec bien du sans-gêne envers le public : Voici le vers que je rétablis pour ceux qui voudraient compléter l'édition :

Moult se déteurt, moult se démente,
Ses cheveux tire et se lamente.

Au reste, ce n'est pas un vers que M. Fr. Michel a oublié. Des huit ou neuf derniers feuillets qui terminaient le manuscrit il ne reste que l'avant-dernier; si bien que la lacune comprend environ 420 à 450 vers qui forment la partie la plus intéressante de l'ouvrage, car c'est la plus originale. Couldrette avait commencé son poème sur les instances du sire de Partenay, il ne trouve rien de mieux à la fin de son ouvrage que de décerner des éloges à chacun des membres de la famille qui le protége.

Enfin voici la preuve bien évidente que le n° 12,575 a servi

Hosted by Google

uniquement de texte à l'édition du roman, si tout ce que nous venons de dire n'avait pas suffi à convaincre nos lecteurs.

Les vers 5,425 à 5,476 doivent être reportés après les vers 5,477 à 5,529. Le sens l'indique suffisamment, et M. Fr. Michel lui-même comprenait si bien qu'il y avait là quelque mystère, qu'il a réuni les deux passages par des points; c'est son système, paraît-il, lorsqu'il ne comprend pas. Or, en reliant le manuscrit on a transposé les feuillets 109 et 110, et l'éditeur ne s'est pas aperçu de cette transposition si facile à vérifier et contre laquelle il devait être mis en garde par le non-sens des phrases si malencontreusement coupées.

Je demande grâce au lecteur pour ces détails arides; mais il comprend qu'ils sont indispensables pour que le jugement porté sur chacun de nos deux auteurs soit impartial. Il serait en effet injuste de reprocher à Jean d'Arras et à Couldrette des fautes qu'ils n'ont point commises et je paraîtrais ridicule en leur adressant des éloges qu'ils semblent n'avoir point mérités. Remarquez en effet que j'ai été aussi bref que possible dans la critique des éditions que je viens d'étudier : le livre de M. Fr. Michel surtout fournirait une ample matière, et je ne crois pas exagérer en disant que sur dix vers il y en a toujours au moins un à restituer.

*
* *

La première question que le critique doit se poser est celle-ci : Le roman de Jean d'Arras est-il une œuvre originale ou l'auteur n'a-t-il fait qu'arranger et mettre en prose un poème composé avant lui? L'œuvre de la fin du XIV^e^ siècle est-elle une œuvre nouvelle? A-t-elle été précédée par des romans analogues, et Mélusine a-t-elle été chantée avant que le duc de Berry ait ordonné qu'on s'occupât d'elle?

A ces questions je réponds hardiment : Oui, l'œuvre de Jean d'Arras est une œuvre originale.

Ce n'est pas l'avis de M. Arthur Dinaux (1) :

(1) *Les Trouvères artésiens*. Paris, Techener, 1843, p. 289.

Hosted by Google

« ..... Les rajeunisseurs de ces époques n'étaient pas poètes, ils firent donc des versions en prose qui succédèrent dans la faveur des peuples aux anciens romans. Il paraît que Jean d'Arras fut l'un de ces espèces de traducteurs.....»

M. Dinaux ne voit dans Jean d'Arras qu'un rajeunisseur; il ne nous donne pas les raisons qui lui ont fait adopter cette opinion. Donnons-les pour lui : ce seront les objections qu'on peut faire à notre système et qu'il nous faudra résoudre.

Un auteur qui par sa situation et par le temps où il vivait a beaucoup plus d'autorité que M. Dinaux, Jehan Bouchet, bourgeois de Poitiers, s'exprime ainsi (1):

« ..... Est à présupposer que dès le temps de l'an mil deux cents on commença faire plusieurs livres en gros et rude langage et en rithme mal taillée et mesurée, pour le passe-temps des princes et aucunes fois par flatterie pour collauder oultre mesure les faits d'aucuns chevaliers, à ce qu'on donnast courage aux jeunes gens de bien faire et de se hardier comme le dict roman de Méluzine, les romans du petit Artus de Bretagne, Lancelot du Lac, Tristan l'adventurier, Ogier le Danois et autres que j'ay veu en ladicte rithme ancienne, en aucunes notables librairies : lesquels ont esté depuis rédigés en prose et en langage assez bon, selon le temps qu'ils furent ainsi rédigés, esquels on veoit choses incrediles et toutes fois délectables à lire. Et à la vérité c'est un songe que ledict romant de Mélusine et ne pourroit être soutenu ainsi qu'il est escript.»

L'opinion que nous combattons est là formellement exprimée. Mais d'abord je remarque que Jehan Bouchet, tout en affirmant avoir vu, *en aucunes notables librairies*, les romans qu'il cite, *en rithme ancienne*, n'assure ce fait que pour quelques-uns et suppose seulement l'analogie pour le roman de Mélusine. L'aurait-il vu en effet, ce serait sans doute le roman de Couldrette qui serait tombé sous ses yeux ; en l'examinant à la légère, il a pu le croire antérieur au roman en prose.

Nous avons un autre auteur qui affirme aussi l'existence de

(1) *Annales d'Aquitaine*, édit. 1545, feuillet 66.

Hosted by Google

romans en vers avant l'œuvre de Jean d'Arras, et cet auteur c'est Couldrette lui-même.

Ne dit-il pas, v. 85 ?

> Je le feray à mon povoir,
> Mais n'en vueil pas le los avoir,
> Se los y a, car autrefois
> Elle a esté mise en françois
> Et rimée, si comme on compte.
> Pourquoy ce me seroit à honte
> De me vanter de cestui fait
> Puisqu'autrefois a esté fait.

Je pense que la modestie de Couldrette ne sert ici qu'à dissimuler son plagiat : il semble vouloir se mettre sur le même rang que Jean d'Arras, son modèle, comme nous le démontrerons bientôt ; il paraît dire : « Voyez, nous ne faisons tous les deux qu'imiter nos prédécesseurs. »

Mais je m'empare du témoignage même de Couldrette pour le retourner contre lui.

« Et rimée, si comme on compte, » dit-il : C'est une tradition que le roman de Mélusine a déjà été mis en vers ; mais à l'époque où Couldrette écrit, c'est-à-dire tout-à-fait à la fin du XIV^e^ siècle, les romans n'existent plus ; Couldrette ne les connaît pas. Et il n'y a pas assez de distance entre le moment où Jean d'Arras écrit et celui où Couldrette compose, pour supposer que ce qui a échappé à l'un a été connu de l'autre. Voici donc un point établi : Si ces romans en vers ont existé, Jean d'Arras du moins n'a pu s'en servir ; il n'a ni *dérangé* ni *rajeuni* les œuvres des anciens Trouvères qui n'étaient pas arrivées jusqu'à lui.

Nous allons maintenant démontrer directement que ces romans primitifs n'ont jamais existé et que Jehan Bouchet et Couldrette suivaient de fausses traditions ; le premier trompé par de fausses apparences, le second par son amour-propre.

1° Je n'ai jamais trouvé mention ni dans les romans du XII^e^ siècle, ni dans ceux du XIII^e^, ni dans ceux du XIV^e^, de Mélusine ni de son fils le plus célèbre, Geoffroy à

Hosted by Google

la grant'dent. Les poèmes du cycle de Charlemagne n'en soufflent mot; cela va de soi. Ceux du cycle de Bretagne sont aussi muets sur ce point; rien dans le roman du Saint-Graal, rien dans celui de Messire Gauvain, rien non plus dans le roman de la Rose, dans le roman du Renard: j'ai vainement cherché.

Et pourtant, si le roman de Mélusine avait été composé vers l'an 1200, comme le pense Jehan Bouchet, il eût été certainement cité dans les romans du cycle de Bretagne, de même que ceux-ci le sont dans Couldrette, v. 20 :

Et si font-il de Lancelot
Ou il ot tant de si bon los
De Percheval et de Gauvain.

2° De plus, nous avons sur ce point le témoignage de Jean d'Arras lui-même, trop naïf pour être mis en suspicion. Que nous dit-il à chaque instant?

« Laquelle histoire j'ai commencé selon les vraies cronicques que j'ay heues comme de luy et du comte de Salebri en Angleterre, et plusieurs aultres livres qu'ils ont cherché pour ce faire. Je l'ay traicté le plus justement que j'ay peu, selon les croniques que je cuide certainement estre vrayes. L'ystoire nous racompte, l'histoire dit... etc.»

Ainsi Jean d'Arras se reporte à chaque instant à l'histoire, jamais à ses devanciers. Évidemment, il y a du charlatanisme dans ce recours incessant à l'histoire et aux chroniques; l'auteur craint de ne pas être cru sur parole; il cherche à abriter sa responsabilité derrière des livres qui méritent toute confiance; c'est la tactique habituelle des romanciers.

De même l'auteur de Floire et Blanceflor (1)

Mais à un clerc dire l'oït
Qui l'avoit leu en escript.

C'est écrit; ainsi il n'y a pas de doute possible, tel est le raisonnement qui semble avoir cours au moyen-âge.

Mais quels sont ces documents que Jean d'Arras a consultés,

(1) Bibliothèque elzévirienne, p. 2.

Hosted by Google

ces livres d'histoire auxquels il se refère? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Y a-t-il quelque chose de vrai dans l'hypothèse émise par M. Dinaux?

« Il existait de très-anciens manuscrits sur les discours et les actions de la fée Mélusine... Le recueil de ces documents, déposé dans les archives de la famille de Lusignan, tombèrent en la possession du duc de Berry... Ce prince chargea Jean d'Arras d'en former un corps d'histoire qui fut tiré des sources que lui remit le duc Jean de Berry.»

Ce n'est là qu'une pure hypothèse. Le baron de la Haye (1) nous fournit des renseignements peut-être plus précis lorsqu'il nous apprend qu'il a composé son histoire d'après *la cronique gardée en l'abbaye du Moutier-Neuf, à Poictiers, qui est authentique et dignement escrite à la main, avec brève et belles observations.* Je n'ai trouvé que cette seule trace des documents qui ont pu servir au roman de Jean d'Arras.

Mais à ces sources écrites, ne convient-il pas d'ajouter une autre source plus féconde encore qui a pu fournir à Jean d'Arras nombre d'épisodes : la tradition orale. J'ai la preuve que notre auteur n'a pas négligé ce moyen d'informations ; à la fin du roman, il ouvre une sorte d'enquête pour confirmer les histoires qu'il vient de raconter ; il rapporte les témoignages de ceux qui ont vu la *serpente* Mélusine errer autour du château des Lusignan.

Ainsi rien d'étonnant à ce que Jean d'Arras ait recueilli les légendes qui avaient cours dans le Poitou sur la fée Mélusine et que les jongleurs allaient racontant de village en village.

Je viens de parler de jongleurs ; leur influence a été parfaitement expliquée, à mon sens, par M. l'abbé de la Rue (2), et je pense que le roman de Mélusine peut servir de preuve à la théorie émise par ce savant si versé dans les choses du Moyen-Age. Des hommes sans éducation composent des chansons sur Mélusine, ils savent mieux imaginer que composer.

(1) Paris, Parant, 1581, ch. 3, p. 8.

(2) *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères.* Caen, 1834, 2 vol. in-8°.

Hosted by Google

Cil jugleour qui ne sorent rimer...

comme dit l'auteur d'Ogier le Danois

Ne sorent pas les points, ne compasser
Ne les paroles à leur endroit placer
Car qui l'histoire veut par rime ordener
Il doit son sens à mesure acorder.

Survient un clerc, nous dirions aujourd'hui un homme de lettres, qui exploite une mine si féconde et donne enfin une forme à ces chansons, à ces légendes indignes jusqu'ici d'être transmises à la postérité.

Ainsi nous faisons remonter à Jean d'Arras tout l'honneur d'avoir, le premier, traité le sujet de Mélusine; mais si nous nous sommes tout d'abord attachés à revendiquer pour lui cet honneur, nous sommes loin de prétendre que son imagination a fait tous les frais du roman, et nous demandons un souvenir pour ces jongleurs inconnus qui ont grossi la légende des épisodes qu'ils ont su inventer.

*
* *

Après avoir établi que Jean d'Arras n'a pas eu d'anciens poètes pour modèles, il nous faut maintenant démontrer que Couldrette, l'auteur du roman en vers, a été sinon le copiste, au moins l'imitateur du prosateur.

Ceux qui se sont occupés des romans de Mélusine ne les ont pas toujours bien distingués. M. de Paulmy (1), M. Dinaux (2), ne semblent pas se douter qu'il y a deux auteurs.

Puis alors même qu'on a su éviter la confusion, on s'est trompé sur l'âge des deux romans. Ainsi je lis dans le catalogue de la bibliothèque Elzévirienne, à propos du roman de Jean d'Arras, édité par M. Gust. Brunet :

« On connaît sur ce sujet le roman en vers de huit pieds, écrit par Couldrette en l'honneur de la famille de Lusignan, plus

(1) Mélanges tirés d'une grande bibliothèque. E. 52.
(2) *Trouvères Artésiens*, loco citato.

Hosted by Google

court, moins chargé d'incidents, et par conséquent *antérieur.* » Or c'est justement le roman de Jean d'Arras qui est antérieur, ainsi qu'il est facile de le démontrer. Chacun des deux auteurs a pris soin de dater son ouvrage.

Jean d'Arras : « Et comencoy ceste histoire à mettre en prose le merquedi devant la saint Clément en yver (1) l'an de grâce mil CCC IIII^XX et VII » (2) — « jusques au jour de la perfection de ceste histoire qui fut parfaite le jeusdi VII^e jour d'aoust l'an de grâce notre seigneur mil CCC IIII^XX et XIII. »

Couldrette :

Mais tant que ce livre faisoye
Et que grant part fait en avoye
Le bon chevalier dévia.....
Et trespassa le mardi que
L'en dit devant la Pentecoste
Ou maint povre avoit esté hoste
En l'an mil un et quatre cens.....
Le XVII^e jour de may.

Le roman de Couldrette n'était donc pas terminé en 1401. Il suffit de mettre en face ces dates qui ont tous les caractères de l'authenticité, 1387-1393 et 1401 pour décider que le poème est immédiatement postérieur au roman en prose.

Je dis plus et je prétends que Couldrette a connu le travail de Jean d'Arras, et qu'il cherchait ses rimes en ayant sous les yeux l'œuvre de son prédécesseur.

Nous avons d'abord le témoignage de Couldrette lui-même. Il va mettre, dit-il, en bonne ordonnance un livre en prose que lui a baillé le sire de Parthenay; ce livre a été extrait de trois autres : deux livres en latin trouvés dans la tour de Mabregon et un livre du comte de Salisbury (3) qui *parlait* comme les deux livres latins. Ne trouvez-

(1) Le 20 novembre.

(2) Le manuscrit de l'Arsenal porte, il est vrai, 1392 au lieu de 1387, mais ce ne peut être qu'une faute de copiste qui ne détruit en rien notre argumentation.

(3) Les manuscrits portent *Salberi, Salebri;* quelquefois *conte de Sals et de Berry,* mais cette dernière version qui est celle de M. Fr. Michel est évidemment mauvaise.

Hosted by Google

vous pas que cette description s'applique parfaitement au roman de Jean d'Arras? Celui-ci ne nous dit-il pas qu'il a commencé son histoire selon les vraies cronicques qu'il a eues tant du comte de Poitou et d'Auvergne, Jean, fils du roi de France et du comte de *Salebri* en Angleterre et plusieurs autres livres?

Comparons maintenant les textes : Il suffit de les parcourir pour reconnaître qu'ils sont semblables, et j'emploie ce mot dans l'acception qui lui est donnée en géométrie; ils sont semblables, c'est-à-dire que les lignes sont les mêmes. Les deux auteurs ont suivi la même marche, présentant à l'imagination les mêmes images. Cependant les deux ouvrages sont loin d'être identiques; ils sont, si j'ose le dire, de tailles inégales. Le roman de Jean d'Arras semble un vase d'où sortit le poème de Couldrette en en conservant la forme. Voyez en effet comme tous les épisodes se suivent (1); le meurtre d'Aimery, la rencontre de Mélusine et de Raimondin, la construction de Lusignan, les aventures d'Urien et de Guion, celles d'Antoine et de Regnault, etc. Chaque histoire arrive dans l'ordre qu'a établi Jean d'Arras, au rang qu'il lui a donné. Couldrette s'est contenté de retrancher; c'est ainsi qu'il commence le roman par la fête de Poitiers. Dans tout le poème, il n'y aura pas un mot d'Hervieu de Léon, père de Raimondin, et celui-ci n'a pas la peine d'aller attaquer devant le roi de Bretagne le vieux traître Josselin. C'est par hasard qu'Urien et Guion débarquent dans l'île de Chypre; il leur suffit d'une victoire pour en chasser les Sarrazins. Le premier voyage de Guion en Arménie et sa passion naissante pour la belle Florie sont passés sous silence. Les aventures des autres frères sont aussi écourtées. Geoffroy à la grant'dent surtout a vu ses exploits oubliés; rien de son voyage en Irlande, rien du secours qu'il porte à ses frères Urien et Guion, rien non plus de l'expédition des six frères contre les comtes d'Allemagne qui assiégeaient le roi d'Aussay dans

(1) Je ne crois pas me tromper en supposant que tous les lecteurs de cette Revue connaissent le roman de Mélusine, ne serait-ce que par les éditions du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. La place me manquerait, du reste, pour faire une analyse complète de l'ouvrage.

Hosted by Google

Porrentruy. Couldrette ne daigne même pas rappeler cette bizarre aventure dans laquelle Geoffroy combat pour dix sous de rente un chevalier enchanté.

Après tant de coupures, tant d'épisodes omis, le poème parut peut-être trop court au seigneur de Parthenay qui avait *commandé* l'ouvrage; il demanda l'histoire de la troisième sœur, Palestine, dont Jean d'Arras ne soufflait mot et Couldrette l'inventa tant bien que mal. Mais sauf cette histoire de Palestine et les éloges adressés à toute la famille du sire de Parthenay, le poème n'est qu'une réduction de l'œuvre de Jean d'Arras, réduction du reste agréable à lire et moins monotone que l'original.

Ce n'est pas seulement en étudiant l'ensemble de l'œuvre qu'on arrive à découvrir le plagiat commis par Couldrette; l'imitation perce jusque dans les détails, et le poète a copié jusqu'aux phrases du prosateur.

Ainsi : « Mais je te certiffie *que je suis de par Dieu* et croy en tout quanque vraie catholique doit croire (1), » avait dit Jean d'Arras.

Couldrette reprend :

> Et ne te doubte aucunement (2)
> *Que pas de par Dieu je ne soye*
> Et qu'en ses vertus je ne croie.

Ailleurs : « Quant Zelodus le scot, si fut moult courrouciés, et jura ses dieux que tous seroient ars en poudre; mais en pou d'eure Dieu laboure et aussi tel jure aucuneffoiz de son marché qui puis en laisse (3). »

Couldrette traduit :

> Mais tel cuide adrecier, qui faut (4),
> Car en pou d'eure Dieu labeure.
> Ainsi que paiens courent seur, etc.

(1) Ms. 1482, f. 10.
(2) V. 615.
(3) Ms. 1482, f. 81.
(4) V. 2366.

Hosted by Google

Ces citations prises entre vingt autres passages que j'ai relevés doivent suffire pour nous confirmer dans l'opinion que nous avons adoptée : Couldrette est non-seulement postérieur à Jean d'Arras, il est en outre son imitateur ; se contentant de rimer le roman, il n'a point fait œuvre d'imagination, et s'il a retranché nombre d'épisodes à la légende primitive, c'était sans doute pour alléger d'autant la besogne dont l'avait chargé le sire de Parthenay.

*
* *

Il n'est pas étonnant, après tout ce que nous venons de dire, que les deux romans de Mélusine, composés à dix ans d'intervalle, offrent les mêmes caractères généraux. Le jugement que MM. Moland et d'Héricault portent sur la littérature du XIVe siècle s'applique parfaitement à nos deux auteurs (1) :

« Maintenant c'est l'individu qui domine, il a pour but principal de faire admirer son savoir-faire, son imagination, son éloquence ; il cisèle curieusement sa prose et ses vers. Autrefois l'action était tout, maintenant c'est la parole ; l'important, c'est moins ce que dira l'auteur que la manière dont il le dira. »

Ce sont bien là les qualités de Jean d'Arras et de Couldrette, sauf une, pourtant, qui leur fait complètement défaut, l'imagination.

Ce qui frappe tout d'abord, dans le roman de Jean d'Arras, c'est la stérilité de l'invention. Les mêmes faits se reproduisent pour chaque personnage dans les mêmes circonstances. Elmas, le roi d'Albanie, rencontre une fée près d'une fontaine ; le comte de Forest rencontre une fée près d'une fontaine, et c'est encore près d'une fontaine que Raimondin rencontre la fée Mélusine ; voilà une manière de devenir puissant et de croître en honneurs et en richesses. En voici une autre : épouser la fille unique d'un roi attaqué par les Sarrazins, qui s'empresse de mourir dans la lutte. Urien épouse Hermine, fille du roi de

(1) *Nouvelles françaises du* XIVe *siècle*, p. 10 ; Jannet, 1858.

Hosted by Google

Chypre; Guion épouse Florie, fille du roi d'Arménie; Anthoine épouse Chrestienne, fille du duc de Luxembourg; Regnault épouse Aiglentine, fille de Phédrie, roi de Bahaigue (1). Toutes les batailles comme toutes les noces se ressemblent : néanmoins, l'auteur s'étend longuement sur chaque fête et sur chaque combat pour faire admirer son talent de raconter le même fait de cent manières.

Le roman en vers de Couldrette, tout en nous offrant les caractères généraux de la littérature du XIV^e^ siècle présente avec le roman de Jean d'Arras des différences de composition et de style qu'il peut être intéressant de faire ressortir. Ce qui me frappe d'abord, c'est que l'un est beaucoup moins naïf que l'autre. Jean d'Arras cherche toutes les raisons qui peuvent nous amener à ajouter foi à son récit; il est convaincu que les chroniques sont *vraies;* il veut que nous en soyons persuadés comme lui. Couldrette est moins imprudent, il ne nous donne pas son avis : la peur d'être confondu avec le vulgaire qui croit tout, semble l'arrêter. Ce qu'il raconte est peut-être arrivé; il ne s'en porte point garant. Cette absence de naïveté est bien sensible à certains endroits du poème : ainsi Couldrette supprime certains détails qui sont de grande importance dans un roman de fées, et qu'une foi robuste peut seule accepter; il ne parle ni des verges d'or que Mélusine remet à Raimondin, ni des anneaux d'or qu'elle remet à ses fils, joyaux qui, pourtant, sont des talismans merveilleux.

Son incrédulité met Couldrette plus à l'aise : il ne s'astreint pas, comme Jean d'Arras, à suivre pas à pas ses personnages, à expliquer toutes leurs actions, ce qui lui permet d'éviter les longueurs et la monotonie du roman en prose.

Autre différence : le prosateur raconte les choses à mesure qu'elles lui viennent : à chaque instant il change de sujet et ses transitions ne sont point variées.

« Et de ce plus parler se taist l'istoire quant à présent et commence à parler de Mélusine. »

Couldrette a davantage le sentiment de la composition : plus

(1) Frédéric, roi de Bavière.

Hosted by Google

habile dans ses transitions, il emploie la formule précédente le moins souvent possible.

D'eux me tairay, il en est temps,
A Mellusigne revenray
Et ma matière reprendray.

Couldrette s'est préoccupé de la façon dont il exposerait l'histoire qu'il avait à raconter : c'est ainsi que le poème débute par la fête donnée à Poitiers par le comte Aimery. L'histoire du roi Elmas et de sa femme Pressine est reportée d'une façon tout anecdotique au moment où Geoffroy pénètre dans la montagne de Northumberland. Du reste l'auteur nous annonce lui-même qu'il a un plan :

Or revenray à Urien
Qui d'eulx fu le plus ancien,
Et puis prendray chascun par ordre
Que l'en n'y sache que remordre.

Notre critique ne serait pas complète si nous n'étudiions aussi la versification de Couldrette; cependant il y aurait peu de chose à en dire si l'auteur n'avait jugé convenable de terminer son roman par une litanie composée de douze strophes; tandis que le poème entier est écrit en vers de huit pieds, rimant deux à deux, la litanie a été composée sur un rythme différent. Nous prendrons pour exemple la seconde strophe :

Glorieuse vierge pucelle
Mère de Dieu, fille et ancelle
Qui alaitas
Le filz Dieu de ta mamelle
Dignement, sans œuvre charnelle
Et le portas,
Toy qui vers Dieu si grant port as
Qui Théophile confortas
Confortes celle
Ligne qui tant est noble et belle
De Parthenay près La Rochelle
Et bien feras.

Il règne une grande harmonie dans ces vers de quatre et de

Hosted by Google

huit pieds habilement entrelacés, et cette harmonie vient surtout de ce que l'auteur n'a employé que deux rimes, l'une masculine, l'autre féminine. Cette remarque est importante, car en 1401 on ignorait encore la puissance de l'alternance des rimes et notre règle moderne était complètement inconnue. Couldrette était sans doute inconscient en cette affaire : la preuve en est, que sur neuf strophes (1) qui se rapprochent plus ou moins du type que nous avons cité, sept seulement sont conformes à la règle de l'alternance des rimes, mais il m'a paru curieux de relever cet exemple d'un homme dont l'oreille a su deviner l'une des conditions de l'harmonie dans les vers.

*
* *

Nous bornerons ici notre étude sur les romans de Mélusine : ce n'est pas que la matière nous fasse défaut. Il nous serait loisible, en effet, de rechercher, comme M. Jérémie Babinet (2), l'origine de *la Légende*, et de signaler les emprunts des romanciers à *l'Histoire*. Dans la thèse soutenue à l'Ecole des Chartes qui a servi de base à cet essai, nous avions entrepris le travail que nous ne faisons qu'indiquer.

Contrairement à l'opinion de M. Babinet, qui fait remonter aux Scythes l'origine de Mélusine, nous recherchions dans la Mythologie grecque la source de la légende, découvrant la sirène sous la fée. L'histoire nous fournissait, d'autre part, de nombreux points de ressemblance avec le roman. Mais après avoir revu ce double travail, il nous a semblé que l'intuition y tenait plus de place que l'érudition véritable, et que l'hypothèse l'emportait sur la vérité. C'est donc en nous souvenant d'un vieux proverbe que nous avons restreint notre cadre, pour n'y faire entrer que des tableaux dont nous puissions garantir l'authenticité.

(1) Les trois autres strophes qui complètent les litanies sont des strophes entièrement composées de vers de huit pieds; elles forment une sorte de récitatif qui revient à intervalles égaux.

(2) Paris et Poitiers, 1847, in-8°.

Félix Herbet.
Archiviste paléographe.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

INVENTAIRE ANALYTIQUE ET DESCRIPTIF DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POITIERS, par M. Paul de Fleury, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de Loir-et-Cher, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. *Poitiers*, *Dupré*, *1868*.

Chacun sait combien la lecture d'un catalogue est une piètre récréation, mais ce que chacun ne sait pas, c'est que la confection d'un catalogue est une des opérations les plus arides et les plus fastidieuses à laquelle un homme de lettres puisse être employé.

Par une heureuse exception, le livre dont nous rendons compte n'a rien d'aride ni d'ennuyeux. On sent que la jeunesse, la patience et l'amour des belles-lettres ont présidé au travail de l'auteur, et qu'ils l'ont soutenu dans l'accomplissement de son œuvre. C'est là un mérite qui n'est pas commun et dont il faut louer le rédacteur de l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers.

La bibliothèque actuelle de Poitiers doit le jour à la Révolution de 89. Les collections et ouvrages qui la composent, tant manuscrits qu'imprimés, proviennent en partie des maisons religieuses supprimées. Dom Mazet, le premier, par arrêté des administrateurs du département de la Vienne, fut nommé bibliothécaire en 1792. L'abbé Gibault, son successeur, enrichit le dépôt par des réintégrations et des achats, principalement par l'acquisition du recueil des documents historiques colligés par D. Fonteneau.

De 1817 à 1868, les conservateurs se contentèrent de donner leurs soins matériels à la bibliothèque, mais, nous ne savons par quel motif, ils n'entreprirent aucun classement des livres et manuscrits confiés à leur garde et à leur savoir.

M. de Fleury, élève de l'Ecole des Chartes, se résolut alors de re-

Hosted by Google

médier à cet état défectueux. Il classa et décrivit la section des manuscrits.

Le catalogue publié par M. de Fleury comprend 313 articles, sous lesquels sont rangés méthodiquement l'Ecriture sainte, les saints Pères, la liturgie, la théologie, l'histoire et la géographie, la jurisprudence et l'administration, les sciences physiques, mathématiques et naturelles, et, enfin, les ouvrages ne rentrant pas dans les catégories précédentes.

L'auteur a examiné avec un soin minutieux chacun des manuscrits: il les a cotés d'un numéro d'ordre, il a indiqué le format et la matière du volume, en a fixé la date et a relaté les particularités qu'il pouvait présenter. Une table alphabétique des noms et des matières complète l'inventaire et facilite les recherches. Aujourd'hui cette précieuse collection n'a plus rien de secret pour le public.

Nous avons remarqué, parmi plusieurs livres de dévotion ornés de miniatures, *les Heures de Jeanne de Laval*, dont les peintures sont attribuées au roi René, son mari; en philologie, deux volumes du XIII^e^ et XIV^e^ siècles, contenant des sermons en langues picarde et poitevine; en histoire, la collection de D. Fonteneau, trésors assemblés en 89 volumes; plus, un grand nombre de pièces relatives aux villes de Niort, Melle, Parthenay et Thouars; aux abbayes de Saint-Maixent, Saint-Jouin-les-Marnes, la Mothe-Saint-Héray, l'Absie, des Châtelliers; aux prieurés d'Allonne, de Bressuire, Mougon, Pamproux; à l'aumônerie de Menigoute; aux anciennes familles de notre département; en littérature, un manuscrit des œuvres diverses, en vers et en prose, d'Alain Chartier. Ce monument du XV^e^ siècle, peu connu sinon inconnu, sera nécessairement consulté par celui qui pensera un jour à doter les bibliophiles d'une édition définitive de ce vieil auteur, à qui la langue française doit quelque gratitude.

Sur cette simple énumération, on reconnaîtra que, si la jeunesse studieuse des Deux-Sèvres veut s'occuper de l'histoire de son pays, les documents ne lui manqueront pas. Ils sont réunis et presque à portée de la main, grand avantage pour les commençants. Un jeune homme qui feuilleterait, parcourrait, lirait la seule collection de D. Fonteneau, acquerrait par ce seul fait un fonds de connaissances assez estimable, dont certainement il y aurait à tirer honneur et profit.

Nous hasarderons maintenant sur cet inventaire quelques observations de détail au point de vue du métier.

« Les manuscrits du moyen-âge, » dit M. de Fleury dans sa préface, « renferment souvent sous une même reliure des écrits qui diffèrent

Hosted by Google

de matière en même temps que d'auteur et de date, et il est alors impossible de les faire entrer dans une classification rigoureuse. » La difficulté n'était pas insurmontable, ce nous semble, et le classement devait céder devant la méthode. Lors de la confection de son inventaire, M. de Fleury a nécessairement inscrit sur des cartes ou bulletins le résultat de son examen de chaque volume. Il pouvait donc faire un bulletin pour chaque matière et le classer dans sa catégorie propre, en rappelant entre parenthèses le numéro originel d'où le fragment était tiré. Ajoutons que la table alphabétique répare en quelque sorte les inconvénients de ce défaut, mais il n'en existe pas moins.

Notons encore qu'un seul article, le 34e, mentionne une reliure en bois. Il n'était donc pas inutile d'indiquer si les volumes étaient reliés, cartonnés, couverts en parchemin ou bruts.

Il est également à regretter que l'auteur n'ait pas plus étendu la notice sur les *heures de Jeanne de Laval*. Cette perle, due au roi René (dont le nom manque à la table), méritait une description, et jamais description n'eût été mieux à sa place. On n'a pas toujours à sa disposition la publication de M. Quatre-Barbes.

Nous parlerons, pour mémoire, d'une « liste des souscripteurs pour l'acquisition de Chambord » insérée dans le tome LV de la collection de D. Fonteneau. Or la collection de D. Fonteneau porte la date du XVIIIe siècle, et la souscription de Chambord est de 1821. Il y a là une singularité dont nous ne nous rendons pas bien compte.

Ce ne sont pas des critiques que nous adressons à notre collègue de Loir-et-Cher, mais des *errata*, d'une correction facile, que nous lui signalons. En somme, M. de Fleury a fait une œuvre excellente et d'une utilité incontestable, aussi doit-on le féliciter du soin, de l'exactitude et de la méthode qu'il a apportés dans l'exécution de son travail.

Edme Dacier.

*
* *

Simples Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. H. Beauchet-Filleau, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de la Société de Statistique de Niort.

M. Beauchet-Filleau a publié dans les Mémoires lus aux Concours de Sorbonne, un curieux travail, relatif à l'hagiographie poitevine, sous le titre de *Simples Notes sur quelques pélerinages*, *pieuses pratiques*,

Hosted by Google

usages, etc., dans le diocèse de Poitiers (1). Pour donner une juste et complète idée du contenu de l'œuvre, il suffira d'allonger le titre et de mettre : Simples Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, *dévotions populaires en un mot, concernant les saints et ayant pour but d'obtenir leur secours dans les maladies et autres besoins.*

L'auteur fait deux parts de son travail : « Il y a, dit-il, des saints auxquels on s'adresse dans tous les besoins, d'autres auxquels on n'accorde qu'une puissance limitée à la guérison de certaine maladie, que l'on n'invoque que dans telle ou telle circonstance. Nous commencerons par ces derniers, et, pour plus de clarté et pour la facilité des recherches, nous classerons par ordre alphabétique, autant que faire se pourra, les causes ou motifs (maladies de tout genre, bestiaux, biens de la terre) pour lesquels on a recours à leur intercession. » Le travail se termine par trois tables très-détaillées, rédigées d'après les trois ordres d'idées qui y dominent : tables des maladies ou autres sujets pour lesquels on invoque le secours des saints ; table des noms des saints que l'on invoque ; table des noms des divers lieux où l'on va en pélerinage.

Nous ne dirons rien de l'ordre adopté par l'auteur dans la disposition de l'ouvrage seulement, avant de passer outre, nous ferons quelques observations qui touchent à certains points de rédaction. Ainsi, dans un travail comme celui-ci, qui affecte une tournure scientifique, nous aurions aimé voir les noms latins des saints figurer à côté de leurs noms vulgaires. De même, pour plus de précision, il aurait été bon de marquer toujours, après chaque saint, le jour qu'on a coutume de l'honorer. Enfin, toutes les fois que l'auteur nomme une paroisse, il aurait bien fait d'indiquer le canton dont elle fait partie ; chose indispensable pour notre diocèse qui, composé de deux départements, comprend, par là même, un nombre considérable de paroisses.

Dans ces *Simples Notes*, il y a une masse de choses, une foule de faits, une multitude de particularités : et tout cela, presque ignoré et peu connu, est tout-à-fait intéressant. Par le ton qu'il y a mis, l'auteur, érudit habile dans son art, a su donner à son sujet, en apparence peu propre à éveiller la curiosité, une physionomie originale, une tournure piquante. Nous ne voudrions pas analyser, nous aimerions mieux qu'on lût l'auteur lui-même.

Tel saint est invoqué pour telle maladie, cet autre pour telle autre : c'est sainte Emerance qui guérit la colique ; saint Thaumast, le mal

(1) Une broch. in-8° en vente chez *L. Clouzot, Niort,* 1 fr.

Hosted by Google

de dent; sainte Néomaye, l'épilepsie; saint Lienne, la goutte; sainte Verge, la fièvre; saint Etienne, le mal de tête.

Ce ne sont pas seulement les maladies physiques, mais bien aussi les maladies morales qui trouvent dans les saints de célestes médecins.

Par exemple : a-t-on l'intelligence obtuse? saint *Evertin* (Avertin) a le don de l'ouvrir et de la développer; c'est dans l'église de Breuil-Chaussée, près de Bressuire, où ce saint a un autel, qu'il faut se rendre pour se faire *évertiner.*

Les bestiaux, les biens de la terre ont également leurs protecteurs dans le ciel. Saint Blaise veille sur le gros bétail; sainte Néomaye est la patronne des bergères et la gardienne des troupeaux.

Quelquefois le peuple a fait, dans certains saints qu'il a pris pour intercesseurs, des choix qui paraîtraient singuliers. C'est ainsi que saint Clair est invoqué contre le mal d'yeux; saint Fort, pour l'obtention de la *force;* saint Cloud, pour la guérison des furoncles, vulgairement appelés *clous;* saint *Pour* (Paul), contre la *pour* (peur); saint Ignace, contre la teigne. L'assonance des mots semble avoir déterminé ces choix un peu arbitraires. Quoiqu'il en soit, ces saints n'en sont pas moins puissants auprès de Dieu pour secourir ceux qui les invoquent.

Faisons ici une petite digression. A propos de saint Fort, invoqué par les mères et les nourrices pour qu'il procure à leurs enfants et à leurs nourrissons *la force* dont ils ont besoin, M. Beauchet-Filleau se demande si c'est bien là un saint véritable, si ce n'est point un saint apocryphe. Mais il ne veut rien décider, faute d'ouvrages spéciaux pour le renseigner (1). Qu'il nous soit permis de venir en aide à l'auteur.

Saint Fort est honoré à Bordeaux, le 16 mai, sous le titre d'évêque et martyr, et tous les ans on fait son office public dans le diocèse. On n'a point d'actes concernant sa vie ou son martyre; mais il est constant qu'il fut évêque de Bordeaux et martyr, et qu'il vécut dans les premiers siècles de l'Eglise (2). Le corps tout entier de saint Fort repose à Bordeaux, dans la très-ancienne église souterraine de Saint-Seurin, à laquelle il a donné son nom, et où il est l'objet de la dévotion que nous avons signalée plus haut et qui sans doute a pris naissance en ces lieux. « Le 16 mai, les mères et les nourrices se rendent en foule dans l'é-

(1) Page 8.

(2) *Vies des Saints*, par le P. Claude Prou, Bordeaux, 1724, in-fol. — *Origines chrét. de Bordeaux*, par M. l'abbé Cirot de la Ville, 1867, in-4°.

Hosted by Google

glise de Saint-Seurin pour présenter leurs enfants faibles ou malades au tombeau de saint Fort. Confiantes dans le nom même du saint, elles pensent qu'il communiquera à leurs nourrissons *la force* qui leur manque (1). » Saint Fort est honoré sur plusieurs points du diocèse de Bordeaux. Il est aussi en grande vénération dans le diocèse de La Rochelle (2) et ailleurs. M. l'abbé Cirot de la Ville, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, qui a beaucoup travaillé sur ce saint, a recueilli, dans ses *Origines chrétiennes de Bordeaux*, tout ce qui le concerne. On trouvera dans son savant et splendide ouvrage les renseignements les plus précis et les plus complets.

En voilà assez, pensons-nous, pour nous tranquilliser sur l'existence historique de saint Fort.

Quant à saint Alouby, à saint Sirot, à saint Lambin, à saint Sourdin ou Sourdeau, que M. Beauchet-Filleau regarde comme des saints tout-à-fait fictifs et imaginaires, nous avouons, nous aussi, ne pas les reconnaître sous leurs appellations patoises; cependant nous ne voudrions pas parier que deux de ces dénominations burlesques ne cachassent pas des saints réels et authentiques, dont les noms véritables auraient été grossièrement défigurés par le peuple.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur énumère tout au long les nombreux sanctuaires où l'on se rend en pélerinage, où l'on va faire des *voyages;* les statues, les tableaux, les autels, les tombeaux devant lesquels l'on vient prier; les pratiques, les conditions que l'on doit observer dans tel et tel cas, etc., etc.

Remarquez bien que l'auteur n'a pas voulu seulement donner la nomenclature longue et sèche de ces dévotions multiples et variées. Au milieu de tout cela, il cause, place ses spirituelles réflexions, glisse une pointe d'ironie, produit une anecdote plaisante. Peut-être est-il parfois un peu sévère à l'endroit de nos bonnes gens de la campagne, et les taxe-t-il trop vite de superstition.

Un passage surtout nous a frappé. Parlant des fontaines dédiées à des saints et vénérées par le peuple, M. Beauchet-Filleau produit cette phrase : « Nous retrouvons ici la persistance du culte que nos ancêtres païens rendaient aux fontaines (3). » Dans les termes généraux où elle est formulée, cette assertion, selon nous, est, historiquement parlant,

(1) *Album du voyageur à Bordeaux*, p. 143.

(2) *Etudes hist. sur l'arrondissement de Jonzac*, par M. Rainguet, 1864, in-8°.

(3) page 9.

Hosted by Google

sûrement erronée (1). Ce n'est pas le moment d'ouvrir à cet égard une discussion qui aurait ses charmes, et nous ne dirons rien de plus aujourd'hui. Nous tenions seulement à faire nos réserves.

Pour l'observateur attentif, les dévotions populaires sont une véritable étude de mœurs : c'est là qu'on voit se refléter la foi naïve du peuple, sa piété ardente, son amour insatiable du surnaturel, sa fidélité à conserver les souvenirs du passé. La lecture de ces pages plaira donc.

Mais ce en quoi un travail de cette sorte est précieux, c'est en ce qu'il fournit des renseignements utiles pour l'histoire du culte des saints. Ces *Notes*, puisées à des sources véridiques et rédigées avec un soin consciencieux, pourront être consultées avec fruit par l'hagiographe poitevin.

Disons-le, en terminant, nous avons critiqué en toute liberté; nous pensons bien que l'illustre auteur, dont nous reconnaissons le mérite autant que personne, ne nous saura pas mauvais gré. Du reste, heureuses les œuvres qui ont les honneurs de la critique !

L'abbé Alfred Largeault.

*
* *

M. Honoré Bonhomme, de Cozes, déjà connu par d'intéressants ouvrages, vient de publier, chez Firmin Didot, en un volume in-12, *Le duc de Penthièvre, sa vie et sa mort*, d'après des documents nouveaux. C'est un portrait complet du vénérable duc, beau-père de l'infortunée princesse de Lamballe.

*
* *

Le second volume de l'*Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, par M. l'abbé du Tressay, vient de paraître; nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros, et nous saisissons cette occasion pour donner la lettre si encourageante que Mgr l'archevêque de Bordeaux a adressée à l'auteur au sujet du premier volume de cette intéressante publication.

Bordeaux, le 27 avril 1869.

Monsieur le Chanoine,

Bien des personnes redoutent les ouvrages d'érudition locale, et

(1) Bergier, *Dict. de théologie*, au mot Eau.

Hosted by Google

peut-être sont-elles excusables, quand on leur offre de sèches compilations extraites péniblement des chartriers ; mais combien ces histoires locales ont de charme, quand elles sont dues à des plumes comme la vôtre ! Une science sûre et discrète, des vues élevées et pleines de justesse, des peintures sobres et charmantes font de votre *Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, un livre qui captive et entraîne. A bientôt la suite, Monsieur le Chanoine, les lecteurs de votre premier volume ne peuvent manquer de l'attendre impatiemment.

Votre très-humble et tout dévoué,

† Ferdinand, cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

*
* *

De l'Orgueil et de la Folie, par le Dr Lagardelle. *Paris*, *Th. Morgand*, libraire ; in-16 de 30 p.

Il est un principe médical qui établit que de toutes les causes qui conduisent à la folie, les passions sont les plus puissantes, et l'auteur en en déduisant les conséquences et partant de cette idée que l'orgueil quand il n'est pas contenu par la raison dans de justes bornes, quand il est poussé au degré excessif, quand il arrive à l'amour déréglé de soi-même, à n'être plus qu'une soif dévorante de tout ce qui peut ou doit satisfaire l'immensité de ses désirs immodérés, parvient à cette rigoureuse conclusion qu'il devient l'une des causes les plus assurées de la folie.

Le tableau tracé de l'orgueil ainsi poussé à l'extrême est aussi hideux que repoussant ; il devient le tombeau de toutes les qualités généreuses, le père du plus affreux égoïsme, *quo non ascendam* est sa devise, l'amour-propre, la vanité, la fatuité forment son escorte. Usée, consumée par ce travail sans fin, par cette tendance incessante de conquérir et de dominer, ou poussée parfois jusqu'à l'extravagance de tout faire converger vers le triomphe du moi, l'intelligence, dans cette lutte inégale, tombe impuissante et brisée.

Les quelques pages que nous venons d'analyser si rapidement s'adressent encore plus aux gens du monde qu'aux médecins ; elles méritent d'être méditées par tous à une époque comme la nôtre « où la soif de l'or et des honneurs dévore tous les hommes, où les idées de luxe et le désir de briller sont la principale préoccupation d'un grand nombre de femmes. » Chaque siècle nous montre l'observation de ma-

Hosted by Google

nies différentes, et l'on peut dire qu'elles portent le cachet de leur époque, celui de la nôtre sera les *folies ambitieuses* qui tous les jours semblent augmenter de fréquence.

Ce tableau est triste, hélas, mais n'est-il pas malheureusement trop vrai ?

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Dans notre Revue des Sociétés savantes et dans le compte-rendu des séances de la Sorbonne nous avons mentionné la motion de M. Plasse (vétérinaire à Niort) au sujet des maladies épizootiques ; nous venons d'apprendre avec plaisir que l'empereur a pris en considération la demande qui lui a été adressée par cet honorable et consciencieux praticien pour démontrer que les épidémies et les épizooties typhoïdes et contagieuses n'ont pas d'autre cause que les parasites cryptogames (moisissures) qui se développent accidentellement dans les conserves alimentaires et sont ingérés avec elles, et a donné ordre à son chef de cabinet de renvoyer son travail à l'examen de M. le ministre de l'agriculture.

*
* *

Une triste nouvelle à enregistrer pour les archéologues et les touristes :

Une des tours, la mieux conservée, la plus apparente de l'ancien château de Bressuire s'est écroulée dans les premiers jours de ce mois.

*
* *

Hosted by Google

Un canard — nous citons *Le Mellois* qui rapporte la nouvelle d'après un journal de Paris :

« La *Patrie* raconte sérieusement la découverte d'une fausse natte de cheveux dans un des *tumulus* de Bougon. Ne serait-ce pas plutôt une mèche des cheveux de Pipelet? Voici le récit de cette précieuse découverte :

« Dans un des tumulus de Bougon, près de la Mothe-Saint-Héraye, département des Deux-Sèvres, M. Alfred de G. de Saint-Maixent, vient de faire une découverte qui comptera parmi les plus curieuses qu'ait faites l'archéologie française pendant ces dernières années.

« A côté des vases de poterie, de pots noirs, légèrement colorés de rouge à l'intérieur, de formes diverses, mais jamais élégantes, M. Alfred de G. de Saint-Maixent, a trouvé une *fausse natte de cheveux celtiques*. L'attache qui liait les cheveux est du chanvre tressé de la grosseur d'une forte ficelle. Cette *fausse natte de cheveux celtiques* (aucune mode, paraît-il, n'est nouvelle sous le soleil), gisait à côté d'un crâne féminin.

Avions-nous tort de dire : un canard?

*
* *

A l'occasion du troisième centenaire du siége de Poitiers par l'amiral de Coligny, les élèves de l'institution de Saint-Joseph de Poitiers ont joué dernièrement une petite pièce intitulée : *Guise et Coligny au siége de Poitiers en 1569*. Les principaux personnages sont Henri de Lorraine, duc de Guise; Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny; Guy de Daillon du Lude, gouverneur du Poitou; Louis Le Bascle, seigneur des Deffands, maire de la ville; le trop fameux Jean de La Haye, ce type de l'intrigant politique, lieutenant-général de la sénéchaussée; Paolo Sforza, capitaine des troupes italiennes envoyées en France par le pape, etc.

Cette pièce, dans laquelle la couleur locale était bien observée, a été fort lestement enlevée et a obtenu un succès de bon aloi.

*
* *

Une découverte a été faite dans les derniers jours d'avril dans la commune des Lucs (Vendée). La charrue y a mis à découvert un tombeau dans lequel se trouvaient plusieurs urnes funéraires malheureusement brisées et un autre vase en verre parfaitement conservé et

Hosted by Google

qui contenait des ossements. Ce vase et les autres fragments ont été remis à M. l'abbé Baudry qui fera connaître sans doute à quelle époque on doit faire remonter cette sépulture.

*
* *

Nous avons mentionné dans son temps le décès de M. Meillet, et exprimé les regrets que cette mort devait inspirer à tous ceux qui s'occupaient de cette aride question des temps pré-historiques à l'étude de laquelle cet érudit s'était si complètement livré. La vente des collections formées par cet infatigable travailleur est aujourd'hui annoncée, et nous ne doutons pas que toutes les personnes qui s'appliquent à porter la lumière dans ces temps obscurs ne s'empressent de se présenter pour acquérir quelques-unes des séries, tout au moins, qui composent cette collection, l'une des plus intéressantes et des plus complètes qui existent en France.

*
* *

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. L. Germain vient de recevoir du Saint-Père la croix de Saint-Grégoire le Grand. C'est pour notre compatriote une récompense justement méritée, et par toutes les productions religieuses qu'il a faites depuis quelques années, et par son complet désintéressement. On nous fait espérer que dans un avenir très-rapproché cette distinction serait suivie d'une autre décernée cette fois par le Gouvernement français.

*
* *

Nos abonnés recevront avec ce numéro la Conférence faite par M. L. Robert, sur Molière en province, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro.

NATHAN.

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le 18 mars la Société de Statistique s'est réunie sous la présidence de M. Alph. Frappier.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal conçu sur des bases plus larges que précédemment, et relatant l'analyse des travaux lus ou communiqués à la séance précédente; l'assemblée consultée décide que ce mode sera suivi à l'avenir, et que ce document mentionnera par forme d'analyse les différentes communications faites surtout quand elles ne devront pas être imprimées ni laisser de traces dans les archives.

La Commission chargée de faire un rapport sur la lettre de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, relative au prix annuel à décerner chaque année au chef-lieu de chaque Académie, au meilleur ouvrage publié dans le ressort, fait connaître quel est son avis sur le meilleur mode à adopter et la Société le ratifie.

M. le président annonce l'acquisition, par la Société, d'une médaille d'or de Tibère.

D'une communication faite par un membre, il résulterait que M. le Ministre des finances aurait écrit à M. le Directeur des domaines de Niort, pour prendre possession, au nom de l'Etat, des objets trouvés dans la Sèvre, à Coulon. (Voir notre numéro du 25 janvier) et les faire déposer *provisoirement* au musée de Niort. On répond que le bureau n'a pas eu connaissance de cette lettre, et que le fait serait-il vrai, l'Etat est dans son droit, ces objets ayant été trouvés dans le lit d'une rivière navigable, propriété de l'Etat, par des ouvriers qui travaillaient pour lui; mais qu'il y a tout lieu d'espérer que ceci n'est qu'une mesure d'ordre et purement de formalité, et que les objets déposés au Musée, bien qu'à titre provisoire, y resteront d'une manière définitive.

Hosted by Google

Le bureau et le conseil d'administration avaient été chargés d'examiner la question si importante des conservateurs préposés à la garde, surveillance et classement des collections de la Société; le rapport annonce que M. L. Germain accepte ces fonctions pour le musée de peinture et beaux-arts; M. Bardonnet, pour la numismatique et l'archéologie; M. Paul Frappier, pour la bibliothèque et les archives; et M. Ducrocq, pour les collections d'histoire naturelle; puis elle propose à la Compagnie, après avoir ratifié le choix qu'ils ont fait des conservateurs, de créer une place de préposé, chargé sous la surveillance des conservateurs des menus soins à donner aux collections, de les mettre sous les yeux du public les jours où les musées seraient ouverts, de tenir les livres d'entrée et de sortie, etc., etc.

*
* *

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.

La Commission des récompenses à décerner aux meilleurs ouvrages produits au concours de 1869 est composée de MM. de la Jallet, de Meschinet, Jouslain père, Lacour, Farne, Pinatel et Bonnet.

*
* *

Dans notre compte-rendu des lectures de la Sorbonne nous avons omis par erreur de mentionner le travail qu'avait adressé M. L. Meschinet de Richemond, archiviste de la préfecture à La Rochelle, sous ce titre : *Une page de l'histoire littéraire du Refuge. Madame de la Fite, gouvernante des princesses d'Angleterre*, **1737-1796.** Il est regrettable qu'en raison de son numéro d'inscription, du grand nombre de mémoires adressés et du peu de temps mis à la disposition des auteurs, cette intéressante notice n'ait pu avoir son tour de lecture.

*
* *

La Société française d'Archéologie doit tenir cette année sa 36e session à Loches.

A part les questions concernant plus spécialement la Touraine, qui doivent être traitées dans ces réunions, il en est qui intéressent l'histoire générale; telles sont les deux premières relatives aux monuments de l'âge dit pré-historique, quel était l'usage et quelle est l'époque des silex du Grand-Pressigny, et la 12e qui demande quelle influence les monuments du Poitou ont eue sur l'architecture des églises des cantons de la Haye, Preuilly et Pressigny, limitrophes de cette ancienne province, etc., etc.

Hosted by Google

Nous ne doutons pas que nos archéologues poitevins qui viennent d'obtenir de si beaux succès aux réunions de la Sorbonne, ne se fassent distinguer par leur érudition à ce tournois archéologique.

*
* *

Le 10 mars, la Société archéologique et historique de la Charente a tenu une séance sous la présidence de M. de Rencogne.

Au nombre des communications nous citerons :

1° Une lettre de M. de Richemond, accompagnée de la copie de lettres-patentes données en forme de privilége par le *grand-maître de l'ordre des chevaliers babillards*.

A ce sujet, M. Lurat annonce qu'il a découvert récemment en feuilletant de vieux papiers, un brevet de *chevalier du temple de Cythère*, qu'il tient à la disposition de la Société.

2° L'introduction à l'*Armorial de l'Angoumois* que se propose de publier M. le baron Charles de la Porte-aux-Loups.

L'ouvrage de M. de la Porte est divisé en deux parties. La première comprend une série de personnages historiquement prouvés, tels que nos anciens princes, les seigneurs de la grande époque féodale, les évêques, nos grandes maisons municipales. Pour cette première étude bien des documents ont manqué à l'auteur; il ne peut affirmer qu'elle sera complète; il espère cependant, sinon tout donner, du moins laisser peu de familles nobles en dehors de son travail.

La deuxième partie est consacrée aux électeurs. Ainsi, il formera un ensemble aussi exact que possible de la noblesse d'Angoumois en 1789.

M. de la Porte ne s'occupe ni de généalogie ni d'histoire. Prouver chaque nom cité par l'événement, la charge ou la réformation où il figure; rectifier toutes les fois qu'il le croit nécessaire l'orthographe des noms patronymiques; donner celui des fiefs, les armoiries, en suivant la leçon qui paraît la meilleure, tel est le but qu'il s'est proposé.

3° Le Rapport verbal de M. de Rochebrune sur la découverte de divers objets trouvés dans un tumulus situé au lieu dit Cuché, commune de Barro, arrondissement de Ruffec, où il s'est transporté avec son collègue, M. Callandreau. Il promet pour l'une des séances prochaines un mémoire où sera consigné le résultat de leurs observations.

4° Par M. de Rencogne. 1° D'un registre de dépenses de l'abbaye de Saint-Cybard écrit dans les 70 premières années du XIV^e^ siècle sur du papier de coton fabriqué avec de la ouate battue et encollée. Papier qui

Hosted by Google

était déjà en usage depuis un demi siècle dans le midi de la France. Ce papier a toute l'apparence, la blancheur, la solidité et le glacé de notre papier vélin. 2° D'une charte de 1318, provenant des archives de la maison de Montausier, illustrée de dessins dont la délicatesse de traits et le fini d'exécution méritent d'être signalés. 3° D'une notice historique sur les seigneurs d'Aubeterre, depuis l'an mil jusqu'à la révolution.

5° Par M. l'abbé Chaumet, d'une collection de 86 documents (81 sont des pièces originales) intéressant l'histoire de France, et dont la majeure partie sont des lettres adressées à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, sa femme, par Charles-Quint, Henri II, François II, Paul IV, Pie IV, Élisabeth d'Angleterre, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, etc.

M. Biais-Langoumois donne lecture de son étude relative au travail de M. Margry, sur le capitaine Jean-Alphonse Saintongeais dont nous avons entretenu nos lecteurs.

*
* *

La Société des Antiquaires a tenu le 15 avril sa séance mensuelle, sous la présidence de M. de Longuemar, et à l'ouverture le président se faisant l'écho de ses confrères a félicité M. Rédet de l'honorable distinction dont il avait été l'objet en témoignant hautement l'applaudissement unanime avec lequel on avait accueilli sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

La Société a reçu de M. l'abbé Riboulleau, curé de Civaux, une *Étude* faite par lui *sur les Registres* de sa paroisse de *1731 à 1789*; de M. L. Duval, archiviste de la Creuse, un mémoire intitulé : *Lettre inédite d'Helvétius, premier médecin de la reine*, au sujet de l'épidémie qui régna en Poitou en 1740, avec quelques notes de Réaumur sur le froid excessif qu'on eut à subir au commencement de cette année, et qui fut, suivant ces auteurs, la cause de cette épidémie.

De M. H. Descroix, l'indication de la découverte qu'il a faite d'une substruction en larges briques romaines, sur la rive gauche de la Vienne, en amont du pont suspendu du village du Port-de-Lussac, et un peu au-dessous du niveau de la route de Gouex. Il semble que la partie de cette construction mise au jour peut avoir appartenu à un hypocauste romain. Des fouilles ultérieures pourraient bien amener la constatation sur ce point de l'existence d'une *villa rustica* de quelque importance, ou d'un four à poteries.

Hosted by Google

M. Bardy dépose sur le bureau, de la part de M. Mourain de Sourdeval, un mémoire manuscrit intitulé : *l'île de Rié (Vendée), aperçu de l'île, chronologie de ses seigneurs et sommaire de ses archives.*

Le même membre a en outre, de vive voix, rendu compte de la mission qui lui a été confiée avec plusieurs de ses confrères, de représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes. Nommé vice-président de la section d'histoire, il a dû en suivre assidûment les travaux. Il a constaté tout d'abord que le niveau du congrès s'était élevé en même temps que le nombre des lectures augmentait. Sur 68 mémoires présentés, 48 ont été lus, et sauf 2, tous ont été applaudis. Il exprime le vœu que les Sociétés savantes d'une même circonscription s'entendent entre elles pour soutenir des sujets en commun, et que les délégués désignés pour assister aux travaux des sections s'astreignent à en faire un compte-rendu, afin de faire participer autant que possible la Société à ces assises de l'intelligence, etc., etc.

*
* *

Les deux volumes des mémoires lus à la Sorbonne, en avril 1868, (histoire, philologie, sciences morales, archéologie) ont paru depuis notre dernier numéro. Nous ne reviendrons pas sur l'appréciation des travaux émanés de la plume de nos érudits de l'ouest, nous en avons donné l'analyse dans notre numéro de mai de l'année dernière ; nous nous contenterons donc de relater aujourd'hui leurs titres.

Les entrées épiscopales à Saintes, par M. L. Audiat.

Deux étudiants de l'Université de Poitiers, Bacon et Descartes, par M. Beaussire.

Simples notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. Beauchet-Filleau.

Notice sur les anciennes châsses de saint Martin de Tours, par M. C.-L. Grandmaison.

*
* *

Le numéro de janvier de la *Revue des Sociétés savantes des départements* contient deux mentions intéressantes pour nos contrées de l'Ouest.

L'une consiste dans un rapport verbal fait par M. Quicherat, relatif à un recueil sur les artistes poitevins, rédigé par M. C. Port, archiviste à Angers, d'après des documents conservés aux archives de Maine-et-Loire. La partie de ce travail déposée au comité comprend

Hosted by Google

les peintres et sera suivie de deux autres. La section a ratifié les conclusions de M. Quicherat demandant l'insertion du Mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes*, mais en émettant le vœu que le zélé correspondant ajoute à son travail l'indication des œuvres de ces artistes qui existeraient encore aujourd'hui, celle des lieux où elles se trouveraient, enfin tous les renseignements qu'il pourrait se procurer dans cet ordre d'idées.

*
* *

L'autre est la publication sur des copies adressées par M. Marchegay, de six lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, épouse d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne. Ces lettres écrites en grande partie de Royan ou du château de Mornac en Saintonge, dont elle était dame, sont attachantes par le sentiment de vive tendresse qu'elles respirent. Elles donnent des détails curieux sur la vie intérieure des hauts personnages de cette époque; on voit Marie de Valois s'occuper des travaux d'aiguille, de l'ensemencement de ses jardins, de l'éducation de ses enfants, etc., et toujours viennent de doux reproches adressés à son mari sur son éloignement, et le délaissement dans lequel les soins de sa charge et des affaires publiques le forcent de l'abandonner.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH de la Société industrielle de Nantes pour 1869. *Nantes*, *Ve Mellinet*; in-18, 105 p.

ANDRÉ. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux. *Rennes*, *Catel*, 1869; in-8°, 11 p. — Extrait du t. VII des Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.

BOBIERRE (Adolphe). Des cendres siliceuses fournies par le pain et la farine. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869; in-8°, 24 p. — Extrait des Annales de la Société académique de Nantes.

BOUCHER D'ARGIS. Un Préfet devant le Conseil général. *Nantes*, *Bourgeois*, 1869; in-8°, 32 p.

BOUGOUIN (Charles). Deux chapelles de la commnne du Croisic. *Nantes*, *Vincent Forest et Emile Grimaud*, 1869; in-8°, 8 p.

BOUGOUIN (Charles). Grand almanach universel et perpétuel, prophéties.— Extrait d'un ancien manuscrit. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 26 p.

CAILLO. Notes sur le Croisic. *Nantes*, *Charpentier*, 1869; 1 vol. in-8°, 310 p.

CHEVALLIER. Du cantonnement du droit d'usage dans la forêt d'Arvert. Mémoire soumis à MM. les experts dans l'intérêt des communes usagères. *Marennes*, *Florentin aîné*, 1869; in-8°, 20 p.

DALIN (J.). L'église de Notre-Dame de Lorette à la Flocellière, diocèse de Luçon. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 19 p. — Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée, août 1868.

DEYDON (l'abbé P.-G.). Une figure du IVe siècle. Etude sur saint Hilaire de Poitiers, docteur de l'Eglise. Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Bordeaux, le 12 août 1868. *Bordeaux*, *Ve Dupuy*, 1869; in-8°. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

DROUINEAU (G.). Considérations générales sur la vaccine et les vaccinations. Réponse à l'enquête vaccinale. *La Rochelle*, *Mme Drouineau*, 1869; in-8°, 25 p.

DUFOUR. Esquisse d'une théorie dynamique de la chaleur. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869; in-8°, 39 p.

FLEUREAU. Le règne de Dieu sur la terre ou le chemin du salut. Dernier grand problème social donné à notre génération de résoudre, dédié au Prince Impérial, aux ambassadeurs et aux électeurs. *Niort*, *Mercier*, 1869; in-8°, 56 p. 60 c.

FRANCS-MAÇONS (les) de monseigneur de Ségur, commentés par un franc-maçon; par Goron, 2e édit., in-18, 35 p. *Nantes*, *Lemesle*, 1869. 25 c.

GIRARDOT (le baron de). Les Tarsias de marbre du baron H. de Triqueti. Décoration de la chapelle Wolsey à Windsor. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869; in-8°, 15 p. et planche.

LALLIÉ ET ROUSSE. Les députés sortants, candidats officiels de la Loire-Inférieure et de la Vendée : MM. Anselme Fleury, Joseph Simon, Thoinnet de la Turmalière, Alfred Leroux, comte de la Poëze, marquis de Sainte-Hermine. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869, in-12, 71 p. 50 c.

LORGERIL (Hippolyte de). La légende d'Olivier, poème. *Nantes*, *Vincent Forest et Emile Grimaud*, 1869; in-8°, 16 p. — Extrait de la Revue de Bretagne et Vendée.

MACÉ (E.). Géodésie ou décimal. *Nantes*, *Mangin*, 1869; in-18, 17 p.

MERLE (L.). De la mortalité des nouveaux-nés dans la Charente-Inférieure. *La Rochelle*, *Mareschal*, 1869; in-8°, 16 p.

MERSON (Ernest). Du 24 février au 2 décembre. *Nantes*, *Merson*, *Paris*, *Dentu*, 1869; in-8°, 292 p. 3 fr.

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

BOMIER, PIERRE

1617-1685

L'impartialité, ce devoir étroit du biographe, devient un devoir plus rigoureux encore quand il a à parler d'un homme auquel il faut qu'il reproche d'y avoir manqué et de s'être livré à une passion violente. Mais comment la garder envers Bomier que nous connaissons uniquement par le témoignage de ceux qui lui rendirent haine pour haine?

Peu de temps après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1691, les protestants publièrent en Hollande, bien que sous cette rubrique : *Paris, chez père Peters, à l'enseigne de Louis-le-Grand,* un volume in-quarto, portant pour titre : *les Héros de la Ligue, ou la Procession monacale conduite par Louis XIV, pour la conversion des protestants du royaume de France.* C'est une série de vingt-quatre portraits, qui sont la charge des personnes auxquelles les protestants attribuaient la principale part dans la persécution dont ils se plaignaient. Bomier occupe une place dans cette galerie injurieuse. Il y est naturellement fort laid. Au-dessus de cette figure, on lit ces mot : « *Baumier* (sic), « advocat du roy à La Rochelle, persécuteur perpétuel. » Et au-dessous, ces vers :

« Qu'on ne nous porte point d'envie
« Si l'on me voit ici placé;
« Si la mort ne m'eût devancé,
« Je n'aurais pas laissé un huguenot en vie. »

Hosted by Google

Bomier se trouve ainsi au milieu de personnages qui doivent au rang ou au talent une tout autre notoriété. Qui lui a valu cette distinction de la haine? Tessereau, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'*Histoire des Réformés de La Rochelle* de 1660 à 1685, va nous l'apprendre. J'ai essayé, dans une notice sur Tessereau, de déterminer le degré de confiance que mérite ce livre, mais il ne faut pas oublier que ce témoin parle seul; Elie Benoît ne fait évidemment que le copier : agent zélé, mais secondaire, d'un parti puissant, Bomier a été peint par ceux qu'il a persécutés, sans avoir été défendu, ni même que je sache, mentionné par ceux qu'il a servis. Ses livres seuls peuvent confirmer ou affaiblir l'accusation portée contre lui.

Pierre Bomier, né en 1617, était originaire de Niort : son père, Charles Bomier, qui n'était pas riche, vint s'établir à La Rochelle, et y fit élever ses deux fils par les jésuites; le plus jeune des fils entra dans leur ordre; le père se fit prêtre après la mort de sa femme; Pierre lui-même fut, selon Tessereau, affilié aux jésuites, ce qu'on a appelé depuis un jésuite de robe courte. De cet exposé, Arcère a tiré que Bomier était né à La Rochelle, ce qui est peu probable : son père dut n'y venir qu'après 1628. Cependant on y trouve un Charles Bomier avant cette époque. D'Aubigné, dans *le baron de Fœneste,* a mis en scène un Bomier, médecin à Niort, à qui sa conscience ne permet pas de guérir une hérétique.

Pierre Bomier fut d'abord conseiller à l'Election de La Rochelle; ses antécédents le recommandaient à l'Eglise, et peut-être est-ce par son appui qu'il fut pourvu d'une des deux charges d'avocat du roi au présidial. Il semble ressortir du récit de Tessereau qu'elle lui fut donnée au moment que le clergé crut favorable pour extirper le protestantisme, en 1660. Si ce n'est pas une négligence de rédaction, c'est une erreur. Bomier se qualifie *conseiller et advocat du roi au siége présidial de La Rochelle*, sur le titre du livre qu'il publia en 1656, chez Barthélemy Blanchet. Il a pour titre : *Responce aux deux prêsches faits dans le temple de la Religion prétendue réformée de la ville de La Rochelle, les 23 et 28 jours du mois de mars dernier, par le sieur Drelincourt, ministre, sur le sujet de la*

Hosted by Google

communion sous les deux espèces et transsubstantiation. Volume in-8° de 168 pages.

Ce livre est dédié à l'évêque de La Rochelle, avec l'aveu et la permission duquel Bomier a été entendre Drelincourt; il est approuvé par le théologal de l'Eglise de La Rochelle et par le recteur du collége des jésuites. On peut conclure de ceci que Bomier était un agent laïque employé par l'Eglise à la surveillance des protestants. La première partie du livre est une réfutation hautaine des doctrines du ministre. Cette discussion théologique sous la plume d'un laïque n'a rien de bien étrange pour l'époque; mais la personnalité de Bomier se dessine mieux dans les soixante dernières pages, consacrées tout entières à relever cette dernière phrase du sermon de Drelincourt: « Seigneur, nous te prions d'avoir pitié de ton pauvre peuple, « affligé, persécuté, froissé et brisé par les ennemis de ton « saint nom. » Il n'y a là pas un mot qui n'excite la verve irritable de Bomier. Il s'indigne de ce titre de peuple de Dieu que prennent les protestants, du titre d'ennemis de son saint nom qu'ils donnent à leurs adversaires: retraçant vivement à sa manière l'histoire et les dogmes des deux communions, il oppose déjà au protestantisme ses nombreuses variations, et termine ce rapprochement, dont l'animation est beaucoup moins contestable que la vérité, par cet argument que tous les conservateurs ont opposé à tous les novateurs, auquel personne n'a jamais répondu et qui n'a jamais arrêté personne: « De quelle autorité « donnez-vous sentence contre tout l'univers? Par quel droit « le monde dépend-il de vos jugements? De dessus quel tri- « bunal le condamnez-vous? C'est de la présomption de vos « cœurs. Devant quel parlement répondra le monde devant « vous? » Il s'indigne surtout que les protestants osent parler de persécution, eux qui *sont tolérés en cette ville au préjudice de la déclaration du roi:* Il y a là déjà une menace bien claire. De quoi se plaignent-ils? Ils ont le libre exercice de leur religion; ils peuvent dans le royaume très-chrétien chanter les rimes de Marot et de Bèze, déguisées sous le nom des psaumes de David; enseigner dans leurs prêches une doctrine inconnue à Clovis et à ses successeurs; ils possèdent les charges

Hosted by Google

de milice; ils tiennent *encore* quelques offices de judicature, ils ont des chambres mi-parties et le droit de récuser des juges catholiques. Au ton dont Bomier énumère ces franchises, on sent ce qu'il en ferait si cela dépendait de lui.

Malheureusement il trouve un trop bon argument dans la peinture des royaumes voisins : « D'où la religion catholique est « bannie, où les catholiques sont non-seulement privés des « charges publiques, mais aussi privés de liberté, et contraints « souvent d'abandonner leur patrie pour conserver leur vie. » C'est pour cela en effet que la réforme avait si peu d'influence civilisatrice. Il fallait encore un siècle pour que l'idée de tolérance se dégageât nettement des oppositions religieuses, pour qu'un homme de génie en fît sa mission spéciale, la prêchât de manière à l'imposer aux esprits sinon à la faire pénétrer dans les cœurs, et, en forçant tout le monde de la proclamer au moins des lèvres, acquît le droit de dire :

J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin.

Après la lecture de ce livre, le clergé et les jésuites de La Rochelle savaient certainement où trouver au besoin un homme doué d'un talent âcre, déterminé à tirer d'une légalité oppressive toutes les rigueurs qu'on pouvait lui faire rendre.

Bomier, du reste, ne laissait guère passer l'occasion d'attirer l'attention sur lui. A propos de la paix de 1660, il prononça, le 4 mars, un discours devant la cour du présidial. Il le fit imprimer (*Rochelle, B. Blanchet,* 1660, in-4°) et le dédia à Mgr l'éminentissime cardinal Mazarini.

Les protestants disent en général que c'est à cette époque que, le royaume se trouvant délivré de toute inquiétude à l'extérieur (1), on pensa à en extirper l'hérésie; la considération

(1) J'ai toujours regardé cette persécution comme aussi criminelle, beaucoup plus stupide que la Saint-Barthélemy, époque où les catholiques pouvaient du moins croire leur religion attaquée.

Je trouve dans la *Revue d'Edimbourg*, de juillet 1866, p. 103, dans un article qu'on pourrait soupçonner d'avoir été rédigé par un français, un tableau intéressant de l'état du protestantisme français dans les trente

Hosted by Google

même dont jouissaient les réformés rochelais les désignait à l'attaque, et on songea à employer contre eux l'arme que Bomier avait montrée, encore dans sa gaîne, quatre ans auparavant, l'article de la déclaration de 1628 portant que *nulle personne faisant profession de la R. P. R. et d'autre que la catholique romaine ne serait reçue à venir de nouveau habiter à La Rochelle, si ce n'est qu'elle y eût demeuré auparavant et y fût avant la descente des Anglais en l'île de Ré.* Il était évident que c'était là une arme terrible et à laquelle bien peu de gens pourraient résister si l'on pouvait une fois faire admettre qu'il incombait aux réformés de prouver qu'ils avaient résidé à La Rochelle avant 1628 sans l'avoir quittée, et non pas à leurs adversaires d'établir le contraire. C'est à Bomier qu'on remit le maniement de ce poignard. Il était, dit Tessereau, et ce que nous avons vu ne le dément pas, « d'un tempé-« rament bilieux et violent jusqu'à la fureur, exercé dans « l'ergoterie de l'école et fait surtout à ce qu'on appelle la pra-« tique du palais ou la chicane. » C'étaient là certainement les qualités du rôle.

En septembre 1661, quelques troubles étrangers à la religion avaient motivé l'envoi de troupes à La Rochelle. On profita de cette circonstance, comme si l'on eût craint que quelque vitalité et quelque esprit de résistance eussent survécu au grand revers de 1628. On commença par retirer aux réformés tous les emplois qu'ils occupaient dans la milice ou à la direction de la ville. C'était, d'après la définition même de Bomier citée plus haut, entrer dans l'ère des persécutions; mais il n'y répugnait pas; et, s'il prenait la peine de se la justifier, il se la justifiait sans doute comme une représaille. Puis, le 14 octobre, l'intendant Colbert du Terron rendit une ordonnance qui bannissait de La

années qui suivirent la prise de La Rochelle. Le tableau est peut-être un peu flatté, mais il est fidèle au fond :

» L'énergie et l'habileté de Richelieu mirent fin aux guerres religieuses « qui désolaient la France, et placèrent les huguenots dans leur véritable « position. Il aperçut les défauts de l'édit de Nantes. . . . . « Pris dans l'ensemble, les huguenots formaient une minorité prospère « et énergique dans la grande masse de la nation française. »

Hosted by Google

Rochelle tous ceux qui s'y étaient habitués au préjudice de la déclaration de 1628 ; une énumération en 13 articles de ceux auxquels cette mesure était applicable serrait tellement les mailles de ce filet que bien peu y pouvaient échapper : on trouvait même moyen d'y comprendre ceux qui dans les troubles de la Fronde avaient été entraînés par Dudoignon dans le parti des princes, comme étant sortis de cette ville après sa prise pour porter les armes contre Sa Majesté. (Art. 2). Enfin, comme quelques personnes qui déplaisaient pouvaient encore échapper et échappaient réellement à l'aide des décisions rendues par les tribunaux ordinaires, on fit casser leurs sentences par un arrêt du Conseil d'État, du 16 octobre 1662, qui déclare que : « Le fait dont est question est une affaire d'Etat, « qui ne doit être traitée qu'en présence de Sa Majesté et dans « son conseil. » Une affaire d'Etat, c'est-à-dire une affaire où la justice et la morale n'ont plus de droit. Remarquons-le en passant ; ce qu'on appelle, et si justement, les crimes de la Révolution, n'a été que l'application de règles admises antérieurement, retournées contre ceux qui les avaient proclamées : ce qui ne les justifie pas, car les révolutions n'ont de raison d'être que la destruction de ces infamies.

Mais il ne s'agit pas ici des immondices de notre histoire, il ne s'agit que de Bomier. L'ordonnance de Colbert du Terron était rendue à la requête du *procureur du roi parlant par la bouche de M^e Pierre Bomier, avocat dudit seigneur*. Il l'adopta mieux encore. Il la fit publier (1661, Blanchet), en y joignant une *explication des articles* 22 *et* 23 *de la déclaration* de 1628. Puis, quand elle eut été confirmée par un arrêt du Conseil d'Etat du 11 novembre 1661, il fit imprimer cet arrêt avec son *plaidoyer sur le sujet de la publication d'icelui arrêt en la cour de police du* 26 *novembre* 1661 (Blanchet). L'explication et le discours étaient un commentaire passionné de l'ordonnance ; Bomier y justifiait les extensions qu'elle donnait à la déclaration de 1628, comme si toute extension à une mesure de rigueur, à un acte de guerre, n'était pas une application du droit du plus fort, c'est-à-dire la négation de tout droit. C'est donc Bomier lui-même qui a assumé l'immense part de respon-

Hosted by Google

sabilité que les auteurs protestants lui attribuent dans ces persécutions.

L'ordonnance avait assigné pour son exécution un délai de deux mois, mais à partir du 19 septembre, jour d'un premier avis. Le terme était atteint lorsque l'arrêt du Conseil d'Etat fut publié : il ne fut prorogé que de quinze jours. Ceux qui se reconnaissaient atteints par la mesure y obéirent de suite, et trois cents familles quittèrent La Rochelle. Des pluies qui duraient depuis trois semaines donnèrent quelque chose de plus pénible et de plus lugubre à cette expatriation ; mais on n'eut point à exécuter les menaces de l'ordonnance, de contraindre les retardataires par l'amende et par l'exposition de leurs meubles sur le carreau. Plus tard on grava en Hollande une estampe où l'on retraça ces tristes scènes en représentant en exécution ce qui était resté comminatoire. On y voit une place entourée de bâtiments imaginaires, jonchée de meubles épars, de mourants sur leurs grabats, d'enfants en bas-âge pleurant, d'enfants au maillot jetés par terre. L'exagération dans la plainte est peut-être excusée par des maux si grands et si injustes, mais cette excuse ne lui donne pas la valeur d'un document historique.

Beaucoup d'autres familles qu'avait voulu atteindre l'ordonnance, crurent pouvoir résister à ses extensions : ces débats devaient être suivis par le procureur du roi comme concernant la police. Bomier, malgré son titre supérieur d'avocat du roi, s'en fit ou s'en laissa charger. Il y apporta toutes les rigueurs de la procédure, toutes les violences déclamatoires de l'accusation. Il n'en fut que mieux en cour.

En novembre 1663, une commission fut nommée pour examiner les titres de l'établissement des églises protestantes qui subsistaient encore ; Bomier en fut nommé secrétaire, avec un commis pour expédier les grosses sous ses ordres. On comptait sur la partialité de son zèle et il ne trompa pas cette espérance. Au dire des réformés, il fut l'homme du clergé catholique, l'agent du syndic de ce clergé reconnu comme partie dans le procès. Aussi quand la commission dut appliquer la même mesure à la Saintonge, Bomier continua-t-il d'en faire partie.

Cependant le dessein de former à Rochefort un grand éta-

Hosted by Google

blissement maritime, fit qu'on eut besoin des protestants et adoucit beaucoup les recherches dirigées contre eux. M. de Ruvigny prévalut tout-à-fait contre Bomier. Celui-ci perdit tout crédit auprès de Colbert du Terron et reçut coup sur coup deux grandes marques de défaveur.

C'était alors l'époque des débats occasionnés par le livre de Jansénius. Les évêques d'Alais, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers avaient publié une lettre circulaire sur le bref du pape qui condamnait leurs mandements. Cette lettre fut lue à La Rochelle, et Bomier trouva l'occasion d'en requérir et d'en obtenir la suppression juridique. Il ne s'arrêta pas là. Soit qu'il crût complaire aux jésuites, soit plutôt qu'il obéît à une manie fiévreuse de s'occuper de matières théologiques, il publia une réponse à la lettre des évêques (*Rochelle, Toussaint de Gouy,* 1668, in-4° de 62 pages), écrite avec son âcreté habituelle. L'attaque contre le jansénisme pouvait plaire aux jésuites; il n'est pas probable qu'ils approuvassent le ton virulent, presque hautain avec lequel un laïque soutenait contre des évêques les droits du pape et indirectement ceux des pouvoirs temporels dans ces questions, un certain choc enfin de l'orgueil parlementaire contre l'orgueil clérical. Bomier se trouva sans appui quand l'intendant reçut de la Cour l'ordre de lui adresser une verte réprimande et de supprimer sa réponse. Le ton de cet écrit a fait accepter des catholiques une partie des reproches que les protestants adressent à leur auteur.

L'autre circonstance, si elle est vraie, eût dû renvoyer Bomier devant un autre tribunal que celui de l'histoire. Il avait conservé ses fonctions de conseiller à l'élection : on l'accusa d'avoir surchargé un rôle, c'est-à-dire commis un faux en écriture publique, et comme il rejetait cette faute sur son commis, du Terron lui reprocha publiquement d'avoir payé par ses complaisances envers cet homme les complaisances de sa femme. Le commis mourut peu de temps après, non sans soupçon qu'on eût avancé ses jours. La protection des jésuites arrêta les poursuites que du Terron voulait faire faire, mais ne put empêcher de tenir Bomier à l'écart et dans le mépris. Il est nécessaire de se rappeler ici que c'est un ennemi qui parle, qui parle seul et après la mort de celui qu'il inculpe.

Hosted by Google

Les protestants restèrent tranquilles et Bomier obscur jusqu'en 1674, moment où Demuin remplaça Colbert du Terron. Mais le nouvel intendant, ennemi violent des protestants, reprit Bomier pour agent. Il fit d'abord un procès au ministre Lortie qui s'était borné à mettre son nom sur un livre qu'il avait publié sans y ajouter la qualité de *ministre de la religion prétendue réformée*. Bomier partait de là pour demander l'interdiction des trois ministres de La Rochelle. Il n'obtint que la suppression du livre et une amende de 1500 livres contre le libraire. Il n'y avait pas là de quoi le décourager, aussi donna-t-il un tel essor à son zèle que M. de Navailles, tout récemment gouverneur de l'Aunis, se crut obligé d'écrire d'Espagne à la Cour que cette ardeur n'allait à rien moins qu'à dépeupler La Rochelle, au grand préjudice du roi, dont les protestants s'étaient toujours montrés sujets fidèles. Bomier demandait encore en effet l'expulsion de la ville de 380 familles. Parmi les affaires plaidées, se trouva celle de Bernardeau, qui était très en état de tenir tête à l'avocat du roi, mais que les circonstances forçaient de rester sur une stricte défensive, sans attaquer en rien son adversaire. Bomier ainsi arrêté mordit ce frein et attendit.

En 1678, il força les protestants d'ôter de leur temple tous les bancs qui formaient des places de distinction ; mais ne réussit pas à leur faire enlever de leur façade les armes du roi. Cela n'eut lieu que plus tard. Il voulut, mais sans plus de succès, les contraindre à substituer une taxe imposée aux contributions volontaires par lesquelles ils pourvoyaient aux frais de leur culte. En 1680, profitant de ce fait, que le fils d'un protestant qui s'était fait catholique était envoyé par sa mère dans une école protestante, il voulut faire chasser de la ville le ministre Delaizement, à l'aide de propos suggérés à l'enfant, mais qui furent démentis par un alibi. Bomier fut fort blâmé, non de son mensonge, mais de sa maladresse. Il essaya de la réparer en suivant toutes les prédications, tous les pas des ministres, les attaquant au moindre prétexte, les lassant lors même qu'il ne pouvait obtenir aucune condamnation, et se faisant encore une arme contre eux de ces accusations multipliées. Comment

Hosted by Google

les protestants auraient-ils résisté à un accusateur si actif dont le juge était le complice ? Ils reprochent même à Bomier d'avoir détourné des aliments qu'ils portaient à un grand nombre de leurs correligionnaires qui, fuyant le Poitou pour s'embarquer dans le port de La Rochelle, y souffraient de toutes sortes de besoins.

Une dernière affaire fut suscitée aux ministres en 1684. Il leur était interdit de recevoir dans leur temple les protestants qui s'étaient une fois convertis au catholicisme, dont la liste leur était envoyée. C'était là un piége légal auquel il leur était presque impossible d'échapper. Bomier et les siens firent mettre sur cette liste une fille Marie Gautier, née et domiciliée à Mauzé, mais qui avait été quelque temps servante à La Rochelle ; puis ils la poussèrent à aller au prêche et voulurent faire retomber ce fait sur tous les ministres. Ceux-ci ne pouvaient se défendre qu'en prouvant la participation de ceux qui les poursuivaient à cette infraction, qu'ils n'avaient pu ni éviter ni connaître, et cela devant des juges prévenus, sinon décidés à les condamner. Ici cependant, l'indignité des témoins appelés fut telle que les poursuites restèrent sans résultat.

On sait que les persécuteurs se lassèrent plus tôt que les persécutés de cette guerre d'embûches, et qu'ils y mirent fin par un coup violent, la révocation de l'édit de Nantes. Bomier vit enfin le terme de cette tolérance qu'il avait déplorée dans son premier écrit, trente ans auparavant. Il ne jouit pas longtemps de ce plaisir, il mourut le 26 octobre 1685 ; il fut enterré le lendemain, paroisse Saint-Barthélemy. L'acte de décès ne dit rien de sa famille ; on sait seulement qu'il laissait une veuve, Marguerite de Soussy, qui faisait son testament en 1689. Il n'avait été malade que deux ou trois jours. Les auteurs protestants ont bien quelque envie de voir le doigt de Dieu dans cette prompte mort. Mais à soixante-huit ans, une mort prompte est plutôt une grâce qu'un châtiment. D'ailleurs si la justice de Dieu est indubitable, il est indubitable aussi qu'on ne saurait la suivre dans ses voies et la vérifier par les événements de ce monde.

Sans pénétrer les arrêts de ce juge infaillible, comment

Hosted by Google

l'histoire peut-elle juger Bomier ? Il est également impossible de discuter et d'admettre sans discussion les accusations de faux, d'adultère et d'empoisonnement qui le rendraient digne du bagne. Il n'est pas juste non plus d'accepter toutes les intrigues tortueuses, tous les mensonges criminels que lui impute une haine avouée ; mais il semble que la plus grande indulgence ne peut refuser de voir en lui un de ces hommes bilieux que leur humeur acariâtre et leur ambition poussent également à servir les mauvaises passions d'un parti, qui consacrent un zèle et des talents plus soigneux d'atteindre le but que scrupuleux sur le choix des moyens, à faire ressortir tout ce que comporte de rigueur et d'injustice une légalité oppressive. C'en est assez pour le flétrir.

L. Delayant.

Hosted by Google

GARGANTUA EN POITOU

AVANT RABELAIS.

—

Colligite fragmenta ne pereant.

Eloi Johanneau (1) reconnut le premier dans Gargantua un reste de mythologie oubliée, il l'assimilait à l'hercule παμφάγος des Grecs. Si on l'en croit, la tradition de ses exploits était alors répandue particulièrement en Touraine, en Anjou *et en Poitou.* Néanmoins M. Bourquelot (2) et M. Gaidoz (3), en étudiant ce type dans ces derniers temps, n'ont pas cité une seule des légendes de notre province. J'ai cru qu'il y avait là une lacune à remplir, et si mince que soit le résultat de mes recherches, peut-être fournira-t-il une preuve nouvelle de l'antiquité du mythe en montrant pour la première fois le *dieu celtique* en lutte avec les derniers apôtres des Gaules.

I.

A quelques kilomètres à l'ouest de Niort, sur le sommet d'une colline que la Sèvre entoure de ses eaux et qui jadis

(1) Rabelais, édition *variorum*, t. I, p. 37 et 166, n° 3.

(2) F. Bourquelot. *Notice sur Gargantua*, dans le XVIIe vol. des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, 1844.

(3) H. Gaidoz. *Gargantua, essai de mythologie cellique.* Extrait de la *Revue archéologique.* (Mémoire lu à la société de linguistique, séance des 6 et 20 juin 1868.

Hosted by Google

marquait l'extrême limite du golfe des Pictons, s'élève une antique chapelle dédiée à sainte Macrine.

Le tertre sacré domine le cours de la rivière et les deux gués de l'antique voie de Nantes à Saintes. Il n'y a pas longtemps qu'on accorde à ce chemin côtier l'importance qu'il mérite. Signalé par M. Lary en 1840, il était à peu près tombé dans l'oubli, quand mon ami E. Roy est venu nous faire connaître le résultat de ses recherches, à quelques centaines de mètres en amont du bourg de Coulon, lors du creusement du lit de la rivière, vers la fin de l'année dernière. Ses trouvailles s'étendent de l'âge de bronze au delà du XVI^e^ siècle (1).

Déjà pendant la construction du pont du *gué de Malvau*, placé sur le prolongement de la même voie, au sud de l'île, plusieurs objets de l'époque romaine avaient été déposés au musée de Niort, grâce aux soins de M. Julien Brée, maire de Magné.

L'existence de cette voie est donc certaine, il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de chercher son point de jonction, au nord avec le chemin de Limoges à Nantes, au sud avec celui de Poitiers à Saintes, et j'ai hâte d'arriver à Gargantua.

Une légende chère aux *maraichins* nous montre sainte Macrine fuyant devant Gargantua, montée sur une mule ferrée à l'envers. La bête, harassée de fatigue, s'arrête dans l'île de Magné, près d'un champ où des paysans sèment de l'avoine. Se fiant en la miséricorde divine, Macrine les prie de dire à tout venant qu'elle a passé le jour où ils mettaient leur grain en terre.

Grand étonnement des laboureurs en trouvant le lendemain leur avoine mûre; ils reconnaissent à ses œuvres l'envoyée du Seigneur, et quand survient Gargantua, ils se hâtent de lui apprendre que l'avoine n'était pas née lors du passage de sainte Macrine.

Le géant abandonne sa poursuite, mais avant de revenir sur ses pas, il nettoie ses sabots; alors, le tertre de la Garette et

(1) Voir la *Revue* du 25 janvier 1869.

Hosted by Google

celui où s'éleva depuis la chapelle de Sainte-Macrine, apparaissent pour la première fois au-dessus de la vallée.

Le miracle des avoines attribué à *sainte Radégonde* et dont il n'est point fait mention avant le XII^e^ siècle (1), paraît emprunté à la légende de la sainte de Magné, sans doute à peu près contemporaine de la dernière évangélisation des Gaules.

Les traditions populaires ne varient guère d'un pays à l'autre, les mêmes légendes sont attribuées à des saints différents (2), mais on doit les restituer à ceux qui s'inscrivirent les premiers dans les annales chrétiennes.

M. Th. de Bussierre raconte ainsi le *miracle des avoines :*

« Toujours effrayée des menaces de Clotaire, Radégonde résolut de gagner Poitiers. Dans ce moment même, son mari la poursuivait de si près qu'il était sur le point de l'atteindre. La reine était voilée, sur sa route elle rencontra un paysan qui semait de l'avoine.

« Si quelqu'un, lui dit-elle, vous demande si la reine est passée par là, vous répondrez personne n'a passé depuis que j'ai semé. »

« Le paysan promit d'obéir et tout aussitôt l'avoine se mit à croître à la hauteur qu'elle a coutume d'avoir au moment de la récolte, de sorte que la sainte put facilement se cacher.

« Le roi arriva bientôt, interrogea le colon et en reçut la réponse dictée par sainte Radégonde. Clotaire tournant ses yeux vers le champ vit le prodige, y reconnut la main de Dieu et retourna sur ses pas. »

La légende de la butte de Montcoué, près Thouars, rappelle aussi notre premier épisode.

La voici, telle que M. Hugues Imbert a bien voulu me la faire connaître.

Gargantua en grand appétit non loin du gué de Ligaine,

(1) Th. de Bussierre. *Histoire de sainte Radégonde, reine, et de la cour de Neustrie.* Paris, 1850, grand in-8°. Introduction.

(2) J'ai recueilli en Italie une légende analogue à celle que M. B. Fillon a publiée dans *Poitou et Vendée,* p. 4 et 5 de l'article consacré aux bourgs d'Angles et de Moric. Ce n'est plus le père Martin, mais *saint Antoine de Padoue* qui dompte l'animal endiablé.

Hosted by Google

avale six bœufs avec la charrette chargée d'épines à laquelle ils sont attelés, sans oublier le paysan qui les guide. Après cet exploit, le géant s'endort comme une brute qui en a trop pris.

A son réveil, nettoyage des sabots, l'un deux produit la butte de Montcoué, puis Gargantua se lève, fait une enjambée en passant près d'Oiron et de Montbrun et secoue son autre sabot. La butte de Tourtenay est aussitôt créée.

Le gué de Ligaine est situé sur le Thouet, au sud de Thouars, entre la voie romaine de Poitiers à Angers, que Gargantua gagne peut-être, et celle que M. Arnauld a tracée entre Poitiers et Ségora.

Je ne puis examiner ici si ce dernier chemin ne pourrait pas être reporté un peu plus au nord, ou si Gargantua ne voyage point sur une voie encore inconnue allant peut-être de Faye-l'Abbesse vers Loudun.

Il est plus utile de dénoncer aux chercheurs l'importance du gué de Ligaine en ces temps éloignés et la possibilité d'y faire d'importantes découvertes lors de la construction du pont qu'on doit prochainement y établir.

Si nous cherchons en dehors du Poitou, nous retrouvons une légende analogue dans le département de Seine-et-Marne, près de Chalautre-la-Grande.

Une butte naturelle dans l'intérieur de laquelle on a découvert des ossements humains, a été *formée par la boue des sabots de Gargantua* qui vint jadis les décrotter en cet endroit. Le diable hante encore de nuit la montagne de Chalautre-la-Grande, qui est elle-même peu éloignée des monuments druidiques de Liours. (Bourquelot.)

Cependant Gargantua ne se promenait pas toujours en sabots, car les monts Jumeaux, aux environs de Châtillon-sur-Seine, sont appelés *bottes de Gargantua.* (Bourquelot.)

Enfin *sa cuiller et sa galoche* reposent aujourd'hui l'une près de l'autre dans l'île d'Oleron. Tels sont les noms donnés à deux monuments druidiques par les habitants du pays (1).

De la cuiller à la soupière de Gargantua il y a plus loin qu'on ne pense.

(1) Adolphe Joanne. *Guide de Poitiers à La Rochelle, 1862.*

Hosted by Google

On voit à Verdes (Loir-et-Cher), *la soupière de Gargantua.* C'est une grande excavation évidemment faite de main d'homme, et près de laquelle se trouvent un tumulus et des pierres posées. (Bourquelot.)

Nous ne savons pas si l'on prenait dans une soupière analogue la bouillie qu'on versait dans la bouche de Gargantua avec des pelles à vanner, quand il dînait en Poitou.

Le géant ayant eu grand'soif un jour qu'il s'était repu de cette bouillie, se fit conduire sur le bord de la mer et but longuement l'eau salée. La colique le prit aussitôt.

« *I sais pas ce qu'i ai*, dit-il, *i crois qu'i ai avalé in musset* (1).

Un médecin appelé en toute hâte se transporta *loco dolenti*, et découvrit dans l'estomac un bateau chargé de poudre auquel il mit le feu.

Gargantua fit alors un p..et énorme et se sentit soulagé (2).

Je dois à M. Fillon une facétieuse prouesse inventée par les Fontenaisiens dont elle peint trop bien les sentiments à l'égard des cités voisines, vers la fin du moyen-âge, pour être passée sous silence, sauf au lecteur à en excuser « la trop haulte gresse ». Je l'ai gardée pour la fin.

Gargantua assis sur le clocher de Fontenay, un pied sur la flèche de Niort et l'autre sur celle de Luçon comp...issait aigrement les gens de La Rochelle.

(1) Musset, *moucheron.*

(2) Une légende fort analogue a été mentionnée par M. Bourquelot. Le musset est remplacé par une *esgriesnace* (grenace, petite graine), et le médecin scie le navire pour le faire passer. La mention de la poudre dans la version que je donne, doit la faire croire plus récente.

Le domestique qui me l'a fait connaître la tenait d'un *gâtineau* de la paroisse d'Allonnes, héros de toutes les fêtes villageoises du canton de Secondigny, il y a une trentaine d'années, que l'on avait surnommé *Gingru* (dégingandé).

Hosted by Google

II

Il ne serait peut-être pas impossible de recomposer la physionomie du Gargantua légendaire, avec les divers éléments épars dans les traditions populaires.

C'est un géant énorme dont la taille égale en hauteur celle des plus grands arbres des forêts, qui voyage toujours (1), portant dans ses poches tous les hommes nécessaires à son service.

Après des repas *trois ou quatre fois homériques*, il dort trente ou quarante heures sous la garde de ses gens.

Avec le résultat de ses digestions, il forme des montagnes et éteint parfois des incendies (2).

Sa chevelure touffue, blanche comme les glaciers des montagnes (3), est accompagnée d'une horrible barbe hérissée (4).

Souvent il prend l'attitude du colosse de Rhodes, ses dimensions sont alors encore plus colossales, l'intervalle qui sépare ses pieds mesure plusieurs lieues.

Il n'est pas rare de lui voir sur les épaules une hotte pleine de terre ou de bois (5).

(1) Une tradition des bords de l'Arkanson (Vendée), fort analogue à celle de l'île de Magné, nous porte à croire que le *Juif-errant* est venu quelquefois prendre la place de *Gargantua* dans les récits populaires. On remarquera qu'il n'existe point dans la légende chrétienne de type plus en rapport avec le dieu Celtique, toujours en marche comme Ahasvérus. C'est une substitution analogue à celles que j'ai déjà signalées, qu'explique suffisamment la présence d'une colonie juive dans la contrée, au lieu appelé Nazareth. Jésus-Christ poursuivi par le Juif-errant traverse un gué de l'Arkanson, près du petit village de Nazareth et se dérobe à ses recherches en se cachant dans un champ où l'avoine vient de croître miraculeusement.

(2) Thomas de Saint-Mars, *Mémoires de l'Académie Celtique*, tom. v, pag. 392-5. Travail déjà ancien.

(3) « Gargantua qui a chepveux de plastre. »
Légende de maistre Pierre Faifeu.
Charles Bourdigné, 1526. Vide Gaidoz, pag. 11 et 12.

(4) Gaidoz, pag. 8 et 9.

(5) En voyant Gargantua avec sa hotté sur le dos et ses gens dans les poches, on se prend involontairement à songer à *Croquemitaine*.

Hosted by Google

La hottée de Gargantua forme une fois la montagne de Laon, une autre fois deux tumuli à Dormont près de Vernon (Eure). Dans la Beauce il laisse à une vieille dont il a dévoré le troupeau de bœufs, sa charge de bois avec laquelle elle se chauffe tout l'hiver (1). (Bourquelot.)

Enfin son nom rappelle les aspirations sans bornes d'un estomac qui n'a rien d'humain (2).

(1) Le géant chargé de bois m'a rappelé le *Bonhomme portant un fagot* dont les enfants s'obstinent à voir la silhouette sur le disque de la lune.

Ce vieillard avait, dit la légende, volé à son voisin un fagot d'ajoncs ou d'épines. Les Gâtineaux l'appellent le *Bonhomme Larron*.

On dit à Champdeniers qu'il fut condamné à porter éternellement son fagot pour avoir ramassé du bois le dimanche. Si l'on en croit Dante, c'est *Caïn*, expiant le premier crime. *Divine comédie*, trad. Brizeux, Charpentier 1843. *Paradis*, chant II.

(2) Gargantua vient du radical *garg*, gouffre, gosier, que nous retrouvons dans *gargamelle* et dans *gargantine*, noms donnés à la mère de Gargantua; dans *gargouille*, dans *gargote* et dans les anciens mots *gargate, gargalette, gargaty*.

L'argot français nous donne encore *garge, gargue, gargoine* (bouche).

Dans le patois Poitevin nous trouvons *garguenate, garganac, gargane, garganit*, termes auxquels on peut comparer l'ancien Anglais *gargate* et le Breton *gargaden* qui ont le même sens.

L'anglais moderne fournit *gargle* (gosier), le Provençal *garg, gargaou* (gosier), *gargantuan* (homme ou bête vorace), l'Espagnol *garganta* (gorge) et *garganton* (glouton), le latin du Moyen-Age *garguillus, gargatha*, etc., le latin du temps d'Auguste *garrire*, gazouiller et ses dérivés.

N'oublions pas *Gargitius*, chien monstrueux qui gardait les troupeaux de Géryon et qui fut tué par Hercule.

Enfin le même radical a donné au grec γαργαρίζω (gargariser) et γαργαίρω (regorger, par ext. lancer et briller), dérivés tous deux de γαργαρά abîme que l'on retrouve aussi dans le Sanscrit.

Gargantua se traduirait assez bien en français par *dévorant*.

M. Gaidoz nous apprend que les géants de l'Allemagne portaient une désignation analogue que le mot grec πολυφάγος peut exprimer. Leur nom dérive de la racine *Ad* (manger), cependant le mot Norrois *Thurs* (géant) signifie *altéré*.

On sait que l'Hercule populaire de la Grèce avait reçu l'épithète de βουφάγος.

Notre mot français géant vient du Sanscrit Gayant, *victorieux*.

Hosted by Google

III.

Pour M. Bourquelot, le type de Gargantua a pour analogues les cyclopes, les géants et les ogres ; il s'en distingue par l'absence de mauvaises qualités, ce n'est que l'exubérance de la force humaine en tous sens. Le bon géant goulu ne fait de mal à personne ; loin d'effrayer, il prête à rire.

M. Gaidoz au contraire, semble avoir songé à en faire un autre Φοίβος Απολλων, un Dieu dont la douce chaleur anime et vivifie la nature (Φώς, lumière) et qui comme Saturne dévore ses enfants (Απολλών, détruisant).

En un mot, Gargantua serait un mythe solaire.

C'est à lui que les Gaulois offraient des victimes humaines enfermées dans d'immenses mannequins d'osier qu'on livrait aux flammes, c'est-à-dire *que le Dieu dévorait.*

De nos jours les feux de la Saint-Jean sont sans doute une réminiscence chrétienne de ces horribles sacrifices.

A Parthenay et dans la Gâtine les feux de joie de la veille de la Saint-Jean étaient encore en honneur il y a quelques années.

Un poteau fort élevé se dressait au centre du bûcher, des fagots accrochés à sa tige permettaient à la flamme d'atteindre une grande hauteur. Le soin d'allumer ces feux était dévolu aux autorités. La perche à moitié carbonisée restait en place jusqu'à l'année suivante.

Dans les environs de Thouars cette pratique subsiste encore, et cette perche s'appelle un *mai.*

Partout on dansait des rondes avec force cris autour de la *rigolade*, jusqu'à ce que le bûcher s'affaissât. Ceux qui ne s'associaient point à ce divertissement tiraient des coups de fusil ; les anciens même prenaient part à la fête *en caressant la dive bouteille.*

Au petit village de la Grande-Roche, commune de Saint-Pardoux, un des plus pauvres que j'aie jamais vus, l'assemblée

Hosted by Google

se mettait à genoux *autour du bûcher* lorsque les rondes étaient terminées; chaque assistant tenait alors à la main une petite *branche de noyer portant deux ou trois fruits.*

Ces branches, grillées sur la cendre chaude du feu de la Saint-Jean, étaient ensuite conservées à côté des rameaux de l'*Hosanne* (1) et servaient à asperger d'eau bénite les champs menacés par les orages et à divers autres usages superstitieux (2).

Une citation empruntée aux *Extraits de chroniques paroissiales*, lus par M. l'abbé Auber au congrès archéologique de Fontenay, montrera mieux encore combien M. Gaidoz a eu raison de faire remonter jusqu'au Druidisme l'origine des feux de la Saint-Jean et d'attribuer aux descendants des Gaulois les pratiques païennes de cette époque de l'année, proscrites sévèrement par Saint-Eloi au VII^e^ siècle (3).

« Chaque village, chaque hameau a son feu qu'allume, la veille de la fête, le plus âgé de la petite population, le curé ne pouvant présider qu'à la cérémonie qui avoisine l'église. Ici s'entonne l'hymne du précurseur que chacun poursuit avec tous les éclats possibles de sa voix la plus forte. Ailleurs les chantres manquent; on se contente de prier agenouillé autour du foyer qui s'est formé de javelles ou fagots ramassés dans les métairies et quelquefois de simples broussailles recherchées par les plus pauvres et dont la flamme ne leur donne pas moins de joie. Pendant toute la durée du pieux incendie on voit les uns se chauffer les reins pour se préserver des maladies pendant la moisson; les autres faire griller des noix fraîches encore attachées à leurs branches et y mordre *toutes chaudes* pour éloigner les maux de dents (4).

Enfin quand les flammes s'affaissent, un des plus forts de l'assistance *roule au milieu du feu la plus grosse pierre que possible.* Je n'ai jamais compris quelle analogie pouvait avoir

(1) Buis bénit.

(2) A la Grande-Roche les jeunes gens s'exerçaient aussi à sauter par-dessus la flamme du bûcher.

(3) Vide Gaidoz, p. 19 et *Revue critique* du 23 mai. Article G. P.

(4) Le noyer est originaire de Perse; a-t-il été importé chez nous par les Celtes?

Hosted by Google

cette opération avec la grosseur des citrouilles qu'on espère par là obtenir plus belles.

Mais je crois bien deviner juste en attribuant le soin que chacun se donne d'*entourer*, en finissant, l'*amas de cendres tièdes d'une corde de petites pierres* dont chacun apporte la sienne. . . . . Cela me paraît un reste d'usages antérieurs au christianisme. Ce qui est sûr c'est que mes bons paysans n'y entendent pas malice et que s'il est impossible de leur interdire ces pratiques, elles ne leur sont pas nuisibles du tout. Tout en priant avec confiance saint Jean de *purifier l'air et de veiller sur leurs récoltes*, ils avouent qu'ils font le reste parce que c'est la coutume. Je ne les tourmenterai pas beaucoup pour cela. » (Extrait de la chronique de la paroisse d'E... Congrès archéologique de France, XXXIe session. Séances générales tenues à Fontenay en 1864, etc. Paris et Caen 1865, in-8°, pp. 330-331.)

Bien plus, la fête du *Loup-Vert* à Jumièges (Seine-Inférieure), offre encore un *simulacre de sacrifice humain*. Le 23 juin lorsque la nuit est venue, un jeune homme et une jeune fille, parés de fleurs, allument le feu de la Saint-Jean au son des clochettes. Dès que la flamme s'élève on chante un *Te Deum*, puis un villageois *entonne, en patois normand, un cantique* (1),

(1) Le texte et le rhythme de ce cantique en patois normand seraient très-importants à connaître. Peut-être retrouverait-on une des imitations des séries druidiques composées par les apôtres des campagnes. V. J. Bujeaud. — *Chants populaires des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 273-74; Barzas Breiz, p. 1-28; et *Gesta synodi aurelianensis*, anno 605, où on lit par exemple :

Congregabantur certis noctibus..... ad instar letaniæ dœmonum nomina declamabant.....

L'*ut queant laxis* lui-même doit être un chant fort anciennement répandu, car il fournit à Gui d'Arezzo les noms des six premières notes de la gamme, au commencement du XIe siècle :

Ut queant laxis *re*sonare fibris
*Mi*ra gestorum *fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti *la*bii reatum
Sancte Johannes.

Son rhythme a-t-il été emprunté aux Druides, celui de la préface appartenait bien aux prêtres de Jupiter ?

Hosted by Google

espèce de parodie de l'*Ut queant laxis*. Pendant ce temps *le chef de la confrérie du Loup-Vert et les frères*, se tenant tous par la main, courent autour du bûcher après celui qu'ils ont désigné pour être le loup l'année suivante. Le premier et le dernier de la chaîne ont seuls une main libre, il faut cependant qu'ils enveloppent et saisissent trois fois le futur loup, qui, en cherchant à leur échapper, frappe à coups redoublés les confrères d'une grande baguette dont il est armé. Lorsqu'il est enfin pris, *on le porte au bûcher et l'on fait semblant de l'y jeter.*

Le loup vert est *toujours pris* dans le hameau de *Cornihout.* Son costume se compose d'un *bonnet vert conique très-haut et sans bords, et d'une large houppelande verte.* Il doit héberger les confrères avant et après le feu de joie.

Le souper qui suit a tous les caractères d'un *repas religieux.* Comme le premier il est servi en maigre. Toute parole étrangère à la solennité est interdite, les défaillants sont rappelés à l'ordre au son des clochettes et condamnés à réciter séance tenante un *Pater* à haute voix.

A *minuit sonnant,* le plus effroyable vacarme succède à cette tranquillité et les danses qui ont précédé le feu de la Saint-Jean recommencent.

Le 24 juin la fête continue. Une des cérémonies consiste à promener, au bruit de la mousqueterie, un *énorme pain bénit,* à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure, ornée de rubans. Après quoi les clochettes déposées au pied de l'autel sont confiées au nouveau *loup vert.*

La veille de la Saint-Jean le clergé va chercher la procession au lieu dit le *Chouquet,* de là on se rend ensemble à l'église paroissiale pour entendre l'office (1). (*Mag. Pitt.*, 1840, p. 287-88.)

(1) La fête du *Loup-Vert* nous paraît une parodie chrétienne des cérémonies des Gaulois à l'époque du solstice d'été. Au VIIe siècle saint Eloi disait au peuple : « Nullus *in festivitate sancti Johannis*, vel quibus libet sanctorum solemnitatibus *solstitia*, aut *vallationes* vel *saltationes*, aut *casaulas*, aut *cantica diabolica* exerceat. » A la même époque le culte du soleil avait laissé des traces, car le prélat ajoutait dans le même discours : « Nullus dominos *solem* aut *lunam* vocet, neque per eos juret. S. Eligii

Hosted by Google

En 1778, il y avait encore des villes en France où le maire et les échevins faisaient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats que consumait le feu de joie de la veille de la Saint-Jean (1). Cette barbare coutume n'avait été abolie dans la capitale que sous Louis XIV.

Enfin, le 3 juillet, on incendiait solennellement, dans la rue aux Ours à Paris, un mannequin habillé en suisse, et plus tard lorsque cet *auto-da-fé* fut défendu, on promenait par la ville une figure gigantesque et ridicule.

Cette singulière coutume persista jusqu'à la Révolution (2).

Le 3 juillet n'est pas éloigné du solstice d'été, ce qui permet de considérer cette pratique comme une sorte de dédoublement des feux de la Saint-Jean.

Je me permettrai ici un rapprochement.

L'île de Magné est l'objet d'un pélerinage le 6 juillet, on n'y voit guère que les populations des marais environnants ; elles viennent invoquer la céleste patronne *pour la guérison des infirmités et des maladies.*

Ce jour là, *les trois fontaines du tertre de Sainte-Macrine* reçoivent de nombreuses visites. On y trempe des chemises,

episcopi noviomensis vita sancto Audoeno Rothomagensi episcopo scripta. lib. II, cap. XV. Migne, Patrologie, t. LXXXVII, p. 528. Gaidoz, p. 19.

Les saints regardaient Diane comme le démon parce que c'était le dieu païen le plus en vogue au VIe siècle. Cependant le mythe solaire subsistait encore.

(1) Jaillot. *Recherches sur la ville de Paris*, t. II. Quartier Saint-Denis, p. 83-85. 1782.

(2) Chacun sait que cet animal est endiablé. On raconte à Champdeniers que lorsque Dieu a voulu le créer, le diable lui a dit: « Tu feras le chat si tu veux, mais la tête sera à moi.»

Nos chats vont au sabbat à l'ormeau grillé (en patois, grellié) près de Surin, dans la nuit du mardi-gras au mercredi des Cendres.

L'ormeau grillé, près de Cherveux, est aussi le rendez-vous des chats des environs, dans la première nuit de Carême. A la même époque, *tous les lièvres* de la contrée vont au moulin-à-vent de Sainte-Ouenne, carrefour indiqué au loin par une croix de pierre qui surmonte une sorte de petit tumulus.

Dans la mythologie allemande, le chat est l'animal sacré de Friga, la Vénus germanique, reine des Walkyries et épouse de Wuotan, le maître des dieux. (J. Hunzither, *Étude de mythologie allemande et germ., 1861.)*

Hosted by Google

des bas, des bonnets, qu'on fait bénir à la chapelle et ensuite sécher au soleil. De retour chez eux les pélerins confient ces objets aux malades.

D'autres se lavent la tête, les bras ou les jambes. Quelques-uns même recueillent de l'eau dans des vases afin de l'avoir sous la main en toute occasion.

Le premier dimanche après le 6 juillet, une sorte de *fête balladoire* réunit encore les gens du pays près de la chapelle.

Enfin le second dimanche qui suit le 6 juillet, le curé de Magné et ses paroissiens vont en procession à l'une des fontaines où l'on chante le *Salve regina*, et de là à la chapelle. La messe dite, on revient par les deux autres fontaines (1).

Dans l'*histoire* très-abrégée de *sainte Macrine par Pidoux* (2), de laquelle nous extrayons ce qui précède, nous voyons en outre, que pendant de longues années les habitants de Niort se rendirent pieds nus et processionnellement à la chapelle de l'île de Magné.

Quoiqu'il en soit, ces trois fêtes sont bien voisines du solstice d'été.

L'*histoire de sainte Macrine* explique à sa manière le culte dont cette sainte est honorée dans l'île de Magné. L'auteur croit à un vœu fait en Orient ou à des reliques rapportées par un croisé.

Les *Acta sanctorum* nous apprennent que sainte Macrine naquit à Sébaste, dans l'Asie mineure, au commencement du IV^e^ siècle. Fille de Basile et d'Eumélie, elle eut pour frères saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste.

Sa vie a été racontée par saint Grégoire de Nysse dont les Bollandistes ont adopté la version.

Eumélie devenue veuve se consacra à la vie monastique sur les instances de sa fille. Sainte Macrine entra avec elle en religion.

(1) Voici les noms des trois sources : 1° *Fontaine de la gravée des Horteaux*. 2° *Du bec de grue*. 3° *De l'ormeau*.

(2) Reproduite à la suite de l'*histoire de sainte Radégonde*, de M. de Fleury. — Niort, Pathouot, éditeur, 1843, in-18.

Hosted by Google

On connaît une autre sainte Macrine, tante de la précédente, qui fut instruite en la foi par un autre saint Grégoire, et eut pour disciple saint Basile, son neveu. Elle mourut à Néocésarée, ville du Pont. Son anniversaire tombe le 14 janvier (1).

La sainte de Sébaste est honorée le 19 juillet.

Ces deux anniversaires semblent n'avoir rien de commun avec les trois cérémonies de l'île de Magné ; il est aussi à remarquer que ni la tante, ni la nièce ne vinrent en France.

Rien ne dit que Macrine ne soit pas une sainte locale dont la légende s'est perdue. Son nom tout romain peut parfaitement s'appliquer à une pieuse anachorète des Gaules (2).

Un ermitage eût été bien placé là où est aujourd'hui la chapelle, *près du cimetière des Idoles*, au centre des trois fontaines, parmi des ruines romaines (3), sur le bord de l'antique voie qui joignait l'Armorique au pays des Santons, vis-à-vis le dolmen qui s'élevait au midi de l'autre côté de la rivière (4).

Le nom de gué de Malvau (*mala vallis*), donné, comme nous l'avons dit, à l'un des passages de la Sèvre prouve que le tertre de Sainte-Macrine fut longtemps un lieu mal hanté bien digne de la visite du grand géant Gargantua, mais digne aussi de recevoir l'humble demeure d'une courageuse chrétienne.

Les *Acta* nous apprennent que la sainte de Sébaste guérissait

(1) *Les fleurs de la vie des saints et des festes de toute l'année*, par le R. P. Ribadeneira de la C. de Jésus, trad. de l'espagnol en français par M. René Gautier, conseiller du roy. — Bordeaux, 1699, 2 vol. in-folio.

(2) M. Renan a trouvé dans l'île de Chypre des statues de divinités païennes profondément enfouies ; le cimetière des Idoles fait songer à quelque chose d'analogue.

On sait avec quelle habileté les Romains surent s'approprier les dieux des peuples vaincus. Tous les jours le Capitole recevait de nouveaux hôtes. Cette tolérance aussi sage que politique explique comment on peut rencontrer à la fois sur le tertre de Sainte-Macrine des statues païennes et la tradition d'un dieu celtique.

(3) Tuiles à rebords au lieu dit Puy Senifaut. On sait que l'usage des tuiles à rebords a persisté au moins jusqu'au x^e^ siècle. Celles de Puy-Senifaut peuvent donc à la rigueur appartenir à une époque autre que celle que je leur assigne.

(4) Là où est aujourd'hui la ferme de Pierre-Levée.

Hosted by Google

les malades, chassait les démons et prédisait l'avenir; aussi nous ne nions point que son culte ne convînt parfaitement à l'île de Magné, mais le souvenir d'une vierge de l'Orient a-t-il suffi pour faire oublier les mauvais génies qu'on venait y adorer depuis si longtemps!

M. Ch. de Chergé, dans ses *Vies des Saints du Poitou* (1), donne à sainte Macrine, sainte Colombe pour sœur et sainte Pezenne pour disciple.

Cette dernière serait venue d'Espagne en Poitou. Il incline à croire que les deux sœurs appartenaient à la même nation.

Macrine est pour lui une sainte agricole, car l'imagerie chrétienne la montre jetant, du haut du ciel, le grain dans le sillon que trace péniblement un laboureur, ou remettant à un bœuf la corne qu'il vient de perdre.

Sainte Macrine, sainte Colombe et sainte Pezenne sont des vierges anachorètes.

Sainte Néomaie, la sainte aquatique, moitié femme, moitié oie, est probablement aussi une pieuse ermite. On ne sait presque rien de son histoire, une légende dit qu'elle pria Dieu de la rendre difforme pour mettre fin aux sollicitations d'un puissant seigneur qui voulait l'épouser. M. de Chergé la fait vivre au v[e] siècle (2).

Ce dût être en effet vers cette époque que ces vertueuses chrétiennes vinrent convertir les populations des bords de la Sèvre, sans doute fort adonnées au Druidisme si l'on en juge

(1) *Poitiers*, Dupré, in-18, jésus.

(2) L'autel de la chapelle des Belliards, desservie dans l'église de Champdeniers, était dédiée à sainte Néomaie; en patois du pays, sainte Enemoye. Les paysans du bourg qui porte le nom de cette bienheureuse l'appellent sainte Tremoye. En latin *sancta Neomadia* (mot probablement formé de νεος et de μαδος), c'est-à-dire la sainte nouvellement chauve. Est-ce une allusion à la légende?

M. Beauchet-Filleau dit que dans plusieurs paroisses on considère sainte Néomaye comme la patronne des bergères du Poitou. (Simples notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers. Collection de Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1868. — Impr. imp. 1869.)

Hosted by Google

par l'importance des monuments mégalithiques encore debout (1).

M. Th. Arnauldet a rapporté dans ses *Niortéides* une légende relative à sainte Pezenne, c'est la seule que nous connaissions. Elle fait jaillir une source et devant ce prodige un berger qui la poursuit s'arrête et se convertit. C'est Remi, autre anachorète des bords de la Sèvre (2).

IV

L'antiquité du type de Gargantua a eu pour défenseur Eloi Johanneau, Philarête Chasles (3), Jacques Grimm (4), M. Bourquelot et M. Gaidoz; elle a été combattue par M. Baudry qui se fonde sur l'absence de tout document écrit, relatif à Gargantua, antérieur au XVI^e^ siècle (5).

Ce silence ne prouve rien.

Il ne faut pas oublier que Gargantua est un Dieu Celtique dont les apôtres du VI^e^ siècle avaient intérêt à faire perdre le souvenir. Les monuments qui lui étaient dédiés ont reçu des désignations nouvelles quand on n'a pu les détruire, tout comme les fontaines sacrées des Druides ont disparu sous le vocable des saints (6).

(1) Ces monuments Druidiques sont surtout répandus autour de la Mothe-Saint-Héraye. Dolmens, menhir (formé de trois blocs de pierres superposés, appelé la *Dame de Chambrille*. On croit que ces monuments indiquaient le lieu où la tribu s'assemblait), tombelles, pierre branlante, enceintes sacrées, etc.

(2) Théodore Arnauldet. *Niortéides*, tome II, livre III, *Niortéide* III.

(3) Ph. Chasles, *Tableau de la Littérature Française* au XVI^e^ siècle.

(4) J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2^e^ édition, p. 509.

(5) *Revue de l'instruction publique*, n° du 19 mai 1859.

(6) Je citerai la fontaine de Sainte-Anne, sur le chemin de Villers à Dilay

Hosted by Google

La liste des édits royaux contre les temples et les idoles est trop longue pour que je la rapporte ici. Childebert en 554 et Carloman en 743 avaient réagi de toutes leurs forces contre les superstitions enracinées dans les campagnes, Charlemagne en 789 et en 794 est encore obligé de sévir de nouveau et pourtant l'autorité ecclésiastique s'était émue dès 452 au second concile d'Arles; le deuxième canon du concile de Nantes en 658 témoigne des mêmes sollicitudes.

Cette longue proscription ne cesse que lorsque l'évangélisation des campagnes est complète. Le mépris public suit alors les derniers païens dans les retraites inaccessibles où ils vont chercher leurs Dieux vaincus dont le souvenir s'éteint peu à peu dans les traditions populaires.

Bientôt les géants les plus terribles n'inspirent plus de frayeur et les enfants apprennent à rire de leurs prouesses.

Seule la légende chrétienne rend hommage à la divinité qu'on leur conteste en les mettant en présence des derniers convertisseurs des Gaules.

Pendant l'occupation romaine l'évangélisation ne s'étendit guère au-delà des cités; le peuple souverain converti, l'épiscopat s'était un instant endormi sous l'aile du Césarisme. Aussi lorsque la grande invasion renversa l'empire, il fallut créer de toutes pièces une *Fille aînée de l'Eglise*, vainqueurs et vaincus étaient idolâtres. Il y eut un second apostolat.

Le miracle de l'île de Magné nous montre Gargantua cherchant à chasser de son domaine un des nouveaux arrivants. Il usera dans la lutte sa force et sa patience; les temps ne sont pas éloignés où la chapelle de sainte Macrine s'élèvera sur le

(commune d'Ardin), où les femmes vont en pélerinage lorsque leur sein s'est tari.

Le désir de tout sanctifier, sans trop déranger les habitudes prises, a produit parfois de singulières appellations. C'est ainsi que plusieurs enceintes fortifiées de notre contrée ont été mises sous le vocable d'un bienheureux inconnu, saint Châtre (Castra).

J'en dirai autant des fontaines dédiées à saint Bonnet, comp. le mot gaulois *Bona*, maison.

Hosted by Google

tertre du Dieu terrible, pour la seconde fois les géants seront terrassés.

Il doit exister dans d'autres contrées des légendes analogues dont la connaissance jetterait un jour nouveau sur le mythe de Gargantua. A tout hasard, j'apporte la mienne, c'est un jalon et un encouragement pour de nouvelles recherches.

Rabelais a comme nous recueilli les épaves du passé. Les traditions populaires lui ont fourni la source féconde à laquelle il a puisé ses plus capricieuses fictions, ses conceptions les plus hardies et les plus originales.

C'était toute la littérature du Moyen Age, il l'exploita à sa guise et sut si bien lui imprimer le sceau de son génie que pendant longtemps on ne voulut rien voir avant lui. Nul doute cependant qu'il reconnaîtrait avec sa bonne foi habituelle, la proche parenté des six bœufs de Montcoué et des six pélerins que Gargantua mangea en salade un autre jour de grand appétit (1).

LÉO DESAIVRE.

Champdeniers, 10 avril 1869.

(1) J'ai reçu d'utiles renseignements pour la rédaction de cet article de mon cousin A. Richard, archiviste de la Vienne, et de MM. Hugues Imbert et Edmond Roy. Je prie ces Messieurs de me croire leur très-obligé.

Hosted by Google

LA MULE DU DIABLE

LÉGENDE THOUARSAISE.

—

On voyait autrefois sur la rive gauche du Thoué, à peu de distance de la ville de Thouars, un château en ruines dont les sombres murailles contrastaient singulièrement avec le riant paysage qui les entourait. Ses tours éventrées, asile des corbeaux et des oiseaux de nuit, ses fossés fangeux, où les reptiles grouillaient en paix au milieu des ronces, lui donnaient un aspect des plus sinistres. Ce vieux logis féodal s'appelait le château de Marsais. A la fin du XIII^e^ siècle, il était habité par un seigneur cruel et batailleur, redouté de tous ses voisins. On comptait par centaines les victimes qu'il avait tuées en combat singulier. Il s'appelait Geoffroi, mais le peuple avait ajouté à ce nom une épithète bien méritée : partout on le nommait Geoffroi-le-mauvais. Personne n'osait s'aventurer sur la terre de ce farouche châtelain. Un soir d'hiver il arriva quelque chose d'insolite à Marsais. Geoffroi sommeillait depuis quelques minutes au coin de son feu, lorsqu'un bruyant son de trompe se fit entendre à la porte du château. La nuit était proche. L'arrivée d'un visiteur, à pareille heure surtout, était quelque chose de si étrange que le seigneur réveillé en sursaut s'élança d'un bond, pour donner l'ordre de courir sus à l'insolent qui venait troubler son repos. Au moment où il arrivait à la fenêtre, un spectacle singulier frappa ses regards : le pont s'abaissait de lui-même et la herse se relevait devant un chevalier qui arrivait monté sur une mule noire. Les serviteurs, accourus pour barrer le passage à l'inconnu, restaient cloués sur place et s'inclinaient sans oser lever la tête. L'apparition du personnage avait en effet quelque chose d'effrayant. Revêtu d'une armure aussi sombre que la nuit, il s'avançait lentement en étendant le bras comme pour commander le silence. Sous la visière de

Hosted by Google

son casque, on voyait, à l'endroit où devaient se trouver les yeux deux lueurs éclairant d'une façon sinistre la vaste cour du château. Les yeux de la mule lançaient aussi des sortes de flammes. Parvenu en face du seigneur, l'inconnu s'arrêta et lui adressa la parole en ces termes :

« Geoffroi, je viens de bien loin pour t'offrir le combat. Jus-
« qu'à présent tu as toujours été heureux, mais le destin se
« lasse de t'être favorable. Il faut enfin que tu sois vaincu.»

— « Je n'ai pas l'habitude de me battre avec ceux que je ne
« connais pas, répondit le seigneur. Qui es-tu ? Montre-moi ta
« figure.»

— « Je te croyais brave, répondit l'étranger: je me trom-
« pais. Si tu veux voir mes traits, viens à minuit dans la forêt,
« au carrefour des Trépassés. Je suis le chevalier maudit.
« Oseras-tu croiser le fer avec moi ? »

— « Il suffit, dit Geoffroi. Tu ne saurais m'effrayer. Je me
« battrais avec le diable même, si je me trouvais en face de lui.
« A minuit, chevalier de la sombre figure, je t'enverrai rejoindre
« le roi des ténèbres, qui est sans doute un de tes proches. »

— « En attendant, dit l'inconnu, tu peux faire préparer ta
« fosse. »

A ces mots, le chevalier maudit disparut en laissant derrière lui un sillon de fumée. Malgré sa grande bravoure, Geoffroi-le-mauvais n'était pas sans inquiétude. Ce sombre personnage, pensait-il, est sans doute Satan lui-même. Comment faire pour le battre? Tout-à-coup une pensée lui vint: « Je le vaincrai, s'écria-t-il ! »

Le seigneur de Marsais croyait beaucoup au diable et fort peu à Dieu. Il avait cependant conservé, dans son château, une petite chapelle dans laquelle on célébrait quelquefois le service divin. Il se dirigea de ce côté et courut au bénitier. Il tressaillit de joie en voyant qu'il était encore à moitié plein. L'eau bénite versée dans le fourreau de son épée devait lui assurer la victoire. A minuit il arrivait au carrefour des Trépassés. L'inconnu s'y trouvait déjà. Debout à côté de sa mule, il attendait son adversaire. Suivant sa promesse, il avait le visage découvert. L'horrible expression de ses traits ne pouvait laisser aucun

Hosted by Google

doute dans l'esprit : c'était bien le souverain de l'enfer. Geoffroi se plaça en face de lui et tira précipitamment son épée. Aussitôt le diable poussa un cri de douleur ; l'eau bénite venait de frapper sa figure. Couvert de brûlures, aveuglé, il était hors d'état de se défendre. « Je suis vaincu, s'écria-t-il avec rage. « Comme preuve de ta victoire je te laisse ma mule. Prends-la « sans crainte, elle te rendra de grands services. C'est une bête « précieuse ; elle ne se lasse jamais et n'a pas besoin de nour- « riture ; il ne faut pas même lui donner à boire. » Sans attendre la réponse de Geoffroi, le démon disparut. La mule était restée à la même place. Le seigneur de Marsais ne savait trop s'il devait accepter ce singulier cadeau. Il finit cependant par se décider à l'emmener.

Le diable avait dit vrai ; sa monture était infatigable. Geoffroi s'en servit pour la reconstruction de son vieux château. Elle fut employée au transport des matériaux. Les ouvriers ne pouvaient suffire à mettre en œuvre les pierres qu'elle apportait sans trêve ni repos, le jour et la nuit. L'édifice s'élevait comme par enchantement à la grande satisfaction de Geoffroi, mais au grand effroi des paysans de la contrée. En voyant monter si vite les hautes tours du château, ces derniers se signaient et disaient tout bas que c'était une œuvre infernale. Comme pour donner raison à leurs propos, le seigneur acheva sa construction sans relever la chapelle qu'il avait démolie. Le travail se termina pourtant sans accident et Geoffroi put s'installer dans sa nouvelle demeure. Il l'habitait depuis quelques jours, lorsqu'un soir un valet d'écurie croyant bien faire donna de l'avoine à la mule. Celle-ci, mise aussitôt en fureur, lança contre la muraille une si terrible ruade que le château s'écroula tout entier, en ensevelissant sous ses ruines le seigneur et ses gens.

Le chevalier maudit apparut, dit-on, alors au milieu des ruines. « Je suis vengé, s'écria-t-il. » Il s'élança ensuite sur sa mule, qui prit en galopant le chemin de Maranzais. On voit encore, sur le piédestal de la croix Mathon une trace de son passage. C'est l'empreinte du fer de la monture de Satan. La mule avait voulu renverser la croix en passant, mais elle n'avait réussi qu'à entamer légèrement la pierre.

IMBERT.

Hosted by Google

LE SALON DE 1869.

—

AUNIS ET SAINTONGE.

—

Le proverbe a dit vrai : on ne perd rien pour attendre. L'année dernière, il m'en souvient, j'avais exprimé un regret, celui de n'avoir pas rencontré au Salon, à côté et au-dessus des nombreuses médiocrités qui l'encombraient, le plafond de M. Bouguereau qui, on le sait, est destiné dans un avenir prochain à orner la salle des concerts du Grand Théâtre de Bordeaux. J'avais tort de me plaindre ; nous n'avons rien perdu pour avoir patienté pendant douze mois de plus, que dis-je ? nous avons tous gagné à cette longue attente, le public, l'artiste et l'œuvre elle-même qui, achevée sans précipitation, comme il convient à des ouvrages sérieux et durables, maniée et remaniée sans cesse suivant le précepte de Boileau, doit peut-être à la sage lenteur qui a présidé à son exécution le mérite de son incontestable supériorité. Les œuvres qui doivent vivre ne s'enfantent pas en un jour. Il en a fallu six à Dieu lui-même pour créer le monde, et les savants, plus généreux que la Bible à cet égard, lui en accordent bien davantage. La première femme, cette fleur de l'Eden comme a dit le poète, n'est pas sortie d'un seul jet des mains du créateur : il a fait l'homme d'abord, puis trouvant son œuvre imparfaite, il a de ses phalanges d'or créé cet être charmant, plein de grâce et de beauté, qui fut la mère du genre humain. Ainsi dans leurs grandes conceptions les hommes, à l'exemple de la divinité, ne procèdent qu'avec lenteur.

N'en déplaise aux amateurs du réalisme à outrance qui ban-

Hosted by Google

nissent l'idéal de l'art et le réduisent à une plate et vulgaire copie de la nature, je suis un admirateur passionné de la grande peinture classique professée à Rome, dont notre éminent compatriote est un des plus célèbres et des plus fidèles représentants. J'aime cette belle école du dessin où rien n'est laissé à la fantaisie, où tout est correct, sincère et vrai, qui n'a d'autre préoccupation que celle de réaliser le beau, d'autre but que celui d'atteindre à la perfection dans la limite des facultés humaines. Que nous importent du reste les détracteurs du dessin? Chaque art a ses bases fixes et indéniables qu'il n'est permis à personne d'enfreindre. Tout ce qui s'en écarte se perd dans le grotesque et le laid. La peinture a sa base dans le dessin, la musique dans l'harmonie; quiconque s'en éloigne tombe, ici dans la difformité, là dans la cacophonie, tous dans le mensonge et la négation de l'art. On a pu quelquefois critiquer les œuvres de M. Bouguereau, reprocher à cet artiste de se traîner trop complaisamment dans un sujet souvent rebattu, de n'être pas, pour tout dire d'un mot, un créateur; on a pu encore, non sans raison, blâmer son coloris un peu terne; mais tout le monde lui a rendu cette justice, et je ne m'en suis pas fait faute dans cette *Revue*, qu'il était un des premiers dessinateurs de son temps. C'est à cette qualité précieuse, c'est à ce culte sévère pour les principes, qu'il doit le meilleur de son talent et la juste renommée qui l'environne.

L'immense toile qu'il expose cette année nous transporte au milieu de l'Olympe, dans ce paradis mythologique, plus terrestre que divin, tout peuplé des dieux et des déesses qu'avait enfantés l'imagination poétique des peuples païens. Voici Apollon entouré d'une auréole de gloire; autour de lui les Muses, filles immortelles de Jupiter et de Mnémosyme, déesse de Mémoire; plus loin les Grâces toutes resplendissantes de beauté; ici Vénus et l'Amour, Mars, le dieu de la guerre, Junon assise aux pieds du maître des cieux; tout le cortége enfin des divinités homériques que les poètes de la Grèce ont immortalisées. Par une singulière ironie du sort, en face du plafond de M. Bouguereau, dans le salon d'honneur, on a placé l'*Assomption* de M. Bonnat : d'un côté le paganisme, la religion des arts, de

Hosted by Google

l'autre le Christianisme, la religion des croyances pures et austères. Je ne voudrais pas établir de comparaison entre ces deux cultes, d'autant que par ses principes le second est au point de vue de la morale incontestablement supérieur au premier; mais l'on ne s'étonnera pas cependant, si dans un article consacré aux beaux-arts j'accorde quelque mérite à une religion qui a suscité tant d'artistes et donné naissance à tant de chefs-d'œuvre. Tout ce qui nous reste de l'antiquité dans les diverses branches de l'art, tout ce qui a échappé au temps, les poèmes d'Homère comme les statues de Phidias, la Vénus de Milo aussi bien que l'Acropole d'Athènes, tout ce qui a été inspiré enfin par cette théogonie purement d'imagination, qu'Hésiode a célébrée, a un tel caractère de grandeur alliée à la plus sublime beauté, qu'il nous est impossible, à nous autres modernes qui jouissons de ces restes glorieux, de ne pas accorder à défaut de regret un juste tribut d'admiration à cette vieille religion païenne que la main du Christ a balayée, mais qui morte vit encore à travers les âges dans toutes les conceptions grandioses, soit littéraires, soit artistiques, qu'elle avait enfantées. Ce n'est pas à dire que le christianisme n'a pas eu lui aussi ses poètes, ses peintres, ses architectes; mais dans ces œuvres nombreuses que le Moyen Age et la Renaissance ont vu naître, ne retrouve-t-on pas comme une trace du paganisme ancien, renouvelé par la foi chrétienne, vivace encore malgré tout et rajeuni par l'imagination ardente et poétique des maîtres nouveaux? Raphaël, M. Taine l'a dit avant moi, n'est qu'un païen christianisé.

Mais trève de dissertations! Il est temps que je rentre dans l'Olympe à la suite de M. Bouguereau. La muse de la critique, la dixième, celle que Voltaire inventa, me rappelle aux sentiments de mes devoirs et je lui obéis d'autant plus volontiers que dans l'appréciation de l'œuvre nouvelle de notre compatriote la part de l'éloge devra dépasser de beaucoup celle de la critique. J'ai déjà nommé la plupart des dieux qui composent l'immense groupe placé au sommet de l'Olympe. J'en ai omis un, le galant Mercure, le messager de Jupiter, qui s'oublie parfois dans ses courses vagabondes, un jour sur la terre pour y voler les bœufs d'Apollon, une autre fois chez Pluton, dans la

Hosted by Google

compagnie de la belle Eurydice. Il en est quitte pour subir à son retour les admonestations de son père, mais il en rit et d'ailleurs celui-ci a trop besoin de ses services pour lui en vouloir longtemps. Dans le plafond de M. Bouguereau, Mercure est représenté s'envolant vers le céleste séjour ; il emporte dans ses bras une femme nue, admirable de forme et de beauté, qu'il vient sans doute d'arracher à la terre pour l'offrir au maître des dieux. Quelle peut être cette créature vraiment divine ? L'artiste ne nous le dit pas. Ne serait-ce pas Hélène, ou Eurydice dont je parlais tout à l'heure, ou Psyché ? Ne serait-ce pas plutôt quelque mortelle chantée par les poètes, fils d'Apollon, et élevée par eux au rang des divinités olympiennes ? Mais qu'importe son nom ? Cette partie du tableau est d'une exécution parfaite. La pose de la femme est charmante, pleine de grâce et d'abandon ; de ses deux mains croisées sur l'épaule du dieu elle se suspend à lui, tandis que de son bras gauche, Mercure, la tenant appuyée nonchalamment contre lui, la soutient et l'enlève à travers l'espace, dans le ciel azuré, sur lequel se détache son beau corps en contours harmonieux. Rien de plus mouvementé et de mieux réussi que ce groupe sur lequel se porte tout l'intérêt de l'ouvrage ; c'est le point culminant de l'œuvre, c'en est le pivot. On sent que l'Olympe n'est là tout entier réuni que pour faire cortége à cette mortelle idéalement belle et la recevoir dans son sein. Les Muses, les Grâces, Vénus elle-même vont s'incliner devant elle, et les divinités inférieures qui, placées au-dessous du trône de Jupiter, la regardent passer, restent devant tant de merveilles frappées d'admiration. Je ne crois pas me tromper, l'idée-mère de cette composition est un hommage rendu à la beauté, la véritable inspiratrice du génie ; c'est d'elle que tous les arts découlent, c'est à elle seule qu'ils doivent leur grandeur et leur sublimité. L'idéal, voilà notre rêve, le but élevé proposé à nos efforts. Le tableau de M. Bouguereau, je le répète, est une allégorie poétique, dans laquelle la Beauté, matérialisée dans un corps de femme, s'envole de la terre vers le royaume céleste où les Arts représentés par des déesses chanteront son immortelle louange. Le ciel sera désormais son séjour ; elle en descendra quelquefois, rarement, à de longs intervalles, pour fé-

Hosted by Google

conder le monde de sa flamme éternelle et illuminer les hommes de génie. Cette brillante apothéose de l'Art fait honneur au peintre qui l'a conçue, et elle donne en même temps la juste mesure de son inspiration. C'est peut-être la première fois qu'abandonnant le domaine étroit où il se complaisait trop aisément, il s'élance vers des conceptions grandioses dignes de son talent et de sa haute connaissance de la grande peinture. Pour un coup d'essai c'est un coup de maître, et je ne saurais trop le féliciter de cette tentative hardie, que couronne un franc et légitime succès. Je n'abandonnerai pas cette toile sans constater une fois de plus la perfection du dessin de M. Bouguereau. Son coloris lui-même que j'ai quelquefois blâmé est excellent, surtout dans les groupes qui sont au premier plan; dans les fonds il y a bien quelques faiblesses, mais l'ensemble est d'un ton harmonieux qui flatte l'œil et désarme la critique. C'est pour tout dire d'un mot une œuvre sérieuse, composée et exécutée avec une habileté savante et un talent de premier ordre. Je passe à son second tableau.

Entre la richesse et l'amour, tel est son titre. C'est une scène à trois personnages; au milieu, une jeune fille belle et naïve, une Suzanne quelconque, harcelée d'un côté par un vieillard débauché qui lui offre, à défaut d'un cœur jeune et aimant, des colliers et des parures, de l'autre par un adolescent qui, à défaut de richesses, n'a à lui donner que son amour. L'enfant hésite, elle ne sait lequel entendre. Suivra-t-elle le vieux tentateur dont les bijoux la fascinent et l'éblouissent? Ecoutera-t-elle la prière du jeune homme et les doux accents de sa voix? Se laissera-t-elle séduire par les accords plaintifs de sa mandoline, ou bien préfèrera-t-elle à la jeunesse souriante et pauvre la vieillesse sans amour, mais riche, qui lui tend les bras? C'est une vieille histoire, dira-t-on! Bien vieille en effet, mais toujours jeune en même temps, toujours vraie, surtout dans notre siècle de lucre où l'argent tient lieu de tout, de vertu, de jeunesse et d'amour, où le mariage n'est plus qu'une affaire commerciale d'où la passion est bannie, comme un hors-d'œuvre inutile que la richesse a remplacé. Dans le tableau de M. Bouguereau je ne rechercherai pas comme dans le premier une allégorie qui ne

Hosted by Google

s'y trouve peut-être pas; ce serait aller trop loin. La critique des mœurs modernes appartient plus aux romanciers et aux poètes qu'aux peintres, et je veux croire que dans cette lutte entre le vieillard et le jeune homme, la victoire tout entière appartiendra à ce dernier. La tête de la jeune fille est charmante, remplie de candeur et d'innocence; ses yeux indécis expriment bien la lutte intérieure qui se livre en son âme. La figure du vieillard est belle et expressive; à travers son regard pénétrant on sent percer la luxure et la convoitise qui agitent ses sens à demi-éteints. Les traits du jeune soupirant sont empreints d'une douce beauté et de sa lèvre entr'ouverte et souriante semblent sortir des paroles de supplication et d'amour. Cette toile, qu'on ne saurait comparer à la première, renferme encore de grandes qualités; le dessin est soigné et le coloris bon, quoique un peu obscur peut-être dans certaines parties. C'est un défaut dont notre peintre rochelais a, malgré de visibles efforts, quelque peine à se corriger.

M. Brossard a exposé deux portraits : Celui de notre ancien évêque, M. Landriot, qui a laissé de si excellents souvenirs parmi nos pieuses dames rochelaises, est remarquable de ressemblance et de vérité. Le prélat est debout dans une pose simple et naturelle. Sa belle main droite, s'appuie négligemment sur un meuble, tenant entre les doigts cette plume fertile et éloquente qui a écrit et écrira encore tant de traités de haute morale religieuse, si justement appréciés de ses fidèles pénitentes. C'est une œuvre d'un mérite réel, et je m'estime heureux de pouvoir une fois de plus adresser à son auteur mes cordiales et sincères félicitations.

M. Gallard-Lépinay, notre peintre de marines, vogue à pleines voiles vers le succès. L'un de ses deux tableaux, la *Passe du Sud à Cordouan,* a été jugé digne de figurer dans le salon d'honneur. Je suis d'autant plus satisfait de ce triomphe pour notre jeune compatriote, que depuis plusieurs années j'avais, tout en constatant ses efforts, remarqué avec un sympathique regret que son talent demeurait stationnaire. Il paraissait ne pas vouloir sortir d'un certain genre nuageux et diffus, sans consistance; son coloris était pâle et sans aucune vigueur;

Hosted by Google

on eût dit que le clair-obscur était sa gamme dominante. Toutes ses toiles se ressemblaient; c'était toujours le même effet de matin qu'il rééditait chaque printemps sous un nom nouveau. Cette annnée-ci, M. Gallard-Lépinay est entré dans une voie meilleure; on sent le progrès; ses couleurs sont plus vives, plus accentuées, le dessin est plus ferme et plus précis. Avec du travail et de la persévérance je ne doute pas que cet artiste n'arrive avant peu à occuper dans les arts une position sérieuse et élevée. Je crois à son avenir, à la condition toutefois qu'il ne se laisse pas éblouir par un premier succès, tout honorable et légitime qu'il soit.

Dans mes précédents Salons j'ai dit tout ce que je pensais du talent de M. Auguin; je n'ai pas besoin d'y revenir, je craindrais de me répéter. Les deux paysages saintongeais qu'il nous montre cette année, *le Ruisseau de la Roche-Courbon* et *le Cours du Charenton,* sont des œuvres d'un vrai mérite dans lesquels cependant je rencontre quelques inégalités qui proviennent plutôt du sujet que de l'exécution, excellente comme d'habitude. J'ai une prédilection pour sa seconde toile. Les rochers qui surplombent dans leur sauvage nudité la jolie rivière qui court à travers les prés émaillés de fleurs me paraissent d'une vérité frappante qui fait croire à leur réalité. Tout est réussi à souhait dans ce paysage, l'eau, le ciel, les arbres, voire même les canards qui s'ébattent si joyeusement dans l'onde pure du Charenton. Dans le premier tableau je trouve le ton général un peu sec; le ciel m'a semblé trop gris, pas assez limpide. Une longue rangée d'arbres encadre agréablement le ruisseau qui serpente au milieu d'une verte prairie; mais le paysage est vraiment trop simple, et le pinceau de l'habile artiste n'a pas pu, en le reproduisant, y déployer ses merveilleuses qualités. A cette critique près, c'est encore une œuvre remarquable et je sais bien des paysagistes de talent qui voudraient l'avoir signée.

Je m'arrête toujours avec plaisir devant les toiles de M. Brillouin, cet émule de Meissonnier, dont les œuvres sont remplies de tant de bonhomie, de finesse et d'esprit. On aime à les regarder longtemps, à les étudier avec soin; chaque

Hosted by Google

détail a son importance, son côté comique ou sérieux selon le sujet; on passe d'un personnage à l'autre, on revient au premier, on retourne au second, et chaque fois on découvre dans leur physionomie, dans leur posture, dans leurs gestes même, quelque chose de nouveau et d'inaperçu qui avait échappé tout d'abord. C'est gai, moqueur, satirique, jamais trivial. Dans *la Lettre de recommandation* on voit un homme grave ou qui croit l'être, à en juger par sa mise et son maintien, quelque haut personnage de l'ancien régime en costume du temps, assis devant son bureau, où il écrit sans doute quelque message important. Par la porte entr'ouverte pénètre un solliciteur à la mine craintive, tenant à la main un pli cacheté, d'où dépend peut-être son avenir : il est là, tout tremblant, marchant sur la pointe des pieds, n'osant souffler mot, de peur de troubler dans ses sérieuses occupations le puissant seigneur auquel il s'adresse. Rien de plus vrai, de plus spirituellement étudié que la physionomie de ces deux personnages, l'une si modeste, l'autre si orgueilleuse, la première si humble, la seconde si fière et si revèche en même temps. Ajoutez au mérite de la composition une finesse de touche et de coloris exquise, et vous aurez, ce qu'est le tableau de M. Brillouin, un chef-d'œuvre en miniature. *Le Libraire ambulant* est une scène à plusieurs personnages. Au milieu d'une salle d'auberge quelconque, flamande ou autre, se tiennent les gros bonnets de l'endroit, fumant de longues pipes et savourant le faro; un marchand de livres, colporteur d'ouvrages estampillés, j'aime à le croire, étale devant eux ses richesses. Le plus lettré de la bande, son binocle sur le nez, parcourt d'un œil ébloui un livre qu'il tient à la main, tandis qu'autour de lui se tiennent ses compères, attendant pour se décider qu'il ait donné son avis. N'oublions pas le libraire qui, malin et retors comme un commis-voyageur, fait à chacun son boniment et vante sa marchandise. Tout cela est bien compris, bien rendu; chaque type a sa physionomie et son attrait particulier; la tête du marchand est excellente et celle du bonhomme qui lit en se rengorgeant de son mieux est d'un comique achevé. Cette dernière toile date de quelques années, la première est toute

Hosted by Google

récente. Si, en les exposant toutes deux, l'une à côté de l'autre, M. Brillouin a voulu nous prouver qu'il était en progrès, il y a réussi pleinement. *La Lettre de recommandation* est à mes yeux de beaucoup supérieure au *Libraire ambulant*, bien qu'il y ait déjà dans ce dernier tableau quelques-unes des aimables qualités que son auteur a développées plus tard.

M. Saint-Elme Gautier est un commençant, cela se voit. La composition, l'exécution, tout est naïf dans son tableau : on sent l'écolier. Sa jeune fille, nue jusqu'à la ceinture, sans qu'on sache le motif de cette nudité, fait des bulles de savon, assise sur un trépied. Qu'on aime à faire des bulles de savon, cela se conçoit, c'est assurément un passe-temps fort agréable ; mais qu'on consacre des heures précieuses, qui seraient mieux employées à l'étude, à traiter sur la toile un pareil sujet, j'avoue que je ne me l'explique guère. Allons, monsieur Gautier, un peu plus d'imagination, s'il vous plaît ; songez moins aux jeux de votre enfance et faites-nous des tableaux, si vous pouvez, mais plus de joujoux, n'est-ce pas ?

Décidément, M. Huas persiste à faire de la peinture, et avec une constance non moins égale, à la faire mauvaise. C'est fâcheux. Sa *Fileuse* n'a pas grand mérite, et cependant c'est peut-être la meilleure toile qu'il ait exposée depuis longtemps ; ce n'est pas beaucoup dire. Quel singulier coloris ! Du gris et du rose ; du rose surtout, il en a mis partout, aux manches, aux épaules, dans les cheveux, jusque dans la quenouille. Cette jeune fille est vouée au rose, il n'y a pas à en douter, comme le petit Chaperon l'était au rouge. Cette uniformité de coloris n'a rien de séduisant et produit un effet médiocre. Je ne parlerai que pour mémoire de son second tableau, *les Deux Amis*, où l'on voit un chien accroupi à côté de son jeune maître qui pêche. Maigre sujet, triste exécution ! Il semble que le jury ait voulu rendre service à cet artiste en plaçant sa toile à une hauteur prodigieuse : on a de la peine à l'apercevoir. Qu'on vienne donc dire à présent que le jury ne sert à rien !

M. Omer Charlet a un faible pour saint Thomas d'Aquin. L'année dernière, il nous faisait assister à sa première thèse ; cette année-ci il nous convie à sa *Dernière leçon*. Puisque

Hosted by Google

M. Charlet connaît si bien la vie du célèbre dominicain, il devrait l'explorer tout entière à l'aide de son pinceau et nous retracer par exemple certain incident de sa jeunesse, qui, habilement reproduit sur la toile, ne manquerait pas d'attrait. On raconte que Thomas d'Aquin fut cruellement persécuté par sa mère dans ses goûts monastiques. La comtesse Théodora ne voulait pas de moine dans sa famille. Un jour, pour essayer de le perdre, elle ne craignit pas de l'enfermer dans sa chambre avec une courtisane d'une grande beauté, qui exerça sur le jeune novice toute la puissance de ses charmes sans parvenir à le corrompre. Ne pouvant se débarrasser par la persuasion de ce démon tentateur qui l'obsédait de ses caresses importunes, Thomas saisit dans le feu un tison ardent, et de cette arme incandescente il força l'hétaire à s'enfuir loin de lui. Voilà un épisode de la vie du grand docteur qui, au point de vue de la morale, en vaut bien un autre. En attendant que M. Charlet ou tout autre artiste exécute ce tableau de mes rêves, causons un peu de celui que pour l'instant nous avons devant les yeux. Et d'abord, je commence par déclarer que le sujet manque de gaîté. Il est vrai que ce n'est pas en général par excès de jovialité que pèche la peinture religieuse. Saint Thomas est sur le point de mourir; son heure suprême est arrivée. Ses frères l'entourent; ils sont accourus vers lui pour entendre une dernière fois de sa bouche expirante sortir des paroles de vérité. Ils le trouvent expliquant le Cantique des Cantiques aux enfants de saint Bernard. La scène est simple et touchante. La figure du saint exprime bien la divine extase qui doit précéder la mort d'un élu de Dieu. Cette partie du tableau est relativement bonne; le reste est froid, d'un ton sec et sans vigueur qui n'est même pas relevé par des qualités de dessin assez sérieuses pour faire oublier les faiblesses du coloris. Pour moi, toutes les œuvres de M. Charlet se ressemblent : ce sont toujours les mêmes personnages, c'est toujours le même sujet sous des noms différents. On dirait que cet artiste s'est condamné à tourner perpétuellement dans un cercle étroit d'où l'imagination est absente. Cette monotonie dans la composition est assurément regrettable; mais si le peintre donnait à son exécution un peu plus de relief et de

Hosted by Google

virilité, nous aurions amplement de quoi nous consoler. Malheureusement il n'en est rien, et dans ce rabâchage mystique je ne trouve ni vraie grandeur ni sincère originalité.

M. Genty a fait une *Vénus essayant les flèches de l'amour;* de loin on dirait une image coloriée. La déesse que nous offre ce jeune artiste possède un corps démesurément long, surmonté d'une toute petite tête bien commune qui ne rappelle en rien celle de la Vénus de Milo. Si la divine Astarté, fille de l'onde amère, eût ressemblé à ce portrait, je doute que le dieu Mars de galante mémoire en fût devenu si violemment épris. Comme M. Huas, M. Genty aime le rose; sa Vénus en est tout imprégnée. Cette couleur *cuisse de nymphe émue et courroucée* est peut-être très mythologique, mais elle manque de vraisemblance. Dans son second tableau, la *Vérité dans son puits,* je cherche en vain une idée quelconque. A ne considérer que l'air grognon et maussade de cette jeune personne qui n'a pour tout vêtement qu'un miroir à la main, on dirait une petite pensionnaire qu'on a mise au cachot pour la punir de son indécence et qui ne serait pas fâchée d'en sortir, en promettant de ne plus recommencer. En bonne conscience, ce sujet est par trop naïf, et M. Genty qui réussit si bien dans le portrait, quand il veut s'en donner la peine, ne devrait pas aborder un genre qui ne convient pas à son talent.

Il me reste à parler de M. Fromentin. Je suis un gourmet, j'ai gardé pour la fin le plus beau fruit de mon panier. Son tableau principal, le meilleur à mon avis, représente *une Fantasia;* comme toujours, la scène se passe en Algérie. A gauche, sur un monticule, se tiennent les chefs; au-dessous d'eux, dans la plaine, les Arabes en grands costumes, montés sur leurs chevaux fringants, se livrent à un de ces combats factices qui font l'étonnement du voyageur, sortes d'exercices équestres et militaires qui sont les jeux habituels de ces peuples guerriers. Nous sommes au plein de la mêlée; les bannières flottent au vent, les pistolets résonnent, les chevaux s'élancent, courent les uns sur les autres, soulevant après eux des nuages de poussière; les fusils partent, volent en l'air, retombent plus loin dans les mains des cavaliers qui les ont lancés; tout cela est

Hosted by Google

vivant, rapide comme l'éclair, c'est un tourbillon qui passe. Rarement M. Fromentin a mis dans une toile plus de qualités imminentes que dans celle-ci : il y a dans cette œuvre pleine d'audace un mouvement, une fougue, une vigueur inouïs ; les chevaux ne courent pas, ils volent, c'est du vertige. Ajoutons que rien n'est faible dans ce tableau, et que l'exécution est remarquable autant que la composition est hardie. Quel admirable coloris ! Quelle richesse de tons dans tous ces costumes bigarrés des plus riantes couleurs ! Et quelle lumière éblouissante répandue à profusion sur toute cette scène guerrière ! C'est le soleil africain dans sa splendeur magique. L'autre tableau de M. Fromentin, *une Halte de Muletiers,* renferme des qualités de premier ordre, mais il n'a ni l'importance ni la valeur de celui que je viens de décrire. Le sujet en est simple. Des Arabes arrêtés avec leurs mulets auprès d'un caravansérail rustique s'abritent le long d'un mur élevé contre les feux du jour : ils semblent attendre que le soleil devenu moins vif leur permette de reprendre leur route à travers le désert. Ici encore je retrouve la merveilleuse habileté de notre peintre rochelais, sa grâce exquise, son coloris brillant, et par-dessus tout, cette distinction parfaite qui est le propre de son talent.

Ernest Callot.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LES MISÈRES ÉLECTORALES, par le docteur Tillé (1).

Il y a bientôt quarante ans, l'Archiloque français, admis hier au rang des immortels de l'Académie, s'écriait dans la satire de *La Popularité :*

Est-ce donc un besoin de la nature humaine
Que de toujours courber le dos (2)?

En un sujet semblable, toujours vieux et toujours jeune — *les Misères électorales* — M. le docteur Tillé,

Nourri du lait sacré des antiques doctrines (3),

ne garde guères plus de ménagements envers notre pauvre espèce. A l'en croire, la FAMILLE des *Bimanes* comporterait un *sous-genre* que l'on reconnaît sans peine, entr'autres caractères,

A des inflexions à se luxer les reins (4).

Ce serait la *variété candidats.*

Pour voir son portrait dans le miroir que lui présente M. Tillé, maint candidat devrait-il

Comme le vieux Cynique allumer *ses* lanternes (5)?

Je veux l'ignorer absolument.

(1) *Niort, L. Clouzot*; br. in-12, 50 centimes.
(2) A. Barbier, *les Iambes.*
(3) André Chénier, *Epîtres*, IV.
(4) *Les Misères électorales*, p. 6.
(5) *Id.*, p. 30, *in fine.*

Hosted by Google

De plus, qu'il soit vrai ou non que, dans tout vote,

Les intérêts publics *soient* mis au second rang;

vrai ou non que, s'il existe des puritains parmi nous, on les compte

Comme les Régulus chez les anciens Romains;

vrai ou non

Que l'homme porte au cœur un vice originel
Commun à l'animal : *l'intérêt personnel* ;

ce n'est point là mon affaire.

Donc je passe « aux tribulations du pauvre candidat (1). »

Elles seraient grandes selon M. Tillé. Sans parler des « inflexions » que vous savez, il aurait à subir des exigences sans nombre, à promettre beaucoup, à donner de même,

Car il sait que pour être un député complet
Il faut des électeurs être l'humble valet.

Tant d'empressement à plaire ne ferait qu'exciter les soupçons :

Il est poli, dit-on, mais peut-être demain
Sera-t-il un superbe, un arrogant Tarquin.

Une fois déchaînés, les caquets — c'est l'usage — vont leur train, et quel train? de la médisance à la calomnie le pas est vite franchi :

Le candidat fût-il homme savant, habile,
On en fait un crétin, un sot, un imbécile.

La liste des défauts qu'on lui prête m'a paru longue, depuis le rôle ingrat d'Abeilard jusqu'au personnage odieux de Scapin.

Au danger d'éprouver « le tranchant de la langue (2) » s'ajoutent les fatigues de la lutte : de part et d'autre les rivaux se couvrent de leurs armes, et ils pourraient au besoin les échanger, sans imiter le désintéressement de Glaucus envers Diomède :

Le pouvoir, pour combattre, a ses *petits moyens*,
Mais l'opposition n'a-t-elle pas les siens?

A l'appui de cette thèse, M. Tillé nous fait « un modeste récit » (3). La scène se passe en Bretagne, par une figure de rhétorique que l'on nomme, je crois, la *synecdoche*, et il s'agit des pérégrinations d'un candidat.

(1) *Les Misères électorales*, p. 6.
(2) *Id.*, p. 8.
(3) *Id.*, p. 10.

Hosted by Google

Voilà notre homme parti :

Les orgueilleux coursiers de vigoureuse race
D'un quadruple galop vont dévorant l'espace.

Il s'arrête au chef-lieu de canton, trouve le pays en fête, prend place au banquet traditionnel, prononce un beau discours, et paie la carte en sortant.

Et fouette, cocher ! Notre breton rencontre, sur sa route, trois voyageurs, dont un pasteur calviniste, dans un pays où il n'y a pas de protestants :

. . . . . Pictoribus atque poetis
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas (1).

Faire monter les piétons en voiture, leur débiter une tirade de leur goût, affaire d'un instant.

Un mendiant s'élance, au milieu du chemin,
Et tombe à deux genoux en lui tendant la main.

Monsieur saute à bas de son coche, verse l'or « sans compter (2) » dans le sein de l'indigent ; puis tandis que le pauvre le bénit,

Et qu'au ciel il adresse et prière et souhait,
Le candidat remonte et file comme un trait.

Une ferme du prochain village sera le terme de sa course : il y trouve l'hospitalité des montagnards écossais. Son éloquence convainc, son affabilité séduit, ses manières lui gagnent tous les cœurs : le fermier, sa femme, la servante, le valet poussent chacun leur vivat en son honneur, et Phanor, le chien du lieu, fait chorus avec ses maîtres.

Ce petit tableau d'intérieur vaut un long poème.

Le candidat regagne enfin son gîte, et le sommeil, malgré le rude labeur de la journée, fuit sa paupière :

Sa tête voyageait sur son épais coussin
Quand il entend gronder le bruit sourd du tocsin.

Il ne manquait plus que cela pour l'achever de peindre ! il court, il vole, il se multiplie. Le feu est bientôt éteint, et la bourse du candidat se vide. Sur le chemin de la charité il rencontre le curé de l'endroit, lui donne ses derniers mille francs pour les pauvres, et se recommande à ses prières. Cette fois la campagne électorale est finie. Harassé,

(1) *Horatii, ars poetica*, v. 9-10.
(2) *Les Misères électorales*, p. 12.

Hosted by Google

brisé, moulu, à bout de promesses, de forces et d'écus, le candidat regagne ses pénates,

Et revient demi-mort voter dans sa commune.

Après le candidat les électeurs ont leur tour : M. Tillé les passe en revue, hommes et partis. Le travailleur et le fermier, le père de famille et l'ivrogne, le solliciteur et le journaliste, le fonctionnaire et l'homme riche, l'ennemi et l'ami, le financier et le prolétaire, le millionnaire et le châtelain, le maire et le curé défilent sous nos yeux comme dans une autre danse macabre : de même légitimistes, orléanistes, républicains, bonapartistes ; la marche est fermée par les non-votants.

Laissant de côté le fonds, qui n'est pas de notre domaine, voyons un peu la forme.

Le vers, toujours facile, offre de nombreuses incorrections : *croyez-bien*, *comme on pense* (1), *se grandir dans leur haute* (2), *commun à l'animal* (3), *qui d'un pas sûr s'avance* (4), *la politique n'est* (5), *burlesque de la chose* (6), *est joué, réussi* (7), *concluons : pour trouver* (8).

Ces hémistiches sonnent mal à l'oreille qui, seule, scande les vers. Cet autre :

Ecoutons-le exprimer... (9).

me paraît un peu long, car, avec la meilleure volonté, il n'est pas possible, en le prononçant, d'élider l'*e* dans *le*.

Parlerai-je des impropriétés de terme? les meilleurs ouvrages en fourmillent. Toutefois « l'opposition qui *se moutonne* (10) » dépasse les licences poétiques : se *moutonner* n'est pas synonyme de *s'adoucir*.

Le mauvais goût est encore moins excusable :

Le tranchant de la langue en fait un Abeilard

. . . . . .

(1) *Les Misères électorales*, p. 5, v. I.
(2) *Id.*, p. 5, v. VIII.
(3) *Id.*, p. 6, v. II.
(4) *Id.*, p. 19, v. XV.
(5) *Id.*, p. 27, v. XVII.
(6) *Id.*, p. 28, v. XXIII.
(7) *Id.*, p. 29. v. I.
(8) *Id.*, p. 30 v. 15.
(9) *Id.*, p. 17, v. XVII.
(10) *Id.*, p. 9, v. IX.

Hosted by Google

Que d'amis moins discrets en prennent à poignées
Qu'ils jettent de côté pour d'autres destinées?

. . . . . .

Et pour nous éviter les frais du violon
Nous la feraient danser au doux son du canon.

. . . . . .

Combien en voyons-nous faire le saut de carpe.

La forme, ici, ne rachète pas la trivialité de l'idée.

Parfois aussi la poésie ressemble trop à de la prose :

Parmi les électeurs, il en est un bon nombre
Qui craignent le grand jour et se tiennent dans l'ombre.

. . . . . .

Il ne faut qu'ouvrir l'œil pour voir de tous côtés.

. . . . . .

Si l'on disait tout haut ce qu'on pense tout bas
Ce serait à ne plus trouver de candidats.

A voir Pégase marcher ainsi, on ne sent pas qu'il a des ailes.

Enfin les vers formés de monosyllabes abondent, et dans le nombre j'ai noté ceux-ci :

Pour voir dans son vrai jour le mal que je signale.

. . . . . .

Le pauvre, il est bien vrai, paie un peu cher son pain.

. . . . . .

C'est un de nos plus vieux, plus chauds solliciteurs.

. . . . . .

Il ne voit que ciel bleu, que rose à l'horizon.

La poésie est une musique : or, ce n'est pas là mêler les *croches* aux *rondes ;* la succession de notes semblables détruit l'harmonie, comme dans ce vers :

De ses amis après avoir serré la main.

La répétition de la même épithète, en quelques lignes, accuse une composition trop rapide : « *Vigoureux vivat, vigoureuse race, vigoureux ton.* » Trois fois en 29 vers, c'est trop !

Voilà les taches. Elles déparent l'œuvre, elles ne lui enlèvent pas son brillant. M. Tillé sait manier la satire, et ses coups portent. Sa verve est intarissable : l'esprit pétille dans *les Misères électorales*, et cette fois encore, la Muse a répondu à l'appel de M. Tillé. Rare fortune ! car la Muse ressemble aux belles filles de Corinthe :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum (1).

(1) Horatii, *Epistolarum*, lib. I, XVII.

Hosted by Google

C'est le profit du poète de connaître des jouissances inaccessibles à la foule et de pouvoir, quel que soit le sort de ses vers, répondre à ses détracteurs et à ses envieux :

Mes veilles, mes loisirs, aux Muses consacrés,
M'offraient des plaisirs purs du vulgaire ignorés (1).

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

MÉLANGES, POÉSIES. — *Poitiers*, *Bernard*, *1 fr. 50 c.*

Ce petit volume est une œuvre multiple. Quelques jeunes gens préférant les joies de l'intelligence aux vains plaisirs, se réunissent et viennent confier simultanément au public le résultat de leurs travaux. Hélas! nous craignons pour vous, pour vos généreux efforts que la foule ne passe insouciante et rieuse et n'accueille vos vers qu'avec un sourire de dédain; et peut-être suivant le conseil que vous donne, dans la préface de votre livre, une voix amie, eussiez-vous mieux fait de renfermer pieusement dans vos cœurs ce trésor de poésie que vous jetez aux indifférents du siècle. Attendez-vous en parcourant cette route à bien des déconvenues, c'est le lot du poète.

M. Jules Demoliens et M. Edmond Chamaillard, son émule, sont l'un et l'autre de l'école spiritualiste, avec de légères nuances qui nous portent à rapprocher plutôt M. Chamaillard du sensualisme intellectuel. Quant à M. Tartarin il appartient évidemment au réalisme, et ses penchants, s'il n'y prend garde, le conduiront tout droit à marcher sur les traces de Parny. Nous croyons qu'il y aurait pour lui une meilleure voie à suivre, et son simple conte si élégamment écrit, si facilement versifié nous paraît bien préférable au *Festin des Dieux* et à la *Balladine*. Quant aux petites pièces dues à MM. Marot et du Pays celle du premier est bien écrite, mais nous ne croyons pas aussi bien réussis les rondeaux du second.

*
* *

DES ACCIDENTS CONVULSIFS DANS LA PARALYSIE GÉNÉRALE PROGRESSIVE, par F. Lagardelle, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Niort. — *Paris*, *Morgand*.

Triste lecture que celle de ces livres qui vous font assister à l'agonie

(1) Viennet, *épitres*, XIV.

Hosted by Google

simultanée de l'intelligence et du corps, qui vous déroulent dans le froid langage de la science, avec cette impassibilité de scalpel qui tranche, les phases douloureuses par lesquelles l'homme descend graduellement au niveau, au-dessous même de la brute et vous fait toucher du doigt pour ainsi dire les causes qui l'amènent à n'être plus qu'une machine organisée qui s'agite encore un instant, pour s'arrêter ensuite sans avoir même la conscience de son abaissement et de sa dissolution.

Le prix Aubanel décerné à M. le docteur Lagardelle pour l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est pour nous qui n'avons nulle qualité pour l'apprécier au point de vue médical, un sûr garant de la manière élevée dont l'auteur a traité son sujet. Si nous recommandions aux gens du monde la lecture de son opuscule sur l'*orgueil et la folie*, nous n'osons en faire autant de celui-ci qui s'adresse bien plutôt aux hommes de l'art. On se sent froid au cœur en parcourant ces pages où sont traitées avec tant d'autorité des questions de vie et de mort. Hélas ! bien plus souvent de mort que de vie, car mourir n'est-ce pas notre lot à tous, et franchement quand on a lu ce que nous venons de lire, on se dit que vivre ainsi c'est cent fois mourir.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Nous lisons dans l'exposé présenté par M. le maire de Poitiers au conseil municipal, en lui remettant le compte d'administration de 1868, etc., les détails suivants sur la bibliothèque publique de cette ville qui ne nous paraissent pas sans intérêt pour les travailleurs :

« L'inventaire de la bibliothèque de la ville est terminé; l'administration municipale aura enfin entre ses mains une pièce comptable indispensable, souvent réclamée et trop longtemps attendue.

« Voici en quelques mots les résultats obtenus.

Hosted by Google

« La bibliothèque de Poitiers renferme :

« Livres imprimés, y compris les brochures : 33,693 volumes ;

« Doubles, 2,404 ;

« Manuscrits, y compris la collection de D. Fonteneau, 435 volumes, dont 118 sur vélin ;

« Pièces manuscrites relatives aux X^e^, XIV^e^, XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, 22 liasses renfermées en 6 cartons et classées avec soin par ordre de date ; elles sont destinées à faire suite au recueil de D. Fonteneau ;

« Archives de la ville : 1° 201 registres de délibérations depuis l'année 1412 jusqu'au 30 avril 1791 ; 2° 92 liasses de titres divers, le tout classé, catalogué et analysé, par M. Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne ;

« Pièces manuscrites provenant de l'ancienne Société poitevine des *Amis de la Constitution* et se rapportant aux années 1789, 90, 91, 92, 93, 94 et 95 ; elles sont au nombre de 2,757 et forment 25 liasses non encore cataloguées ;

« Estampes, cartes et plans au nombre de 2,877, classés et renfermés dans 12 portefeuilles.

« Les livres imprimés sont pour la plupart en bon état de conservation. Un certain nombre d'ouvrages étaient incomplets ; ils ont été complétés en grande partie, malgré quelques difficultés résultant de ce qu'ils étaient devenus rares dans le commerce ; l'épuisement des crédits alloués à la bibliothèque, pour l'année 1868, a seul suspendu cette œuvre de restitution.

« Parmi les manuscrits, beaucoup sont remarquables par leur ancienneté, la beauté de leur exécution et la perfection des miniatures dont ils sont enrichis ; quelques-uns même ont été jugés dignes de figurer à la grande exposition de 1867.

« La collection des estampes renferme des sujets très-variés empruntés à presque toutes les écoles, ainsi qu'aux plus grands maîtres. Les épreuves sont généralement bonnes, quelques-unes sont remarquables. On pourrait en former une exposition permanente offrant au public un spectacle aussi attrayant qu'utile. »

*
* *

M^me^ Adèle Caldelar qui s'était fait un nom dans les lettres, et dans les derniers temps avait brillé parmi les conférenciers, est morte à Paris vers le 15 mai dernier. M^me^ Adèle Caldelar était originaire de la Vendée.

Hosted by Google

*
* *

L'église d'Aiffres, près Niort, va recevoir une verrière sortie des ateliers de M. Honoré Hivonnait, de Poitiers; elle est divisée en 3 panneaux et représente saint Pierre dans sa prison délivré par un ange.

M. H. Hivonnait, à force de patience, de recherches et d'études, est parvenu à percer l'obscurité dont les anciens maîtres verriers avaient entouré leur fabrication, à découvrir leurs secrets, ses couleurs font corps avec le verre même, les nuances sont exécutées d'un seul trait, sans retouches, le verre n'a pas cette translucidité qui fatigue l'œil, il est opaque et ne laisse filtrer que le demi-jour nécessaire aux églises et qui prépare si bien au recueillement.

*
* *

Encore le tumulus de Bougon :

On nous communique un numéro du *Journal de la Vienne* dans lequel nous lisons :

« Il vient d'être trouvé au tumulus de Bougon, à 4 kilomètres de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), un marteau en corne pétrifié, d'une conservation irréprochable, remontant à deux mille ans. Ce précieux objet, le seul peut-être en France qui soit intact, est entre les mains de M. Louis Etève, huissier à Montmorillon, qui s'occupe déjà depuis fort longtemps d'antiquités.

Ne serait-ce point encore un de ces palmipèdes ailés, auquel la *Patrie* donnait récemment l'essor et que nous avons justement baptisé du nom de canard ?

*
* *

Une Société ayant pour objet spécial l'étude de la langue romane ancienne et moderne du Midi de la France, vient de se créer à Montpellier. Parmi les noms des membres fondateurs, nous remarquons celui de notre compatriote M. A. Boucherie, ancien professeur au lycée d'Angoulême, et actuellement professeur au lycée de Montpellier.

Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres libres.

Bien que cette Société se propose pour but l'étude de la langue romane ancienne et moderne du Midi de la France, néanmoins elle admettra tous les travaux philologiques de quelque nature qu'ils soient, pourvu qu'ils lui paraissent contribuer aux progrès de la science.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette utile création.

Hosted by Google

*
* *

Les mémoires pour le concours historique et littéraire ouvert par M. le ministre de l'instruction publique dans le ressort de l'Académie de Poitiers, devront être remis au chef-lieu de l'Académie avant le 31 juillet prochain.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société de Statistique des Deux-Sèvres s'est réunie le 8 avril, sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Le président annonce que M. le directeur des domaines a reçu l'ordre de faire déposer dans le Musée de la ville les objets trouvés près de Magné dans la Sèvre niortaise, nouvelle que la compagnie apprend avec la plus vive satisfaction.

La Société, après avoir entendu le rapport verbal de M. le secrétaire sur les principaux ouvrages et mémoires contenus dans les publications dont il a été fait hommage, écoute avec intérêt la lecture que lui fait M. Monnet de cinq documents concernant l'histoire administrative de la ville de Niort.

1° Une ordonnance du roi du 1er novembre 1775, relative à la manière et le pied sur lequel S. M. veut que l'étape soit fournie en espèces aux troupes de cavalerie et d'infanterie dans les lieux indiqués.

2° Une autre, en date du 1er octobre 1778, portant augmentation de peines contre les maires, consuls, syndics ou marguilliers des villes et gîtes d'étapes qui contreviendront aux ordonnances du 1er novembre 1675, 15 septembre 1676, 10 juillet et 4 août 1677, etc. Cette ordonnance est publiée par les soins de M. de Marillac, intendant de la généralité de Poitiers.

3° Ordonnance de Mgr l'intendant de la généralité de Poitiers, du 18 juillet 1726, servant de réglement pour les marchandises qui sortiront de la ville de Niort pour y rentrer, signée de La Tour.

4° Ordonnance du 17 janvier 1730 des maire et échevins de la ville de Niort, sur la police municipale et surtout celle des cabarets, signée

Hosted by Google

Thibault de Boutteville, maire et capitaine; Leclerc de La Chatauderie, Le Comte, Prioleau, échevins; Thibault, procureur du roi.

5° Ordonnance sur le tarif des droits que doit percevoir l'exécuteur des sentences criminelles du siège royal.

L'exécuteur des hautes œuvres de Niort était à cette époque un nommé Asselin, et il paraît que si parfois il était frustré de ses droits, il se livrait par compensation à certaines exactions que l'ordonnance précitée avait pour but de prévenir.

M. Moussaud rend compte en quelques mots des séances de la section des sciences à la Sorbonne, constate le peu d'empressement que mettent à assister aux réunions de cette section les savants des départements, et il fait connaître la part que lui et M. Plasse ont prise à ces travaux.

*
* *

Dans la séance du 15 mai dernier la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, a entendu une longue et intéressante notice de son président M. E. de Thiac, sur le rapport présenté au ministre de l'agriculture, par M. le docteur Guyot, à la suite de la visite qu'il fit dans ce département en 1865.

M. de Thiac, après avoir exposé que si l'Amérique a son coton, la Chine son thé, etc., la France, elle, a ses vins et ses eaux-de-vie, insiste avec une vive énergie sur ce point délicat qu'elle ne peut conserver sa prééminence sur ce point qu'autant qu'elle conservera à ces produits leur pureté, qu'elle les livrera sans mélange.

Il rapporte que M. Guyot a consigné dans son rapport que le département de la Charente qui en 1816 ne comptait que 16,000 hectares de vignes, 89,000 en 1842, 97,000 en 1852, dépassait 100,000 hectares en 1865; que la production totale du département dépassait 5,000,000 d'hectolitres, offrant un produit brut de 60,000,000 de francs auxquels il convient d'ajouter 48,000,000 de céréales, etc., 21,000,000 de produits animaux, ce qui donne déjà comme résultat une somme de 129,000,000, sans avoir recours aux mouvements des affaires industrielles qui embrassent tant de sujets divers.

Et ajoute-t-il, l'activité agricole, viticole, industrielle déployée par ce département est telle qu'elle rapporte au chemin de fer d'Orléans qui le traverse dans une étendue de 102 kilomètres, l'énorme somme de 3,500,000 fr. par année, ce qui donne un produit de 34,000 fr. par kilomètre.

Il invite ceux qui se livrent à la culture de la vigne à imiter les

Hosted by Google

propriétaires de la Bourgogne et surtout du Beaujolais, à réunir comme eux le *capital-famille* au *capital-sol*, à pratiquer ce que dans cette province on nomme le *vigneronage* qui consiste à associer les familles des travailleurs aux produits du sol, à l'intéresser par un partage des produits à la culture et à d'heureuses améliorations.

Passant aux vœux émis par M. le docteur Guyot sur la modification à apporter dans certains cépages, afin d'obtenir des vins de table de qualité supérieure, le rapporteur constate que des essais suivis d'heureux résultats ont été tentés dans l'arrondissement de Ruffec. Il passe ensuite en revue les divers modes de plantation, de taille et de culture, les meilleures méthodes à employer pour la fabrication du vin et des eaux-de-vie, et dans cette partie si importante de la science viticole, il est heureux de proclamer que les enseignements du savant viticulteur commencent à pénétrer dans les campagnes et qu'il y a une grande amélioration dans les soins donnés aux vins.

Il termine en se faisant l'interprète de M. Dufresne de Chassaigne et en demandant à la Société d'agriculture de la Charente qui est placée au quatrième rang sur les 79 départements qui s'occupent en France de la culture de la vigne, si elle ne jugerait pas convenable d'offrir à M. le docteur Guyot un témoignage public d'estime et de gratitude en faisant frapper à son nom une médaille d'or qui lui serait offerte par la Société.

Cette proposition est adoptée et M. Clément Prieur, secrétaire général de la Société fait à son tour la proposition de créer un prix de 20,000 fr. qui serait décerné à l'auteur d'un procédé chimique ou autre propre à faire reconnaître le mélange de l'alcool de l'industrie dans les eaux-de-vie de la Charente.

L'assemblée décide que cette proposition si intéressante était prise en considération; elle nomme une commission pour aviser aux voies et moyens, et lui faire son rapport dans l'une des prochaines séances.

La Société entend ensuite avec intérêt la lecture de notices biographiques et la séance est levée.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est réunie le 20 mai dernier, sous la présidence de M. de Longuemar.

Le président offre à la Société de la part du supérieur des Pères Dominicains un crochet en pierre élégamment sculpté, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien à Poitiers, sur l'emplacement de laquelle ces religieux fondent un établissement.

Hosted by Google

Il donne connaissance d'une lettre dont la teneur a été transmise par lui à S. Exc. le ministre des beaux-arts et dans laquelle M. le curé de Château-Larcher exprime le regret de voir disparaître chaque jour les dolmens des plateaux environnant cette localité, qui sont vendus et brisés. Le ministre a invité M. le préfet de la Vienne à intervenir pour faire cesser cette destruction de monuments qui remontent aux premiers siècles de notre histoire.

L'événement capital de la séance a été la réponse faite de vive voix par M. Ménard aux assertions de M. Bardy, au sujet des véritables armoiries de la ville de Poitiers. Appuyé sur les nombreux renseignements et documents que lui ont fournis MM. Rédet et A. Richard, M. Ménard s'est proposé de prouver que l'écusson où figure le lion doit être préféré à celui qui représente une ville.

M. Bardy qui persiste dans sa manière de voir, ayant demandé à répondre, la Société a décidé qu'elle tiendrait une séance extraordinaire le 3 juin où, après avoir entendu M. Bardy, elle clôrait la discussion.

M. Ménard lit quelques passages du Mémoire que M. Mourain de Sourdeval a adressé à la Société sur l'Ile de Rié, au bord des marais de la Vendée.

A la séance extraordinaire du 3 juin, indiquée plus haut, la Société, après avoir entendu un fort long mémoire de M. Bardy relatif à son opinion sur les armoiries qui doivent être attribuées à la ville de Poitiers, a déclaré les débats terminés et pour vider la question, a chargé M. Audinet de lui faire un rapport sur les pièces, notes et documents qui lui seront venus des deux parts, attendant les conclusions de ce travail pour se prononcer.

M. Audinet est également désigné par la Société pour faire partie du jury chargé d'apprécier les travaux déposés pour concourir au prix annuel de 1,000 fr. fondé par l'Empereur dans chacun des ressorts académiques pour des travaux historiques, archéologiques et scientifiques.

Elle désigne également MM. Lecointre-Dupont, l'abbé Auber et de Chergé pour la représenter au congrès de la Société française d'archéologie, qui s'est ouverte à Loches le 7 juin.

Dans ces deux séances la Société avait reçu un très-grand nombre d'ouvrages, de brochures et objets divers. Parmi ces derniers nous citerons plusieurs médailles romaines (petit bronze) trouvées dans les fouilles qui se font dans les jardins de la communauté de la Visitation, rue Saint-Simplicien à Poitiers, données par M. l'abbé Des

Hosted by Google

Chastelliers, une médaille gauloise trouvée dans les déblais du lycée et offerte par M. Caillault, etc.

*
* *

L'annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée pour 1867 (quatorzième année) vient de nous être communiqué; il contient, outre différents comptes-rendus des réunions des Comices agricoles de la Vendée, une intéressante biographie du général Belliard, par M. Constant Merland, à la suite de laquelle l'auteur a inséré une certaine quantité de lettres émanées du général ou qui lui ont été adressées et d'autres documents de nature à éclairer l'histoire et à justifier tout le bien qu'il dit de ce glorieux enfant de Fontenay.

M. Marchegay, sous ce titre : un *document par canton*, continue ses publications historiques sur la Vendée; M. l'abbé Baudry rend compte de ses fouilles de Troussepoil; M. Léon Ballereau décrit une crosse abbatiale; M. Mourain de Sourdeval publie des documents sur l'Ile d'Yeu, et le volume se termine par le rapport des travaux de la Société lu à la séance du 24 août 1868 par M. de Puiberneau.

Nous allons reprendre chacun de ces mémoires ou documents et donner une courte analyse de chacun d'eux en passant les détails purement agricoles qui commencent le volume.

La vie du général Belliard est un nouvel hommage rendu à l'une de nos gloires militaires les plus pures. M. C. Merland a eu la bonne pensée de faire suivre son travail biographique d'une série de lettres dans lesquelles se peint l'homme privé aussi bien que l'homme public et de documents qui viennent compléter et justifier le texte de son intéressante notice.

Mêlé depuis Jemmapes à la majeure partie des événements qui portèrent si haut à cette époque le nom de la France, Belliard, parvenu rapidement et on peut le dire malgré lui aux plus hauts grades sut se distinguer en Italie, en Egypte, en Espagne, en Allemagne, etc., partout et toujours, autant par son intégrité (chose rare alors) que par son brillant courage, la sûreté de son coup-d'œil et sa ténacité. La Belgique qui lui doit en partie son indépendance n'a point oublié les services que notre illustre compatriote lui a rendus. C'est une belle vie que la sienne et M. Merland a su rendre avec facilité et élégance cette existence si bien remplie.

M. Marchegay poursuit sous la rubrique de *Recherches historiques sur le département de la Vendée* (*ancien Bas-Poitou*), *un document par canton*, la publication de titres concernant l'histoire de cette contrée qu'il avait commencée dans les précédents volumes. La réputation de

Hosted by Google

l'honorable savant que nous venons de nommer est si bien établie qu'il suffit qu'il mette son nom à un travail pour que l'on comprenne tout l'intérêt qui doit s'y rattacher.

Dans le nombre des pièces qu'il tire ainsi de l'oubli, nous avons remarqué entr'autres celles placées sous le nom des cantons de Chantonnay et de Mortagne et relatives l'une et l'autre à ce singulier mode de succession usité entre la Dive du Nord et la Sèvre nantaise et de la Sèvre nantaise à l'océan, et que l'on appelait le *droit de retour*. Elles viennent justifier par des exemples pratiques, dirons-nous, l'exactitude des assertions de M. Imbert dans son travail sur les vicomtes de Thouars. Des historiens modernes des plus éminents du reste en contestaient l'existence ; si la publication de M. Marchegay tombe sous leurs yeux ils ne pourront plus les révoquer en doute (1).

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, continue le récit de ses heureuses découvertes dans les puits funéraires de Troussepoil ; ce volume contient son rapport sur le IX^e^ et X^e^ puits et sur deux autres fosses sépulcrales. Ce travail intéressant est accompagné de deux planches reproduisant, la première, des débris de poteries et la seconde, 5 vases presque entiers, tous trouvés dans le dixième puits.

M. Ch. de Sourdeval donne la copie d'un vidimus (du 18 novembre 1425) de la ville, chatellenie et terre de la Roche-sur-Yon, faite par Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, à Pierre de Beauvau, chevalier, le 21 octobre 1423.

La publication *in extenso* de cet acte est d'autant plus intéressante pour l'histoire de cette ville qui a été l'objet d'un long travail de M. l'abbé Auber, publié dans les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, que cet écrivain, tout en le mentionnant, a omis d'en rapporter la date, 21 octobre 1423, et s'est contenté de citer celle du vidimus, 18 novembre 1425.

Après la publication de M. de Sourdeval viennent plusieurs lettres de M. Baudry, curé du Bernard, et de M. Léon Ballereau, architecte, relatives à la découverte faite en 1847 par ce dernier dans le préau de l'ancien cloître de l'abbaye de Luçon, d'une crosse byzantine et d'un petit marteau en bronze qu'il trouva dans une des tombes que cet endroit recé-

(1) Nous profitons de l'occasion du nom de M. Imbert qui se trouve sous notre plume pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre compte-rendu du concours de la Sorbonne (n° du 25 avril, p. 269). Philippe de Montmorency dont on voit le tombeau dans l'église d'Oiron (Deux-Sèvres), n'était pas épouse de l'amiral Bonnivet, mais de Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy.

Hosted by Google

fait en grand nombre. La crosse est en émail et se trouve aujourd'hui au musée de Cluny où elle est classée sous le n° 2,023, le marteau fait partie de la collection de M. le curé du Bernard; et si l'on en croit cet habile archéologue, l'on pourrait être porté à penser que cette crosse a été fabriquée et émaillée dans l'abbaye même de Luçon, comme la présence du marteau qui se trouvait dans la même sépulture indiquerait que l'abbé près duquel il fut placé fut le fondateur tout au moins d'une partie de l'église du monastère qu'il gouvernait. Partant de là et laisant concorder entre elles et l'époque à laquelle on peut attribuer la construction au bras nord du transept de l'église et celle de la fabrication de la crosse, il incline à dire que cette crosse doit avoir appartenu à l'abbé Evrard qui administra l'abbaye de vers 1199 jusqu'en 1219, et que ce serait alors sous sa direction que cette partie de l'église regardée comme la plus belle portion de ce monument, aurait été élevée.

Ainsi tout s'enchaîne dans l'archéologie, et les objets et les meubles que l'on découvre chaque jour, viennent, bien que témoins muets des actions de nos ancêtres, révéler la part qu'ils ont prise aux choses de leur temps.

M. Ch. de Sourdeval, sous le titre de *documents sur l'Ile-d'Yeu*, donne l'analyse de quelques titres concernant cette partie de notre province et qui seront consultés avec fruit, même par les personnes qui auront lu les notices que lui ont consacrées MM. de La Fontenelle et Savary.

Le volume se termine par un rapport sur les travaux de la Société rédigé par M. de Puiberneau, président, avec infiniment de tact, d'esprit et de convenance.

L'on voit par le coup-d'œil que nous venons de jeter sur le contenu de ce petit volume que cette Société mérite bien de la science de l'histoire et de ceux assez nombreux en Poitou qui s'attachent à la cultiver.

*
* *

Au moment de mettre sous presse nous recevons le bulletin du 1er trimestre de l'année 1869, publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Nous rendrons compte de ce qu'il contient dans notre prochain numéro.

NATHAN.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME IX

—

Année 1869 — 1er semestre

—

JANVIER

Le nom du chevalier de Méré, par M. *C. Sauzé* 1
Description d'armes et d'objets trouvés dans la Sèvre niortaise, par M. *E. Roy* 15
Les halles de Niort, par M. *P. Casimir.* 23
Cabrera, souvenirs d'un prisonnier, par M. *Paul Brunaud.* . 29
Les Monuments historiques des Deux-Sèvres, par M. *Ad. Caillé* 37
Revue bibliographique, par MM. *H. Beauchet-Filleau* et *Nathan.* 42
Chronique, par MM. *Th. Frappier* et *Nathan* 46
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 50
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 56

FÉVRIER

La famille de Chauffepié, par M. *de Lastic Saint-Jal.* . . . 57
La Société d'Émulation de la Vendée, par M. l'abbé *Ferd. Baudry* 66
Description des rivières de France, la Charente, par J.-B. Papire Le Masson (5e art.), trad. par M. *P. Jônain.* . . . 85
Rôles Saintongeais, Election de Saint-Jean-d'Angély, par M. *Th. de B. A.* 90
Revue bibliographique, par MM. *H. Beauchet-Filleau* et *Nathan.* 123
Chronique, par M. *Nathan* 130
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 134
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot.* 144

Hosted by Google

MARS

Ovillona, un des potiers d'Oiron, par M. *Imbert* 145
Bail des fermes muables de la châtellenie de Parthenay, par M. *L. Desaivre* 148
Glossaire Poitevin, lettres P, Q, R, par l'abbé *Rousseau*. . . 155
Revue bibliographique, par MM. *Paul Brunaud* et *Nathan*. . 167
Chronique par M. *Nathan*. 176
Etude sur les Historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 182
Note bibliographique sur Guillaume Rivet, pasteur de Taillebourg, par M. *L. Meschinet de Richemond* 193
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 194
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 196

AVRIL

Glossaire Poitevin, lettres S, T, U, V, Z, par l'abbé *Rousseau*. 197
Montyon, intendant de la Généralité de La Rochelle, par M. *L. Meschinet de Richemond*. 206
Création de la garde bourgeoise à Niort, en 1730, publiée par M. *Monnet* 213
Etude sur les Historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 216
Description des rivières de France, la Charente (6e art.), trad. par M. *P. Jónain*. 228
Conférences de Niort : la Mise de Pompadour, par M. Commelin. — De la langue romane, par M. Dedet. — Molière en province, par M. Robert. Compte-rendu par M. *Nathan*. 232
Conférences de Poitiers : sur le Droit pénal, par M. Thézard. — Le sentiment de la nature dans J.-J. Rousseau, par M. Compayré. — L'introduction à la vie dévote de saint François de Sales, par M. Brédif. Compte-rendu par M. *Nathan*. 239
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers* et *Nathan*. . 246
Chronique, par M. *Nathan* 256
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 262
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 275

MAI

Chanet, Pierre, médecin à La Rochelle, par M. *Delayant*. . . 277

Hosted by Google

Le roman de Mélusine, par M. *Félix Herbet* 296
Revue bibliographique, par MM. *Edme Dacier*, l'abbé *Alfred Largeault* et *Nathan*. 314
Chronique, par M. *Nathan* 322
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 325
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 331

JUIN

Bomier, Pierre, avocat du roi à La Rochelle, par M. *L. Delayant*. 333
Gargantua en Poitou avant Rabelais, par M. *L. Desaivre* . . 344
La mule du diable, légende Thouarsaise, par M. *Imbert* . . 362
Le Salon de 1869 : Aunis et Saintonge, par M. *Ernest Callot*. 365
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers* et *Nathan* . . 377
Chronique, par M. *Nathan* 383
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 386

Hosted by Google

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

—

Auber (l'abbé)	— Etude sur les Historiens du Poitou, (suite).	182, 216
B. A. (Th. de)	— Rôles Saintongeais	90
Baudry (l'abbé Ferd.)	— La Société d'Émulation de la Vendée.	66
Beauchet-Filleau (H.)	— Revue bibliographique . .	42, 123
Brunaud (Paul)	— Cabrera, souvenirs d'un prisonnier.	29
	Revue bibliographique. . . .	167
Caillé (Ad.)	— Les monuments historiques des Deux-Sèvres	37
Callot (Ernest)	— Le Salon de 1869 : Aunis et Saintonge	365
Casimir (Prosper)	— Les Halles de Niort.	23
Clouzot (L.)	— Bulletin bibliographique. .	56, 144, 196, 275, 331
Dacier (Edme)	— Revue bibliographique. . . .	314
Delayant (L.)	— Chanet, Pierre	277
	Bomier, Pierre	333
Desaivre (L.)	— Bail des fermes muables de la châtellenie de Parthenay . .	148
	Gargantua en Poitou	344
Frappier (Th.)	— Revue bibliographique. . . .	46
Herbet (Félix)	— Le Roman de Mélusine . . .	296
Imbert (Hugues)	— Ovillona, un des potiers d'Oiron.	145
	La Mule du Diable.	362

Hosted by Google

Jônain (P.)	—	Description des rivières de France, la Charente, trad. de Papire Le Masson (5e et 6e art.) . . 85, 228
Largeault (l'abbé Alfred)	—	Revue bibliographique. . . . 315
Lastic St-Jal (de)	—	La famille de Chauffepié . . . 57
Liniers (Amaury de)	—	Revue bibliographique . . 246, 377
Monnet (A.)	—	Création de la Garde bourgeoise à Niort 213
Nathan	—	Chronique. 48, 130, 176, 256, 322, 383
		Revue bibliographique. 45, 126, 169, 255, 320, 382
		Revue des Sociétés savantes. 50, 134, 194, 262, 325, 386
Richemond (Meschinet de)	—	Montyon 206
Rousseau (l'abbé)	—	Glossaire Poitevin, lettres P, Q, R. 155
		Glossaire Poitevin, lettres S, T, U, V, Z 197
Roy (E.)	—	Descriptions d'armes et d'objets trouvés dans la Sèvre niortaise. 15
Sauzé (C.)	—	Le nom du chevalier de Méré. . 1

Hosted by Google

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Accidents convulsifs dans la paralysie générale progressive, par M. *F. Lagardelle*. 382
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne, par M. l'abbé *Cholet*. 255
Chevalier (le) de Sapinaud, par M. le comte *de la Boutetière*. . 251
Considérations d'art et de politique, par M. *Adolphe Caillé* . . 123
De l'orgueil et de la folie, par M. le Dr *Lagardelle*. 321
District (le) de Machecoul, par M. *Alfred Lallié* 246
Etudes sur Agrippa d'Aubigné, par M. *Des Francs*. 126
Glossaire du patois Poitevin, par M. l'abbé *Lalanne* 124
Histoire des Moines et des Evêques de Luçon, par M. l'abbé *du Tressay*. 43
Historique du monastère de Puyberland, par M. *R.-F. Rondier*. 42
Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, par M. *Paul de Fleury* 314
Jurisprudence populaire du Père Joseph, par M. *J.-E. Hérissé*. 169
Lettres sur les campagnes du comte de Derby, par M. *Bertrandy*. 129
Mélanges, poésies. *Poitiers* 382
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXII (1867). 127
Misères (les) électorales, par M. *Tillé* 377
Notre-Dame de Lourdes, par M. l'abbé *E. Boyer* 45

Hosted by Google

Niort, ses rues, ses places, ses monuments, accompagnés d'un plan de la ville 255
Opuscules sur le patois Poitevin, n° 2. Notice du patois Vendéen, par M. *Reveillère-Lépeaux* 170
Plaies (les) du siècle, par M. *Sénemaud.* 174
Prieuré (le) des Couëts en 1554, par M. *S. de la Nicollière* . . 175
Puce (la) de M^lle^ Desroches 172
Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, t. II, n° 1, journal de M. *Legrix* . . 167
Simples notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. *H. Beauchet-Filleau.* 316

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1316
Filmed by Preservation CIC 1994